

(D)
(N° 31.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1888-1889.)

COMPTÉ GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1887,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,
RUE DE LOUVAIN, 108.

1889.

(II)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1887.

Note sur le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1887.	3— 8
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1887.	9— 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1887.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1887	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1887	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1887	24— 25

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du Budget de l'exercice 1886.

Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1886	28— 41
Budget de l'exercice 1886. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	48— 67
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du Budget	69—107
— — — — — par province, des recouvrements effectués	109—127
— Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	129—163
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du Budget	165—289
Comparaison des dépenses de l'exercice 1886, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	290
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1885 inclusivement	291—297
Résultat général du Budget de l'exercice 1886	299
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1886.	300

Compte provisoire du Budget de l'exercice 1887.

Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1887.	302—306
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1887	307
Budget de l'exercice 1887. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1888.	310—313
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1888	314—337

Compte des opérations sur les exercices clos de 1882 à 1886.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1882 à 1886	340—342
Exercice périmé de 1882. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	343—347
Exercices en cours d'apurement de 1883 à 1887. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1888.	349—367

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1887.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1887	370
Compte de trésorerie et bilan de l'Administration des Finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1887, les opérations de l'année 1887 et la situation au 1 ^{er} janvier 1888	374—385

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1887.

Note sur le compte de la Dette publique pour l'exercice 1887	388—408
Annexes au compte de la Dette publique pour l'exercice 1887	409—426



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, impose au Ministre des Finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'Administration des Finances.

Le compte rendu pour l'année 1887 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en quatre parties :

La première partie, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1887**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette Administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les trois autres parties constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par Ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le compte des Budgets se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, le compte définitif du Budget de l'exercice 1886, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1887, époque de sa clôture; B, le compte provisoire du Budget de l'exercice 1887, offrant la situation de ce Budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1888; C, le compte des opérations sur les exercices clos, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1882 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1883 à 1886.

2° **COMPTE DE TRÉSORERIE**, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'Administration des Finances, et établissant le bilan de cette Administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1887, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1887, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1888.

3° **COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX**, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1887, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la Dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 13 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1887.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1887.

Le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1887, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développés dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'Administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les Budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1886.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1887, sur les recettes prévues au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1886, s'élevaient à fr.	11,003,972 88
Pendant l'année 1887, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de	2,554,282 87
De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1886 atteignaient.	13,558,255 75
Les recettes opérées en 1887 ayant été de	10,655,268 55
Une somme de fr.	2,882,987 40
restait à recouvrer lors de la clôture du Budget de 1886.	

Exercice 1887.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1887, se sont élevés à	fr. 341,373,583 60
Les recouvrements effectués en 1887 ont été de	329,664,026 21
	<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1888, il restait à recouvrer	fr. 11,709,557 39
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES.

Exercice 1886.

Suivant le compte de l'année 1886, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1886 ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1887, à	fr. 40,366,236 44
De cette dernière date au 31 octobre 1887, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	82,964,893 80
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1886 s'élevaient, en définitive, à	123,331,130 24
	<hr/>
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	122,836,176 34
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 494,953 90
	<hr/> <hr/>

Exercice 1887.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1887, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1887 ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 261,585,250 78
Les paiements effectués et justifiés sont de	215,070,765 47
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1888, à	fr. 46,514,485 31
	<hr/> <hr/>

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1882 à 1885, étaient de fr.	522,021 83
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 522,021 83

REPORT. fr. 522,021 83

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1886; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 494,953 90

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de 1,016,975 73

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1887, y compris :
1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 627,047 43

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1888, à fr. 389,928 30

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1883 fr.	21,629 69
— 1884	41,454 97
— 1885	111,248 95
— 1886	215,594 69

SOMME ÉGALE. fr. 389,928 30

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1887, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). fr.	773,546,596 87
Service de la Dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le Budget de la Dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	193,367,009 72
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	3,662,025,779 67
ENSEMBLE. fr.	4,628,939,386 26

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1887, sur les services de la Trésorerie s'élèvent,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr.	779,889,412 06
Service de la Dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la Dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts et remboursement de bons du Trésor)		185,919,428 39
Opérations diverses en dehors du service des Budgets		3,023,089,390 30
		<hr/>
ENSEMBLE.	fr.	<u>3,988,898,230 75</u>

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1887, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1886, montaient à fr. 942,836,133 62

SAVOIR :

Numéraire en caisse	fr.	105,818,751 19	
Titres de la Dette publique et autres valeurs		718,368,785 »	
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	} En portefeuille chez les comptables.	42,374,659 13	
		En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	76,273,940 30
			<hr/>
	Fr.	<u>942,836,133 62</u>	

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances pendant l'année 1887 se sont élevées à fr. 4,969,258,680 82 c^s.

SAVOIR :

Opérations sur les Budgets	{ de 1886 . fr. 10,655,268 35	} 340,319,294 56
	{ de 1887 . . 329,664,026 21	
Opérations de Trésorerie		4,628,939,386 26
		<hr/>
		4,969,258,680 82
		<hr/>
ENSEMBLE.	fr.	<u>5,912,094,814 44</u>

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1887, s'élèvent à fr. 4,327,452,219 99 c'.

SAVOIR :

Opérations sur les Budgets	{	de 1886 . fr. 122,836,176 34	}	338,535,989 24
		de 1887 . . 215,070,765 47		
		clos. 627,047 43		

Opérations de Trésorerie. 3,988,898,230 75

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 4,327,452,219 99

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1887,

SAVOIR :

Numéraire en caisse fr. 104,865,494 39

Titres de la Dette publique et autres valeurs. . . . 1,552,903,108 »

<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	{	En portefeuille chez les comptables. 42,856,416 78	}	84,057,575 28
		En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes.		

1,584,662,594 45

SOMME ÉGALE . . . fr. 5,912,094,814 44

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1887.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1887.



COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1887.

Numéraire en caisse.	fr.	105,818,751 19
Titres de la Dette publique et autres valeurs		718,768,785 .
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	fr. 42,374,639 13
	en cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	76,273,940 30
		112,648,599 43
		942,856,153 62

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1886.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1887.	MODIFICATIONS apportées, en 1887, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECouvrements EFFECTUÉS pendant l'année 1887.	SOMMES restant à RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts	5,564,313 13	2,145,733 53	»	5,710,046 46	5,422,616 »	287,430 40
Péages	4,688,904 40	13,824 25	»	4,702,818 65	3,037,787 71	1,005,050 94
Capitaux et revenus	1,246,525 18	126,191 98	»	1,372,717 16	1,331,766 77	40,950 39
Remboursements	756,492 74	247,501 45	»	1,005,794 10	247,754 50	756,059 80
	10,256,325 45	2,533,051 01	»	12,789,576 46	10,659,924 87	2,149,451 59
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles	4,653 81	»	»	4,653 81	4,653 81	»
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	52,470 56	1,251 86	»	53,722 42	10,689 67	43,012 75
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'Etat. (1874 à 1879.)	540,759 35	»	»	540,759 35	»	540,759 35
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Loi des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	148,581 62	»	»	148,581 62	»	148,581 62
Remboursement de traitements d'attente avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	192,182 09	»	»	192,182 09	»	192,182 09
		2,534,282 87	»			
	11,003,972 88	2,534,282 87		15,538,255 75	10,655,268 35	2,882,987 40

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1887.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1886.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1887. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice.	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1887.	constatées ET ORDONNANCÉES pendant l'année 1887.		Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1882 à 1885), et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat . . .	58,420 64	314,066 24	345,687 60	6,709 28	•
Dépenses propres à l'exercice	39,618,832 60	82,650,827 56	121,815,361 00	454,005 17	•
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1886 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 26 mai 1886 et à l'arrêté royal du 8 juin 1886	708,933 20	•	674,925 75	54,050 45	•
	40,366,236 44	82,064,803 80		494,953 00	•
	123,851,130 24		122,836,170 34	494,953 00	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1887.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1887.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1887.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1888, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts. fr.	167,281,856 28	163,800,301 90	3,481,554 29
Péages.	135,255,822 73	130,369,645 84	4,886,176 89
Capitaux et revenus	16,695,603 70	14,684,941 98	2,010,661 74
Remboursements	5,822,905 58	3,191,123 90	631,871 48
	325,056,278 09	312,046,215 09	11,010,064 40
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles	562,076 02	350,358 53	3,618 37
Prix de vente des terrains à bâtir de l'école vétérinaire de l'État, à Cureghem.	77,403 56	77,403 56	•
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	386,024 06	550,408 21	55,616 75
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État. (1874 à 1879)	340,750 35	•	340,750 35
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes.)	15,600 20	13,600 20	•
Produit d'aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais d'Anvers. (Convention-loi des 16 janvier/17 avril 1874.)	21,156 78	21,156 78	•
Intérêts du 1 ^{er} août 1886 au 31 juillet 1887 de la somme de 3,776,000 francs, formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention du 19 janvier 1881.)	141,600 •	141,600 •	•
Prix de vente d'arbres du domaine de Tervueren	36,414 80	36,414 80	•
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	170,384 •	170,384 •	•
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 27 décembre 1884 et 24 juin 1885.)	1,611 52	1,611 52	•
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	148,581 62	39,052 47	109,529 15
Remboursement de traitements d'attente avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	207,063 17	140,862 67	58,102 50
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux (Loi du 27 juin 1887.)	212,087 09	80,220 22	122,866 87
Remboursement au Trésor d'une partie du crédit extraordinaire de 2 millions de francs alloué par le § 25 de la loi du 21 mai 1882	1,500,000 •	1,500,000 •	•
Solde des sommes à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat du chemin de fer d'Anvers au Moerdyk et de l'embranchement de Roosendaal à Bréda.	48,185 36	48,185 36	•
Solde de la part contributive des Pays-Bas dans le prix de rachat du chemin de fer d'Anvers au Moerdyk et de l'embranchement de Roosendaal à Bréda, déduction faite des sommes dépensées par ce pays pour l'amélioration du canal de Terneuzen. (Convention-loi des 31 octobre 1879/29 avril 1880.)	186,394 50	186,394 50	•
Remboursement au Trésor de l'avance de 121,000 francs destinée à couvrir les frais de transformation des pièces belges de 5 francs en monnaies divisionnaires. (Loi du 17 mai 1886)	121,000 •	121,000 •	•
Solde du produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. 100 au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 11 juin 1886. — Partie recouvrée en 1887). Ce capital sera ajouté à la dette 5 1/2 p. 100 émise en vertu de la loi du 26 août 1885.)	9,752,349 •	9,752,349 •	•
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 4 p. 100 au capital nominal de 3,900,000 francs émises pour règlement du prix de la construction de chemins de fer. (Lois des 27 mai 1876, 26 juin 1877 et 25 août 1885.)	3,985,120 70	3,985,120 70	•
Titres de la dette publique, à 4 p. 100, émis pendant l'année 1887 :			
1 ^o En vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877, ci.	574,700 •	574,700 •	•
2 ^o En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876, à valoir sur le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.	19,700 •	19,700 •	•
	341,373,583 60	329,604,026 21	11,709,557 39

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1887 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1887.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1887.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1887.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1888, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1884 à 1886), et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.	110,310 26	105,335 26	15,075 »
Dépenses propres à l'exercice	224,543,673 73	170,700,310 70	44,843,362 97
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1887 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 27 juin et 14 août 1887 et à l'arrêté royal du 4 juillet 1887 . . .	36,022,260 70	35,265,119 45	1,057,147 34
	201,585,250 78	215,070,765 47	46,514,485 31

COMPTE DES OPERATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (suite).

RECETTES.

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a eu lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	488,577,064 41	
Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	281,581,005 85	773,540,596 87
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	5,388,528 01	
	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique	125,183,622 04	
Service de la dette publique.	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} , à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	9,850,038 08	195,567,009 72
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique.	10,540,749 »	
	Produit des émissions de bons du Trésor	50,000,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			5,662,025,779 67
			4,628,050,586 26

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES.</i>	{ Exercice 1886 fr. 10,655,268 55	540,510,294 86
	{ — 1887 520,664,026 21	
<i>Opérations de Trésorerie.</i>		4,028,930,586 20
TOTAL DE LA RECETTE. fr.		4,060,258,680 82
Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1887.		942,836,155 62
TOTAL GÉNÉRAL.		5,912,094,814 44

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1887 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE, AU PREMIER JANVIER 1888.

Numéraire en caisse.	fr.	104,805,494 59
Titres de la Dette publique et autres valeurs		1,352,905,108 .
Mandats et autres pièces acquittées. {	En portefeuille chez les comptables. fr.	42,850,410 78
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	84,057,575 28
		120,895,092 06
		1,584,662,594 45

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1887.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES	{	Exercice 1886. fr.	122,830,176 34	}	538,533,980 24
		— 1887.	215,070,765 47		
		Exercices clos.	627,047 43		
Opérations de Trésorerie					3,088,808,230 75
		TOTAL DE LA DÉPENSE. fr.			4,527,452,210 90
		Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1888			1,584,662,594 45
		TOTAL GÉNÉRAL fr.			5,012,094,814 44

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la Dette publique,
BIDEZ.

Arrêté par le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1887.

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS			
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.				
Budget de l'exercice 1880	5,195,457 74	394,606 23	2,847,500 57	775,420 55
— — 1887	111,913,649 03	57,889,313 72	116,970,005 90	11,617,577 32
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.				
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	32,876,184 05	3,599,252 *	7,569,107 96	417,509,480 23
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	20,543,984 58	9,533,954 05	55,106,012 15	106,040,961 32
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	6,618,832 25	11,025,655 *	115,103,435 88	46,543,727 05
TOTAL DES RECETTES. fr.	176,948,088 55	82,440,721 90	205,692,022 46	672,292,975 27

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1887.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des Ministères DE L'INTÉRIEUR et de l'Agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
.	200,600 81	187,014 37	.	.	993,590 28	1,071 .	10,055,208 35
3,005,736 22	120,342 53	181,504 51	.	.	10,847,170 86	10,418,836 22	320,604,026 21
.	20,010,882 19	1,212,178 .	488,577,004 41
27,555 25	201,271 70	.	250,605 02	.	.	.	281,581,003 55
.	3,387,532 13	906 78	3,388,528 01
.	59,732,340 .	133,614,600 72	193,307,009 72
.	.	.	.	2,872,156,222 20	82,695,728 50	529,879,108 73	3,662,023,770 67
3,955,089 43	582,224 04	368,518 88	250,605 02	2,872,156,222 20	189,487,271 02	675,126,041 45	4,969,258,680 82

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de l'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par l'ÉTAT.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.							
a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution (1886-1887)	15,657,012 07	5,513,008 73	47,934,822 00	10,981,683 95	1,494 40	•	•
b. Opérations sur les Budgets clos	•	•	•	•	•	•	•
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.							
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	402,364 40	•	2,523,422 78	4,870,954 02	•	•	•
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	10,847,390 80	14,509,276 71	55,203,783 32	195,804,706 38	27,430 24	207,143 09	•
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	•	•	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	•	•	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	140,308,410 42	62,297,710 05	190,040,481 71	430,014,779 60	3,907,302 68	530,952 34	370,079 39
TOTAL DES PAYEMENTS. . . fr.	176,305,187 29	82,380,085 47	205,715,310 08	671,032,123 93	3,936,236 38	588,093 43	370,079 59

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1887.

des Ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture, etc.	Caisier de l'État. Payements faits		Administration de la trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCE résultant du mouvement, pendant l'an- née 1887, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régulari- sation dans les Départements ministé- riels et à la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1887.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Réglés et de ver- sement concer- nant les produits réalisés sans l'in- tervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédent des payem ^{ts} de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
"	188,355,145 23	20,857 50	"	77,300,048 44	545,854,765 05	"	7,027,822 14	337,006,941 81
"	507,063 06	"	"	20,083 77	627,047 43	"	"	627,047 43
"	24,048,031 83	7,289 87	"	457,572,282 00	480,517,245 87	"	19,054 20	480,407,311 61
217,420 30	"	"	"	"	285,937,160 13	"	"	285,937,160 13
"	4,455,851 56	"	"	1,088 76	4,454,940 32	"	"	4,454,940 32
"	54,801,504 61	121,210,412 00	"	29,550,859 58	185,542,577 00	376,851 30	"	185,010,428 39
"	17,281,415 79	1,848,309,100 21	180,487,271 02	110,602,277 01	5,025,080,500 50	"	"	5,025,080,500 50
	269,517,012 68	1,069,637,660 48				376,851 30	7,047,756 40	
217,420 30	2,239,155,575 16		189,487,271 02	675,126,041 45	4,335,005,125 00		7,570,905 10	4,527,452,210 99

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1887.			RECETTES
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de ségu- risation dans les Départements mi- nistériels et à la Cour des comptes.	TIRERMENTS DE FONDS et effectués pendant l'année 1887.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	21,954,046 44	"	"	176,048,088 55
— de l'enregistrement et des domaines	2,732,459 72	"	"	82,440,721 90
Comptables de l'administration des chemins de fer	3,302,080 75	"	"	205,602,022 46
— — des postes et télégraphes	13,734,203 84	"	"	672,202,075 27
— — de la marine	101,266 96	"	"	5,955,080 45
— — des prisons	145,201 10	"	"	582,224 04
— des établissements et services régis par l'État	2,826 28	"	"	368,518 88
— des Ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture, etc.	40,850 70	"	"	250,005 62
Caissier de l'État	804,094,466 20	"	"	2,872,156,222 20
Administration de la Trésorerie.	Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administra- tions des recettes	"	"	180,487,271 02
	Virements de comptes dans les écritures centrales.	"	20,585,885 15	76,273,040 50
	846,178,308 17	20,585,885 15	76,273,040 50	4,060,258,680 82

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1887.

TOTAL au 31 décembre 1887.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1887.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1888.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les Dé- partements ministé- riels et à la Tour des comptes.	Che- LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Che- LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
198,882,134 07	170,395,187 29	*	*	22,486,947 68	
85,173,181 62	82,380,085 47	*	*	2,793,096 15	
209,083,003 21	205,713,510 98	*	*	3,371,492 23	
086,027,179 11	071,032,125 93	*	*	14,395,055 18	
4,034,356 41	3,956,230 38	*	*	98,120 03	
727,425 23	588,095 43	*	*	139,329 80	
371,345 10	370,679 50	*	*	665 57	
271,462 41	217,420 30	*	*	54,042 02	
3,070,230,088 40	2,230,155,575 16	*	*	1,437,095,115 24	
180,487,271 02	180,487,271 02	*	*	*	
771,784,700 00	675,126,941 45	84,057,575 28	20,171,155 27	*	
	4,335,005,125 09				
	a) 7,570,905 10				
5,912,094,814 44	4,327,432,210 99	84,057,575 28	20,171,135 27	1,480,433,863 90	(a) La somme de fr. 7,570,905 10 c ^t qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excédent des paiements faits pendant l'année 1887 sur les pièces régularisées pendant la même année.

(26)

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1886.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1886 a eu lieu le 31 octobre 1887.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1887, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances pendant l'année 1886.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1886 au 31 octobre 1887).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1886 ont été évalués, par la loi du Budget des Voies et Moyens du 26 décembre 1885, à fr. 320,169,728 »

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, à . 316,309,150 77

SAVOIR :

Budget de la Dette publique. Loi du 16 mars 1886	fr. 103,662,533 77
— des Dotations. Loi du 26 décembre 1885.	4,587,940 »
— du Ministère de la Justice. Loi du 22 mars 1886	15,364,741 »
— — des Affaires Étrangères. Loi du 29 mars 1886	2,372,985 »
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Loi du 24 mai 1886	22,075,171 »
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. Loi du 25 mai 1886	16,653,856 »
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. Loi du 29 mai 1886	85,484,849 »
— — de la Guerre. Loi du 24 mars 1886	45,624,100 »
— de la Gendarmerie. Loi du 16 mars 1886	3,493,800 »
— du Ministère des Finances. Loi du 18 mars 1886	15,302,155 »
— des Non-Valeurs et des Remboursements. Loi du 26 déc. 1885.	1,687,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 316,309,150 77

Les Budgets de l'exercice 1886 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de recettes de fr. 3,860,577 23

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	1,367,904 23
après déduction d'une somme de 18,000 francs, transférée au Budget de l'exercice 1887 en vertu de l'article 5 de la loi du 6 août 1887.	
2° D'un transfert au Budget du Ministère des Affaires Étrangères, en vertu de l'article 5 de la loi du 16 mars 1887	30,000 »
3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1882, 1883, 1884 et 1885, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité.	700,254 13
	<hr/>
Fr.	2,098,158 36
	<hr/> <hr/>

En tenant compte de ces faits, la situation des Budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires fr.	320,169,728 ▶
Dépenses	318,407,309 13
	<hr/>
Excédent de recettes. fr.	1,762,418 87
	<hr/> <hr/>

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des Budgets ordinaires de 1886 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux ci-après :

Ressources extraordinaires.

1° Produit des ventes de biens domaniaux fr.	1,551,600 ▶
2° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584 ▶
3° Titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer. (Lois du 27 mai 1876 et du 26 juin 1877).	3,250,000 ▶
4° Intérêt et dividende des actions de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, à concurrence des annuités souscrites par l'État	300,000 ▶
5° Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. 0/0, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 11 juin 1886. — Partie recouvrée en 1886.) Ce capital sera ajouté à la dette à 3 1/2 p. 0/0, émise en vertu de la loi du 26 août 1883	41,746,368 87
6° Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs à 4 p. 0/0 autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1883. — Partie recouvrée en 1886.).	425 ▶
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	47,018,977 87
	<hr/> <hr/>

Dépenses sur Ressources extraordinaires.

Il est ouvert aux Départements ministériels pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1886 :

1° A titre de crédits reportés de l'exercice 1885 (art. 4 de la loi du 24 juin 1885), une somme de fr.	38,239,550 23
2° A titre de crédits nouveaux :	
a) Loi du 24 mai 1886 fr.	44,264,900 »
b) — 19 novembre 1886	500,000 »
	<u>44,764,900 »</u>
TOTAL. fr.	<u><u>83,004,450 23</u></u>

Si, en regard de ces crédits, soit fr.	83,004,450 23
on place les ressources extraordinaires	47,018,977 87
on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr.	<u><u>35,985,472 36</u></u>

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires fr.	320,169,728 »
— extraordinaires	47,018,977 87
	<u>367,188,705 87</u>
Services ordinaires fr.	318,407,309 13
— extraordinaires	83,004,450 23
	<u>401,411,759 36</u>
Soit un excédent de crédits de fr.	<u><u>34,223,053 49</u></u>



§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 367,188,705 87

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composaient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 374,174,092 54

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 371,291,105 14

Il est resté à recouvrer fr. 2,882,987 40

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surtaxe ou indifférents.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
<i>Impôts.</i>	Contribut ^{ns} directes, douanes et accises.	8,851 34	" 102,910 30	111,761 64
	Enregistrement et domaines.	103,588 57	" 72,080 45	175,668 82
<i>Péages.</i>	Enregistrement et domaines.	7,308 91	" "	7,308 91
	Chemins de fer, etc.	"	" 1,057,722 03	1,057,722 03
<i>Capitiaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	3,553 75	" 5,872 53	9,426 26
	Prisons	96 85	" 1,308 48	1,405 33
	Trésorerie générale, etc.	55 60	" 29,975 20	30,028 80
<i>Remboursements</i>	Enregistrement et domaines.	92,546 75	" 215,252 85	307,799 60
	Prisons	"	" 4,353 66	4,833 66
	Trésorerie générale, etc.	3,554 26	" 459,872 28	445,406 54
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	"	"	" 43,012 75	43,012 75
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	"	"	" 349,759 35	349,759 35
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Loi des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	"	"	" 148,581 62	148,581 62
Remboursement de traitements avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	"	"	" 192,182 09	192,182 09
TOTAUX. . . . fr.	219,535 81	"	2,663,451 59	2,882,987 40
			2,663,451 59	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 367,188,705 87
en regard des recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 371,291,105 14

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 4,102,399 27

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises	890,108 57	"
	{ Enregistrement et domaines	"	1,101,899 66
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	155,208 01	"
	{ Chemins de fer, etc.	5,226,248 29	"
<i>Capitiaux et revenus.</i>	{ Trésorerie générale, etc.	500,000 "	"
	{ Enregistrement et domaines	500,651 18	"
	{ Chemins de fer, etc.	45,114 03	"
	{ Prisons	"	31,052 "
<i>Remboursements.</i>	{ Trésorerie générale, etc.	"	774,914 90
	{ Contributions	"	40,358 95
<i>Remboursements.</i>	{ Enregistrement et domaines	87,706 91	"
	{ Prisons	4,580 08	"
	{ Trésorerie générale, etc.	"	850,957 58
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit des ventes de biens domaniaux		690,701 95	"
Sommes provenant de tous remboursements d'avances faites sur ressources extraordinaires.		"	10,081,668 13
Intérêt et dividende des actions de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, à concurrence des annuités souscrites par l'État		300,000 "	"
Titres de la dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer. (Lois du 27 mai 1876, du 26 juin 1877, du 19 décembre 1876 et du 26 juin 1877.)		760,702 15	"
		<u>8,759,011 75</u>	<u>12,861,411 02</u>
Soit fr.		<u>4,102,399 27</u>	

Les tableaux formant les annexes A à L permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1886 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble à fr. 318,407,309 13

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1886 montent à fr. 313,757,122 11

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . 313,290,227 66

Il reste à payer des ordonnances en circulation pour fr. 460,894 45

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1891, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la Caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 318,407,309 13 c^e) et les dépenses liquidées (fr. 313,757,122 11 c^e) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 4,650,187 02

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,737,083 89 c^e pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 1,737,083 89

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 6,387,270 91

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1^o Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1882 :

Ministère des Chemins de fer, etc. fr. 9,945 93

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1883 :

Dette publique. fr.	0 02	
Ministère des Chemins de fer, etc.	607 62	
		607 64

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1884 :

Dette publique. fr.	0 01	
Ministère de l'Agriculture, etc.	126 05	
— des Chemins de fer, etc.	23 10	
		149 16

A REPORTER. fr. 10,702 73

REPORT. . . . fr. 10,702 73

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1885 :

Dette publique. fr.	10,035 07	
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	198,878 53	
— de l'Agriculture, etc.	5,698 36	
— des Chemins de fer, etc.	5,965 80	
— de la Guerre	519 14	
	<hr/>	221,096 90

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1886 :

Dette publique. fr.	992,693 52	
Dotations {	Sénat.	0 14
	Chambre des Représentants.	16 40
	Cour des Comptes	570 27
Ministère de la Justice	263,067 50	
— des Affaires Étrangères.	37,778 69	
— de l'Intérieur, etc.	1,197,120 79	
— de l'Agriculture, etc.	488,793 12	
— des Chemins de fer, etc.	2,392,305 97	
— de la Guerre	33,713 64	
Corps de la Gendarmerie	3,221 50	
Ministère des Finances	225,165 04	
Non-Valeurs et Remboursements	28,056 15	
	<hr/>	5,662,482 73

TOTAL des crédits à annuler. . fr.

 5,894,282 36

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1887, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1884 :

Ministère des Affaires Étrangères. . . . fr.	14,400 »	
— des Chemins de fer, etc.	1,804 73	
	<hr/>	16,204 73

A REPORTER. . . . fr.

 16,204 73

 5,894,282 36

REPORT. . . . fr. 16,204 75 5,894,282 36

b. Crédits transférés de l'exercice 1885 :

Ministère de l'Agriculture, etc. . . . fr.	45,150 75	
— des Chemins de fer, etc. . . .	47,764 90	
— de la Guerre	965 »	
	<hr/>	93,860 65

c. Crédits propres à l'exercice 1886 :

Ministère de l'Intérieur, etc. fr.	41 66	
— de l'Agriculture, etc.	137,929 51	
— des Chemins de fer, etc.	147,855 27	
— de la Guerre	96,800 73	
Corps de la Gendarmerie	296 »	
	<hr/>	382,923 17

Montant des crédits transférés à l'exercice 1887, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 492,988 55

ENSEMBLE. fr. 6,387,270 91

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au Budget de l'exercice 1886 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 83,004,450 23

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1885, fr.	38,239,550 23
Crédits votés dans le cours de l'exercice	44,764,900 »
	<hr/>
Fr.	83,004,450 23

Les dépenses liquidées pendant l'année 1886 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 35,799,486 41

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1887, époque de la clôture de l'exercice, sont de 35,765,426 96

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 34,059 45

A REPORTER, fr. 83,004,450 23

REPORT. . . . fr. 83,004,450 23

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1886. fr. 35,799,486 41

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 47,204,963 82
qui a été transféré à l'exercice 1887, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 26 mai 1886.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1886 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr.	313,296,227 66	} 549,061,654 62
Services extraordinaires.	35,765,426 96	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	460,894 45	} 494,953 90
Services extraordinaires.	34,059 45	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 349,556,608 52

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	}	Crédits reportés de l'exercice 1882 fr.	9,945 93
		— — 1883	607 64
		— — 1884	149 16
		— — 1885	221,096 90
		Crédits de l'exercice 1886	3,662,482 73

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée
par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 5,894,282 36

A REPORTER. fr. 355,450,890 88

REPORT. . . . fr. 385,450,890 88

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1887 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1884. . . fr.	16,204 73	}	492,988 55
— — 1885. . . .	93,860 65		
Crédits de l'exercice 1886	582,923 17		

b. Services extraordinaires (art. 4 de la loi du 26 mai 1886). . . . 47,204,963 82

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1887. fr. 47,697,952 37

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 403,148,843 25

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 401,411,759 36

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1886, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 1,737,083 89

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers Budgets, font l'objet des tableaux M à W.

Quant aux services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.



§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1886 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du Budget de l'exercice 1886 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 315,941,953 22
Dépenses	313,757,122 11
	Excédent de recettes (boni) . . . fr. 2,184,831 11

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 55,349,151 92
Dépenses	35,799,486 41
	Excédent de recettes . . . fr. 19,549,665 51

C. — *Services ordinaires et services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires	fr. 315,941,953 22	}	371,291,105 14
		— extraordinaires	55,349,151 92		
Dépenses .	{	Services ordinaires	fr. 313,757,122 11	}	349,556,608 52
		— extraordinaires	35,799,486 41		

Partant, l'excédent de recettes pour 1886 est de fr. 21,734,496 62

mais, en tenant compte de l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1885, conformément au projet de loi portant règlement du Budget de cet exercice, ci 364,696 14

Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1886, se chiffre par un excédent de recettes de fr. 22,099,192 76

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1886, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1886 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 34,223,053 49

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excédent de recettes de fr. 21,734,496 62 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 5,894,282 36

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci 1,737,083 89

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 4,157,198 47

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1887, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 492,988 55

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 4 de la loi du 26 mai 1886. 47,204,963 82

Fr. 51,855,150 84

4° Plus-value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci. 4,102,399 27

La situation résultant des prévisions du Budget de l'exercice 1886 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de 55,957,550 11

ce Budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de recettes de fr. 21,734,496 62

§ 5.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1885 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1886, est inséré un tableau, sub. litt. X, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1885 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces cinquante-six exercices (ceux de 1830 à 1884 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 8,838,025,049 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget 247,860,280 48

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 1,502,697,268 74

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 10,733,686,984 36

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 8,962,280,964 24

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 419,973,539 14

2° Des crédits complémentaires alloués ou à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires 40,137,408 25

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 1,760,451,950 74

A REPORTER. fr. 11,182,843,662 37 10,733,686,984 36

REPORT. . . fr. 11,182,843,662 37 10,733,686,984 36

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1886 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 700,254 13

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 11,182,143,408 24

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 448,456,423 88

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 19,967,716,443 03 c^t et ont dépassé les évaluations de fr. 234,029,458 67

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 10,967,351,746 89 c^t, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 214,791,661 35

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 448,821,120 02

Et qu'en définitive les Budgets clos ont laissé un excédent de recettes de fr. 564,696 14

Cet excédent de recettes a été, comme on l'a vu, transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1886, comme résultat final des exercices précédents.

(42)

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1886.



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.	IMPÔTS { Contributions directes, douanes et accises.	114,647,522 »
— B.		{ Enregistrement et domaines.
— C.	PÉAGES { Enregistrement et domaines.	1,605,000 »
— D et F.		{ Chemins de fer, Postes, etc.
— E.	CAPITAUX ET REVENUS. { Trésorerie générale, etc.	300,000 »
— G.		{ Enregistrement et domaines.
— F^{bis}.	— H. { Chemins de fer, Postes, etc.	145,000 »
— H.		{ Prisons
— H^{bis}.	— I. { Trésorerie générale, etc.	14,160,000 »
— I.		{ Contributions directes, etc.
— J.	REBOURSEMENTS { Enregistrement et domaines.	558,000 »
— K.		{ Prisons.
— L.	{ Trésorerie générale, etc.	2,144,756 »
TOTAUX fr.		520,160,728 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Produit d'allénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.).		
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem		
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.		
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)		
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes.)		1,551,600 »
Produit d'aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais d'Anvers. (Convention-loi des 16 janvier/17 avril 1874.)		
Intérêts du 1 ^{er} août 1885 jusqu'au 31 juillet 1886, de la somme de 3,770,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention du 19 janvier 1881.)		
Prix de vente d'arbres du domaine de Tervueren		
A REPORTER fr.		1,551,600 »

L'EXERCICE 1886.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1886.	En 1887.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOUVREMENTS.	
115,860,115 07	108,502,281 26	5,105,072 17	113,757,555 43	111,761 04	890,168 57	"	113,757,555 43
52,012,568 43	52,470,555 83	257,545 83	52,730,800 06	175,068 82	"	1,101,890 66	52,730,800 66
1,457,100 00	1,454,034 20	14,857 79	1,449,791 99	7,508 91	155,208 01	"	1,449,791 99
126,095,225 74	122,512,571 70	3,622,020 02	125,035,501 71	1,057,722 05	5,226,248 29	"	125,035,501 71
"	"	"	"	"	300,000 "	"	"
2,588,795 08	2,552,787 09	46,581 75	2,579,568 82	9,420 26	300,031 18	"	2,579,568 82
101,885 37	101,885 37	"	101,885 37	"	45,114 63	"	101,885 37
155,127 53	28,131 01	103,500 39	131,632 "	1,495 53	"	31,632 "	131,632 "
14,070,945 70	13,759,250 25	1,181,634 65	14,940,914 90	30,028 80	"	774,014 90	14,940,914 90
620,558 05	580,073 38	30,505 57	620,558 05	"	"	40,558 05	620,558 05
778,032 69	409,955 69	60,279 40	470,233 09	307,799 60	87,766 91	"	470,233 09
247,155 58	85,210 50	157,109 42	242,319 92	4,833 06	4,580 08	"	242,319 92
3,419,110 92	2,975,715 58	"	2,975,715 58	445,406 54	"	830,957 38	2,975,715 58
518,091,404 81	505,302,028 35	10,630,924 87	515,941,953 22	2,149,451 59	7,007,517 67	2,770,742 80	515,941,953 22
101,200 40	96,546 68	4,653 81	101,200 40	"	"	"	101,200 40
34,552 42	34,552 42	"	34,552 42	"	"	"	34,552 42
456,271 14	402,568 72	10,680 67	413,258 39	43,012 75	"	"	413,258 39
349,759 35	"	"	"	349,759 35	"	"	"
38,507 47	38,507 47	"	38,507 47	"	690,791 93	"	38,507 47
88,914 00	88,914 60	"	88,914 60	"	"	"	88,914 60
141,600 "	141,600 "	"	141,600 "	"	"	"	141,600 "
42,774 70	42,774 70	"	42,774 70	"	"	"	42,774 70
1,255,580 17	845,464 59	15,343 48	860,808 07	392,772 10	690,791 93	"	860,808 07

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT. fr.	1,551,600 »
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863.	170,584 »
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 27 décembre 1884 et 24 juin 1885.)	
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	
Remboursement de traitements d'attente avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884)	»
Somme à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyk et de l'embranchement de Roosendael à Bréda.	
Acompte sur la part contributive des Pays-Bas dans le prix de rachat du chemin de fer d'Anvers au Moerdyk et de l'embranchement de Roosendael à Bréda, déduction faite des sommes dépensées par ce pays pour l'amélioration du canal de Terneuzen. (Convention-loi des 31 octobre 1879/20 avril 1880)	
Intérêt et dividende des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, à concurrence des annuités souscrites par l'État	300,000 »
Produit de l'emprunt de 164,706,000 francs, à 4 p. %, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1885. — Partie recouvrée en 1886.)	425 »
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 $\frac{1}{2}$ p. % au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 11 juin 1886. — Partie recouvrée en 1886.) Ce capital sera ajouté à la dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. %, émise en vertu de la loi du 26 août 1885.	41,746,368 87
Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 4 p. %, au capital nominal de 1,605,000 francs, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer. (Lois des 27 mai 1876, 26 juin 1877 et 19 décembre 1876.)	
Obligations de la Dette publique, à 4 p. %, émises en 1886 en vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	3,250,000 »
TOTAUX. fr.	47,018,977 87
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	320,160,728 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	367,188,705 87
Recette à l'exercice 1886 :	
De l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1885, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état litt. X)	364,096 14
	367,553,402 01

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET priorité et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES VAIS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1886.	En 1887.	Total.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Exercice 1882.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	470 »	470 »	»	470 »	470 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . .	9,045 95	»	»	»	»
	10,415 95	470 »	»	470 »	470 »
Exercice 1883.					
Dette publique	10,351 42	10,351 40	»	10,351 40	10,351 40
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . .	607 62	»	»	»	»
	10,059 04	10,351 40	»	10,351 40	10,351 40
Exercice 1884.					
Dette publique	3,696 94	3,696 93	»	3,696 95	3,696 95
Ministère de la Justice.	1,500 »	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— des Affaires Étrangères.	20,000 »	5,600 »	»	5,600 »	5,600 »
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	24,528 31	24,402 26	»	24,402 26	24,402 26
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . .	6,882 41	4,854 58	»	4,854 58	4,854 58
	50,407 66	40,053 77	1,500 »	58,553 77	40,053 77
Exercice 1886.					
Dette publique.	13,696 94	3,661 87	»	3,661 87	3,661 87
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique . .	279,340 07	80,461 54	»	75,662 26	75,662 26
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	126,091 11	75,202 »	2,597 42	72,861 58	75,202 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . .	174,546 06	120,615 96	»	120,615 96	120,615 96
— de la Guerre	27,560 52	26,076 18	2,004 82	24,071 56	26,076 18
— des Finances	1,430 40	1,436 40	»	1,436 40	1,436 40
	622,471 50	307,513 95	4,402 24	206,312 43	500,714 67

CICE 1886 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1887, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1887 en vertu de l'art. 6 de la loi du 26 mai 1886.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1886.
"	"	"	"	"	"	"	"	470 "
"	"	0,945 93	"	"	0,945 93	"	"	" -
"	"	0,945 93	"	"	0,945 93	"	"	470 "
"	"	" 02	"	"	" 02	"	"	10,351 40
"	"	607 62	"	"	607 62	"	"	"
"	"	607 64	"	"	607 64	"	"	10,351 40
"	"	" 01	"	"	" 01	"	"	3,606 93
"	"	"	"	"	"	"	"	1,500 "
"	"	14,400 "	"	"	"	14,400 "	"	5,600 "
"	"	126 05	"	"	126 05	"	"	24,402 26
"	"	1,827 83	"	"	23 10	1,804 73	"	4,854 58
"	"	16,353 89	"	"	149 16	16,204 73	"	40,053 77
"	"	10,035 07	"	"	10,035 07	"	"	3,661 87
6,790 28	"	198,878 33	"	"	198,878 33	"	"	80,461 54
"	"	50,829 11	"	"	5,698 36	45,130 75	"	75,262 "
"	"	55,750 70	"	"	5,965 80	47,784 90	"	120,015 90
"	"	1,484 14	"	"	510 14	965 "	"	20,070 18
"	"	"	"	"	"	"	"	1,430 40
0,790 28	"	314,957 55	"	"	221,096 90	93,860 65	"	507,513 93

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES VAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1886.	En 1887.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dette publique	103,687,056 10	102,053,357 63	86,237,220 42	16,685,240 89	102,922,467 31
	Liste civile	3,300,000 »	3,300,000 »	3,500,000 »	»	3,300,000 »
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	200,000 »
— N.	Dotations. Sénat	120,000 »	119,999 86	70,650 »	49,349 86	119,999 86
	Chambre des Représentants	739,265 »	739,248 60	566,975 37	162,349 95	729,525 52
	Cour des comptes	228,075 »	228,104 75	204,458 70	23,646 03	228,104 75
— O	Ministère de la Justice	15,386,241 »	15,745,117 66	11,373,124 67	4,326,743 26	15,609,867 93
— P.	— des Affaires Étrangères	2,384,985 »	2,347,206 31	1,924,221 83	418,723 83	2,342,945 60
— Q.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,073,171 »	20,878,008 55	15,600,085 92	7,116,995 01	20,717,980 95
— R.	— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	16,675,018 63	16,048,206 »	10,651,171 64	5,241,815 04	15,892,967 58
— S.	— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	85,363,857 78	83,177,977 46	33,028,438 72	45,124,663 55	83,153,102 27
— T.	— de la Guerre	46,622,600 »	46,492,085 63	14,342,575 59	32,155,911 44	46,478,487 03
— U.	Corps de la Gendarmerie	3,711,550 »	3,708,052 50	3,087,038 98	620,993 52	3,708,052 50
— V.	Ministère des Finances	15,523,655 49	15,156,545 08	6,852,866 35	8,302,566 78	15,155,233 13
— W.	Non-Valeurs et Remboursements	1,687,000 »	2,304,752 98	690,244 64	1,606,758 93	2,297,003 57
		317,707,055 »	313,398,732 99	191,120,072 83	121,815,564 99	312,944,637 82

CICE 1886 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1887, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1887 en vertu de l'art. 4 de la loi du 26 mai 1886.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1886.
30,890 52	•	092,693 52	259,015 05	259,015 05	992,693 52	•	•	102,953,357 65
•	•	•	•	•	•	•	•	3,300,000 •
•	•	•	•	•	•	•	•	200,000 •
•	•	• 14	•	•	• 14	•	•	119,999 86
9,923 28	•	16 40	•	•	16 40	•	•	739,248 60
•	•	570 27	•	•	570 27	•	•	228,104 73
45,249 75	•	263,067 50	621,944 16	621,944 16	263,067 50	•	•	15,745,117 60
4,260 65	•	37,778 60	•	•	37,778 60	•	•	2,347,206 51
100,937 62	•	1,107,162 45	•	•	1,107,120 70	41 66	•	20,878,008 55
155,508 42	•	626,722 63	•	•	488,793 12	137,929 51	•	16,048,290 •
24,875 19	•	2,540,161 21	152,280 02	152,280 02	2,392,305 07	147,855 27	•	85,177,977 46
13,598 69	•	150,514 37	•	•	33,713 64	96,800 73	•	46,492,085 63
•	•	3,517 50	•	•	3,221 50	296 •	•	3,708,032 50
1,511 95	•	225,165 01	58,034 63	58,034 63	225,165 04	•	•	15,156,345 08
7,749 41	•	28,036 15	645,789 13	645,789 13	28,036 15	•	•	2,304,762 98
454,095 17	•	6,045,405 00	1,737,083 89	1,737,083 89	5,662,482 75	382,925 17	•	513,393,732 09

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1886.	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'Etat.	PAYEMENTS	
				reportés à l'exercice 1886 par la loi du 21 juin 1885.	alloués par les lois des 26 mai et 19 novembre 1886.			En 1886.	
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
<i>Ministère de la Justice.</i>									
1	•	1	Palais de Justice. — Travaux.	35,320 12	•	35,320 12	20,911 21	20,911 21	20,911 21
2	•	2	Palais de Justice. — Ameublement	2,954 81	•	2,954 81	2,507 74	2,507 74	2,507 74
3	•	3	Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre.	50,000 •	•	50,000 •	•	•	•
4	•	4	Travaux d'amélioration et d'entretien des bâti- ments des prisons	77,992 95	•	77,992 95	70,325 83	70,147 42	70,147 42
TOTAUX pour le Ministère de la Justice fr.				166,267 88	•	166,267 88	102,644 78	102,566 57	102,566 57
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>									
<i>Anciens services.</i>									
5	•	5	Avances aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école.	104,214 21	•	104,214 21	50,000 •	50,000 •	50,000 •
6	•	6	Travaux de voirie vicinale, d'hygiène et d'amé- lioration des cours d'eau non navigables.	180,625 •	•	180,625 •	16,698 84	16,698 84	16,698 84
7	•	7	Continuation de l'armement de la garde civique	155,546 09	•	155,546 09	48,421 40	48,421 40	48,421 40
TOTAUX. fr.				440,385 90	•	440,385 90	115,120 24	115,120 24	115,120 24
8	4	•	Nouvelles installations du Tir national.	•	525,000 •	525,000 •	•	•	•
<i>Service de l'Instruction publique.</i>									
9	•	8	Enseignement supérieur. — Construction et amé- lioration des locaux des universités	1,204,419 50	•	1,204,419 50	1,015,820 06	1,009,625 86	1,009,625 86
10	•	9	Enseignement moyen. — Construction et ameub- lement de locaux.	567,218 51	•	567,218 51	527,510 34	527,060 54	527,060 54
10a	2	•	Id.	•	500,000 •	867,218 51	255,073 95	228,073 95	228,073 95
11	•	10	Enseignement primaire. — Construction et ameub- lement de locaux	4,055 88	•	4,055 88	4,055 88	4,055 88	4,055 88
11a	3	•	Id.	•	1,000,000 •	1,004,055 88	704,051 81	673,756 81	673,756 81
12	•	11	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques	91,418 52	•	91,418 52	58,726 21	58,418 08	58,418 08
12a	1	•	Id.	•	40,000 •	140,418 52	•	•	•
15	•	12	Écoles normales primaires et sections normales de l'Etat déjà existantes. — Amélioration de locaux	0,015 02	•	0,015 02	4,869 30	405 75	405 75
11	•	15	Ameublement des écoles et sections normales.	77,401 69	•	77,401 69	12,588 70	11,315 10	11,315 10
15	•	14	Bibliothèque centrale du Département de l'Ins- truction publique.	235 90	•	235 90	234 85	•	•
16	•	15	Installation du musée scolaire de l'Etat au pavillon du champ des manœuvres	5,082 85	•	5,082 85	•	•	•
17	•	16	Avance des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 31 décembre 1884.)	319,787 06	•	319,787 06	504,005 40	295,148 73	295,148 73
TOTAUX. fr.				2,078,650 55	1,540,000 •	3,627,650 55	2,684,712 50	2,605,078 50	2,605,078 50
TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.				2,525,014 43	1,874,000 •	4,500,014 43	2,799,852 85	2,721,098 74	2,721,098 74

CICE 1886 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
En 1887.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	Transferts à l'exercice 1887 en vertu de l'art. 4 de la loi du 26 mai 1886, sur les crédits			CRÉDITS DÉPENSÉS de l'exercice 1886.
						reportés de l'exercice 1886.	ajoutés par les lois des 26 mai et 19 nov. 1886.	TOTAL.	
"	20,911 21	"	"	5,408 01	"	5,408 01	"	5,408 01	20,911 21
"	2,507 74	"	"	447 07	"	447 07	"	447 07	2,507 74
"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	50,000 "	"
52 16	70,109 58	26 25	"	7,767 12	"	7,767 12	"	7,767 12	70,225 83
52 16	102,618 55	26 25	"	65,023 10	"	65,023 10	"	65,023 10	102,644 78
"	50,000 "	"	"	54,214 21	"	54,214 21	"	54,214 21	50,000 "
"	16,098 84	"	"	169,924 16	"	169,924 16	"	169,924 16	16,098 84
"	48,421 40	"	"	107,125 20	"	107,125 20	"	107,125 20	48,421 40
"	115,120 24	"	"	351,265 66	"	351,265 66	"	351,265 66	115,120 24
"	"	"	"	525,000 "	"	"	525,000 "	525,000 "	"
6,104 20	1,015,820 06	"	"	188,599 24	"	188,599 24	"	188,599 24	1,015,829 06
"	527,000 54	250 "	"	39,907 97	"	39,907 97	"	39,907 97	527,310 54
25,000 "	255,075 93	"	"	246,926 05	"	"	246,926 05	286,834 02	255,075 95
"	4,055 88	"	"	"	"	"	"	"	4,055 88
30,275 "	704,051 81	"	"	295,968 10	"	"	295,968 19	295,968 19	704,051 81
278 13	58,726 21	"	"	32,692 31	"	32,692 31	"	32,692 31	58,726 21
"	"	"	"	49,000 "	"	"	49,000 "	81,692 31	"
4,575 55	4,869 50	"	"	4,145 72	"	4,145 72	"	4,145 72	4,869 50
1,275 69	12,588 79	"	"	64,812 90	"	64,812 90	"	64,812 90	12,588 79
254 85	254 85	"	"	1 05	"	1 05	"	1 05	254 85
"	"	"	"	5,082 85	"	5,082 85	"	5,082 85	"
10,055 88	305,181 61	818 79	"	15,785 66	"	15,785 66	"	15,785 66	304,005 40
77,665 50	2,685,645 80	1,068 70	"	912,917 94	"	551,025 70	591,894 24	942,917 04	2,684,712 59
77,665 50	2,708,764 04	1,068 79	"	1,599,181 00	"	682,287 50	916,894 24	1,599,181 00	2,709,852 85

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1886.	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES	PAYEMENTS En 1886.
				reportés à l'exercice 1886 par la loi du 24 juin 1885.	alloués par les lois des 20 mai et 19 novembre 1886.		résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.					
			<i>Beaux-Arts.</i>					
18	•	17	Acquisitions d'œuvres d'art pour les collections de la galerie ancienne des musées de peinture et de sculpture de l'Etat	100,000	•	100,000	•	•
19	•	18	Exposition universelle d'Anvers	104,099 65	•	254,099 65	182,307 55	174,307 55
19a	•	•	Id.	•	40,000			
			TOTAUX. . . . fr.	204,099 65	40,000	554,099 65	182,307 55	174,307 55
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>					
20	•	10	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'Etat, de compagnies, et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), redres- sement et amélioration des routes; établis- sement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et recon- struction de ponts, subsides, rachat de ponts concedés	627,432 23	•	2,327,432 23	627,100 22	821,740 05
20a	5	•	Id.	•	1,700,000			
21	•	20	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges . .	252,985 38	•	252,985 38	12,072 30	8,172 30
22	13	•	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement pro- vincial du Brabant	•	50,000	50,000	•	•
23	•	21	Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles.	314,654 03	•	480,654 03	216,495 12	216,455 12
23a	6	•	Id.	•	175,000			
24	•	22	Locaux pour l'enseignement normal primaire; solde des travaux exécutés en 1884 à l'école des humanités de Liège	189,119 18	•	280,119 18	104,801 57	104,801 57
24a	7	•	Id.	•	100,000			
25	•	51	Écoles des humanités de Liège. — Agrandisse- ment et reconstruction	22 10	•	22 10	22 10	22 10
26	•	23	Reconstruction et agrandissement du Palais de la Nation	225,480 45	•	1,025,480 45	223,470 33	223,470 33
26a	10	•	Id.	•	800,000			
27	•	24	Agrandissement des Ministères; transfert du Mi- nistère des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	11,167 78	•	101,167 78	11,167 78	11,167 78
27a	9	•	Id.	•	150,000			
28	•	25	Préservation des bâtiments civils contre les dan- gers d'incendie; exécution de travaux; acqui- sition de matériel, etc.	97,785 51	•	97,785 51	4,800	4,800
29	•	26	Palais des beaux-arts	47,000	•	47,000	47,000	47,000
29a	8	•	Id.	•	50,000	97,000	16,550	16,550
30	16	•	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un musée des beaux-arts à Anvers	•	86,000	86,000	86,000	86,000
31	•	27	Conservatoire royal de musique de Liège . . .	35,440	•	183,440	35,440	35,440
31a	14	•	Id.	•	150,000			
32	•	28	Hôtel des Monnaies	7,024 11	•	7,024 11	5,155 57	5,155 57
33	•	50	Prison de Saint-Gilles	1,119 99	•	1,119 99	456 50	456 50
34	•	52	Monument de l'ancien Champ des manœuvres .	110 01	•	110 01	110 01	110 01
35	•	54	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles	441,051 53	•	1,541,051 53	441,051 53	441,051 53
35a	11	•	Id.	•	1,100,000			
36	•	55	Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Parc Léopold	199,117 93	•	309,117 93	78,200 68	77,200 68
36a	12	•	Id.	•	200,000			
37	•	58	Partie du prix de l'acquisition à faire de l'ancien château des Comtes de Flandre à Gand . . .	100,000	•	100,000	•	•
38	15	•	Bibliothèque royale. Établissement d'un plancher et de rayons en fer; transformation intérieure de l'aile droite	•	75,000	75,000	•	•
			TOTAUX. . . . fr.	2,525,466 03	4,636,000	7,161,466 03	4,279,301 24	4,230,651 17

CICE 1886 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier.</i>		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			
En 1887.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	Transferts à l'exercice 1887, en vertu de l'art. 4 de la loi du 26 mai 1886, sur les crédits		CRÉDITS de l'exercice 1886.
					reportés de l'exercice 1886.	alloués par les lois des 26 mai et 19 nov. 1886.	TOTAL.	
"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	100,000 "	"
8,000 "	182,307 55	"	"	11,792 08	"	11,792 08	51,792 08	182,307 55
"	"	"	"	40,000 "	"	"	40,000 "	"
8,000 "	182,307 55	"	"	151,792 08	"	111,792 08	40,000 "	182,307 55
2,611 58	624,351 41	2,754 81	"	326 01	"	326 01	"	627,106 22
34,714 99	1,314,330 87	2,900 31	"	582,508 82	"	"	582,368 82	1,317,431 18
3,900 "	12,072 30	"	"	220,911 08	"	220,911 08	"	12,072 30
40 "	216,405 12	"	"	50,000 "	"	"	50,000 "	"
"	"	"	"	98,158 91	"	98,158 91	175,000 "	216,493 12
"	"	"	"	175,000 "	"	"	"	"
"	104,801 57	"	"	84,317 61	"	84,317 61	"	104,801 57
"	"	"	"	100,000 "	"	"	100,000 "	"
"	22 10	"	"	"	"	"	"	22 10
"	223,470 33	"	"	1 12	"	1 12	"	223,470 33
1,249 98	788,626 52	"	"	11,373 48	"	"	11,373 48	788,626 52
"	11,167 78	"	"	"	"	"	"	"
"	65,997 57	"	"	84,002 45	"	"	84,002 45	11,167 78
"	4,800 "	"	"	"	"	"	"	65,997 57
"	47,000 "	"	"	92,985 51	"	92,985 51	"	4,800 "
"	16,550 "	"	"	33,450 "	"	"	33,450 "	47,000 "
"	86,000 "	"	"	"	"	"	"	16,550 "
"	33,440 "	"	"	"	"	"	"	86,000 "
"	101,560 "	"	"	48,440 "	"	"	"	33,440 "
"	3,155 37	"	"	3,868 74	"	3,868 74	48,440 "	101,560 "
"	456 50	"	"	663 49	"	663 49	"	3,155 37
"	110 01	"	"	"	"	"	"	456 50
"	441,031 33	"	"	"	"	"	"	110 01
64 "	99,857 66	"	"	1,000,142 34	"	"	1,000,142 34	441,031 33
474 60	78,200 68	"	"	120,917 25	"	120,917 25	"	99,857 66
"	"	"	"	200,000 "	"	"	200,000 "	474 60
"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	"
"	"	"	"	75,000 "	"	"	75,000 "	"
43,054 05	4,273,706 12	5,053 12	"	2,882,104 79	"	722,127 72	2,159,977 07	4,270,361 24

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1886.	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS	MONTANT	DÉPENSES	PAYEMENTS
				reportés à l'exercice 1886 par la loi du 24 juin 1885.	alloués par les lois des 16 mai et 19 novembre 1886.	total des crédits par article.	résultant des services faits. — DROIT constaté et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
39	•	39	Meuse.	2,293,466 77	•	2,293,466 77	844,197 38	840,523 55
39a	17	•	Id.	•	700,000	•	•	•
40	17a	•	Sambre.	•	60,000	60 000	59 08	59 08
41	•	40	Ourthe. — Expropriation et travaux. — Rectification du Fourchu-Fossé.	160,220 45	•	•	40,112 06	40,112 06
41a	18	•	Id.	•	125,000	291,220 45	•	•
42	•	43	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc. — Expropriations.	897,969 30	•	•	897,969 30	852,622 82
42a	21	•	Id.	•	1,910,000	2,807,969 30	93,557 10	24,448 18
43	•	•	Ruisseau de l'Espierre. — Travaux d'amélioration et subsides aux provinces pour le recréusement du ruisseau.	38,904 08	•	38,904 08	5,888 77	5,607 87
44	•	44	Haine. — Travaux d'amélioration. — Expropriations.	177,898 15	•	•	50,296 55	53,473 45
44a	22	•	Id.	•	50,000	227,888 15	•	•
45	•	50	Dendre. — Travaux de parachèvement.	22,025 10	•	22,025 10	18,587 11	18,559 10
46	•	51	Rupel. — Travaux divers d'amélioration. — Expropriations.	142,587 30	•	•	106,800 02	106,800 92
46a	24	•	Id.	•	150,000	292,587 30	•	•
47	•	52	Senne et Dyle. — Travaux et expropriations.	878,708 68	•	•	5,880 50	4,712 50
47a	25	•	Id.	•	100,000	978,708 68	•	•
48	56	•	Petite Senne. — Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles.	•	37,000	37,000	36,524 45	36,524 45
49	•	53	Grande-Nêthe. — Construction d'un pont tournant au barrage du Bockt.	5,643 60	•	5,643 60	•	•
50	•	56	Enlèvement du Zwyn. — Frais judiciaires, d'avoués et autres.	1,025 06	•	1,025 06	508 73	•
51	•	60	Barrage de la Gileppe — Expropriations.	104,000	•	•	•	•
51a	55	•	Id.	•	1,000	105,000	720	•
52	•	62	Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec la Hollande (travaux d'amélioration à la rivière le Dommel).	25,826 64	•	25,826 64	1,025	1,025
53	•	63	Détournement du Schyn, à Anvers.	10,662 85	•	10,662 83	2,780	350
54	32	•	Yser. — Expropriations et travaux.	•	50,000	50,000	•	•
55	•	58	Lys. — Expropriations et travaux.	85,662 22	•	•	81,007 80	81,007 80
55a	23	•	Id.	•	75,000	160,662 22	25,011 83	25,011 83
56	29	•	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux.	•	200,000	200,000	•	•
57	•	41	Canaux de Liège à Anvers. — Gares de croisement. — Expropriations et travaux.	18,062 90	•	•	18,062 90	18,062 90
57a	20	•	Id.	•	40,000	58,062 90	25,041 90	24,982 75
58	•	42	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi — Expropriations.	2,000,229 50	•	•	1,976,767 44	1,976,073 22
58a	19	•	Id.	•	6,000,000	8,000,229 50	510,668 55	507,048 33
59	•	46	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Reprise du canal et achèvement des travaux.	987,647 57	•	•	846,425 12	846,425 12
59a	26	•	Id.	•	503,000	1,487,647 57	•	•
60	•	48	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise.	2,845,242 18	•	•	1,568,499 04	1,568,493 26
60a	50	•	Id.	•	160,000	3,005,242 18	•	•
61	•	49	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux.	96,000 23	•	•	57,959 21	57,929 26
61a	28	•	Id.	•	50,000	146,000 23	•	•
62	•	59	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux.	758 77	•	•	758 77	738 77
62a	27	•	Id.	•	50,000	50,758 77	3,072 47	3,072 47
63	•	47	Canal de Nieupoort par Furnes à Dunkerque. — Amélioration du bief de Furnes à la frontière.	250,000	•	250,000	•	•
64	54	•	Port de Nieupoort. — Travaux.	•	60,000	60,000	•	•
A REPORTER. fr.				11,048,761 05	10,268,000	21,316,761 05	7,034,442 65	6,907,315 49

CICE 1886 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier.</i>		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
En 1887.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	Transferts à l'exercice 1887 en vertu de l'art. 4 de la loi du 26 mai 1886, sur les crédits		CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1886.	
						reportés de l'exercice 1885.	alloués par les lois des 26 mai et 19 nov. 1886.	TOTAL.	
5,673 85	844,107 58	"	"	1,449,260 30	"	1,449,260 30	"	2,149,260 30	844,107 58
"	59 08	"	"	700,000 "	"	"	700,000 "	2,149,260 30	844,107 58
"	49,112 06	"	"	50,040 02	"	"	50,040 02	50,040 02	50 08
"	"	"	"	117,116 49	"	117,116 49	"	242,116 49	49,112 08
"	"	"	"	125,000 "	"	"	125,000 "	"	"
45,546 48	897,060 50	"	"	"	"	"	"	"	"
69,089 01	93,537 19	"	"	1,816,462 81	"	"	1,816,462 81	1,816,462 81	897,969 30
"	"	"	"	"	"	"	"	"	93,537 19
190 90	5,888 77	"	"	35,075 31	"	35,075 31	"	35,075 31	5,888 77
1,840 40	55,522 85	973 70	"	121,591 60	"	121,591 60	"	171,591 60	56,206 35
"	18,350 10	48 01	"	50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	171,591 60	56,206 35
"	"	"	"	3,457 09	"	3,457 09	"	3,457 09	18,587 11
"	106,890 02	"	"	55,696 38	"	55,696 38	"	185,696 38	106,890 02
1,168 "	5,880 50	"	"	150,000 "	"	150,000 "	150,000 "	185,696 38	106,890 02
"	"	"	"	872,918 18	"	872,918 18	"	072,918 18	5,880 50
"	"	"	"	100,000 "	"	"	100,000 "	"	"
"	30,524 45	"	"	475 55	"	"	475 55	475 55	30,524 45
"	"	"	"	5,643 60	"	5,643 60	"	5,643 60	"
508 73	508 73	"	"	517 23	"	517 23	"	517 23	508 73
720 "	720 "	"	"	104,000 "	"	104,000 "	"	104,280 "	720 "
"	"	"	"	280 "	"	"	280 "	104,280 "	720 "
"	1,625 "	"	"	24,201 64	"	24,201 64	"	24,201 64	1,625 "
2,450 "	2,789 "	"	"	7,875 83	"	7,875 83	"	7,875 83	2,789 "
"	"	"	"	50,000 "	"	"	50,000 "	50,000 "	2,789 "
"	81,607 80	"	"	4,054 42	"	4,054 42	50,000 "	50,000 "	81,607 80
"	25,011 83	"	"	49,988 17	"	"	49,988 17	54,042 59	25,011 83
"	"	"	"	200,000 "	"	"	200,000 "	200,000 "	"
"	18,062 00	"	"	"	"	"	"	"	"
50 15	23,041 00	"	"	14,958 10	"	"	14,958 10	14,958 10	18,062 00
"	"	"	"	"	"	"	"	"	23,041 00
412 "	1,976,485 22	282 22	"	23,462 06	"	23,462 06	"	5,712,793 73	1,976,767 41
5,620 "	510,668 33	"	"	5,689,531 67	"	"	5,689,531 67	5,712,793 73	510,668 33
"	846,425 12	"	"	141,222 25	"	141,222 25	"	641,222 25	846,425 12
"	"	"	"	500,000 "	"	"	500,000 "	"	"
4 48	1,568,497 74	1 50	"	1,278,743 14	"	1,278,743 14	"	1,436,743 14	1,568,409 04
"	"	"	"	160,000 "	"	"	160,000 "	"	"
720 95	57,959 21	"	"	58,151 02	"	58,151 02	"	88,151 02	57,959 21
"	"	"	"	50,000 "	"	"	50,000 "	"	"
"	738 77	"	"	"	"	"	"	"	738 77
"	3,072 47	"	"	26,927 53	"	"	26,927 53	26,927 53	3,072 47
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	250,000 "	"	250,000 "	"	250,000 "	"
"	"	"	"	60,000 "	"	"	60,000 "	60,000 "	"
120,821 85	7,033,137 42	1,505 23	"	14,312,318 58	"	4,508,954 53	0,803,563 85	14,312,318 58	7,034,442 65

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1886.	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS	MONTANT	DÉPENSES	PAYEMENTS
				reportés à l'exercice 1886 par la loi du 24 juin 1885.	alloués par son loi des 28 mai et 19 novembre 1886.	total sans crédits par article.	réalisées des services faits. — MONTANT constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	
			REPORT. fr.	11,048,761 05	10,208,000	21,346,761 05	7,034,442 65	6,003,315 49
65		45	Nouvelles installations maritimes d'Anvers. — Expropriation, travaux, honoraires	762,034 03	"	762,034 03	368,335 57	368,237 67
65a	31	"	Id.	"	200,000	902,034 03	200,000	200,000
66		54	Port d'Ostende. — Agrandissement du bassin d'échouage	389,340 04	"	389,340 04	354,005 47	354,005 47
66a	53	"	Id.	"	450,000	839,340 04	251,555 32	201,455 32
67		55	Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port et de la navigation vers Bruges .	2,028 81	"	2,028 81	80 81	80 81
68		57	Escaut maritime et ses affluents à marée. — Navi-graphes	4,400	"	4,400	4,400	4,400
69		61	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables.	30,242	"	30,242	1,207 65	1,087 65
			TOTAUX. fr.	12,245,707 71	10,948,000	23,191,707 71	8,214,027 27	8,032,582 41
			<i>Chemins de fer en construction.</i>					
70		64	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875 et travaux faisant l'objet de la loi du 31 décembre 1883, portant autorisation pour le Gouvernement de régler avec la Société anonyme de construction, le compte de la ligne de Bastogne à Gouvy et de lui confier les travaux supplémentaires à cette ligne. Construction, par voie d'adjudication publique, d'un chemin de fer de Bastogne à la frontière du Grand-Duché de Luxembourg dans la direction de Wiltz. (Loi du 27 juillet 1884.)	2,487,763 47	"	2,487,763 47	2,320,810 87	2,301,164 87
71		65	Lignes de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877. Id.	1,246,528 20	"	1,246,528 20	19,628 40	19,028 40
71a	30	"	Id.	"	750,000	1,996,528 20	(1) 810,000	810,000
72		78	Travaux supplémentaires à faire exécuter et terrains supplémentaires à faire acquérir par les sociétés chargées de construire les chemins de fer faisant l'objet des conventions-lois des 31 janvier/15 mars 1875 et 1 ^{er} /26 juin 1877, et frais de procès avec ces mêmes sociétés . .	65,407 25	"	65,407 25	"	"
73		37	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	"	2,000,000	2,000,000	1,636,656 03	1,636,656 03
74		38	Wanlin à Anseremme. (Loi du 25 août 1885.) .	"	1,000,000	1,000,000	8,024 50	7,459 50
75		60	Ceinture de Bruxelles.	505,719 52	"	505,719 52	576,056 72	557,938 83
75a	40	"	Id.	"	250,000	755,719 52	"	"
76		67	Ambiève.	485,186 51	"	485,186 51	460,347 54	467,834 77
76a	41	"	Id.	"	3,000,000	3,485,186 51	154,019 88	154,000
77		69	Libramont à Bertrix	128,402 26	"	128,402 26	583 15	583 15
78		70	Wavre à Jodoigne par Gastuche	726,805 70	"	726,805 70	114 57	114 57
79		71	Audenarde à Orroir	30,883 57	"	30,883 57	14,018 37	13,092 37
80		75	Station de Dison	4,188 04	"	4,188 04	1,388 61	1,588 61
81		74	Thielt à Lichtervekle.	734 20	"	734 20	"	"
82		75	Station de Braine-Palleud	218,957 07	"	218,957 07	13,293 54	13,271 54
83		76	Gare industrielle de Tournai	28,500 78	"	28,500 78	25,010 30	23,010 30
84		77	Lignes de Tirlemont à Moll et de Tongres à Neerlinter	9,582 78	"	9,582 78	"	"
			TOTAUX. fr.	6,024,430 41	7,000,000	13,024,430 41	6,057,233 07	5,095,823 75
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics fr.	21,087,712 78	22,624,000	43,711,712 78	18,712,020 13	18,433,364 80

(1) Cette somme représente le montant des ordonnances de titres créées à charge de cette allocation.

CICE 1886 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
En 1887.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	Transferts à l'exercice 1887 en vertu de l'art. 4 de la loi du 26 mai 1886, sur les crédits			CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1886.
						reportés de l'exercice 1885.	alloués par les lois des 26 mai et 19 nov. 1886.	TOTAL.	
120,821 03	7,033,137 42	1,305 23	"	14,512,318 58	"	4 508,954 53	0,803,363 85	14,312 318 58	7,034,442 65
97 70	368,335 37	"	"	303,699 50	"	303,699 50	"	303,699 50	368,335 37
"	200,000 "	"	"	"	"	"	"	"	200,000 "
"	354,005 47	"	"	35,335 47	"	35,335 47	"	"	354,005 47
50,100 "	251,555 32	"	"	198,444 68	"	"	108,444 68	233,780 15	251,555 32
"	80 81	"	"	2,848 "	"	2,848 "	"	2,848 "	80 81
"	4,400 "	"	"	"	"	"	"	"	4,400 "
120 "	1,207 65	"	"	55,034 55	"	55,034 55	"	55,034 55	1,207 65
180,139 63	8,212,723 04	1,305 23	"	14,977,680 44	"	4,075,871 91	10,001,808 53	14,977,680 44	8,214,027 27
10,646 "	2,320,810 87	"	"	166,952 60	"	166,952 60	"	166,952 60	2,320,810 87
"	10,628 40	"	"	406,999 80	"	406,999 80	"	"	10,628 40
"	819,000 "	"	"	750,000 "	"	"	750,000 "	1,156,099 80	810,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	63,407 25	"	63,407 25	"	63,407 25	"
"	1,636,656 95	"	"	303,343 07	"	"	303,343 07	303,343 07	1,636,656 95
585 "	8,024 50	"	"	991,975 50	"	"	991,975 50	991,975 50	8,024 50
18,697 89	576,656 72	"	"	19,082 80	"	19,082 80	"	200,082 80	576,656 72
"	"	"	"	250,000 "	"	"	250,000 "	"	"
1,501 52	469,556 29	11 05	"	15,839 17	"	15,839 17	"	2,870,819 29	469,347 34
14 70	134,014 70	5 18	"	2,865,980 12	"	"	2,865,980 12	"	134,019 88
"	385 15	"	"	128,019 11	"	128,019 11	"	128,019 11	385 15
"	114 57	"	"	726,691 19	"	726,691 19	"	726,691 19	114 57
026 "	14,018 57	"	"	16,865 20	"	16,865 20	"	16,865 20	14,018 57
"	1,388 61	"	"	2,799 43	"	2,799 43	"	2,799 43	1,388 61
"	"	"	"	734 20	"	734 20	"	734 20	"
22 "	13,293 34	"	"	205,643 73	"	205,643 73	"	205,643 73	13,293 34
"	25,010 39	"	"	5,490 39	"	5,490 39	"	5,490 39	25,010 39
"	"	"	"	9,382 78	"	9,382 78	"	9,382 78	"
41,303 11	6,037,216 84	16 23	"	6,987,206 34	"	1,765,907 65	5,221,298 69	6,987,206 34	6,037,233 07
272,587 00	18,703,952 55	6,076 58	"	24,998,783 65	"	7,576,600 36	17,423,044 29	24,998,783 65	18,712,929 13

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1886.	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES	PAYEMENTS
				reportés à l'exercice 1886 par la loi du 24 juin 1885.	alloués Par Res. loi des 25 mai et 19 novembre 1886.		résultant des SERVICES FAITS. DÉBITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.								
85	•	80	Chemins de fer. — Voies et travaux	4,465,209 72	•	11,465,209 72	4,129,154 19	4,102,265 19
85a	42	•	Id.	•	7,000,000		1,300,474 43	1,313,501 20
86	•	81	Chemins de fer. — Traction et matériel. — Extension du matériel roulant du réseau de l'Etat. — Reprise du matériel, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Lierre-Turnhout, dont la concession a été rachetée en exécution de la loi du 2 avril 1881	579,751 70	•	1,119,751 70	570,751 70	570,751 70
86a	43	•	Id.	•	5,740,000		2,122,847 89	1,983,898 82
87	•	82	Postes. — Construction de bâtiments pour bureaux.	523,120 77	•	523,120 77	73,652 58	72,514 03
88	•	83	Télégraphes. — Construction de lignes, de locaux, et établissements télégraphiques et téléphoniques	66,984 34	•		216,984 54	66,984 34
88a	44	•	Id.	•	150,000	82,512 70		76,897 03
89	•	85	Rachat de la ligne de Marbehan à Virton	106,548 62	•	106,548 62	1,505 72	1,505 72
90	•	81	Marine. — Matériel divers	112,170 91	•		152,170 91	112,170 91
90a	48	•	Id.	•	40,000	58,658 20		58,658 20
91	•	86	Construction de deux paquebots pour le service de la ligne d'Ostende à Douvres.	1,199,769 60	•	2,549,769 60	1,043,481 58	1,043,481 58
91a	46	•	Id.	•	1,150,000		•	•
92	•	•	Marine. — Construction d'un steamer pour le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre	•	200,000	200,000	•	•
93	•	•	Construction de deux bateaux-pilotes	•	120,000	120,000	25,325 99	25,325 99
TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.				6,653,645 66	12,400,000	19,053,645 66	9,464,008 03	9,210,533 22
Ministère de la Guerre.								
94	•	88	Amélioration du casernement.	1,510,218 52	•	4,310,218 52	1,510,218 52	1,492,018 74
94a	40	•	Id.	•	3,000,000		680,773 45	643,591 31
95	•	87	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord.	999,181	•	999,181	1,501 75	1,501 75
96	55	•	Achèvement du fort La Perle	•	50,000		50,000	100
97	•	89	Construction et achèvement du fort de Rupelmonde.	505,790 66	•	677,790 66	455,854 02	450,125 77
97a	56	•	Id.	•	172,000		•	•
98	54	•	Construction d'une redoute à Duffel.	•	480,000	480,000	81,155 42	81,127 72
99	•	95	Construction des forts de Lierre et de Waelhem.	19,286 68	•	19,286 68	2,144 21	2,114 21
100	•	96	Armement des forts de Merxem, Zwynrecht, Cruybeke, Waelhem, Lierre et Rupelmonde	128,963 27	•		278,003 27	128,963 27
100a	52	•	Id.	•	150,000	77,503 50		50,819 17
101	•	97	Construction et achèvement du fort de Schooten.	749,122 56	•	1,509,122 56	48,437 50	48,437 50
101a	55	•	Id.	•	850,000		•	•
102	•	92	Transaction Pauwels.	10,812 50	•	10,812 50	•	•
103	•	93	Transaction Keller	15,058 60	•		15,058 60	•
104	•	90	Complément et amélioration de l'artillerie.	384,154 91	•	1,303,034 91		284,154 91
104a	50	•	Id.	•	918,900		263,452 61	248,504 99
105	•	91	Amélioration des armes portatives. Voitures à bagages	37,000 34	•	107,999 34	37,000 34	37,000 34
105a	51	•	Id.	•	70,000		27,595 18	27,595 18
TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. fr.				4,360,547 04	5,690,900	10,051,447 64	3,599,393 48	3,497,561 80

CICE 1886 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		PAYEMENTS <i>relatifs à effectuer ou à justifier.</i>		CRÉDITS	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
En 1887.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	Transferts à l'exercice 1887 en vertu de l'art. 4 de la loi du 26 mai 1886, sur les crédits			CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1886.
						reportés de l'exercice 1886.	alloués par les lois des 26 mai et 19 nov. 1886.	TOTAL.	
18,210 75 77,173 17	4,120,475 04 1,300,474 43	8,078 25 "	" "	336,143 53 5,609,525 57	" "	336,143 53 "	5,609,525 57 "	5,043,671 10 "	4,120,154 10 1,300,474 43
" 150,040 07 1,157 05	370,731 70 2,122,847 80 73,652 58	" " "	" " "	" 1,617,152 11 240,468 19	" " "	" " 240,468 19	" 1,617,152 11 "	1,617,152 11 240,468 10 "	370,731 70 2,122,847 80 73,652 58
" 3,415 02 " " "	66,984 54 82,512 70 1,505 72 112,170 91 38,658 20	" " " " "	" " " " "	" 67,687 30 105,244 90 1,501 80	" " " "	" " 105,244 90 "	" 67,687 50 " 1,561 80	67,687 30 105,244 90 1,561 80	66,984 54 82,512 70 1,505 72 112,170 91 38,658 20
" " "	1,043,481 58 " "	" " "	" " "	150,288 22 1,150,000 "	" "	150,288 22 "	" 1,150,000 "	1,500,288 22 "	1,043,481 38 " "
" "	25,525 00	"	"	200,000 " 96,674 01	" "	" "	200,000 " 96,674 01	200,000 " 96,674 01	" 25,525 09
258,886 50	0,453,410 78	8,078 25	"	0,589,547 65	"	847,146 84	8,742,400 70	0,589,547 63	0,404,098 03
" 57,182 14 " " 3,710 25 27 70 " 26,684 53 " " " 14,927 62 " "	1,492,918 74 680,773 45 1,301 75 100 " 455,854 02 81,155 42 2,144 21 128,965 27 77,505 50 48,457 50 " 284,134 01 265,452 61 57,909 54 27,395 18	17,200 58 " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " "	" 2,319,226 55 997,879 25 49,000 " 49,956 64 172,000 " 598,844 58 17,142 47 72,496 50 509,684 86 850,000 " 10,812 50 15,038 60 100,000 " 655,467 39 42,604 82	" " " " " " " " " " " " " "	" 2,319,226 55 997,879 25 40,900 " 49,956 64 172,000 " 598,844 58 17,142 47 72,496 50 700,684 86 850,000 " 10,812 50 15,038 60 100,000 " 655,467 39 42,604 82	" 2,319,226 55 " 49,900 " 221,953 64 598,844 58 17,142 47 72,496 50 1,550,684 86 850,000 " 10,812 50 15,038 60 755,467 59 42,604 82	1,510,218 32 680,773 45 1,301 75 100 " 455,854 02 81,155 42 2,144 21 128,963 27 77,505 50 48,457 50 " 284,134 01 265,452 61 37,909 54 27,395 18	
84,552 04	3,582,093 00	17,200 58	"	0,432,054 16	"	1,391,514 32	4,560,530 84	6,452,054 16	3,509,393 48

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1886.	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS	
				reportés à l'exercice 1886 par la loi du 24 juin 1885.	alloués par les lois des 26 mai et 19 novembre 1885.			En 1886.	
			Ministère des Finances.						
100	»	98	Appropriation des terrains des places fortes démantelées	170,970 34	»	370,970 34	145,021 89	144,721 89	
106a	58	»	Id.	»	200,000 »		»	»	
107	»	99	Intervention de l'État dans la formation du capital de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Loi du 28 mai 1884, <i>Moniteur</i> du 29, n° 150.)	2,000,000 »	»	2,000,000 »	»	»	
108	»	100	Frais de premier établissement de ladite Société.	180,000 »	»	180,000 »	50,000 »	50,000 »	
109	59	»	Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	»	300,000 »	300,000 »	»	»	
110	»	101	Construction de deux canots à vapeur pour la surveillance de l'Escaut par la douane d'Anvers	40,000 »	»	40,000 »	»	»	
111	»	»	Frais de confection et d'émission de titres à 3 1/2 % ₀ , fr. 80,440 25 c. Règlement des bonifications allouées pour le remboursement des obligations et actions privilégiées du Grand-Luxembourg, fr. 970,559 75 c. (Loi du 26 août 1885. <i>Moniteur</i> du 3 septembre n° 246. — Art. 10.)	1,055,591 50	»	1,055,591 50	52,501 55	52,501 55	
112	»	»	Revision des pensions civiles. (Loi du 10 janvier 1886, <i>Moniteur</i> du 15, n° 15. Art. 3.)	»	15,000 »	15,000 »	8,876 »	8,866 »	
113	»	»	Frais de transformation des pièces belges de 5 francs en monnaies divisionnaires. (Loi du 17 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 18, n° 158.)	»	121,000 »	121,000 »	45,688 92	45,688 92	
114	»	»	Avances à divers établissements industriels récemment détruits ou endommagés. (Loi du 24 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 50, n° 150.)	»	1,000,000 »	1,000,000 »	825,000 »	825,000 »	
115	57	»	Domaine de Tervueren	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
»	»	»	Confection et émission de titres à 3 1/2 p. % ₀ . (Loi du 19 novembre 1886)	»	500,000 »	500,000 »	12,800 »	12,800 »	
Totaux pour le Ministère des Finances. . fr.				3,446,561 84	2,176,000 »	5,622,561 84	1,120,588 16	1,119,378 16	

CICE 1886 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			
En 1887.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	Transferts à l'exercice 1887, en vertu de l'art. 4 de la loi du 26 mai 1886, sur les crédits		CRÉDITS de l'exercice 1886.
					reportés de l'exercice 1885.	alloués par les lois des 26 mai et 19 nov. 1884.	TOTAL.	
1,200	145,921 80	»	»	25,048 45	»	25,048 45	225,048 45	145,921 80
»	»	»	»	200,000	»	200,000		»
»	»	»	»	2,000,000	»	2,000,000	»	»
»	50,000	»	»	130,000	»	130,000	»	50,000
»	»	»	»	500,000	»	500,000	»	»
»	»	»	»	40,000	»	40,000	»	»
»	32,501 35	»	»	1,025,090 15	»	1,025,090 15	»	32,501 35
»	8,866	10	»	6,124	»	6,124	»	8,876
»	45,688 92	»	»	75,311 08	»	75,311 08	»	45,688 92
»	825,000	»	»	175,000	»	175,000	»	825,000
»	»	»	»	40,000	»	40,000	»	»
»	12,800	»	»	487,200	»	487,200	0 487,20	12,800
1,200	1,120,578 16	10	»	4,501,775 08	»	5,218,138 60	1,285,655 08	1,120,588 16

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 par la loi du 31 juin 1885.	CRÉDITS alloués par les lois des 26 mai et 19 novembre 1886.	MONTANT total DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DÉBIT constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS En 1886.
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère de la Justice	166,267 88	"	166,267 88	102,644 78	102,566 57
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	2,825,014 43	1,874,000 "	4,399,014 45	2,700,832 85	2,721,098 74
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics	21,087,712 78	23,024,000 "	43,711,712 78	18,712,929 15	18,453,564 86
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	6,653,045 66	12,400,000 "	10,053,645 66	9,464,098 03	9,216,535 22
— — de la Guerre	4,360,547 64	5,600,000 "	10,051,447 64	5,500,303 48	3,407,581 86
— — des Finances	3,440,561 84	2,170,000 "	5,022,361 84	1,120,588 16	1,119,378 16
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires. . . fr.	38,259,550 25	44,764,900 "	83,004,450 25	35,709,486 41	35,090,563 21

CICE 1886 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier.</i>		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
En 1887.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	Transferts à l'exercice 1887 en vertu de l'art. 4 de la loi du 26 mai 1886, sur les crédits		CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1886.	
					reportés de l'exercice 1885.	alloués par les lois des 26 mai et 19 nov. 1886.	TOTAL.		
52 10	102,618 53	20 25	•	03,623 10	•	63,623 10	•	03,623 10	102,644 78
77,665 50	2,708,764 04	1,068 70	•	1,599,181 00	•	682,287 50	916,894 24	1,599,181 00	2,799,852 85
272,587 69	18,705,032 55	6,076 58	•	24,008,783 65	•	7,575,699 36	17,423,084 29	24,008,783 65	18,712,920 15
258,886 50	9,455,419 78	8,678 25	•	9,589,547 63	•	847,146 84	8,742,400 79	9,589,547 63	9,464,098 03
84,552 04	3,582,093 00	17,299 58	•	6,452,054 16	•	1,891,514 32	4,560,539 84	6,452,054 16	3,599,593 48
1,200 •	1,120,578 16	10 •	•	4,501,775 68	•	3,218,158 60	1,283,615 08	4,501,775 68	1,120,588 16
674,923 75	35,705,420 96	34,050 45	•	47,204,063 82	•	14,278,409 58	32,926,554 24	47,204,063 82	35,799,486 41

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS constitués et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET	
					En 1886.	En 1887.
RÉCAPITU						
<i>Service ordinaire.</i>						
Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1882	•	•	10,415 95	470 •	•	470 •
— — — 1883	•	•	10,959 04	10,551 40	•	10,551 40
— — — 1884	•	•	50,407 00	40,055 77	1,500 •	58,555 77
— — — 1885	•	•	622,471 50	507,513 05	4,402 24	206,512 45
— propres à l'exercice.	•	•	517,707,035 •	513,508,732 00	101,120,072 85	121,815,504 00
			518,407,500 15	513,757,122 11	101,134,075 07	122,161,252 50
<i>Dépenses sur ressources extraordinaires.</i>						
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux conformément à la loi du 26 mai 1886 et à l'arrêté royal du 8 juin 1886	58,250,550 25	44,764,900 •	83,004,450 23	55,790,486 41	55,090,505 21	674,025 75
	58,250,550 25	44,764,900 •	401,411,750 50	540,550,608 52	226,225,478 28	122,856,170 54

CICE 1886 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS A transférer à l'exercice 1887, con- formément à l'ar- ticle 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1887 en vertu de l'art. 4 de la loi du 26 mai 1886.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1886.

LATION.

470	"	"	9,945 05	"	"	0,945 03	"	"	470
10,351 40	"	"	607 64	"	"	607 64	"	"	10,351 40
40,055 77	"	"	10,355 80	"	"	149 10	16,204 75	"	40,055 77
500,714 67	6,700 28	"	514,057 55	"	"	221,006 00	95,800 05	"	307,515 95
512,944,637 82	454,095 17	"	6,045,405 00	1,737,083 80	1,737,083 80	5,662,482 73	582,923 17	"	513598,732 90
513,206,227 06	460,894 45	"	6,387,270 01	1,737,083 80	1,737,083 80	5,804,282 36	492,988 55	"	513,767,122 11
35,765,426 96	54,059 45	"	47,204,065 82	"	"	"	"	47,204,065 82	35,700,486 41
349,061,654 02	494,953 00	"	53,592,234 75	1,737,083 80	1,737,083 80	5,894,282 56	492,988 55	47,204,965 82	340,556,608 52
	494,055 00						53,592,234 75		
									51,355,159 84

(68)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

RECETTES.

Développement par nature de perception et par article du Budget.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1886.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Foncier</i>	23,579,000	23,571,277 99	23,571,277 99	22,471,255 05
Principal 15,605,500 »	10,066,000	18,850,954 54	18,850,954 54	17,755,506 25
15 centimes additionnels ordinaires sur le principal 2,540,500 »				
20 centimes extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative 1,082,000 »				
Frais d'expertise 40,000 »				
<i>Patentes</i>	6,414,000	6,572,412 54	6,572,412 54	4,528,886 06
Principal 5,345,000 »	6,414,000	6,572,412 54	6,572,412 54	4,528,886 06
20 centimes additionnels extraordinaires 1,069,000 »				
<i>Redevances sur les mines</i> { Principal 274,800 »	543,500	555,269 41	555,269 41	351,089 82
25 centimes additionnels 68,700 »				
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i> { Café	25,531,600	559,874 77	24,314,871 10	539,874 77
Eaux-de-vie étrangères				
Bières et vinaigres				
Sucres raffinés				
Autres marchandises		21,585,015 97		21,585,015 97
Vins étrangers	2,940,500	2,818,789 71	2,818,789 71	2,818,789 71
Vins de fruits secs	"	180 "	180 "	180 "
Eaux-de-vie indigènes	25,076,922	23,276,894 51	23,276,894 51	22,957,488 09
Bières	9,165,700	8,853,150 03	8,853,150 03	8,852,867 52
<i>Accises</i>	8,400	13,504 70	13,504 70	13,504 70
Vinaigres	2,925,000	1,199,890 12	3,545,317 64	1,145,166 90
Sucres étrangers				
Sucre de betterave indigène		2,345,427 52		1,695,182 58
Glucoses et autres sucres non cristallisables	232,000	393,069 78	393,069 78	393,069 78
Tabac	1,000,000	965,611 41	965,611 41	965,610 21
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	10,000	9,436 82	9,436 82	9,436 82
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.		"	"	"
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i> { Loyers de bâtiments	350,000	70,285 21	319,395 00	70,285 21
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs				
Extraits cadastraux				
Recettes extraordinaires de toute nature				
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et déchargement de navires				
Contributions du territoire neutre de Moresnet				
TOTAUX	114,647,522	113,869,115 07	113,869,115 07	108,592,281 26

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.	
En 1887.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surrance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.		excédent des évaluations.
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
1,100,022 94	23,571,277 99	23,571,277 99	•	•	•	•	8,022 01	•	
1,104,448 51	18,850,054 54	18,850,054 54	•	•	•	•	200,043 40	•	
2,043,525 58	6,572,412 54	6,572,412 54	•	•	•	•	•	158,412 34	
4,190 59	355,260 41	355,260 41	•	•	•	•	•	11,760 41	
•	889,894 86		•	•	•	•	•	•	
•	900,557 41		•	•	•	•	•	•	
•	559,874 77	24,314,871 10	•	•	•	•	1,216,728 90	•	
•	599,548 09		•	•	•	•	•	•	
•	21,585,013 97		•	•	•	•	•	•	
•	2,818,789 71	2,818,789 71	•	•	•	•	127,710 29	•	
•	180 •	180 •	•	•	•	•	•	180 •	
224,715 62	25,182,202 61	25,182,202 61	94,691 90	8,851 54	•	85,840 56	•	105,280 61	
262 71	8,853,150 05	8,853,150 05	•	•	•	•	510,560 07	•	
•	13,504 70	13,504 70	•	•	•	•	•	5,104 70	
54,725 22	1,109,800 12	3,528,247 90	•	•	•	•	•	605,247 90	
655,175 20	2,528,557 78		17,069 74	•	•	17,069 74	•	•	
•	395,060 78	503,069 78	•	•	•	•	•	101,069 78	
1 20	965,611 41	965,611 41	•	•	•	•	34,588 59	•	
•	0,430 82	0,430 82	•	•	•	•	563 18	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	
•	25,361 18		•	•	•	•	•	•	
•	964 58		•	•	•	•	•	•	
•	70,285 21	310,595 09	•	•	•	•	30,604 01	•	
•	58,021 01		•	•	•	•	•	•	
•	183,530 •		•	•	•	•	•	•	
•	1,223 41		•	•	•	•	•	•	
5,105,072 17	113,767,565 43	113,737,365 43	111,761 64	8,851 54	•	102,910 50	1,035,233 31	1,043,064 74	
								890,168 57	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1880.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			
Enregistrement. . . (50 centimes additionnels.)	20,500,000	Actes civils publics	18,063,310 10	18,063,310 10		
		— sous seing privé	775,231 72	775,231 72		
		— judiciaires	968,600 83	968,600 83		
		— d'huissiers	991,521 40	991,521 40		
		Lettres de noblesse	11,600 *	11,600 *		
Permis de changer de nom de famille	10,440 *	10,440 *				
Gresse (50 centim. addit.)	400,000	Mise au rôle	80,855 43	80,855 43		
		Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	302,806 45	302,806 45		
Hypothèques. (35 centim. addit.)	5,400,000	Droits d'inscription	243,030 92	243,030 92		
		Droits de transcription d'actes de mutation	5,151,025 09	5,151,025 09		
Successions. (50 centim. addit.)	10,000,000	Droits de succession	10,943,404 86	10,553,923 91		
		— de mutation par décès	259,553 75	255,514 55		
		— de mutation sur les successions en ligne directe	2,750,989 08	2,741,935 78		
		— dus par les époux survivants	328,950 54	328,450 03		
Timbre (sans addition.)	5,800,000	Passports { à l'intérieur	12 *	12 *		
		Timbres fixes { à l'étranger	4,200 *	4,200 *		
		Permis de port d'armes de chasse	468,800 *	468,800 *		
		Permis de chasse au lévrier	1,015 *	1,015 *		
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	474,160 44	474,160 44		
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	210,494 05	210,494 05		
			— à l'étranger	10,619 51	10,619 51	
		Timbres adhésifs pour affiches	244,657 10	244,657 10		
		Timbres de dimension	2,358,470 85	2,358,470 85		
		Visa	150,543 66	Timbres proportionnels	150,543 66	150,543 66
				Timbres de dimension	28,560 98	28,560 98
		Extraordinaire.	454 25	Timbres fixes. Warrants	454 25	454 25
Timbres proportionnels. { Effets de commerce	1,014,075 85			1,014,075 85		
	Dons de caisse, billets au porteur, etc.			451,081 10	451,081 10	
	Effets, récépissés, obligations, etc.			"	"	
Coupures	"			"		
Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	292,040 85			291,936 85		
	Affiches	65,234 72	65,234 72			
Timbre des polices d'assurance	920,000	1,011,084 48	1,011,084 48	1,011,084 48		
A REPORTER		50,400,000	51,709,585 61	51,280,308 05		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		OBSERVATIONS.
En 1887.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			A recouvrer sur les débiteurs.				
"	18,063,310 10								
"	775,251 72								
"	983,000 83								
"	991,521 40	20,820,704 05	"	"	"	"	"	320,704 05	
"	11,600 "								
"	10,440 "								
"	86,855 45	479,721 88	"	"	"	"	"	10,721 88	
"	392,866 45								
"	245,696 02	3,374,720 01	"	"	"	"	5,279 09		
"	3,131,023 09								
218,154 30	16,782,078 21	17,017,592 76						1,017,592 70	
"	235,514 55								
7,270 81	2,749,235 89	2,749,235 50	167,454 15	101,501 06	"	65,863 09	250,764 41		
276 30	328,712 53	328,712 33						8,712 53	
"	12 "								
"	4,296 "								
"	468,800 "								
"	1, "								
"	474,169 44								
"	216,494 05								
"	10,619 51								
"	244,637 10								
"	2,358,470 85	5,760,291 61	68 75	17 "	"	51 75	39,708 39		
"	130,543 66								
"	28,366 98								
"	454 25								
"	1,014,075 85								
"	451,061 10								
"	"								
"	"								
44 26	291,981 10								
"	65,234 72								
"	1,011,084 48	1,011,084 48	"	"	"	"	"	91,084 48	
255,754 60	51,542,062 71	51,542,062 71	167,522 00	101,608 06	"	65,914 84	315,752 79	1,457,815 50	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1886.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.	50,400,000	51,709,585 61	51,709,585 61	51,286,508 05
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire	25,000	16,000	33,250	16,000
{ — de grande naturalisation		17,250		17,250
<i>Amendes en ma- tière d'impôts.</i> {	460,000	Enregistrement.	433,070 07	104,769 75
		Greffe.		"
		Hypothèques.		16,559 34
		Successions.		274,152 07
		Timbre.		38,102 91
Assurances.	5	5		
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i> {	750,000	Amendes de condamnation et domma- ges-intérêts attribués au Trésor.	736,053 80	729,462 46
		(en totalité)		(en partie)
TOTAUX.fr.	51,655,000	52,912,568 48	52,912,568 48	52,470,355 83

RECOUVREMENTS ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1887.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs à recouvrer sur les débiteurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
255,754 86	51,542,062 71	51,542,062 71	107,522 00	101,608 06	»	05,914 84	315,752 70	1,457,815 50	
»	10,000 »	33,250 »	»	»	»	»	»	8,250 »	
»	17,250 »		»	»	»	»	»	»	»
»	104,769 75	425,533 15	8,145 92	1,980 31	»	0,165 01	34,466 85	»	
»	»								
»	16,559 34								
1,789 17	266,006 15								
»	38,192 01	750,053 80	»	»	»	»	13,946 20	»	
»	5 »								
»	729,462 40								
»	0,501 34								
957,543 83	52,750,809 06	52,750,809 06	175,668 82	103,588 37	»	72,080 45	364,105 84	1,466,065 50	
				175,668 82			1,101,899 06		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des recevables de l'État.		En 1880.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
DOMAINES.				
		76,258 75		76,258 75
		63,429 06		62,162 95
		260,305 60		263,793 33
		443 25		431 62
		9,848 70		9,070 24
		7,009 82		6,874 97
		21,684 37		21,190 77
		248,215 76		247,036 07
		270,340 70		270,340 79
		90,784 81		88,214 93
		82,583 38		82,583 38
		7,068 50		7,880 85
		1,330 14		1,303 83
		2,080 78		1,930 92
	1,000,000	54,000 05	1,452,930 90	53,057 74
		615		615
		12,235 22		12,071 48
		2,780 06		2,780 06
		757 04		690 96
		2,643 50		2,559 88
		579 70		579 70
		22,014 47		21,007 49
		84,452 81		84,246 67
		8,794 31		8,762 24
		60,894 86		60,743 67
		51,823 60		50,790 61
		920 57		889 87
		4,488 18		4,460 35
		225 67		223 67
		54,282 17		20,929 51
	5,000		4,130	
		4,150		4,150
TOTAUX.	1,005,000	1,457,100 90	1,457,100 90	1,434,954 20

Droits
de navigation,
de ponts,
d'écluses, etc.Rivières
et canaux.Routes
appartenant
à l'État.1^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie . . .2^e classe : Produits des barrières affermées et en régie . . .

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
<i>Chemin de fer</i>			
Voyageurs		37,411,403 00	
Bagages		044,026 61	
Marchandises, équipages, chevaux et bestiaux	118,500,000	71,673,538 80	112,501,019 90
Produits extraordinaires		2,472,030 83	
	118,500,000	112,501,019 90	112,501,019 90
Restant à recouvrer des années antérieures	"	2,023,896 55	2,023,896 55
TOTAUX fr.	118,500,000	114,524,916 43	114,524,916 45

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1886.	En 1887.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
109,633,519 33	2,847,500 57	*	112,501,019 00	*	*	*	
109,633,519 33	2,847,500 57	*	112,501,019 90	*	*	*	
966,174 50	*	*	966,174 50	1,057,722 03	*	*	
110,610,603 83	2,847,500 57	*	113,407,194 40	1,057,722 03	5,052,805 60	*	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Télégraphes	5,050,000	2,887,962 30	2,887,962 50
<i>Postes.</i> { Taxe des correspondances en général.	8,114,270	8,077,303 03	8,077,303 05
{ Taxe sur les abonnements aux journaux.	54,280	55,263 05	55,263 05
{ Mandats-poste et bons de poste. Taxe	283,200	291,306 67	291,306 67
{ Taxe sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation	520,000	532,902 80	532,902 80
TOTAUX. fr.	8,971,750	8,956,957 64	8,956,957 64

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURAIRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1886.	En 1887.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
2,654,298 08	235,664 22	2,887,062 30	2,887,062 30	.	162,037 70	.	
7,555,027 90	541,765 13	8,077,503 03	8,077,503 03	.	56,876 97	.	
55,205 05	.	55,205 05	55,205 05	.	.	985 05	
291,596 67	.	291,596 67	291,596 67	.	.	8,196 67	
552,902 89	.	552,902 89	552,902 89	.	.	12,902 89	
8,415,102 51	541,765 13	8,956,957 64	8,956,957 64	.	56,876 97	22,084 61	
					14,702 36		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	600,000 »	»	572,115 15
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	40,000 »	»	51,272 22
TOTAUX fr.	640,000 »	»	623,387 37

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1880.	En 1887.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
572,115 15	"	"	572,115 15	"	27,884 85	"	
51,272 22	"	"	51,272 22	"	"	11,272 22	
623,387 57	"	"	623,387 57	"	27,884 85	11,272 22	
					16,612 05		

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS A la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	500,000 »	»	»

RERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1886.	En 1887.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
»	»	»	»	»	300,000 »	»	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1886.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux		11,544 72		11,544 72
		22,750 58		22,705 50
Produit d'autres aliénations d'immeubles		20,006 53		20,006 53
Produits { des successions en déshérence.		107,445 78		106,889 22
		715 59		715 59
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,545 02		1,545 02
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		114 00		.
provenant du Département des Affaires Étrangères.		.		.
— — des Finances		10,121 57		10,121 57
— — de la Guerre		138,347 57		138,345 57
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		1,809 50		1,809 50
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage { de la Justice	600,000 .	15,686 66	554,588 88	14,501 05
		60,708 95		60,268 95
		3,269 51		3,269 51
		2,024 88		2,024 88
Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale
		25,000 .		20,000 .
Rachat et transfert de rentes		85 17		85 17
Transactions en matière domaniale
Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		23,750 43		22,451 15
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		1,002 87		1,002 87
Produit d'objets saisis et confisqués		7,569 74		7,568 74
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		1,609 31		1,609 31
A REPORTER. fr.	600,000 .	554,588 88	554,588 88	545,805 03

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recourir.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1887.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en assurance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		RECÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recourir sur les débiteurs.			
"	11,344 72							
45 08	22,750 58							
"	20,000 33							
556 56	107,445 78							
"	715 50							
"	1,545 02							
114 90	114 00							
"	"							
"	19,121 57							
2 °	158,347 37							
"	1,800 50							
1,325 01	15,686 06	549,581 °	5,007 88	7 88	°	5,000 °	50,419 °	°
440 °	60,708 05							
"	3,269 51							
"	2,024 88							
"	"							
"	20,000 °							
"	85 17							
"	"							
1,201 42	23,722 55							
"	1,002 87							
1 °	7,360 74							
"	1,600 31							
3,775 07	540,581 °	540,581 °	5,007 88	7 88	°	5,000 °	50,419 °	°

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1886.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.	600,000	554,588 88	554,588 88	545,805 05
<i>Forêts</i>				
Prix de vente de coupes de bois		501,320 98		549,245 45
— de chablis, bois de délit et d'élagages		97,189 13		95,442 70
— d'objets saisis et confisqués		•		•
— de glandée, panage, foin et herbages		1,550 •		1,550 •
Fermages des propriétés dépendantes des forêts		7,071 72		7,971 72
— du droit de chasse.	840,000	15,314 •	705,504 80	15,314 •
— — de pêche (baux et licences).		•		•
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais		3,606 28		3,606 28
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		18,542 75		18,542 75
Indemnités pour carbonisation, etc.		•		•
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		26,252 26		20,028 05
— de bâtiments		15,552 01		15,145 01
— d'herbages, d'oseraies, etc.		13,153 56		12,077 56
— de vidanges		•		•
<i>Dépendances des chemins de fer.</i>				
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	170,000	545 88	159,841 55	208 50
Argent non réclamé.		1,919 23		1,919 23
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		69,853 21		69,827 14
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.		10,811 50		10,811 50
— d'objets non réclamés		15,507 50		15,507 50
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		6,685 70		6,685 70
<i>Établissements et services régis par l'État.</i>				
École militaire. — Pensions des élèves		74,951 17		70,472 10
École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		6,102 10		6,102 10
{ Produit des ventes d'objets divers		479 42		479 42
Écoles de réforme de Ruyssede et de Bcernem		•		•
Bénéfices de la fonderie de canons.	150,000	•	114,450 60	•
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,544 •		15,376 •
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.		93 •		93 •
Section normale d'enseignement moyen pour filles		3,680 •		1,480 •
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		13,601 •		8,101 •
A REPORTER. fr.	1,740,000	1,534,445 98	1,534,445 98	1,498,762 44

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1886.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1887.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en assurance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	à recouvrer sur les débiteurs.					
3,775 07	540,581 "	540,581 "	5,007 88	7 88	"	5,000 "	50,410 "	"
12,075 53	561,520 03							
1,746 43	07,180 13							
"	"							
"	1,530 "							
"	7,971 72							
"	15,514 "	705,364 86	"	"	"	"	134,455 14	"
"	"							
"	5,606 28							
"	18,542 75							
"	"							
191 60	26,210 35							
147 "	15,292 91							
150 "	13,127 56							
"	"							
115 11	323 61	189,740 57	100 98	24 09	"	76 80	10,250 43	"
"	1,910 25							
20 07	60,853 21							
"	10,811 50							
"	15,507 50							
"	6,685 70							
4,479 07	74,951 17							
"	6,102 10							
"	470 42							
"	"	114,450 69	"	"	"	"	15,540 31	"
"	"							
168 "	15,544 "							
"	95 "							
2,200 "	5,680 "							
5,500 "	15,601 "							
30,574 68	1,520,337 12	1,520,337 12	5,108 80	51 07	"	5,076 80	210,662 88	"

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1880.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.	1,740,000 »	1,534,445 98	1,534,445 98	1,498,762 44
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>				
Produit des examens universitaires		10,265 »		16,265 »
— des examens et visa des diplômes		44,564 59		44,564 59
— des diplômes des artistes vétérinaires.		»		»
— des brevets d'invention		297,150 »		297,150 »
— du quart des salaires sur transcriptions		44,142 42		41,142 42
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation.		25 14		25 14
— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France		445 75		445 75
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	440,000 »	4,550 »	502,878 08	4,550 »
Restitutions volontaires.		3 »		3 »
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).		400 »		400 »
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		4 75		4 75
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		59 90		59 90
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		60,601 91		60,601 91
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		2,852 64		2,852 64
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		20,003 18		20,003 18
Produits des conférences données aux élèves droguistes.		1,951 80		1,951 80
<i>Revenus des domaines.</i>				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		101,555 01		91,280 22
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		36,357 49		56,181 80
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		14,892 34		14,892 33
{ Fermages de pêche et de chasse		6,006 60		5,985 30
Arrérages de rentes		814 98		701 69
Relevances pour concessions de prises d'eau		2,540 65		2,057 98
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		7,500 »		7,500 »
— — de créances ordinaires		4,088 23		2,400 »
Domaine de Tervueren. { Fermages	700,000 »	8,056 02	651,471 02	8,056 05
{ Menus produits		1,826 »		1,826 »
Redevances des sablières et mines (art. 6 et 42 loi du 21 avril 1810)		1,740 70		625 94
Location de terrains provenant { Rivières et canaux		55,165 74		52,680 15
d'emprises { Routes		5,525 »		5,525 »
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		140,085 12		159,555 12
herbages, etc. { Routes		142,829 37		142,720 07
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		45,623 70		30,406 15
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)		2,867 17		1,767 82
TOTAUX. fr.	2,880,000 »	2,588,795 08	2,588,795 08	2,552,787 09

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1887.	TOTAL			ARTICLES soumis et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	à recouvrer sur les débiteurs.						
50,574 08	1,520,337 12	1,520,337 12	3,108 86	31 97	•	5,076 89	210,662 88	•	
•	10,205 •								
•	44,504 30								
•	•								
•	297,150 •								
•	44,142 42								
•	25 14								
•	443 75								
•	4,550 •	502,878 08	•	•	•	•	•	62,878 08	
•	5 •								
•	400 •								
•	4 75								
•	30 00								
•	69,601 91								
•	2,352 64								
•	20,003 18								
•	1,951 80								
0,860 62	101,149 84								
116 55	36,298 35								
• 01	14,802 34								
•	5,983 30								
112 49	814 18								
• 30 •	2,087 98								
•	7,500 •								
•	2,400 •								
•	8,036 02	547,155 62	4,317 40	3,521 76	•	795 64	132,846 38	•	
•	1,826 •								
948 47	1,372 41								
317 01	52,997 14								
•	5,525 •								
550 •	140,085 12								
109 30	142,829 57								
3,054 67	43,540 82								
27 05	1,795 75								
40,581 73	2,379,368 82	2,379,368 82	0,426 26	3,553 73	•	5,872 33	563,500 26	62,878 08	
				0,426 26			300,631 18		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		34,251 37	
— — au <i>Compte rendu analytique</i>		20,988 *	
— — aux <i>Annales parlementaires</i>		35,207 *	
Postes. Services régis par l'État. — — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	145,000 *	4,172 *	101,885 37
— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		200 *	
— — aux <i>Documents parlementaires</i>		84 *	
TOTAUX fr.	145,000 *	101,885 37	101,885 37

— CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1880.	En 1887.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
51,254 57	•	54,234 57					
29,988 »	•	29,988 »					
55,207 »	•	55,207 »					
4,172 •	•	4,172 •	101,885 37	•	45,114 65	•	
200 »	•	200 •					
84 •	•	84 •					
101,885 37	•	101,885 37	101,885 37	•	45,114 65	•	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	100,000 =	=	133,127 33

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1886.	En 1887.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
28,151 61	103,500 39	.	131,632 .	a) 1,495 33	.	31,632 .	a) Art. annulés. fr. 96 85 — reportés. . 1,398 48 <hr/> 1,495 33

CAPITAUX ET REVENUS.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	5,200,000	»	5,255,884 47
— des actes des commissariats maritimes	110,000	»	104 550 50
— des droits de chancellerie	7,000	»	8,895 40
— — de pilotage	2,080,000	»	2,060,094 74
— — de fanal	850,000	»	850,695 13
— de la régie du <i>Monteur</i>	82,000	»	85,851 40
— des écoles agricoles	275,000	»	301,418 28
— du placement des fonds disponibles du Trésor	800,000	»	504,000 »
Bonification d'un quart p. $\frac{1}{2}$ p. semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872, art. 1 ^{er} , n° 4.)	550,000	»	588,808 08
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,400,000	»	1,022,808 05
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	5,514,000	»	6,582,141 65
TOTAUX fr.	14,166,000	»	14,970,045 70

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1886.	En 1887.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
3,255,884 47	"	"	3,255,884 47	"	"	55,884 47	
104,350 50	"	"	104,350 50	"	3,649 50	"	
7,796 40	1,007 "	"	8,803 40	"	"	1,805 40	
2,066,004 74	"	"	2,066,004 74	"	15,905 20	"	
850,603 15	"	"	850,603 15	"	"	65 15	
48,823 84	36,545 46	"	85,369 30	a) 482 10	"	3,360 30	a) Art. annulés . fr. 55 60 — reportés . . 426 50
121,402 07	150,468 01	"	271,871 58	20,546 70	1,128 42	"	482 10
"	504,000 "	"	504,000 "	"	190,000 "	"	
100,509 "	180,400 08	"	368,808 08	"	"	58,808 08	
522,733 85	500,074 20	"	1,022,808 05	"	377,191 05	"	
6,582,141 05	"	"	6,582,141 05	"	"	1,268,141 05	
13,759,230 25	1,181,684 65	"	14,940,914 90	30,028 80	593,875 13	1,568,790 03	
						774,914 90	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de Budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	450,000 »	122,560 87	481,580 57
— — communaux		359,010 70	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	150,000 »	138,758 58	138,758 38
TOTAUX. fr.	580,000 »	620,338 95	620,338 05

TRIBUTIONS DIRECTES, etc.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURVRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1886.	En 1887.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
113,517 °	9,252 87	122,569 87	481,580 57	°	°	31,580 57	
337,808 °	21,112 70	359,010 70					
158,758 58	°	158,758 58	158,758 58	°	°	8,758 58	
589,073 58	30,585 57	620,338 95	620,338 95	°	°	40,358 05	
						40,358 05	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.		En 1880.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Reliquats de comptes ar- rétés et non arrêtés par la Cour des comptes. {	Solites de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	360 50	157,754 49	360 50
		2,925 00		2,925 00
Déficit des comptables. {	Actes de chargement de divers chefs.	18,000 *	45,094 35	44,593 57
		Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .		100,347 74
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances		69 48	69 48
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices, aux acquéreurs de bois domaniaux		156,404 86	84,490 11
	Remboursement et dégrèvement de contributions		218 32	218 32
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).		3,757 21	3,757 21
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %		"	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères		31 75	31 75
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt		2,031 50	2,031 "
	Restitution de droits		50 61	50 61
	Ministère de la Guerre. — Restitution de droits		382 "	382 "
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	540,000 *	11,018 70
Remboursement de subsides			341 59	341 59
Restitution de droits			125 "	"
Ministère de la Justice.	Restitution de bourses d'études		47,470 "	"
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.		115,854 84	115,854 84
	— en matière de police.		105,681 85	105,681 85
	— militaire		1,856 94	1,856 94
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	Frais d'entretien de mendiants		3,984 48	3,984 20
	Canal de la Campine. {	Annuités des propriétaires rive- rains	"	"
			Rachat des annuités	"
Frais de surveillance de travaux publics concédés. — d'entretien de routes concédées		170,305 13	24,512 "	
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits		755 04	755 04	
TOTAUX. fr.	558,000 *	778,052 69	778,052 69	409,953 69

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1887.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des Évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
•	300 50								
•	2,025 00								
		64,308 11	95,420 38	92,131 30	•	1,295 02	•	46,308 11	
500 08	45,094 35								
5,282 08	15,921 36								
•	69 48								
52,538 80	150,828 01								
•	•								
•	218 52								
•	3,757 21								
•	•								
•	51 75								
• 50	2,051 50								
•	50 01								
•	382 •								
•	11,018 70								
•	341 50	405,924 08	214,373 22	415 39	•	213,957 85	154,075 02	•	
•	•								
•	•								
•	115,854 84								
•	105,681 85								
•	1,850 04								
1,722 81	2,110 01								
•	•								
•	•								
453 55	24,075 55								
•	•								
•	755 04								
60,279 40	470,233 09	470,233 09	307,799 60	92,546 75	•	213,252 85	154,075 02	46,308 11	
				307,799 60				87,706 01	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	225,400 »	»	225,845 58
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,300 »	»	21,308 »
TOTAUX fr.	246,700 »	»	247,153 58

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1886.	En 1887.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
65,010 50	156,001 42	•	221,011 92	4,833 66	4,388 08	•	
20,200 •	1,108 •	•	21,308 •	•	•	8 •	
85,210 50	157,109 42	•	242,319 92	4,833 66	4,388 08	8 •	
					4,388 08		

Évaluations au Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	40,000 »	»	144,677 24
Recettes diverses et accidentelles.	700,000 »	»	1,619,627 49
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	20,399 »	»	7,701 90
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 »	»	1,360 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1881.	25,000 »	»	27,736 04
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »	»	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	»	9,709 02
Quotes-parts d'annuités du chef de rachats de chemins de fer, dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention-loi des 1/26 juin 1877.	123,227 »	»	123,226 70
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	979,570 »	»	1,242,302 02
Remboursement par la province de Brabant de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	70,000 »	»	67,536 72
TOTALS. fr.	2,144,756 »	»	3,419,119 92

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1886.	En 1887.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
57,177 04	•	•	57,177 04	87,499 60	•	17,177 04	
1,019,627 49	•	•	1,019,627 49	•	•	919,627 49	
1,333 34	•	•	1,333 34	a) 0,428 65	19,065 60	•	a) Art. annulés. fr. 2,884 21 — reportés . 3,514 44 <hr/> 0,428 65
1,360 •	•	•	1,360 •	•	•	•	
27,736 04	•	•	27,736 04	•	•	2,736 04	
175,000 •	•	•	175,000 •	•	•	•	
9,799 92	•	•	9,799 92	•	400 08	•	
123,226 70	•	•	123,226 70	•	• 50	•	
892,914 63	•	•	892,914 63	b) 349,478 29	86 635 37	•	b) Art annulés. fr. 650 05 — reportés . 348,828 24 <hr/> 349,478 29
67,536 72	•	•	67,536 72	•	2,463 28	•	
2,975,715 58	•	•	2,975,715 38	443,406 34	108,584 69	959,542 07	
					830,957 38		

Détail des recouvrements effectués à

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers . . .	10,371 83	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement, et remboursements d'autre nature . . .	8,720 32	
Restitutions anonymes . . .	2,700 10	
Restitution de bourses d'études . . .	121 20	
Restitution au Trésor de subsides aux communes restés sans emploi . . .	391,098 85	
Restitution au Trésor, par application du § 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements au profit de diverses Caisses de veuves et orphelins . . .	59 20	
Solde du compte des pensions payées réciproquement par les Gouvernements des Pays-Bas et de la Belgique en 1885 . . .	288 .	
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le Budget des Non-Valeurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1885 . . .	45,098 55	
Restitution par le Gouvernement du Canada de sa quote-part dans les dépenses occasionnées en 1882, par l'extradition du nommé Duchêne-Anciaux . . .	1,842 76	
		460,300 81
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie (Administration des prisons) . . .	310 07	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. % payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef de recettes faites pour compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1885 . . .	14,873 .	
Retenues de 1/2 p. % sur les pensions des officiers et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire. Remboursement par la Caisse d'annuités, en 1886, des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités . . .	14,672 28	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1885 . . .	6,000 .	
Remboursement par MM. de Rothschild frères, à Paris, de la commission qui leur a été allouée en 1886, au delà du maximum fixé par les conventions des 28 octobre 1871, 27 juin 1873 et 14 septembre 1870 . . .	3,703 .	
Remboursement par la Compagnie du chemin de fer néerlandais de sommes payées par l'Etat à titre de minimum d'intérêt pour la ligne de Tongres à Bilsen, en 1884 . . .	9,508 08	
Remboursement au Trésor du montant des liquidations faites, en 1886, à charge du Budget des Non-Valeurs, du chef de restitutions de traitements reçus en trop . . .	11,002 50	
Remboursement des frais de chauffage des locaux du Palais des beaux-arts occupés par des commissions et sociétés artistiques . . .	569 35	
	2,706 .	
		64,244 08
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
Dette à 2 1/2 p. %, échéance de janvier 1881 . . .	951 85	
— à 3 p. % échéances de novembre 1880 et mai 1881 y compris les servitudes militaires de 1881 . . .	604 16	
— à 4 p. % (1 ^{re} série) échéances de novembre 1880 et mai 1881 . . .	6,250 72	
— à 4 p. % (2 ^e série), échéance d'août 1880 . . .	400 .	
Titres de la caisse d'annuités dues par l'Etat à 4 p. % (série A). Échéance de janvier 1881 . . .	10 .	
		8,198 71
A REPORTER fr.		532,741 60

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886,

titre de recettes diverses et accidentelles.

		REPORT. fr.	532,741 60
BONIFICATIONS AU TRÉSOR			
Arrrages de rentes à 3 et à 4 p. % devenus disponibles par suite de la transformation de la dotation du duc de Wellington en rente sans expression de capital. (Échéances de mai et novembre 1886.)			
	28,876	-	
Bonification d'intérêts sur des termes arriérés de l'emprunt de 1885			
	52	05	
Bonification au Trésor de coupons d'intérêt manquant à des obligations sorties au tirage et présentées au remboursement :			
1° De la Grande Compagnie du Luxembourg	17,092	50	
2° De titres de la Caisse d'annuités dues par l'État.	13,324	10	
	30,416	60	
Bonification d'intérêts sur des titres 4 p. % délivrés en 1886 en exécution de la convention du 1 ^{er} juin 1877-			
	95,228	-	
Bonification d'intérêts sur des titres 3½ p. %, émis en vertu de l'article 4 de l'arrêté royal du 11 juin 1886.			
	508,357	46	
Excédent du produit de la réalisation de titres à 4 p. % faite pour couvrir les dépenses effectuées à charge des articles 70, 71, 71a et 84 du Budget des dépenses sur ressources extraordinaires de 1885			
	0,243	68	
Intérêts dus par le Gouvernement néerlandais, pour la période du 1 ^{er} juillet 1885 au 30 juin 1886, en conformité de l'article 16 de la convention du 31 octobre 1879.			
	378,022	02	
Bénéfice réalisé sur l'envoi de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} à Londres			
	85	-	
Attribution au Trésor de la différence entre les régularisations de 1879 et les paiements effectués pendant la même année.			
	-	50	
			1,049,081 91
PRODUITS DIVERS.			
Produit du tir national en 1886.			
	600	-	
— d'expéditions d'archives			
	500	25	
— des abonnements au Bulletin météorologique (1885)			
	1,310	60	
— de la vente de cartes hydrographiques et marines			
	114	-	
— — de listes de recours en matière électorale			
	310	50	
— — de fragments de pièces de monnaie cisailées à tort par les comptables de l'État, pendant les années 1885 et 1886.			
	457	44	
— — de catalogues du musée de peinture			
	675	-	
— — de catalogues du musée Wiertz			
	1,041	50	
— — de catalogues du Musée royal d'armures et d'antiquités			
	218	30	
— — de livres pour compte du Musée d'histoire naturelle.			
	1,347	-	
— — d'exemplaires de la loi et du règlement en vigueur sur les établissements d'aliénés.			
	1	50	
— — d'exemplaires du recueil des règlements consulaires.			
	4	-	
— — de publications de la Commission royale d'histoire			
	223	20	
— — de plans et devis pour la construction de nouvelles casernes et d'hôpitaux militaires			
	503	-	
— — de publications de l'Académie royale des sciences.			
	72	-	
— — d'exemplaires du bulletin de la Commission royale d'archéologie			
	120	-	
— — d'exemplaires de l'ouvrage : « Les coutumes du pays. »			
	10	-	
— — d'exemplaires de la correspondance du cardinal Granvelle.			
	430	65	
— — de la liste des édits de Charles-Quint			
	5	-	
Produit de la location d'une partie de la propriété du comte de Mérode			
	50	-	
— — d'une pompe centrifuge, à Ostende			
	96	-	
— — de poutrelles appartenant à l'État			
	112	57	
— — d'une maison rue de la Paille n° 14, à Bruxelles			
	875	-	
Prélèvement effectué sur l'encaisse disponible de la colonie de Cheel			
	20,000	-	
Deuxième et troisième annuités dues par les sieurs Couvreur et Hersent, entrepreneurs des installations maritimes d'Anvers, suivant convention des 9 et 24 juillet 1880, pour occupation de terrains de l'État			
	2,000	-	
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'État			
	1,597	88	
Droit proportionnel dû par le directeur de la Monnaie sur la fabrication de pièces de cuivre pour le Zanzibar			
	1,020	59	
Cession d'un cutter en bois par le Département des Chemins de fer, etc., au Département des Finances			
	4,000	-	
			37,803 98
			1,619,627 49
		TOTAL. fr.	

(108)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Contributions directes.	Foncier fr.	2,209,552 71	5,206,791 05	2,075,751 77
	Personnel	5,228,537 14	5,370,659 05	1,081,543 75
	Patentes	1,343,096 65	1,745,780 26	497,206 54
	Redevances sur les mines	•	•	•
Douanes. Droits d'entrée.	Café	691,850 63	52,767 19	4,706 51
	Eaux-de-vie étrangères	211,327 35	572,767 26	50,847 41
	Bières et vinaigres	159,205 03	101,194 89	15,726 70
	Sucres raffinés	67,440 10	245,588 14	7,251 82
	Autres marchandises	8,555,152 98	7,352,086 42	737,204 31
Accises	Vins étrangers	512,768 29	955,426 48	190,774 88
	— de fruits secs	•	•	•
	Eaux-de-vie indigènes	6,769,403 77	4,130,298 33	1,360,615 42
	Bières	1,008,560 33	2,465,656 18	1,177,243 23
	Vinaigres	1,546 74	365 81	2,055 15
	Sucres étrangers	926,300 30	127,275 73	8,503 17
	Sucres de betterave indigènes	538,208 12	296,950 92	77,358 85
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	46,712 80	150,557 49	•
	Tabac	48 54	23,678 95	494,162 25
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	1,105 32	8,331 50	•
Recettes diverses au profit de l'État.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	•	•	•
	Loyers de bâtiments	240 •	4,500 •	2,406 68
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	74 89	64 56	5 •
	Extraits cadastraux	5,348 05	11,405 50	10,140 60
	Recettes extraordinaires de toute nature	13,692 95	12,978 29	1,551 42
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	164,295 •	1,447 •	4,166 •
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	•	•	•
TOTAUX fr.	26,504,355 69	28,703,238 •	9,305,201 42	

TES, DOUANES ET ACCISES.

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
3,105,903 72	4,301,809 95	2,767,533 03	917,201 91	680,698 13	1,550,035 72	23,571,277 99	23,571,277 99
2,556,282 87	2,580,757 90	1,850,820 12	334,606 09	259,904 88	096,772 16	18,859,054 54	18,859,054 54
775,540 37	913,345 33	835,560 20	103,401 64	94,109 71	264,562 84	0,572,412 34	0,572,412 34
.	241,708 99	106,140 67	.	1,645 37	5,776 38	355,260 41	355,260 41
34,103 20	2,020 32	23,543 18	70,833 64	63 49	3,916 61	889,894 80	
34,910 73	78,078 29	91,462 65	3,777 72	5,267 02	32,098 08	900,537 41	
52,206 01	16,728 53	73,228 52	12,070 93	41,564 47	17,859 69	539,874 77	24,514,871 10
24,646 81	19,768 03	25,764 88	184 74	414 07	10,488 90	399,548 00	
1,962,118 15	578,798 04	1,002,996 35	261,462 41	186,629 44	367,577 87	21,585,015 97	
211,154 20	380,540 55	334,739 46	8,511 09	35,268 30	205,808 46	2,818,789 71	2,818,789 71
180	180 .	180 .
1,995,119 27	4,012,506 02	2,360,277 37	2,289,240 01	48,733 67	210,098 75	23,182,202 61	23,182,202 61
1,531,167 52	1,587,200 56	306,819 35	212,130 24	116,755 48	387,817 14	8,833,130 03	8,833,130 03
9,537	13,504 70	13,504 70
129,782 90	7,205 40	988 60	35 93	.	.	1,190,890 12	1,190,890 12
209,705 51	842,076 20	203,607 88	83,654 84	.	74,815 46	2,328,357 78	2,328,357 78
105,999 49	393,069 78	393,069 78
101,949 76	529,756 81	77 82	494 44	3,858 26	11,584 00	905,611 41	905,611 41
.	9,436 82	9,436 82
.
1,426 67	9,194 83	860 01	2,041 67	3,180 66	1,504 66	23,361 18	
387 01	342 70	33 88	.	56 34	.	064 38	
12,757 60	9,885 80	8,730 45	3,465 98	4,099 90	4,471 33	70,285 21	319,395 09
800 18	3,944 28	4,134 24	151 55	126 12	642 88	38,021 91	
13,633	183,339 .	
.	.	1,223 41	.	.	.	1,223 41	
13,019,292 06	15,915,049 22	10,038,642 07	4,311,265 43	1,482,468 21	3,857,341 33	113,767,353 43	113,767,353 43

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Enregistrement. (50 centim. additionn.)	Actes civils publics	2,442,058 *	4,986,874 59	1,843,849 28	
	— sous seing privé	68,858 42	269,186 99	64,228 95	
	— judiciaires	154,547 74	303,826 34	62,603 77	
	— d'huissiers	119,586 97	323,453 60	73,450 19	
	Lettres de noblesse	•	11,000 •	•	
Greffe. (50 centim. additionn.)	Permis de changer de nom de famille	2,463 •	1,160 •	1,305 •	
	Mise au rôle	10,028 •	31,020 17	4,298 •	
Hypothèques. (15 centim. additionn.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	43,031 22	128,818 24	21,837 92	
	Droits d'inscription	34,007 24	61,390 47	10,147 66	
Successions. (50 centim. additionn.)	Droits de transcription d'actes de mutation	442,714 45	820,775 23	347,770 39	
	Droits de succession	1,702,800 78	3,689,051 20	2,391,745 01	
	— de mutation par décès	7,816 46	36,481 87	70,056 18	
	— — sur les successions en ligne directe	207,603 •	775,041 43	215,251 00	
Débit	— dus par les époux survivants	33,021 59	104,015 80	20,947 38	
	Passeports { à l'intérieur	•	10 •	•	
	{ à l'étranger	400 •	2,048 •	144 •	
	Timbres fixes. { Permis de port d'armes de chasse	59,855 •	82,035 •	38,080 •	
	{ Permis de chasse au lévrier	70 •	35 •	770 •	
Timbre (sans additionnels).	Timbres proportionnels pour effets de commerce	56,709 35	142,283 03	51,753 05	
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	61,332 85	74,244 05	7,448 •	
	{ — à l'étranger	3,279 09	2,594 01	58 38	
	Timbres adhésifs pour affiches	21,400 67	73,021 41	28,568 34	
	Timbres de dimension	228,134 45	610,731 55	180,988 30	
Visa	Timbres proportionnels	92,202 40	28,393 38	860 20	
	Timbres de dimension	1,368 53	6,874 18	3,030 82	
Extra-ordinaire.	Timbres fixes. — Warrants	5 •	404 •	6 50	
	Timbres proportionnels. { Effets de commerce	242,944 80	363,265 20	21,175 30	
		{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.	14,220 •	415,374 09	626 50
		{ Effets, récépissés, obligations, etc.	•	•	•
	Coupures	•	•	•	
Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	49,038 15	80,334 10	20,954 55		
	{ Affiches	15,035 24	34,051 72	1,798 04	
Assurances. — Droit annuel	256,832 15	737,235 10	63 00		
À REPORTER fr.		6,392,273 34	14,214,435 69	5,488,420 19	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLES du Budget.
2,095,417 65	2,707,524 77	1,987,051 50	422,920 47	504,457 85	1,012,756 15	18,005,510 10	
48,215 72	102,158 05	112,054 15	21,105 58	52,288 14	50,477 14	775,231 72	
80,540 85	155,056 06	115,645 09	18,406 60	24,944 05	48,340 27	908,000 85	
101,741 42	151,250 20	115,694 18	18,505 74	24,694 41	65,544 65	091,521 40	20,820,704 05
"	"	"	"	"	"	11,000 "	
4,050 "	145 "	145 "	"	"	200 "	10,440 "	
7,553 00	13,012 "	15,075 00	1,500 "	2,018 "	4,546 "	86,855 45	470,721 88
54,508 95	64,376 15	57,059 07	8,025 28	15,190 52	21,025 30	392,866 45	
24,285 55	47,158 05	28,589 11	0,056 22	5,265 87	17,308 95	245,000 92	3,574,720 01
565,151 56	458,402 21	352,001 38	72,950 48	95,560 76	168,704 85	5,151,025 09	
2,804,702 90	2,842,655 81	1,385,961 42	440,756 67	505,064 81	1,215,852 01	16,782,078 21	17,017,592 76
2,425 80	47,785 81	17,912 52	4,017 47	15,709 18	34,711 46	255,514 55	
575,752 06	378,092 57	541,804 54	09,474 00	114,147 06	210,564 15	2,749,235 59	2,749,235 59
54,525 16	56,700 02	28,906 75	0,053 05	15,916 25	10,535 93	328,712 53	328,712 53
"	"	"	"	2 "	"	12 "	
252 "	120 "	1,152 "	10 "	48 "	156 "	4,296 "	
59,620 "	93,270 "	62,720 "	25,625 "	35,285 "	53,970 "	468,860 "	
70 "	"	"	"	"	70 "	1,015 "	
46,519 59	109,076 50	62,585 90	7,725 75	9,089 35	28,428 50	474,160 44	
12,162 50	21,490 20	36,251 25	245 50	518 10	2,621 20	216,491 05	
556 76	2,281 88	1,850 55	4 01	96 45	156 82	10,019 51	
24,058 84	41,407 07	25,290 56	4,677 61	5,855 29	16,767 71	244,057 10	
250,028 50	450,428 95	295,750 70	84,387 15	107,828 85	155,212 40	2,558,470 85	5,760,291 01
378 92	5,774 20	1,589 00	125 60	598 20	420 77	150,545 66	
1,957 91	4,798 85	4,105 10	529 84	5,598 55	2,065 42	28,566 98	
25 25	15 50	"	"	"	"	454 25	
105,525 45	108,106 80	125,580 05	12,897 25	10,098 "	21,485 00	1,014,075 85	
2,250 50	4,475 "	12,689 11	"	"	1,545 "	451,061 10	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
43,555 00	24,500 05	30,084 80	1,399 20	885 25	15,401 80	291,981 10	
7,404 31	1,781 45	5,629 11	181 59	67 60	795 78	65,254 72	
10,293 74	1,085 47	4,076 06	"	"	"	1,011,084 48	1,011,084 48
6,550,211 50	7,880,152 08	5,254,246 70	1,252,521 12	1,500,014 "	5,144,381 10	51,542,002 71	51,542,062 71

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		6,592,273 54	14,214,455 69	5,488,420 19	
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire	1,500 »	2,750 »	1,000 »	
	Droits de grande naturalisation	5,000 »	5,250 »	»	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement	13,579 74	16,080 16	11,501 60	
	Greffes	»	»	»	
	Hypothèques	493 78	10,421 07	1,772 42	
	Successions	35,407 92	38,790 97	26,007 77	
	Timbre	963 86	19,799 05	1,574 54	
	Assurances	5 »	»	»	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité . . .	94,105 87	163,248 75	92,340 21
		en partie . . .	1,177 57	2,820 92	740 42
TOTALS fr.		6,540,505 08	14,474,217 19	5,623,577 95	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
6,350,211 50	7,886,132 08	5,254,246 70	1,232,321 12	1,300,614 .	3,144,581 10	51,542,062 71	51,542,062 71
1,000 .	2,000 .	2,500 .	3,000 .	1,000 .	1,250 .	16,000 .	33,250 .
250 .	500 .	6,500 .	.	1,000 .	750 .	17,250 .	
14,027 86	21,156 22	10,123 04	3,561 43	7,963 02	5,275 78	104,769 75	425,533 15
.	
1,416 05	820 38	356 16	352 36	656 40	290 12	16,550 34	
54,145 07	48,235 42	33,618 18	5,909 39	9,779 22	16,112 01	266,006 15	
1,517 60	19,329 68	1,316 28	284 50	318 43	2,089 17	38,102 01	
.	5 .	
100,076 74	108,850 30	84,624 31	21,312 64	25,465 25	39,434 19	720,462 46	736,053 80
244 43	326 04	490 40	31 63	121 64	620 29	6,591 34	
6,725,789 54	8,078,351 02	5,373,776 17	1,266,773 27	1,445,897 98	3,210,211 66	52,736,809 66	52,736,809 66

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Liège à Maestricht	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc	"	"	"
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	100,049 80	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo	"	"	"
	— vers Hasselt	7,202 15	"	"
	— vers Turnhout	7,009 82	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	21,684 57	"	"
	Sambre	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	"	78,705 24	"
	Nons à Condé	"	"	"
	Pommerœul à Antoing	"	"	"
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	"	"	"
	la Lys { Schipdonck à Balgerhoeke	"	"	"
	Roulers à la Lys	"	"	2,080 78
	Gand { Droit général	"	"	5,250 45
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	"	"	615 "
	Plasschenlaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	"	"	12,255 22
	Moervaert	"	"	"
	Grande Nèthe	737 04	"	"
	Petite Nèthe (canalisée)	2,643 50	"	"
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem)	579 70	"	"
	Gand à Terneuzen	"	"	"
	Meuse	"	"	"
	Ourthe	"	"	"
	Escaut	"	"	1,354 02
Lys	"	"	14,496 54	
Démer	"	920 57	"	
Yser	"	"	4,488 18	
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	"	"	70 97
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	2,520 "	14 50	207 25
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	"	"	"
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
Totaux fr.		952,516 58	79,640 31	40,807 41

MENT ET DOMAINES.

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
		42,165 38	54,005 37	"	"	76,258 75	
		"	63,420 06	"	"	63,420 06	
		"	70,255 80	"	"	209,305 60	
		"	445 25	"	"	445 25	
		"	2,846 55	"	"	9,848 70	
		"	"	"	"	7,099 82	
		"	"	"	"	21,084 57	
	176,069 59	"	"	"	72,146 17	248,215 76	
	191,635 55	"	"	"	"	270,340 79	
	90,784 81	"	"	"	"	90,784 81	
	82,585 38	"	"	"	"	82,585 38	
7,968 50	"	"	"	"	"	7,968 50	
1,550 14	"	"	"	"	"	1,550 14	
	"	"	"	"	"	2,081 78	
28,851 48	"	"	"	"	"	34,090 95	
	"	"	"	"	"	615 "	1,445,641 09
	"	"	"	"	"	12,255 22	
2,780 06	"	"	"	"	"	2,780 06	
	"	"	"	"	"	737 04	
	"	"	"	"	"	2,645 50	
	"	"	"	"	"	579 70	
22,014 47	"	"	"	"	"	22,014 47	
	"	42,835 68	"	"	41,507 15	84,452 81	
	"	8,794 31	"	"	"	8,794 31	
14,437 60	45,103 24	"	"	"	"	60,894 86	
17,327 06	"	"	"	"	"	31,823 60	
	"	"	"	"	"	920 57	
	"	"	"	"	"	4,488 18	
152 70	"	"	"	"	"	223 67	
1,507 88	783 "	13,857 50	2,013 13	"	5,960 "	26,073 26	
	"	"	"	"	"	"	
	"	"	"	"	"	"	
	"	4,150 "	"	"	"	4,150 "	4,150 "
06,560 80	586,959 57	111,802 85	181,882 06	"	119,725 32	1,440,791 09	1,440,791 09

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux.	248 46	415 »	3,000 48	
	Routes	2,036 46	12,574 89	552 07	
Produit d'autres aliénations d'immeubles.		»	12,800 50	5,204 »	
Produit	des successions en déshérence	70,727 51	67,651 24	2,022 50	
	net des épaves	»	»	715 59	
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con- cédés, messageries, etc., et non réclamés		»	536 65	156 55	
Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)		»	114 90	»	
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,185 »	482 76	1,601 75
		— — des Finances	522 »	18,405 57	106 »
		— — de la Guerre.	25,200 10	51,619 80	6,025 80
		— — de l'Intérieur et de l'In- struction publique.	151 »	1,566 »	»
		— — de la Justice	345 14	4,328 09	5,252 78
		— — de l'Agriculture, de l'In- dustrie et des Travaux publics.	5,012 »	35,459 50	2,512 60
		— de la Cour des comptes	»	2,024 88	»
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	»	»	»	
	de créances ordinaires.	»	»	»	
Rachat et transfert de rentes.		»	»	»	
Transactions en matière domaniale		»	»	»	
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts mo- ratoires compris		802 74	5,318 06	344 42	
Refournement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).		»	»	60 »	
Produit d'objets saisis et confisqués		080 60	2,409 54	1,871 15	
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		»	»	»	
A REPORTER. fr.		105,209 01	215,506 28	31,814 69	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,815 70	625 95	50 .	3,188 71	.	91 33	11,344 72	
302 34	1,654 08	2,349 02	617 31	664 .	1,036 31	22,750 58	
608 80	.	400 .	908 26	984 71	.	20,000 33	
48,320 66	330 .	6,011 23	59 85	.	802 70	107,445 78	
.	"	715 59	
235 10	.	816 72	.	.	"	1,545 02	
.	"	114 90	
.	"	5,269 51	
.	"	19,121 57	
14,644 50	22,287 .	3,802 80	7,640 40	94 05	8,123 02	138,347 37	
50 .	.	30 .	.	3 50	.	1,809 50	549,581 .
2,461 67	722 70	174 34	129 19	1,448 55	840 20	15,686 66	
12,503 77	2,506 75	2,868 25	619 90	58 85	1,507 33	60,708 95	
.	2,024 88	
.	
20,000	20,000 .	
.	.	.	.	85 17	.	85 17	
.	
6,404 74	10,520 47	236 04	438 51	831 89	823 88	23,722 55	
660 .	.	282 87	.	.	.	1,002 87	
635 44	473 25	666 16	70 75	126 55	116 30	7,360 74	
.	9 08	939 04	.	.	639 60	1,609 31	
100,722 87	30,010 18	10,537 87	13,681 88	4,297 27	14,600 05	540,581 .	549,581 .

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		105,209 01	215,506 28	51,814 69	
Forêts. . .	Prix de vente de coupes de bois	"	277,165 26	"	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	435 "	80,206 38	7,250 "	
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"	
	— de glandée, panage, foins et herbages	"	"	"	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	7,731 70	34 "	
	— du droit de chasse.	"	"	120 "	
	— — de pêche (baux et licences)	"	"	"	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	"	"	"	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	"	12,739 53	"	
	Indemnités pour carbonisation, etc.	"	"	"	
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	3,574 20	4,702 82	1,540 57	
	— de bâtiments	8,800 "	838 83	126 "	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	160 "	2,273 "	655 "	
	— de vidanges.	"	"	"	
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	"	"	"	
	Argent non réclamé	"	1,919 23	"	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	21,297 07	9,810 30	"	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	"	1,555 50	1,100 "	
	— d'objets non réclamés	"	14,669 30	"	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	220 50	1,924 20	2,583 "	
Établisse- ments et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	"	74,951 17	"	
	École vétérinaire. {	Pensions d'animaux malades.	"	6,102 10	"
		Produit des ventes d'objets divers	"	479 42	"
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	"	"	"	
	Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"	
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	912 "	2,058 "	1,506 "	
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	"	5,680 "	"	
	Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	"	"	"	
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	"	13,001 "	"		
A REPORTER. fr.		138,607 78	729,804 02	40,709 26	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
109,722 87	39,010 18	10,557 87	13,681 88	4,297 27	14,690 05	549,581 .	549,581 .
"	"	142,466 52	"	104,426 48	37,202 72	561,320 98	
"	"	3,598 75	"	3,043 .	76 .	97,180 15	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	1,530 .	"	"	"	1,530 .	
"	"	16 .	"	190 02	"	1,971 72	
"	"	3,142 .	52 .	8,400 .	3,600 .	15,314 .	705,564 80
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	179 07	"	2,154 65	1,381 66	3,096 28	
"	"	36 .	"	3,568 07	200 25	18,542 75	
"	"	"	"	"	"	"	
2,505 43	6,505 95	3,689 42	156 80	1,756 09	1,810 29	20,210 55	
133 50	2,064 50	2,174 78	262 50	800 .	"	15,292 91	
1,275 20	5,588 95	506 50	985 50	1,060 .	735 34	13,127 56	
"	"	"	"	"	"	"	
"	202 02	115 11	"	"	6 48	325 61	150,740 57
"	"	"	"	"	"	1,019 23	
2,095 97	13,996 59	20,050 10	"	206 34	306 75	60,853 21	
1,350 .	3,261 .	1,765 .	"	"	"	10,811 50	
808 .	"	50 .	"	"	"	13,507 50	
554 25	230 .	845 .	57 .	54 .	228 75	6,685 70	
"	"	"	"	"	"	74,951 17	
"	"	"	"	"	"	6,102 10	
"	"	"	"	"	"	479 42	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	114,450 69
1,782 .	2,022 .	2,040 .	1,246 .	1,266 .	2,112 .	15,344 .	
"	"	"	"	"	"	3,680 .	
"	"	"	"	"	93 .	93 .	
"	"	"	"	"	"	15,601 .	
121,110 22	75,487 03	202,533 20	16,399 68	155,890 82	62,794 19	1,520,337 12	1,520,337 12

CAPITAUX ET REVENUS —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		138,607 78	720,804 02	46,709 26
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produit des examens universitaires.	780 »	10,307 50	457 50
	— — et visa des diplômes	540 »	27,257 50	1,100 »
	— des brevets d'invention	2,150 »	237,050 »	1,550 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	4,036 84	8,032 70	5,045 22
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	4 04	11 25	1 50
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	»	443 75	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	370 »	2,000 »	190 »
	Restitutions volontaires	»	»	»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	»	»	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	4 75
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	»	50 40	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	3,556 87	10,100 35	2,885 18
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	50 26	2,052 17	05 38
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	8,540 »	6,100 »	»
	Produits des conférences données aux élèves droguistes.	»	1,051 80	»
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	8,580 00	37,091 71	30,548 80	
Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	10,860 88	4,305 22	1,350 »
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	4,812 »	»	726 07
	Fermages de pêche et de chasse	3,086 85	256 25	240 »
Arrérages de rentes	68 20	157 01	»	
Redevances pour concessions de prises d'eau	»	288 04	528 05	
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»	
— — de créances ordinaires	»	»	»	
<i>Revenus des domaines.</i>	Domaine de Terruereu. {		8,036 02	»
	Fermages	»	1,826 »	»
	Menus produits	»	»	»
Redevances (art. 6 et 43 de la loi sur les mines du 21 avril 1810)	»	»	»	
Location de terrains provenant d'emprises {	Rivières et canaux.	2,442 73	1,470 47	7,701 35
	Routes	»	45 60	165 62
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. {	Rivières et canaux.	3,601 12	3,111 35	22,019 85
	Routes	6,054 88	17,662 05	14,455 08
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	6,528 50	817 60	3,554 04	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	7 03	20 »	170 35	
TOTAL. fr.		215,288 87	1,122,225 75	148,516 80

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
121,110 22	75,487 93	202,533 20	16,599 68	135,890 82	62,794 19	1,529,357 12	1,529,337 12
1,253 •	1,190 •	1,902 50	282 50	•	•	10,205 •	
3,820 •	1,420 09	7,572 50	100 •	532 50	2,510 •	44,564 59	
2,370 •	15,580 •	35,480 •	100 •	780 •	2,010 •	207,130 •	
5,850 93	7,389 05	3,191 98	1,782 90	2,738 70	3,174 01	44,142 42	
• 39	•	2 80	• 30	• 75	4 05	23 14	
•	•	•	•	•	•	443 75	
160 •	270 •	480 •	10 •	•	80 •	4,550 •	
•	•	3 •	•	•	•	3 •	502,878 08
•	150 •	100 •	•	50 •	100 •	460 •	
•	•	•	•	•	•	4 75	
•	•	9 50	•	•	•	39 90	
4,087 58	26,844 14	2,299 13	2,966 71	4,951 76	2,310 19	69,601 91	
290 70	65 59	204 55	•	• 04	96 15	2,852 64	
292 18	600 •	3,275 •	•	•	•	20,903 18	
•	•	•	•	•	•	1,951 80	
1,451 59	9,009 14	3,903 75	113 40	61 •	489 46	101,140 84	
5,123 35	1,353 23	2,254 60	438 83	•	1,515 20	50,298 55	
285 07	•	650 •	4,902 80	•	3,515 80	14,892 51	
1,415 20	105 •	•	•	•	•	5,955 50	
108 83	60 39	52 78	310 91	31 13	43 94	814 18	
20 •	1,416 89	•	5 •	•	30 •	2,087 08	
•	•	7,500 •	•	•	•	7,500 •	
2,400 •	•	•	•	•	•	2,400 •	
•	•	•	•	•	•	8,056 02	547,153 02
•	•	•	•	•	•	1,826 •	
•	425 95	1,018 68	•	11 21	118 57	1,572 41	
3,721 51	9,076 14	5,741 99	622 82	•	2,220 15	32,997 14	
37 65	2,521 •	277 59	224 10	28 •	227 38	5,525 •	
22,512 18	4,745 12	3,405 17	79,708 83	•	1,051 50	140,085 12	
58,987 93	11,800 87	9,637 70	6,345 57	13,472 33	23,532 06	142,329 37	
5,207 06	6,464 52	8,327 77	3,673 98	3,042 70	5,623 75	43,340 82	
288 08	845 39	464 •	•	•	•	1,795 75	
221,286 05	170,966 28	504,358 10	118,108 47	101,300 94	111,427 28	2,579,368 82	2,579,368 82

REMBOURSEMENTS — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	9,884 00	30,242 72	10,200 00
— — communaux	44,491 72	107,534 19	42,426 97
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	21,486 03	41,866 70	21,777 63
TOTAUX fr.	75,862 35	179,663 70	74,414 22

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1866.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
6,808 83	34,465 11	21,252 06	2,585 .	3,430 25	3,085 72	122,560 87	481,580 57
37,709 64	48,728 02	42,348 60	9,195 20	8,938 80	17,765 57	350,010 70	
22,046 11	10,188 14	0,089 72	1,358 33	708 41	2,457 20	138,753 33	158,758 58
67,515 58	99,382 17	75,590 58	13,118 62	15,085 44	23,908 40	620,338 95	620,338 95

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Solles de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	•	300 50	•	
	Actes de chargement de divers chefs	257 79	2,032 05	91 33	
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	5,271 50	40,038 94	•	
	— divers	630 51	15,772 17	751 85	
	Frais de poursuites et d'instances	•	20 •	7 71	
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices.	3,348 37	4,247 37	2,201 70	
	— aux acquéreurs de bois domaniaux	•	•	•	
	Remboursement et dégrèvement de contributions	113 22	•	•	
	Ministère des Finances. 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	470 27	1,315 14	232 29	
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut) 2 p. %	•	•	•	
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	•	•	•	
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	247 50	864 •	105 50	
	Restitution de droits	•	•	46 01	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	•	755 04	•	
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	•	382 •	•	
	<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Frais de justice en matière de garde civique.	2,403 81	5,085 52	268 70
		{ Remboursement de subsides	•	•	•
{ Restitution de droits		•	•	•	
Ministère de la Justice. {	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	9,775 84	31,018 05	11,806 43	
	— en matière de police	7,982 62	25,522 35	8,060 72	
	— militaire	113 73	220 64	242 97	
	Frais d'entretien de mendiants	12 75	1,063 74	15 65	
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. {	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rivaux	•	•	•	
	{ Rachat des annuités	•	•	•	
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	1,100 •	7,600 •	2,000 •	
	— d'entretien de routes concédées	•	•	•	
	Restitution de droits	•	•	•	
Totaux fr.		29,822 •	132,728 99	20,820 84	

GISTREMENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de Budget.
"	"	"	"	"	"	366 50	64,308 11
102 45	48 07	109 09	4 69	270 23	"	2,025 90	
500 08	"	602 84	"	"	"	45,004 35	
"	"	"	"	760 85	"	15,021 56	
8 05	4 50	22 32	"	"	"	60 48	
5,354 14	40,013 85	37,029 50	1,435 27	24,012 73	8,475 89	136,828 01	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	105 10	"	"	"	218 52	
66 34	175 10	042 10	30 00	205 08	310 81	3,757 21	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	31 75	"	31 75	
121 50	288 "	290 "	17 "	25 "	67 "	2,031 50	
"	4 60	"	"	"	"	50 61	
"	"	"	"	"	"	755 04	
"	"	"	"	"	"	382 "	
210 65	1,253 04	1,448 14	1 44	20 00	230 31	11,018 70	405,024 98
"	"	"	"	341 50	"	341 50	
"	"	"	"	"	"	"	
14,544 35	18,450 19	10,841 02	3,776 70	6,870 02	8,654 14	115,854 84	
8,361 19	22,526 67	20,870 14	3,268 25	3,011 02	7,378 91	105,681 85	
128 90	468 94	218 74	51 85	313 57	77 60	1,856 94	
932 75	21 15	12 "	6 40	3 60	41 97	2,110 01	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
3,383 33	3,692 "	5,700 "	"	"	1,300 "	24,975 33	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
33,705 73	95,985 20	79,157 77	8,593 50	36,784 43	26,545 65	470,235 00	470,235 00

(128)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1886.



RECETTES.



Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.



IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1886.	1885.
Foncier	fr.	25,571,277 90	25,415,391 46
Personnel		18,859,954 54	18,672,324 74
Patentes		6,572,412 54	6,235,109 46
Redevances sur les mines		555,260 41	545,670 56
Douanes. — Droits d'entrée	Café	889,894 86	867,464 77
	Eaux-de-vie étrangères	900,537 41	186,540 76
	Bières et vinaigres	539,874 77	572,812 08
	Sucres raffinés	399,548 09	1,055,521 36
	Autres marchandises	21,585,015 07	21,121,271 52
Accises	Vins étrangers	2,818,789 71	3,002,443 77
	— de fruits secs	180 »	»
	Eaux-de-vie indigènes	25,152,202 61	23,142,670 54
	Bières	8,853,150 05	8,847,701 65
	Vinaigres	15,504 70	11,520 78
	Sucres étrangers	1,199,890 12	1,021,692 14
	Sucres de betterave indigènes	2,328,357 78	1,055,457 27
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	593,060 78	555,748 15
	Tabac	965,611 41	719,757 30
	Recettes diverses au profit de l'État.	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	9,436 82
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État		»	»
Loyers de bâtiments		25,561 18	25,652 22
Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		964 58	217 65
Extraits cadastraux		70,285 21	69,040 27
Recettes extraordinaires de toute nature		38,021 91	220,255 51
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		185,559 »	175,735 »
Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,225 41	1,209 29
TOTAUX		115,757,555 43	112,706,529 05

EN PLUS

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EX PLUS	EN MOINS.	
155,880 53	•	L'augmentation provient de l'imposition des maisons et bâtiments nouvellement construits, reconstruits ou agrandis.
187,029 80	•	
357,502 88	•	Cette augmentation est due à une circonstance exceptionnelle. Dans le total de l'impôt de 1886 figure une somme de fr. 296,722 20 en montant en principal et additionnels au profit de l'État de la cotisation d'une société anonyme, établie d'office et par rappel de droits pour les années 1883 à 1885.
9,799 05	•	Cette différence est si peu importante qu'il est impossible d'en indiquer les motifs.
22,430 09	•	Différence peu importante sans cause déterminée.
14,196 05	•	
•	52,957 31	Diminution due aux effets de la loi du 20 août 1885 apportant des modifications à la législation sur la fabrication des bières indigènes.
•	655,075 27	Les surtaxes établies en vertu de la loi du 17 septembre 1884 et par la loi du 28 juillet 1885 ont eu pour conséquence de faire diminuer dans une forte proportion l'importation des sucres raffinés.
465,744 05	•	L'augmentation porte presque exclusivement sur les tabacs, dont l'importation a repris son cours normal.
•	183,634 00	
180 •	•	
59,552 07	•	Écarts trop peu importants pour leur assigner une cause précise.
5,428 40	•	
1,985 92	•	
•	721,802 02	Même explication que ci-dessus en ce qui concerne la diminution des droits de douane sur les sucres raffinés.
1,272,960 51	•	L'augmentation provient de ce que, par suite de la diminution des importations de sucre étranger, une quantité plus grande de sucre indigène a dû être mise en consommation.
59,521 65	•	L'augmentation résulte de l'emploi plus considérable de glucoses dans diverses industries.
215,874 02	•	Résultat de l'augmentation de la culture comparativement à l'année précédente.
•	104 05	Écart insignifiant.
•	•	
•	291 04	Idem.
746 75	•	
1,214 94	•	
•	182,955 60	La différence provient de ce que, en 1885, il a été perçu en recettes extraordinaires des sommes très élevées représentant le montant de la cotisation au droit de patente due par des sociétés anonymes, ces cotisations n'ayant pu être recouvrées avant la clôture de l'exercice par suite de contestations judiciaires.
7,804 •	•	
14 12	•	
2,808,820 01	1,754,095 63	
1,050,824 58		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1886.	1885.	
<i>Enregistrement.</i> (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	18,063,310 10	17,502,800 71	
	— sous seing privé	775,231 72	728,042 02	
	— judiciaires	968,600 83	1,012,182 04	
	— d'huissiers	991,521 40	1,015,728 80	
	Lettres de noblesse	11,000 "	2,050 "	
<i>Greffes.</i> (50 centimes additionnels.)	Permis de changer de nom de famille	10,440 "	580 "	
	Mise au rôle	86,855 43	87,901 09	
<i>Hypothèques.</i> (25 centimes additionnels.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	392,866 45	376,468 51	
	Droits d'inscription	215,696 92	254,874 05	
<i>Successions.</i> (50 centimes additionnels.)	— de transcription d'actes de mutation	3,151,035 00	3,018,050 70	
	Droits de succession	16,782,078 21	16,421,394 85	
	— de mutation par décès	235,514 55	440,469 80	
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,740,255 50	2,676,658 07	
<i>Timbre.</i> (Sans additionnels.)	— dus par les époux survivants	328,712 53	323,926 60	
	Débit	Passeports { à l'intérieur	12 "	2 "
		Timbres fixes. { à l'étranger	4,206 "	3,652 "
			Permis de port d'armes de chasse	468,860 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	Permis de chasse au lévrier	1,015 "	1,050 "
		Timbres adhésifs { Payables en Belgique	474,160 44	488,100 10
			pour effets de com- { — à l'étranger	216,404 05
		crédés à l'étranger. {		10,619 51
	Timbres adhésifs pour affiches	244,657 10	251,698 14	
	Timbres de dimension	2,358,470 85	2,312,245 62	
Visa	Timbres proportionnels	150,543 66	121,952 29	
	Timbres de dimension	28,366 98	26,277 58	
Extraordi- naire	Timbres fixes. — Warrants	454 25	551 50	
	Timbres proportionnels. { Effets de commerce	1,014,075 85	1,058,052 75	
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	451,061 10	560,856 24
			Effets, récépissés, obligations, etc.	"
	Coupures	"	"	
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	291,981 10	296,035 50	
Affiches,		65,254 72	71,158 50	
Assurances. — Droit annuel	1,011,084 48	1,023,400 05		
A REPORTER. fr.		51,542,062 71	50,376,448 75	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EN PLUS.	EN MOINS.	
760,509 59	"	
47,189 70	"	
"	43,581 21	L'augmentation des droits perçus sur les actes civils, est due principalement à une recette extraordinaire de 495,000 francs faite en 1886. — Les autres différences, relativement peu importantes, échappent à toute appréciation; cependant, il convient de remarquer que le produit de l'impôt établi sur les lettres de noblesse et sur les permis de changer de nom de famille est très variable.
"	31,207 40	
9,570 "	"	
9,800 "	"	
"	1,045 06	Les différences constatées sont insignifiantes.
16,398 14	"	
8,822 87	"	L'augmentation des droits d'inscription est minime; celle des droits de transcription est produite par une recette exceptionnelle de 112,500 francs.
112,963 33	"	
360,683 38	"	Les augmentations des droits de succession, de mutation en ligne directe et des droits dus par les époux survivants ne peuvent être expliquées. Ces produits sont soumis à diverses éventualités, qu'il serait impossible de préciser. Le droit de mutation par décès est un produit extrêmement variable et accidentel.
"	210,955 54	
72,597 52	"	
4,785 64	"	
10 "	"	
664 "	"	
"	9,870 "	
"	35 "	
"	13,950 06	
"	51,058 90	Les recettes des permis de port d'armes de classe, avaient, depuis 1882, augmenté chaque année; elles ont diminué, en 1886, d'une manière sensible, sans cause connue.
151 90	"	
12,958 96	"	Les augmentations du produit des passeports sont trop minimes pour exiger des explications.
46,225 23	"	Le débit, le visa et le timbrage à l'extraordinaire, présentent après compensation:
8,591 37	"	1° Pour les timbres <i>proportionnels</i> d'effets de commerce, une diminution de fr. 61,143 49 c ^s , sur une recette de fr. 1,846,902 51 c ^s ;
2,089 60	"	2° Pour les timbres de <i>dimension</i> , une augmentation de fr. 43,660 43 c ^s , sur une recette de fr. 2,678,818 93 c ^s ;
"	"	3° Pour le timbre d' <i>affiches</i> , une augmentation de fr. 7,015 32 c ^s sur une recette de fr. 309,871 82 c ^s .
"	77 25	Ces différences sont relativement peu importantes et il serait difficile de les expliquer.
"	23,976 90	Bons de caisse, etc. Le produit de l'année 1886 (fr. 481,061 10 c ^s) est exceptionnel; on a considéré celui de l'année 1883 (390,908 83 c ^s) comme présentant une situation à peu près normale.
84,204 86	"	La diminution des recettes du chef de l'impôt annuel sur les polices d'assurance est peu sensible.
"	"	
"	"	
"	4,654 40	
"	5,923 64	
"	12,405 57	
1,558,235 89	392,021 03	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1886.	1885.
REPORT. fr.		51,542,062 71	50,570,448 75
<i>Naturalisations.</i>	{ Droit de naturalisation ordinaire.	16,000 »	21,750 »
	{ Droit de grande naturalisation	17,250 »	7,250 »
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement.	104,769 75	122,514 05
	Greffe.	»	4 20
	Hypothèques	16,559 54	5,684 75
	Successions	266,006 15	305,328 70
	Timbre	58,102 01	26,755 11
	Assurances	5 »	110 »
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>	{ Amendes de condamnation et dommages-intérêts } en totalité	729,462 46	816,064 82
	{ attribués au Trésor. } en partie	6,591 54	5,806 69
TOTALS. fr.		52,750,890 66	51,685,557 05

MENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,558,235 89	302,621 03	
•	5,750 •	} La différence entre le produit de 1886 et celui de 1885 n'est, après compensation, que de 4,250 francs, sans cause appréciable. On comprend toutefois que le nombre des demandes de naturalisation soit moindre qu'au début de l'application de la loi du 7 août 1881, qui a réduit les droits.
10,000 •	•	
•	17,544 28	
•	4 20	
10,874 50	•	} Ce produit est essentiellement variable, car le chiffre de ces amendes dépend, en effet, du nombre et de l'importance des fraudes qui se commettent.
•	37,522 55	
11,457 80	•	
•	105 •	
•	86,602 36	} Le montant des recettes, en cette matière, varie d'après le nombre et l'importance des condamnations et la solvabilité des délinquants : la diminution de fr. 86,602 36 c., en 1886, a probablement pour cause la difficulté qu'éprouvent les ouvriers à opérer les paiements, en présence de la crise qui sévit.
724 65	•	
1,501,292 03	559,050 32	
1,051,342 61		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1886.	1888.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	70,258 75	85,900 93
	Maestricht à Bois-le-Duc	65,420 96	60,519 17
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	260,505 60	290,518 35
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	445 25	541 58
	{ vers Hasselt	9,848 70	11,813 01
	{ vers Turnhout	7,000 82	8,809 94
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	21,684 57	26,650 93
	Sambre	248,215 76	283,862 50
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	270,540 70	316,608 37
	Mons à Conilé	00,784 81	115,501 64
	Pommerœul à Antoing	82,583 38	112,728 78
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	7,968 50	9,855 53
	{ Schipdonck à Balgerhoeke	1,530 14	1,822 51
	Roulers à la Lys	2,080 78	1,898 38
	Gand à Ostende	54,090 93	55,108 69
	{ Droit général	015 .	468 "
	{ Droit à la porte de Damme		
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	12,255 92	15,534 01
	Moervaert	2,780 06	5,220 21
	Grande Nèthe	737 04	857 86
	Petite Nèthe (canalisée)	2,643 50	5,593 19
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem)	579 70	725 .
	Gand à Terneuzen	22,014 47	20,415 78
	Meuse	84,452 81	72,250 21
	Ourthe	8,704 31	8,157 17
	Escaut	60,804 86	54,253 97
	Lys	51,823 60	24,132 20
	Démer	920 57	893 38
	Yser	4,488 18	4,680 97
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	223 67	75 23
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	26,075 26	24,293 90
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	4,150 .	4,680 .
TOTAUX. fr.		1,440,701 90	1,505,604 99

Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.

Rivières et canaux.

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	7,752 18	
2,910 70	"	
"	21,012 73	
"	98 55	
"	1,904 51	
"	1,710 12	
"	4,946 50	
"	35,646 74	
"	46,207 58	
"	24,516 85	
"	50,145 40	
"	1,887 05	
"	492 57	
182 40	"	
"	1,077 76	
147 "	"	
"	1,079 50	
"	416 15	
"	100 82	
"	749 09	
"	145 50	
1,600 69	"	
12,173 60	"	
657 14	"	
6,640 89	"	
7,091 40	"	
27 19	"	
"	192 79	
148 44	"	
2,670 56	"	
"	"	
"	550 "	
34,858 90	180,741 00	
145,905 "		

La différence en moins sur l'ensemble du produit des voies navigables est due spécialement à l'application, à partir du 1^{er} août 1886, de l'arrêté royal du 1^{er} juin précédent qui réduit en général le taux des péages.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1886.	1885.
Chemin de fer . . .	Voyageurs	57,411,405 60	40,267,291 90
	Bagages	944,026 61	1,002,851 78
	Équipages		
	Chevaux et bestiaux	71,673,558 86	72,040,746 98
	Marchandises		
	Produits extraordinaires	2,472,050 85	2,373,144 44
		112,501,019 90	115,700,015 10
Recouvré sur années antérieures		966,174 50	*
TOTAL fr.		113,467,194 40	115,700,015 10

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.*effectués avec ceux de l'exercice antérieur.*

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	2,855,888 50	La recette de 1885 avait été fortement influencée par l'exposition d'Anvers.
"	65,805 17	
"	376,188 12	Continuation de la crise commerciale et industrielle; les effets de cette crise ont été atténués dans une certaine mesure par une reprise qui a commencé en octobre.
98,886 50	"	Cause principale: Augmentation du boni sur l'échange du matériel.
98,886 50	3,297,881 50	
"	3,198,995 20	
966,174 50	"	
"	2,232,820 70	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES	
	EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1886.	1885.
Télégraphes.	2,887,062 50	2,768,120 69
Postes. {		
Taxe des correspondances en général.	8,077,503 05	7,858,932 71
Taxe sur les abonnements aux journaux	55,205 05	55,025 82
Mandats et bons de poste. {		
Taxe	291,506 67	282,259 72
Périmés		
Taxe sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation	552,902 80	518,476 50
TOTAUX. fr.	8,056,957 64	8,714,712 75

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.*effectués avec ceux de l'exercice antérieur.*

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EN PLUS.	EN MOINS.	
119,841 61	•	L'accroissement des recettes de 1886 sur 1885 doit être attribué : 1° A l'augmentation normale constatée dans le service interne ; 2° A l'augmentation du nombre des correspondances internationales provoquée par les nouveaux tarifs appliqués, à dater du 1 ^{er} juillet 1886, en vertu de la convention arrêtée à Berlin le 17 septembre 1885. 3° A l'extension donnée aux communications téléphoniques inter-urbaines.
218,440 52	•	Cette augmentation porte sur le produit de la vente des timbres-poste.
241 25	•	Sans observations.
9,156 05	•	Idem.
14,426 59	•	Accroissement normal.
242,244 80	•	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1886.	1888.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	572,115 15	551,553 06
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête de Flandre	51,272 22	48,008 40
TOTAUX fr.	623,387 37	599,562 50

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EN PLUS	EN MOINS.	
20,501 19	•	<p>Le mouvement et la recette des transports en général effectués par les paquebots de l'État ont été plus élevés en 1886 qu'en 1885. L'augmentation dont il s'agit ci-contre porte principalement, en ce qui concerne les voyageurs, sur les billets d'aller et retour de 2^e classe et de 1^{re} classe et sur les cabines particulières. Les transports de levures, beurre, etc., accusent également un accroissement de recettes, en 1886, de plus de 7,000 francs.</p> <p>Cette différence provient de ce que les communications entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut continuent à suivre, d'année en année, une marche ascendante.</p>
3,173 82	•	
23,735 01	•	
23,735 01		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1886.	1885.
Prix de vente de terrains prov ^t d'emprises.	Rivières et canaux	11,544 72	15,229 69
	Routes	22,750 58	53,572 19
Produits d'autres aliénations d'immeubles.		20,006 55	5,120 44
Produits	de successions en déshérence.	107,445 78	65,068 70
	nets des épaves	715 50	1,02 79
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,545 02	1,894 45
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.		114 00	121 95
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	5,269 51	5,012 40
	— — des Finances	19,121 57	9,455 85
	— — de la Guerre	158,547 57	120,057 65
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,809 50	19,524 15
	— — de la Justice	15,486 65	25,785 24
	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	60,708 95	41,450 10
	— de la Cour des comptes	2,024 88	1,514 50
	— — — — —		
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	°	°
	de créances ordinaires	20,000 °	786 25
Rachat et transfert de rentes.		85 17	972 20
Transactions en matière domaniale.		°	°
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		25,722 55	11,858 98
Remboursement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		1,002 87	200 °
Produits d'objets saisis et confisqués		7,369 74	4,020 86
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		1,609 51	1,001 28
A REPORTER fr.		549,581 °	565,615 41

E A REGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886*effectués avec ceux de l'exercice antérieur.*

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	1,884 97	} Produits accidentels variables.
•	15,821 61	
17,785 89	•	
155,177 08	•	Le chiffre élevé des produits de 1886 est dû notamment à la réalisation des valeurs de la succession de Marie-Hélène Deville, veuve Cassel.
•	587 20	
•	540 41	
•	7 05	
•	512 89	
9,665 72	•	
12,569 74	•	
•	17,714 65	
•	8,098 58	
10,278 85	•	} Produits accidentels. Les causes de ces différences sont inconnues.
710 58	•	
•	•	
10,215 77	•	
•	357 05	
•	•	
11,865 57	•	
802 87	•	
2,742 88	•	
608 05	•	
228,458 98	45,495 59	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES		
		1886.	1885.	
REPORT. fr.		540,581	306,015 41	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	561,320 98	615,551 77	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages.	97,180 15	150,510 20	
	— d'objets saisis et confisqués.	"	"	
	— de glandée, panage, foins et herbages.	1,550	567 25	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	7,971 72	8,260 11	
	— du droit de chasse.	15,514	14,721 "	
	— — de pêche (baux et licences)	"	"	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	5,606 28	4,280 55	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	18,542 75	17,966 20	
	Indemnités pour carbonisation, etc.	"	45 00	
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	26,219 55	24,114 12	
	— de bâtiments.	15,202 01	17,784 27	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	15,127 56	15,858 41	
	— de vidanges.	"	"	
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi du 21 avril 1810	525 61	"	
	Argent non réclamé	1,910 25	2,753 65	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	69,855 21	80,212 78	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	10,811 50	16,822 24	
	— d'objets non réclamés.	15,507 50	18,600 70	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	6,685 70	10,575 85	
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pension des élèves.	74,051 17	69,086 67	
	École vétérinaire. {	Pension d'animaux malades	6,102 10	7,264 10
		Produit des ventes d'objets divers.	479 42	1,606 25
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem.	"	181 80	
	Bénéfices de la fonderie de canons.	"	"	
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,544	15,522	
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	5,630	560	
Institut agricole. — Produits de ventes d'objets mobiliers et autres	05	552 72		
Produits du Jardin Botanique de Bruxelles	15,601	14,005		
A REPORTER. fr.		1,520,337 12	1,440,305 03	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EN PLUS.	EN MOINS.	
228,458 98	45,495 30	
•	52,030 70	} Produits variables selon l'étendue et la nature du peuplement ainsi que les besoins du marché .
•	33,330 07	
•	•	
962 75	•	} Sans importance.
•	288 30	
500 •	•	} Produits éventuels.
•	•	
•	584 27	
576 55	•	
•	45 00	
2,105 43	•	
•	2,401 36	
•	710 85	
•	•	
323 61	•	} Idem.
•	819 42	
•	10,359 57	
•	6,010 74	
•	3,093 40	
•	5,890 15	
5,864 50	•	
•	1,162 •	
•	1,126 81	
•	181 80	
•	•	} Idem.
22 •	•	
3,320 •	•	
•	259 72	
•	404 •	
242,223 82	162,282 63	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1886.	1885.	
REPORT. fr.		1,529,557 12	1,449,505 03	
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produits des examens universitaires.	16,205 »	16,840 »	
	— — et visa des diplômes	41,564 50	40,141 40	
	— des brevets d'invention.	297,150 »	284,200 »	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	44,142 42	42,106 65	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignations. . .	25 14	24 50	
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention litté- raire faite avec la France	443 75	292 50	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	4,550 »	5,601 »	
	Restitutions volontaires	5 »	10 »	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	400 »	150 »	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	4 75	16 07	
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	59 90	18 17	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	69,601 91	59,465 05	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	2,852 04	6,675 86	
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	20,905 18	22,607 50	
Produits des conférences données aux élèves-droguistes	1,951 60	»		
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	101,140 84	96,140 54	
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	56,298 55	40,772 70
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	14,892 54	9,015 02
		Fermages de pêche et de chasse.	5,985 50	5,742 05
	Arrérages de rentes.	814 18	974 18	
	Redevances pour concessions de prises d'eau	2,087 08	2,666 58	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	7,500 »	10,500 »	
	— — de créances ordinaires	2,400 »	»	
	Domaine de Tervueren. {	Fermages.	8,056 02	8,120 08
		Menus produits	1,826 »	1,850 »
	Redevances (art. 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810)	1,572 41	1,629 56	
	Location de terrains provenant d'emprises . {	Rivières et canaux.	52,907 14	54,865 68
		Routes	5,525 »	5,706 66
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . {	Rivières et canaux.	140,085 12	76,411 48
		Routes	142,829 57	189,208 58
	Droits de pêche (rivières et canaux).	45,540 82	48,125 57	
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	1,795 75	3,499 08	
TOTAUX. fr.		2,579,568 82	2,456,089 08	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EN PLUS.	EN MOINS.	
242,223 82	162,282 63	
"	575 "	
"	4,578 81	
12,950 "	"	
1,945 77	"	
" 84	"	
151 25	"	
860 "	"	
"	7 "	Produits éventuels
250 "	"	
"	11 52	
21 75	"	
50,157 06	"	
"	5,821 22	
"	1,704 32	
1,951 80	"	
5,009 50	"	
"	13,474 44	
5,877 32	"	
240 35	"	
"	180 "	
"	578 40	
"	5,000 "	
2,100 "	"	
"	64 06	Idem.
"	4 "	
"	56 95	
"	1,868 54	
"	181 66	
65,675 64	"	
"	46,570 01	
"	4,784 55	
"	1,703 33	
567,702 98	245,323 24	
122,379 74		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1886.	1885.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	54,254 37	34,773 40
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	20,988 »	43,241 »
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	33,207 »	40,805 75
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	4,172 »	4,060 »
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	200 »	168 »
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	84 »	94 »
TOTAUX. fr.		101,885 37	125,142 15

CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	550 05	Il a été constaté que les abonnements en général ont beaucoup diminué en 1886. On en explique difficilement les causes.
•	13,255 •	
•	7,508 75	
112 •	•	
52 •	•	
•	10 •	
141 •	21,400 78	
21,256 78		

CAPITAUX ET REVE

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFLECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1886.	1885.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	131,032 *	120,956 97

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EN PLUS.	EN MOINS.	
10,695 05	»	Cette différence provient d'une augmentation dans le montant des frais d'entretien des mendiants et vagabonds recouvrés par les comptables des prisons, en exécution de la circulaire du 9 mars 1883.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1886.	1885.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,255,884 47	3,108,743 41
Produits des actes des commissariats maritimes	104,550 50	100,020 02
Produits des droits de chancellerie	8,803 40	8,511 »
Produits des droits de pilotage	2,066,094 74	2,077,585 40
Produits des droits de fanal	850,603 13	852,256 60
Produits de la régie du <i>Moniteur</i>	85,360 30	78,200 23
Produits des écoles agricoles	271,871 58	275,858 84
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	304,000 »	860,564 »
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,022,808 05	1,113,815 38
Bonification d'un quart p. $\frac{0}{0}$, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 250 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, de la loi du 20 mai 1872.)	588,808 08	539,305 64
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	6,582,141 65	4,429,727 90
TOTAUX. fr.	14,940,914 90	13,313,377 50

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EN PLUS.	EN MOINS.	
87,141 00	•	Accroissement des fonds de dépôt.
•	4,670 42	
582 40	•	
•	11,288 75	Les différences en moins, pour 1886, dans les droits de police maritime, de pilotage et de fanaux, doivent être attribuées à un ralentissement momentané du mouvement des navires à Anvers et à Gand.
•	1,503 56	
7,070 07	•	Cette différence provient : 1° Des augmentations suivantes : A. Sur les annonces. fr. 153 70 B. Sur les tirés à part fr. 7,434 81 <u>7,590 51</u> 2° De la diminution sur la vente des journaux fr. 511 44 <u>7,070 07</u> SOIT UNE DIFFÉRENCE EN PLUS. fr. 7,070 07
•	3,987 26	Cette différence provient : 1° Des augmentations suivantes : A. Sur les frais d'entretien, etc. fr. 5,433 04 B. Sur les produits de la ferme 649 70 C. Id. divers 971 40 <u>7,004 14</u> 2° Des diminutions suivantes : A. Sur les produits du potager 108 92 B. Id. des ateliers 10,883 18 <u>10,991 40</u> SOIT UNE DIFFÉRENCE EN MOINS fr. 3,987 26
•	356,504 •	En 1886, les placements se sont élevés en moyenne à 28,933,000 francs au taux moyen de 1.21 p. %, tandis qu'en 1885, les fonds rendus productifs ont atteint 31,460,000 francs et le produit moyen a été de 2.28 p. %.
•	91,007 35	Les bénéfices réalisés par la Banque Nationale en 1886 ont été inférieurs au chiffre de 1885 par suite, notamment, de ce que le taux moyen de l'escompte a été inférieur de 0.48 p. % à celui de 1885. De là, la réduction que l'on constate quant à la part réservée à l'État.
49,602 44	•	L'accroissement est en rapport avec l'extension de la circulation des billets. La moyenne générale des billets en circulation pendant l'année 1886 a été supérieure de 9,514,740 francs à celle de l'année précédente.
2,152,415 75	•	Cette différence provient de ce que, en 1885, une partie des fonds d'amortissement a été employée au rachat de titres 3 p. %. En 1886, toutes les sommes affectées à l'amortissement des dettes de l'État ont été reversées au Trésor.
2,290,618 72	669,081 52	
1,627,537 40		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1886.	1888.
Frais de perception des centimes provinciaux	122,569 87	121,624 31
— — communaux	550,010 70	511,186 08
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	158,758 38	145,062 50
TOTAUX fr.	620,338 05	606,773 79

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EN PLUS.	EN MOINS.	
945 56	»	Ces différences ont pour cause l'augmentation du principal des contributions foncière et personnelle et du droit de patente ; il est également à remarquer qu'un grand nombre de communes ont élevé le montant des centimes additionnels.
17,825 72	»	
•	5,204 12	
18,769 28	5,204 12	
13,565 16		

Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1886.	1885.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Solides de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes.	300 50	000 »
	Actes de chargement de divers chefs	2,925 00	1,275 21
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	45,094 35	12,044 95
	— divers	15,921 36	61,652 05
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	755 94	985 35
	Frais de poursuites et d'instances	69 48	2,140 55
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices	130,828 91	240,007 50
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	»	»
	Remboursement et dégrèvement de contributions	218 52	1 31
Ministère des Finances.	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	3,757 21	3,288 47
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	»	»
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	31 75	»
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,051 50	1,077 50
	Restitution de droits	50 61	17 20
Ministère de la Guerre.	Restitution de droits	»	20 01
	Remboursements divers	382 »	1,175 60
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique		
	Restitution de bourses d'études	»	»
	Frais de justice en matière de garde civique	11,018 70	9,292 88
	Remboursement de subsides	541 59	1,585 11
	Restitution de droits	»	»
Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	115,834 84	112,569 27
	— — de police.	105,681 85	114,506 85
	— militaire	1,856 94	1,735 15
	Frais d'entretien de mendiants	2,110 01	7,575 31
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	»	»
	{ Rachat des annuités.	»	»
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	24,975 55	24,642 »
	— d'entretien de routes concédées	»	»
	Restitution de droits	»	67 27
	Remboursements divers	»	102 75
TOTALS. fr.		470,253 00	598,007 83

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	255 50	
1,650 69	"	
52,149 42	"	
"	45,711 29	Produits variables.
"	220 41	
"	2,071 07	
"	105,178 50	La différence provient de ce qu'une partie des frais, dus pour 1884, a été imputée sur l'exercice 1885.
"	"	
217 01	"	
468 74	"	
"	"	
51 75	"	
54 "	"	
55 41	"	
"	20 01	
"	701 60	
"	"	
1,725 82	"	
"	1,241 52	Produits accidentels. Différences peu importantes. Depuis le 1 ^{er} janvier 1885, les frais d'entretien de mendians sont recouvrés par le Département de la Justice. Toutefois, les receveurs de l'enregistrement ont continué à recevoir les sommes exigibles.
"	"	
5,265 57	"	
"	8,025 "	
101 81	"	
"	5,465 30	
"	"	
"	"	
535 55	"	
"	"	
"	67 27	
"	162 75	
40,031 55	167,806 20	
127,774 74		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
	1886.	1885.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	221,011 92	269,755 07
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	21,308 »	21,508 »
TOTAUX. fr.	242,310 92	291,063 07

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EN PLUS	EN MOINS.	
•	48,743 75	Cette différence provient : 1° Du montant de la vente, en 1885, du mobilier du service industriel de Saint-Hubert, au service économique du même établissement fr. 4,615 71 2° D'une somme de fr. 4,833 66 qui n'a pu être recouvrée, faute de ressources budgétaires, au cours de l'exercice 1886, et qui a été liquidée dans la suite sur crédit alloué par la législature; 3° De diminutions dans les ventes aux prisons, les confections pour compte de divers entrepreneurs et les achats à la cantine 39,294 38 <div style="text-align: right;">Total fr. 48,743 75</div>
•	•	
•	48,743 75	
48,743 75		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
	1886.	1885.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	57,177 64	49,415 13
Recettes diverses et accidentelles	1,619,627 49	998,657 48
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers, pour le service des ponts et chaussées	1,333 34	8,933 34
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des Bassins de commerce	1,360 »	1,360 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	27,736 04	35,947 64
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,799 92	9,700 92
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie.	175,000 »	175,000 »
Quotes-parts d'annuités du chef de rachats de chemins de fer, dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877	123,226 70	246,453 44
Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 10 mai 1876).	892,914 63	371,162 46
Remboursement par la province de Brabant de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	67,536 72	»
TOTAUX. fr.	2,975,713 38	1,889,729 41

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1886.
EN PLUS.	EN MOINS.	
14,762 51	*	Différence provenant du plus ou moins de célérité que mettent les provinces à s'acquitter envers le Trésor.
620,070 01	*	Cette différence provient de ce que le montant de diverses ordonnances imputées sur le Budget de l'exercice 1883, a été versé en 1886 dans la caisse de l'État, à titre de subsides aux communes restés sans emploi. D'un autre côté, il a été bonifié au Trésor une somme d'environ 500,000 francs, en vertu de l'article 4 de l'arrêté royal du 11 juin 1886, autorisant la négociation d'un capital nominal de 50 millions de francs en 3 1/2 p. c.
*	7,000 *	A partir du 1 ^{er} janvier 1886, la province d'Anvers a renoncé à son abonnement; de là une diminution de recette de 7,600 francs.
*	*	
*	8,210 70	Produit éventuel.
*	*	
*	*	
*	123,226 74	Cette somme représente la dernière annuité due au Trésor. A partir du 1 ^{er} janvier 1887, l'annuité totale, calculée sur le pied de 4,000 francs par kilomètre, est à la charge de l'État.
521,752 17	*	La recette de 1888 n'est pas en rapport avec les sommes dues. En 1886, les communes ont mis plus d'empressement à s'acquitter envers le Trésor, à la suite des nombreux rappels qui leur ont été adressés.
67,550 72	*	Cette somme forme la quote-part à payer, en 1886, par la province de Brabant, de diverses menues dépenses des cours et tribunaux installés dans le palais de justice de Bruxelles, pour les années 1883, 1884 et 1885.
1,225,021 41	139,037 44	
1,085,983 97		

(164)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1880.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		— EXERCICE 1883.				
		<i>Report de l'exercice 1883 à l'exercice 1886, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		3 ^e SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	18	Intérêt à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton	10,351 42	10,351 40	•	10,351 40
		EXERCICE 1884.				
		<i>Report de l'exercice 1884 à l'exercice 1886.</i>				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		3 ^e SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	17 ^{bis}	Intérêts à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton	3,606 04	3,606 03	•	3,606 03
		EXERCICE 1885.				
		<i>Reports de l'exercice 1885 à l'exercice 1886.</i>				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		3 ^e SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	17 ^{bis}	Intérêt à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton	3,606 04	3,661 87	•	3,661 87
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	10	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	10,000 •	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exercice 1885. fr.	13,606 04	3,661 87	•	3,661 87

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUÉS		PAYEMENTS <small>RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER</small>		CRÉDITS <small>EXCÉDANT LES DÉPENSES</small>		DÉPENSES <small>excédant</small>	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.		
10,551 40	»	»	» 02	»	»	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des Comptes, le 10 novembre 1886.	
3,696 95	»	»	» 01	»	»		
3,661 87	»	»	85 07	»	»		
»	»	»	10,000 00	»	»		
3,661 87	»	»	10,035 07	»	»		

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissem ^t .		
		EXERCICE 1886. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
1.		Service de la dette proprement dite.				
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.				
	1	Dette à 2 1/2 p. %	5,408,900 78	"	5,408,900 78	5,408,900 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	"	"	"	80,598 14
		2 ^e SECTION. — Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.				
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	"	"	"	125,586 24
	4	Rachat des droits de fanal.	"	"	"	21,164 02
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	5	Emprunt à 4 p. % de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés	30,588,542 68	4,532,599 17	41,140,041 85	41,140,041 85
	5 ^{bis}	Intérêts du 1 ^{er} mai 1881 au 30 avril 1886, sur un capital de 700 francs à 4 p. %, délivré avec jouissance au 1 ^{er} mai 1886 a)	"	"	"	140 "
	6	Emprunt à 4 p. % (2 ^e série de 1880)	5,588,760	675,595	6,062,355	6,062,355
	7	Dette à 5 p. %	13,595,770	1,050,718	16,655,488	16,655,488
	8	Dette à 5 1/2 p. %	5,057,424 12	"	5,057,424 12	5,057,424 12
		TOTAUX fr.	66,120,287 58	6,265,912 17	72,395,199 75	
	9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. (Pour mémoire)	"	"	"	1,700,030
		a) Le crédit formant l'article 5 ^{bis} a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225; il est affecté au paiement de créances se rapportant à divers exercices, savoir : exercices 1885 et antérieurs, jusqu'à concurrence de 114 francs, exercice 1886, jusqu'à concurrence de 28 francs.				
		A REPORTER fr.				74,320,188 15

BLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octob.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,408,990 78	2,740,405 39	2,740,405 39	5,408,990 78	•	•	•	•	•
80,598 14	80,598 14	•	80,598 14	•	•	•	•	•
105,820 10	•	105,820 10	105,820 10	•	•	17,566 14	•	•
21,164 02	•	21,164 02	21,164 02	•	•	•	•	•
•	•	•	•	•	•	•	•	•
40,005,056 93	40,005,056 93	•	40,005,056 93	•	•	235,884 92	•	•
140	•	140	140	•	•	•	•	•
6,062,355	6,062,355	•	6,062,355	•	•	•	•	•
16,635,488	16,635,488	•	16,635,488	•	•	•	•	•
5,038,510 50	•	5,038,510 50	5,038,510 50	•	•	18,918 56	•	•
1,235,446 89	512,062 70	720,484 19	1,235,446 89	•	•	466,553 11	•	•
75,581,570 42	66,945,956 10	6,635,614 20	75,581,570 42	•	•	738,917 75	•	•

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profités créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	74,520,488 15	75,581,570 42	66,945,956 16	6,635,614 26
I (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	300,000 »	150,000 »	150,000 »
	11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage	672,350 »	672,350 »	672,350 »	»
	12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale	500,000 »	500,000 »	500,000 »	»
	13	Seizième annuité pour prix d'une partie du matériel d'ex- ploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin sui- vant	612,000 »	612,000 »	612,000 »	»
	14	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement pour le ser- vice des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg a)	22,275 »	22,275 »	»	22,275 »
	14 ^{b)}	Annuité de 22 francs par titre, fixée par l'article 3 de la con- vention-loi des 31 janvier/15 mars 1873, et payée sur 10 actions ordinaires de la Grande Compagnie du Luxem- bourg, pour les années 1881 à 1885 b)	1,100 »	1,100 »	»	1,100 »
	15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) fr. 5,391,169 »				
		B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) fr. 5,080,668 »	8,471,857 »	8,471,857 »	8,471,857 »	»
	16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886 (con- vention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	»
	17	Intérêt à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton. c)	3,467 53	3,467 53	»	3,467 53
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	18	Rente annuelle à 3 p. % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	42,287 74	42,287 74	»
	19	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limi- tatif).	400,000 »	492,941 44	245,000 »	247,941 44
		A REPORTER. fr.	86,435,785 22	86,609,808 03	78,659,410 90	7,060,398 03

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER	EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
75,581,570 42	"	"	738,917 75	"	"	
500,000 "	"	"	"	"	"	
672,350 "	"	"	"	"	"	
500,000 "	"	"	"	"	"	
612,000 "	"	"	"	"	"	
22,275 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit formant l'article 14 a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225.
1,100 "	"	"	"	"	"	b) Le crédit formant l'article 14 ^{bis} a été alloué par l'article 1 ^{er} de la susdite loi; il est affecté au paiement de créances se rapportant aux exercices 1885 et antérieurs.
8,471,857 "	"	"	"	"	"	
1,000,000 "	"	"	"	"	"	
3,467 55	"	"	"	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 17 de 2,500 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 967 55 c ^{ts} par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
42,287 74	"	"	"	"	"	
492,041 44	"	"	"	"	2,041 44	
85,690,808 95	"	"	738,917 75	"	2,041 44	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	86,435,785 22	85,609,808 03	78,639,410 00	7,060,398 03
I (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		§ 3. — AUTRES CHARGES (suite).				
	20	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 88				
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, 7,500 »	134,500 88	06,154 45	7,828 50	58,325 84
II.		Rémunérations.				
	21	Rémunération en matière de milice (crédit non limitatif).	5,200,000 »	5,261,890 »	628,000 »	2,632,900 »
	22	Pensions diverses. a)	9,644,544 03	9,548,599 87	5,230,287 85	4,504,012 06
	23	Pensions des professeurs et instituteurs communaux . . . b)	1,566,655 97	1,557,320 83	974,776 80	381,904 83
	24	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	400,000 »	400,000 »	386,318 07	13,574 54
		(Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)				
III.		Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	25	A. Intérêts à 5 1/2 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,093,750 »				
		B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 3,000 »	1,096,750 »	1,290,953 61	355,188 60	925,092 24
	26	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	9,000 »	8,700 21	»	8,700 21
	27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	1,400,000 »	1,310,040 75	14,419 40	1,501,450 14
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget de la Dette publique. fr.	103,687,036 10	102,053,357 03	86,237,220 42	16,685,246 80

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESERVANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
85,099,808 03	»	»	738,917 73	»	2,041 44	
66,154 43	»	»	68,546 45	»	»	
3,261,800 »	»	»	»	»	61,800 »	
0,535,199 01	13,309 96	»	95,744 16	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 22 de 9,661,000 francs, a été diminué d'une somme de fr. 16,655 97 c ^t , transférée à l'article 23, en vertu de l'article 3 de la loi du 6 août 1887, <i>Monsieur</i> n° 225.
1,350,681 09	639 14	»	9,535 14	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 23 de 1,350,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 16,655 97 c ^t , transférée de l'article 22, en vertu de l'article 2 de la loi précitée.
399,892 61	107 39	»	»	»	»	
1,278,280 93	12,652 68	»	»	»	194,183 61	
8,700 21	»	»	299 79	»	»	
1,315,858 60	4,091 15	»	80,050 25	»	»	
102,922,467 31	30,800 32	»	992,093 82	»	259,015 05	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1883. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	10,351 42	10,351 40	»	10,351 40
		— 1884. —	3,696 94	3,696 93	»	3,696 93
		— 1885. —	13,696 94	3,661 87	»	3,661 87
		TOTAL des transferts des exercices précédents	27,745 30	17,710 20	»	17,710 20
		TOTAL du Budget pour l'exercice 1886	103,687,036 10	102,953,357 63	86,237,220 42	16,685,246 89
		TOTAUX fr.	103,714,781 40	102,971,067 83	86,237,220 42	16,702,957 09

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES usées	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.		
10,351 40	"	"	" 02	"	"		
3,006 03	"	"	" 01	"	"		
5,061 87	"	"	10,035 07	"	"		
17,710 20	"	"	10,035 10	"	"		
102,022,407 31	30,800 32	"	092,603 52	"	250,015 05		
102,040,177 51	30,800 32	"	1,002,728 62	"	250,015 05		

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1886 a été fixé par l'article unique de la loi du 16 mars 1886, *Moniteur* du 20, n° 70, à la somme de fr. 103,602,553 77

A y ajouter : 1° Les crédits supplémentaires de 24,482 35

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1883, 1884 et 1885 au Budget de l'exercice 1886, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1848 sur la comptabilité de l'État 27,745 30

TOTAL fr. 103,714,781 40

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887 Jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1886. (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000	3,300,000	3,300,000	•
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . .	200,000	200,000	200,000	•
II.	3	Sénat	120,000	110,000 86	70,650	40,349 80
III.	4	Chambre des Représentants	730,265	730,248 60	568,975 37	162,349 95
IV.	Cour des comptes.					
	5	Traitements des membres de la Cour	70,750	70,750	70,750	•
	6	Traitements du personnel des bureaux	136,725	136,725	115,066 70	21,658 30
	7	Matériel et dépenses diverses	20,000	10,999 73	18,087	1,012 73
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200	650	555	75
TOTAL des crédits et dépenses du Budget des Dotations. . fr.			4,587,940	4,587,553 19	4,542,084 07	235,545 84

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,300,000 »	»	»	»	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	
119,999 86	»	»	0 14	»	»	
729,525 52	9,923 28	»	16 40	»	»	
70,750 »	»	»	»	»	»	
136,725 »	»	»	»	»	»	
19,999 75	»	»	0 27	»	»	
630 »	»	»	570 »	»	»	
4,577,429 91	9,923 28	»	586 81	»	»	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1886 a été fixé par l'article unique de la loi du 26 décembre 1885, *Moniteur* du 31, n° 565, à la somme de fr.

4,587,940 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).				
		EXERCICE 1884.				
		<i>Report de l'exercice 1884 à l'exercice 1886, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
VI.		Publications officielles.				
	19	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur, des Annales parlementaires, des Comptes rendus des séances des Chambres, rédaction du Compte rendu analytique des séances du Sénat, et travaux accessoires</i>	1,500 »	1,500 »	1,500 »	»
		EXERCICE 1886. — (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	302,000 »	301,909 70	300,187 21	1,812 49
	3	Matériel b)	50,200 »	50,192 68	52,107 48	18,085 20
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	6,000 »	4,138 98	2,668 60	1,217 30
	5	Frais de route et de séjour	9,000 »	4,877 90	4,007 80	870 10
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	270,150 »	269,557 »	269,104 50	500 »
	7	— (<i>Matériel</i>).	5,500 »	4,791 »	4,770 »	21 »
	8	Cours d'appel (<i>Personnel</i>) c)	1,057,400 »	1,057,515 42	993,334 26	63,979 16
	9	— (<i>Matériel</i>).	24,000 »	23,924 41	22,865 »	1,059 41
	10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes d)	2,063,050 »	2,062,789 95	1,950,460 80	132,329 15
	11	Justices de paix et tribunaux de police	951,500 »	951,500 »	752,025 »	178,875 »
		A REPORTER. fr.	4,820,580 »	4,822,085 04	4,423,220 65	398,548 81

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,500	"	"	"	"	"	a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des comptes, le 8 novembre 1886.
21,000	"	"	"	"	"	
591,999 70	"	"	" 50	"	"	
50,102 08	"	"	7 32	"	"	
5,885 90	253 08	"	1,861 02	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 3 de 80,000 francs a été augmenté d'une somme de 200 francs, transférée de l'article 21, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 223.
4,877 90	"	"	4,122 10	"	"	
260,404 50	62 50	"	593	"	"	
4,791	"	"	509	"	"	
1,057,513 42	"	"	86 58	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 8 de 1,056,530 francs a été augmenté d'une somme de 1,000 francs, transférée de l'article 21, par l'article 2 de la loi susdite.
25,021 41	"	"	75 50	"	"	
2,062,780 05	"	"	240 05	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 10 de 2,066,400 francs, a été augmenté d'une somme de 6,000 francs, transférée de l'article 21, par l'article 2 de la loi susmentionnée.
051,500	"	"	"	"	"	
4,821,769 46	315 58	"	7,494 06	"	"	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	4,820,580 *	4,822,085 04	4,425,220 65	598,548 81
III.		Justice militaire.				
	12	Cour militaire (Personnel).	20,850 *	20,340 98	20,141 65	208 33
	13	— (Matériel)	1,500 *	1,175 50	1,160 *	15 30
	14	Auditeurs militaires et anciens prévôts	48,400 *	47,900 *	47,900 *	"
	15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière; ameublement des locaux des conseils de guerre	8,720 *	5,052 68	5,825 22	1,220 46
IV.		Frais de Justice.				
	10	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (crédit non limitatif)	1,200,000 *	1,821,014 16	237,766 41	1,584,158 22
	17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	7,008 *	5,749 92	5,749 92	"
	18	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires	12,500 *	12,500 *	12,055 20	266 80
		Palais de Justice.				
	19	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. Entretien du palais de justice de Bruxelles, garde, surveillance, nettoyage, chauffage, éclairage, eau, etc.	155,000 *	154,212 60	91,625 87	20,207 45
VI.		Publications officielles.				
	20	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	25,000 *	25,774 96	25,074 96	100 *
	21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires a)	427,400 *	290,518 60	220,074 36	70,444 53
	22	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 *	2,757 *	2,757 *	"
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation.	25,500 *	7,112 14	072 57	6,150 77
	24	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	10,000 *	4,010 25	3,550 *	1,569 25
		A REPORTER. fr.	6,774,058 *	7,210,861 72	5,004,227 64	2,082,887 72

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
4,821,769 46	315 58	•	7,494 00	•	•	
20,340 08	•	•	500 02	•	•	
1,175 30	•	•	324 70	•	•	
47,900 •	•	•	500 •	•	•	
5,052 08	•	•	3,667 52	•	•	
1,821,024 06	10 50	•	•	•	621,044 16	
5,740 02	•	•	1,258 08	•	•	
12,500 •	•	•	•	•	•	
111,831 52	42,411 28	•	757 40	•	•	
23,774 96	•	•	1,225 04	•	•	
290,518 69	•	•	136,881 51	•	•	
2,757 •	•	•	265 •	•	•	
7,112 14	•	•	18,187 86	•	•	
4,919 25	•	•	5,080 75	•	•	
7,177,115 56	42,740 50	•	176,140 44	•	621,044 16	

a) Le crédit primitif de l'article 21 de 450,000 francs, a été diminué d'une somme de 22,600 francs, transférée aux articles 5, 8, 10, 48, 52, 55, 58 et 62, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, *Moniteur* n° 225.

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,774,0 8	7,210,861 72	5,094,227 64	2,082,887 72
VII.		Pensions et secours.				
	25	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000	11,008 88	0,767 30	1,241 49
	26	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite de leur position malheureuse	0,000	0,000	8,535	661
	27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	2,000	2,000	2,000	"
	28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000	4,000	5,564	456
VIII.		Cultes.				
	29	Clergé supérieur du culte catholique	281,400	278,655 34	255,000	42,755 34
	30	Clergé inférieur du culte catholique	4,261,000	4,258,017 41	3,154,550 27	1,102,507 08
	31	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	250,000	250,000	2,050	247,050
	32	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	75,266	75,001 26	69,450 56	5,550 70
	33	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000	8,758 77	6,872 01	1,885 86
	34	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	15,292	15,292	15,292	"
	35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000	"	1,000
	36	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000	4,000	"	4,000
	37	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	17,000	14,490 00	9,696 14	4,700 64
	38	Secours pour les ministres des cultes	50,000	20,600	24,050	5,550
IX.		Établissements de bienfaisance.				
		<i>Section 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	39	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.	225,000	224,008 20	115,021 06	108,974 70
		À REPORTER. fr.	11,990,016	12,405,671 57	8,752,557 02	5,600,102 52

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS <small>RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER</small>		CRÉDITS <small>RECÉDANT LES DÉPENSES</small>		DÉPENSES <small>excédant</small>	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.		
7,177,115 30	42,740 36	»	176,140 44	»	621,944 16		
11,008 88	»	»	13,991 12	»	»		
9,000 »	»	»	»	»	»		
2,000 »	»	»	»	»	»		
4,000 »	»	»	»	»	»		
278,655 34	»	»	2,760 06	»	»		
4,257,038 25	970 16	»	2,982 50	»	»		
250,000 »	»	»	»	»	»		
75,001 20	»	»	264 74	»	»		
8,758 77	»	»	1,241 23	»	»		
15,292 »	»	»	»	»	»		
1,000 »	»	»	»	»	»		
4,000 »	»	»	6,000 »	»	»		
14,405 83	94 16	»	2,500 01	»	»		
29,600 »	»	»	400 »	»	»		
224,896 75	101 45	»	1 80	»	»		
12,361,750 44	43,021 15	»	206,288 59	»	621,944 16		

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultat des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	11,900,010	12,405,671 57	8,752,557 92	3,609,102 52
IX (suite).		Établissements de bienfaisance (suite).				
		SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés (suite).				
	40	Subsides : A. 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n ^o 17, de la loi communale ; 3 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets ; 4 ^o aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n ^o 14 de la loi du 28 décembre 1875 ; 5 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à charge du Département de la Guerre. — B. Pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible. (Y compris 100,000 francs en charges extraordinaires ou temporaires.)	355,000	355,000	242,042 82	112,057 18
	41	Frais de route et de séjour, et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	12,000	8,650 90	2,352 80	6,278 10
	42	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance et frais divers	7,500	7,408 85	800	6,608 85
	43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000	13,500	13,500	"
		SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.				
	44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des colons, achat et entretien du mobilier	95,000	93,154 78	79,744 54	13,710 24
	45	Frais d'habillement des surveillants	1,000	872 60	872 60	"
	46	Frais de voyage des membres du comité d'inspection, des fonctionnaires et employés	3,000	2,546 14	1,057 24	1,288 90
	47	Fournitures de bureau et de classe	2,000	1,876 54	1,735 45	141 09
	48	Traitements des fonctionnaires et employés a)	66,050	66,019 68	65,419 68	600
	49	Indemnités et tantièmes	2,500	2,016 40	500	1,716 40
	50	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaires du boulanger, des chefs d'ateliers et journaliers.	20,050	20,648 71	19,864 77	9,783 94
	51	Entretien des bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles	13,000	12,900 05	10,214 48	2,775 55
	52	Entretien du domaine, engrais divers, achats de graines et semences b)	50,600	30,565 27	24,967 87	5,597 40
	53	Animaux et nourriture des animaux	30,000	28,425 57	24,720 21	3,705 36
	A REPORTER. fr.	12,651,116	13,058,427 04	9,241,050 38	3,773,435 53	

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
12,361,750 44	45,021 13	*	206,288 59	*	621,044 16	
355,000 *	*	*	*	*	*	
8,630 90	*	*	5,300 10	*	*	
7,408 85	*	*	91 15	*	*	
13,560 *	*	*	500 *	*	*	
95,454 78	*	*	1,545 22	*	*	
872 60	*	*	127 40	*	*	
2,546 14	*	*	653 86	*	*	
1,876 54	*	*	123 46	*	*	
66,019 68	*	*	30 52	*	*	
2,016 40	*	*	285 60	*	*	a) Le crédit primitif de l'article 48 de 64,750 francs, a été augmenté d'une somme de 1,300 francs, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 223
29,648 71	*	*	1 20	*	*	
12,900 03	*	*	9 07	*	*	
30,565 27	*	*	34 75	*	*	
28,425 57	*	*	1,574 45	*	*	b) Le crédit primitif de l'article 82 de 29,300 francs, a été augmenté d'une somme de 1,300 francs, par l'article 2 de la loi précitée.
13,014,505 01	45,021 15	*	214,653 12	*	621,044 16	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHIFFRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1886.	en 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	12,051,116	13,058,427 04	0,241,050 58	3,775,455 53
X.		Prisons.				
		SECTION 1 ^{re} . — <i>Service économique.</i>				
	54	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,170,000	1,102,222 98	794,626 15	567,048 53
	55	Travaux domestiques. — Salaires des détenus. a)	19,000	18,804 17	13,975 42	4,830 75
	56	Frais d'habillement des surveillants.	30,000	25,888 69	100 73	25,781 96
	57	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	11,000	6,757 50	4,464 70	2,292 80
	58	Traitements des fonctionnaires et employés. b)	950,875	949,895 99	924,706 75	24,018 50
	59	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veuls avec enfants.	20,550	18,559 52	17,437 50	1,100
	60	Frais d'impression et de bureau.	12,000	8,604 77	6,425 78	2,178 99
	61	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments.	180,000	180,000	100,015 98	75,001 02
	62	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments; direction et surveillance des travaux. c)	11,200	11,091 17	450 96	10,556 98
		SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>				
	63	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	130,000	113,005 70	105,978 44	0,018 54
	64	Travaux industriels. — Salaires des détenus.	34,000	33,720 23	26,157 40	7,582 83
	65	Frais d'impression et de bureau.	1,000	318 42	246 12	72 30
	66	Traitements des fonctionnaires et employés.	60,500	57,985 45	56,685 44	1,300 01
XI.		Frais de police.				
	67	Mesures de sûreté publique.	60,000	60,000	60,000	
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	68	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département.	17,000	11,758 64	11,758 64	
	69	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux; secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse.	6,800	6,707 60	4,184 50	2,523 50
		À REPORTER. fr.	15,364,741	15,723,705 87	14,375,124 67	4,305,661 90

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES A annuler définitivement.		
15,014,505 01	43,921 15	•	214,053 12	•	621,044 16	
1,161,074 48	548 50	•	7,777 02	•	•	
18,804 17	•	•	193 83	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 53 de 18,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,000 francs, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 223.
23,888 60	•	•	4,111 31	•	•	
6,757 50	•	•	4,242 50	•	•	
949,025 20	270 70	•	979 01	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 58 de 940,775 francs, a été augmenté d'une somme de 10,100 francs, par l'article 2 de la même loi.
18,537 50	2 02	•	1,810 48	•	•	
8,604 77	•	•	3,505 25	•	•	
170,915 •	85 •	•	•	•	•	
11,007 94	83 23	•	108 83	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 62 de 10,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,200 francs, par l'article 2 de la loi précitée.
112,996 98	6 72	•	16,996 30	•	•	
33,720 25	•	•	270 77	•	•	
318 42	•	•	681 58	•	•	
57,983 45	•	•	2,416 55	•	•	
60,000 •	•	•	•	•	•	
11,738 64	•	•	5,261 36	•	•	
6,707 60	•	•	92 40	•	•	
15,678,786 57	44,017 30	•	262,981 20	•	621,044 16	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des caenniers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	15,364,741	15,723,705 87	11,373,124 67	4,305,661 00
XIII		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices périmés de 1882 et antérieurs, et aux exercices clos de 1883, 1884 et 1885 a).				
	70	Frais de justice se rapportant à des exercices périmés et clos	5,500	5,400 17	•	5,405 17
	71	Frais d'entretien et de transport d'indigents se rapportant à des exercices périmés et clos	14,000	13,998 67	•	13,705 06
	72	Dépenses diverses de toute nature se rapportant à des exercices clos	2,000	1,015 05	•	1,880 23
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de la Justice fr.	15,386,241	15,745,117 06	11,373,124 67	4,326,743 26
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1884. (Art. 30 de la loi de comptabilité).	1,500	1,500	1,500	•
		TOTAL du Budget de l'exercice 1886	15,386,241	15,745,117 06	11,373,124 67	4,326,743 26
		TOTAUX. fr.	15,387,741	15,746,617 66	11,374,624 67	4,326,743 26

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
15,678,786 57	44,917 50	•	262,981 20	•	621,944 16	a) Les crédits formant les articles 70 à 72 ont été accordés par l'article 1 ^{er} de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 325.
5,405 17	94 •	•	• 85	•	•	
15,795 96	202 71	•	1 33	•	•	
1,880 23	35 72	•	84 05	•	•	
15,690,867 93	45,249 73	•	263,067 50	•	621,944 16	
1,500 •	•	•	•	•	•	
15,690,867 93	45,249 73	•	263,067 50	•	621,944 16	
15,701,567 93	45,249 73	•	263,067 50	•	621,944 16	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1886, a été fixé par l'article unique de la loi du 22 mars 1886, *Moniteur* du 25, n° 84, à la somme de fr. 15,364,741 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 21,500 •

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1884 au Budget de l'exercice 1886, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 1,500 •

TOTAL. fr. 15,387,741 •

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1884 a).				
		<i>Report de l'exercice 1884 à l'exercice 1886 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
IV.		Frais de voyage.				
	27	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	20,000 »	5,600 »	»	5,600 »
		EXERCICE 1886. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre fr.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— du personnel des bureaux	323,075 »	323,044 80	185,124 24	137,920 62
	3	Matériel	50,000 »	40,008 53	37,155 10	12,577 88
	4	Fonds secrets	15,000 »	13,000 »	6,000 »	7,000 »
	5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
II.		Légations.				
		<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>				
	6	Allemagne	58,000 »	58,000 »	53,166 67	4,833 33
	7	Autriche-Hongrie	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	8	Bésil	30,000 »	30,000 »	30,000 »	»
	9	Chine	38,000 »	38,000 »	38,000 »	»
	10	Danemark, Suède et Norwège	25,000 »	25,000 »	22,916 63	2,083 37
	11	Espagne	30,000 »	30,000 »	30,000 »	»
		A REPORTER. fr.	656,075 »	656,043 30	491,362 64	164,415 20

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
5,000 »	»	»	»	14,400 »	»	a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des comptes le 3 juin 1887.
21,000 »	»	»	»	»	»	
323,044 80	»	»	30 14	»	»	
49,752 08	265 55	»	1 47	»	»	
13,000 »	»	»	»	»	»	
10,000 »	»	»	»	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
30,000 »	»	»	»	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
25,000 »	»	»	»	»	»	
30,000 »	»	»	»	»	»	
035,777 84	265 55	»	31 61	»	»	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des exerçants de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	856,075	856,043 50	401,502 04	104,415 20
		Légations (suite).				
		<i>Traitements des agents diplomatiques (suite).</i>				
	12	États-Unis.	50,000	50,000	50,000	•
	13	France.	58,000	58,000	58,000	•
	14	Grande-Bretagne.	58,000	58,000	58,000	•
	15	Italie.	38,000	38,000	54,835 26	3,166 74
	16	Japon.	58,000	58,000	58,000	•
	17	Mexique.	50,000	50,000	50,000	•
	18	Pays-Bas.	58,000	58,000	58,000	•
	19	Portugal.	25,000	25,000	25,000	•
	20	Roumanie.	25,000	25,000	25,000	•
	21	Russie.	58,000	58,000	58,000	•
	22	Saint-Siège.	20,000	20,000	20,000	•
	23	Serbie.	25,000	25,000	25,000	•
	24	Suisse.	20,000	20,000	20,000	•
	25	Turquie.	50,000	50,000	50,000	•
	26	Traitements des conseillers et secrétaires.	162,500	161,111 06	125,195 50	35,917 70
		Consulats.				
	27	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués. a)	406,050	406,026 50	479,226 50	16,800 •
		Frais de voyage.				
	28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses. b)	200,000	109,914 26	127,201 01	72,712 55
		A REPORTER. fr.	2,015,625	2,012,095 10	1,718,817 50	293,012 05

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
055,777 84	205 55	•	31 61	•	•	
50,000 "	•	•	•	•	•	
58,000 "	•	•	•	•	•	
58,000 "	•	•	•	•	•	
58,000 "	•	•	•	•	•	
38,000 "	•	•	•	•	•	
50,000 "	•	•	•	•	•	
58,000 "	•	•	•	•	•	
25,000 "	•	•	•	•	•	
25,000 "	•	•	•	•	•	
58,000 "	•	•	•	•	•	
20,000 "	•	•	•	•	•	
25,000 "	•	•	•	•	•	
20,000 "	•	•	•	•	•	
50,000 "	•	•	•	•	•	
161,111 06	•	•	1,388 94	•	•	
496,026 30	•	•	25 61	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 27 de 314,050 francs, a été diminué d'une somme de 18,000 francs, transférée à l'article 28 du Budget de l'exercice 1887, par l'article 3 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225.
199,914 26	•	•	85 74	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 28 était de 170,000 francs; il a été augmenté d'une somme de 30,000 francs, transférée de l'article 27 du Budget de l'exercice 1886, par l'article 5 de la loi du 16 mars 1886, <i>Moniteur</i> du 20, n° 79.
2,011,829 55	205 55	•	1,520 90	•	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		Report. . . . fr.	2,013,625 *	2,012,095 10	1,718,817 50	293,012 05
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consuls.				
	20	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris.	14,000 *	14,000 *	14,000 *	*
	30	— — et d'un commis de chancellerie à Constantinople.	16,000 *	16,000 *	16,000 *	*
	31	Traitements de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.	60,460 *	60,460 *	55,006 50	13,553 41
	32	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et acci- dentels.	100,000 *	83,266 51	53,675 95	47,188 21
	33	Frais de chancellerie.	20,000 *	20,000 *	20,000 *	*
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	34	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indem- nités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget.	42,000 *	58,282 45	17,848 84	20,433 61
VII.		Commerce, émigration.				
	35	Frais divers et encouragements au commerce, achat de do- cuments commerciaux, publication du recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	62,800 *	54,042 41	27,052 06	25,717 65
	36	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; pu- blications; bibliothèque.	25,000 *	18,129 98	3,958 10	14,609 36
	37	Émigration. — Service médical et surveillance.	18,100 *	17,059 81	14,667 81	3,272 *
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	38	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; se- cours à des fonctionnaires, employés ou agents sans no- mination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à rai- son de leur position malheureuse.	3,000 *	2,995 *	2,995 *	*
	39	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liqui- dation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 *	995 05	*	937 54
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères. fr.	2,384,986 *	2,347,206 31	1,924,221 83	418,723 83

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	excédent LES CRÉDITS.	
2,011,820 55	265 53	.	1,520 90	.	.	
14,000	
10,000	
60,460	
80,864 14	2,402 37	.	10,733 40	.	.	
20,000	
38,282 45	.	.	3,717 53	.	.	
52,769 71	1,272 70	.	8,757 59	.	.	
17,867 40	262 52	.	6,870 02	.	.	
17,939 81	.	.	160 19	.	.	
2,095 .	.	.	5 .	.	.	
057 54	57 51	.	4 05	.	.	
2,342,045 60	4,260 65	.	37,778 60	.	.	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1884 (Art. 30 de la loi de comptabilité)	20,000 »	5,600 »	•	5,600 »
		TOTAL du Budget de l'exercice 1886	2,584,985 »	2,347,200 31	1,024,221 85	418,723 85
		TOTAUX. . . . fr.	2,404,985 »	2,552,800 31	1,024,221 85	424,323 85

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,600 °	°	°	°	14,400 °	°	
2,342,045 60	4,260 65	°	57,778 69	°	°	
2,348,545 60	4,260 65	°	57,778 69	14,400 °	°	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1886 a été fixé par l'article unique de la loi du 29 mars 1886, *Moniteur* du 7 avril, n° 97, à la somme de fr. 2,572,985 °

A Y AJOUTER : 1° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1884, au Budget de l'exercice 1886, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1840 sur la comptabilité de l'État 20,000 °

2° La partie d'allocation transférée de l'article 27 du Budget de l'exercice 1885, à l'article 28 du Budget de l'exercice 1886, par l'article 5 de la loi du 10 mars 1886, *Moniteur* du 20, n° 79 50,000 °

TOTAL . . . fr. 2,422,985 °

Dont il faut déduire la partie d'allocation transférée de l'article 27 du Budget de l'exercice 1886, à l'article 28 du Budget de l'exercice 1887, par l'article 5 de la loi du 6 août 1887, *Moniteur* n° 225 18,000 °

RESTE . . . fr. 2,404,985 °

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS — EXERCICE 1886.				
		<i>Reports de l'exercice 1885 à l'exercice 1886 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
I.		Administration centrale a).				
	8	Premier terme des pensions à accordées éventuellement à des fonctionnaires et employés; premier terme des pensions des professeurs et instituteurs communaux	51,907 17	3,166 11	.	3,158 38
	9	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État, des provinces et des communes dans le paiement des pensions à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi 31 mars 1884)	75,250 86	6,550 52	.	6,550 52
II.		Statistique générale b).				
	16	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale et de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux. Recensement général en 1880	55,256 38	25,816 72	.	20,102 30
IV.		Milice.				
	25	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens.	56 40	56 40	.	56 40
V.		Garde civique.				
	28	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour, entretien des locaux. Achat, numérotage, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. Achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impression et calligraphie des états de signalement et des brevets pour officiers . .	102 50	102 50	.	102 50
		A REPORTER. fr.	160,643 31	35,092 25	.	20,070 08

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,158 30	7 75	•	48,831 06	•	•	a) Les transferts des articles 8 et 9 ont été approuvés par la Cour des comptes, le 14 décembre 1886.
6,550 52	•	•	68,680 34	•	•	
20,102 30	5,714 42	•	7,439 66	•	•	b) Tous les transferts qui suivent ont été approuvés par la Cour des comptes le 11 janvier 1887, à l'exception de celui de l'article 53, qui a été approuvé le 28 janvier 1887.
56 40	•	•	•	•	•	
102 30	•	•	•	•	•	
29,970 08	5,722 17	•	124,031 06	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des receveurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT.fr.	160,645 31	55,602 25	•	29,970 08
		TRANSFERTS — EXERCICE 1885 (suite). — <i>Reports de l'exercice 1885 à l'exercice 1886 (suite).</i>				
IX.		Voie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	38	Frais de bureau et matériel de l'inspection	600 •	600 •	•	600 •
XI.		Enseignement supérieur.				
	41	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur .	50 •	50 •	•	50 •
XII.		Enseignement moyen.				
	50	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Trai- tement du secrétaire. Frais de route, de séjour et de séances des membres du conseil; impressions, autogra- phies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil.	100 •	160 •	•	160 •
	53	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale de langues modernes à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; matériel. Écoles nor- males de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Bourses d'études; sub- sides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étran- gers.	11,035 75	10,489 50	•	10,489 50
	56	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traite- ments, indemnités, supplément de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); per- sonnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); person- nel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.	1,885 •	1,885 •	•	1,885 •
		A REPORTERfr.	174,374 00	48,876 75	•	43,154 68

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
29,970 08	5,722 17	•	124,951 06	•	•	
600 •	•	•	•	•	•	
50 •	•	•	•	•	•	
160 •	•	•	•	•	•	
10,480 50	•	•	546 25	•	•	
1,835 •	•	•	•	•	•	
43,154 58	5,722 17	•	125,497 31	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 1 ^{er} octobre.
		REPORT. fr.	174,374 06	48,876 75	•	43,154 38
		TRANSFERTS. — EXERCICE 1885 (suite).				
		Reports de l'exercice 1885 à l'exercice 1886 (suite).				
XIII.		Enseignement primaire.				
	70	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	104,951 01	31,549 79	•	30,472 08
XV.		Dépenses imprévues.				
	80	Dépenses imprévues non libellées au Budget	35 •	35 •	•	35 •
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exercice 1885. fr.	279,340 07	80,461 54	•	73,662 26
		EXERCICE 1886. COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	424,290 •	424,290 •	385,655 41	38,656 50
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère a)	62,020 •	62,013 48	46,216 50	15,797 18
	4	Bibliothèque du Département, achat de livres, abonnements et souscriptions, frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure, confection du catalogue, matériel de la bibliothèque	5,000 •	4,998 07	2,087 75	2,010 52
	5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	18,578 •	17,299 70	16,916 58	383 32
		À REPORTER. fr.	550,888 •	529,601 25	472,755 84	56,847 41

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
43,154 58	5,722 17	•	125,407 31	•	•	
30,472 68	1,077 11	•	73,381 22	•	•	
35 •	•	•	•	•	•	
73,662 26	6,799 28	•	108,878 53	•	•	
21,000 •	•	•	•	•	•	
424,200 •	•	•	•	•	•	
62,015 48	•	•	0 52	•	•	a) Par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225, le crédit primitif de l'article 3 de 86,620 francs, a été augmenté d'une somme de 8,400 francs, transférée, savoir : de l'article 33, 300 francs ; de l'article 76, 1,660 francs, et de l'article 82, 5,800 francs.
4,998 07	•	•	1 03	•	•	
17,200 70	•	•	1,278 30	•	•	
620,601 25	•	•	1,280 75	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	550,888 *	520,601 25	472,755 84	56,847 41
		Administration centrale (suite).				
	6	Frais de route et de séjour; missions.	6,800 *	2,779 80	2,586 30	303 50
	7	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public: personnel et matériel. Expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	36,000 *	28,559 05	24,180 76	4,358 29
	8	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État et à des professeurs et instituteurs communaux pour 1886, et pour des termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1886. a)	51,500 *	57,500 32	18,050 45	18,015 37
	9	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884).	214,000 *	199,590 22	140,266 54	57,595 12
	10	Suppléments de pensions accordés antérieurement à la promulgation de la loi du 20 septembre 1884 et restant dus au 1 ^{er} janvier 1885, à des instituteurs, par application de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	1,451 *	1,099 08	924 00	174 09
	11	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.	35,000 *	54,975 44	54,975 44	•
	12	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 30 mars 1865.	7,512 *	7,508 *	•	7,508 *
	13	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1886, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitée.)	60,415 *	60,290 *	50,215 *	9,845 *
	14	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique, frais de route et de séjour.	20,000 *	19,809 22	17,880 72	1,928 50
		Statistique générale.				
	15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.	8,800 *	6,864 *	6,164 *	700 *
	16	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; frais de réception et d'envoi de livres et autres documents.	28,000 *	27,900 20	16,458 52	11,551 68
		A REPORTER. fr.	1,050,140 *	950,556 48	785,166 56	168,695 86

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS SICÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
529,601 25	.	.	1,286 75	.	.	
2,770 80	.	.	4,020 20	.	.	
28,530 05	.	.	7,400 05	.	.	
36,913 82	363 50	.	13,900 68	.	.	a) Le crédit primitif de l'article 8 de 38,800 francs, a été augmenté d'une somme de 12,500 francs, transférée de l'article 23, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225.
107,601 06	1,028 36	.	44,400 78	.	.	
1,000 08	.	.	534 02	.	.	
54,975 44	.	.	24 56	.	.	
7,503 .	.	.	4 .	.	.	
60,000 .	200 .	.	125 .	.	.	
19,800 22	.	.	100 78	.	.	
0,864 .	.	.	1,956 .	.	.	
27,000 20	.	.	9 80	.	.	
957,862 42	2,401 06	.	75,702 52	.	.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,030,140 .	950,536 48	785,466 56	168,095 86
III.		Affaires provinciales et électorales.				
	17	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	458,800 .	437,945 70	415,145 70	22,800 .
	18	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :				
		Province d'Anvers.	104,752 .			
		— de Brabant	158,813 .			
		— de la Flandre occidentale	131,065 .			
		— de la Flandre orientale.	150,911 .			
		— de Hainaut.	125,750 .	1,027,272 . (a)	1,027,229 59	1,025,064 04
		— de Liège	117,752 .			1,264 05
		— de Limbourg	78,185 .			
		— de Luxembourg	73,737 .			
		— de Namur	101,821 .			
		Les diverses provinces (augmentations réglementaires; somme à répartir)	10,000 .			
	10	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :				
		Province d'Anvers	27,000 .			
		— de Brabant.	27,000 .			
		— de la Flandre occidentale.	27,000 .			
		— de la Flandre orientale.	27,000 .			
		— de Hainaut.	27,000 .	245,775 52 (b)	245,388 79	140,160 79
		— de Liège.	31,500 .			96,104 41
		— de Limbourg	20,700 .			
		— de Luxembourg	20,700 .			
		— de Namur	24,000 .			
	20	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité c) :				
		Traitements des commissaires.	214,000 .			
		Frais de bureau.	43,900 .			
		Traitements des employés.	190,500 .	465,400 .	463,390 80	435,665 26
		Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1886.	15,000 .			27,736 54
		À REPORTER. fr.	5,205,596 52	3,130,520 36	2,811,109 95	316,601 70

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
955,862 42	2,494 00	.	73,702 52	.	.	
437,945 70	.	.	851 30	.	.	
1,027,229 59	.	.	0 75	41 00	.	a) Le crédit primitif de l'article 18 de 1,049,619 francs, a été augmenté d'une somme de 7,603 francs, transférée de l'article 23, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225.
245,274 20	314 50	.	186 53	.	.	b) Le crédit primitif de l'article 19 de 231,900 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 43,878 32 c ¹ , transférée, savoir : de l'article 23, 400 francs et de l'article 76, fr. 43,478 32 c ¹ , par l'article 2 de la loi précitée.
403,399 80	.	.	0 20	.	.	c) Le libellé de l'article 20 a été rectifié conformément à l'article 3 de la loi précitée.
3,127,711 71	2,808 05	.	74,834 30	41 00	.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,205,596 52	5,150,520 56	2,811,109 95	516,601 70
III (suite).		Affaires provinciales et électorales (suite).				
	21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. a)	46,600 »	44,508 91	24,040 52	20,100 65
	22	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 148 des lois électorales coordonnées — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales b)	15,050 55	15,057 48	10,135 07	4,901 51
	23	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance de la session du mois d'avril et des jurys d'appel de la session du mois de mai. — Matériel et frais d'impression; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885 . c)	59,146 65	58,155 56	27,101 81	11,017 55
	24	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. (Crédit non limitatif) . . .	60,000 »	56,518 59	47,458 50	8,880 »
IV.		Milice.				
	25	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens	114,000 »	104,559 50	63,575 50	40,880 »
	26	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre, publication et expédition du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice Traductions. Dépenses diverses.	28,000 »	26,951 95	16,699 82	4,244 86
V.		Garde civique.				
	27	Inspection générale; traitements ou indemnités. Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. Commandants supérieurs; indemnités pour frais de bureau. Frais de rédaction et de publication des décisions et arrêts en matière de garde civique d)	28,000 »	27,095 55	26,761 75	1,255 80
		A REPORTER fr.	5,556,195 52	5,458,027 46	5,020,872 49	407,869 13

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
5,127,711 71	2,808 65	*	74,834 30	41 66	"	
44,138 97	540 94	"	2,091 09	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 21 de 45,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,600 francs, transférée de l'article 30, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225.
15,037 48	"	"	12 87	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 22 de 15,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 30 35 c., transférée de l'article 23, par l'article 2 de la loi précitée.
38,119 36	36 "	"	091 20	"	"	c) Par l'article 2 de la loi susmentionnée, le crédit primitif de l'article 23 de 60,000 francs a été diminué d'une somme de fr. 20,855 33 c., transférée, savoir : à l'article 3, 500 francs ; à l'article 8, 12,500 francs ; à l'article 18, 7,603 francs ; à l'article 19, 400 francs, et à l'article 22 fr. 30 35 c.
56,318 50	"	"	5,681 41	"	"	
104,455 30	84 "	"	9,460 70	"	"	
20,944 68	7 25	"	7,048 07	"	"	
27,095 53	"	"	4 47	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 27 de 27,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,000 francs, transférée de l'article 32, par l'article 2 de la même loi.
3,434,741 62	3,285 84	"	98,124 20	41 66	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,530,195 52	3,438,027 46	3,020,872 49	407,869 13
		Garde civique (suite).				
V (suite).	28	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour, entretien des locaux. Indemnités et salaires. Achat, numérotage, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. Achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impression, calligraphie et expédition des états de signalement et des brevets pour officiers.	15,000 "	14,901 19	11,350 24	3,460 95
	29	Personnel du magasin central du matériel de la garde civique	3,000 "	3,000 "	3,000 "	"
VI.		Fêtes nationales.				
	30	Frais de célébration des fêtes nationales, frais d'illumination. a)	32,400 "	31,574 "	31,070 50	505 30
	31	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses. Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir. b)	65,000 "	64,035 71	62,465 46	2,190 25
	32	Personnel permanent du tir c)	3,200 "	3,109 92	3,109 92	"
VII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	33	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression, calligraphie et expédition des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 "	19,960 70	18,924 25	1,036 45
VIII.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	34	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer, des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés.	200,000 "	199,176 "	153,524 "	45,359 "
		La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.				
		A REPORTER. fr.	3,874,793 52	3,774,584 98	3,310,380 86	460,419 28

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
5,434,741 62	3,285 84	•	98,124 20	41 66	•	
14,991 19	•	•	8 81	•	•	
3,000 •	•	•	•	•	•	
31,574 •	•	•	826 •	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 30 de 31,000 francs, a été diminué d'une somme de 1,500 francs, transférée à l'article 21, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225.
64,655 71	•	•	544 29	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 31 de 64,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,000 francs, transférée de l'article 32, par l'article 2 de la loi prémentionnée.
3,199 92	•	•	0 08	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 32 de 5,300 francs, a été diminué d'une somme de 2,000 francs, transférée, savoir : à l'article 27, 1,000 francs et à l'article 31, 1,000 francs, par l'article 2 de la loi susdite
19,960 70	•	•	39 30	•	•	
193,885 •	295 •	•	824 •	•	•	
3,771,006 14	3,578 84	•	100,100 68	41 66	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,874,793 32	3,774,584 98	3,310,586 86	460,419 28
VIII (suite.)		Légion d'honneur et Croix de fer (suite).				
	35	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	100,000 "	100,000 "	81,722 "	17,853 "
IX.		Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	36	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique a)	2,000,000 "	1,967,025 65	524,609 75	1,441,186 98
	37	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers. Frais de route et de séjour . . .	78,000 "	74,921 80	41,950 52	52,971 48
	38	Frais de bureau et matériel de l'inspection	4,000 "	4,000 "	2,405 55	1,596 47
X.		Service de santé.				
	39	Inspection du service de santé et d'hygiène, inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Frais des conférences pour les élèves droguistes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales. Subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène	200,000 "	197,186 16	106,061 25	85,056 26
	40	Académie royale de médecine.	33,500 "	33,500 "	28,295 30	5,204 70
	41	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1881 à 1885, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859	5,000 "	5,000 "	"	5,000 "
		A REPORTER. fr.	6,205,293 32	6,150,218 57	4,095,628 00	2,040,268 17

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉGULARISANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Terrasféris à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
3,771,006 14	3,378 84	°	100,160 08	41 00	°	
90,375 °	425 °	°	°	°	°	
1,965,706 71	1,228 02	°	32,974 37	°	°	
74,921 80	°	°	3,078 20	°	°	
4,000 °	°	°	°	°	°	
191,097 51	6,088 65	°	2,813 84	°	°	
33,500 °	°	°	°	°	°	
5,000 °	°	°	°	°	°	
6,144,897 18	11,321 41	°	139,033 00	41 00	°	

n) Par l'article 4 de la loi du 6 août 1887, *Moniteur* n° 225, le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique a été autorisé à imputer sur l'article 36, une somme de 48,000 francs, pour les dépenses incombant à l'État du chef de la confection des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables, et pour d'autres dépenses restant à solder en ce qui concerne les années 1886 et antérieures, par application de l'article 14 de la loi du 7 mai 1877 sur la police des cours d'eau.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,295,295 52	6,150,218 57	4,095,628 99	2,049,268 17
XI.		Enseignement supérieur.				
	42	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur.	5,000 "	2,220 50	1,282 46	906 10
	43	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État. a)	1,120,420 "	1,118,126 76	978,026 25	139,950 51
	44	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique b)	421,598 52	402,248 50	106,191 67	296,025 52
	45	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses c)	71,000 "	69,565 "	48,809 "	16,556 "
	46	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury; matériel du jury; salaires des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation.	58,000 "	51,148 40	48,055 85	3,112 55
	47	Indemnités aux professeurs des universités de l'État, anciens membres des jurys combinés. d)	15,922 91	8,805 51	"	8,710 08
	48	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission. Traitements des commis de la commission.	11,000 "	5,743 76	4,060 76	1,683 "
	49	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités.	6,000 "	4,181 75	3,756 25	445 50
	50	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions e)	9,000 "	3,625 "	2,900 "	725 "
XII.		Enseignement moyen.				
	51	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen Traitement du secrétaire. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impression, autographie, copie et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	6,000 "	4,668 85	5,744 05	925 90
	52	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel; traitements et indemnités. Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau	35,000 "	31,490 45	30,025 85	1,464 60
	53	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou				
		A REPORTER. fr.	8,050,234 55	7,857,900 97	5,523,142 05	2,510,776 05

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	crédit LES CRÉDITS.	
0,144,807 16	11,521 41	•	159,055 09	41 00	•	
2,188 50	52 •	•	779 44	•	•	
1,117,970 70	150 •	•	2,295 24	•	•	
402,217 19	31 37	•	19,540 70	•	•	
65,505 •	4,000 •	•	1,655 •	•	•	
51,148 40	•	•	0,851 60	•	•	
8,710 08	147 25	•	5,050 00	•	•	
5,743 76	•	•	5,250 24	•	•	
4,181 75	•	•	1,818 25	•	•	
3,625 •	•	•	5,575 •	•	•	
4,668 85	•	•	1,531 15	•	•	
31,490 45	•	•	3,509 55	•	•	
7,842,218 06	15,682 01	•	102,201 02	41 00	•	

a) Le crédit primitif de l'article 43 de 1,180,420 francs, a été diminué d'une somme de 60,000 francs, transférée à l'article 44, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, *Moniteur* n° 225.

b) Le crédit primitif de l'article 44 de 288,500 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 153,098 32 c, transférée, savoir : de l'article 43, 60,000 francs; de l'article 45, 5,000 francs; de l'article 50, 5,000 francs; de l'article 57, fr. 50,598 32 c et de l'article 62, 3,500 francs, par l'article 2 de la loi susmentionnée.

c) Le crédit primitif de l'article 45 de 70,000 francs, a été diminué d'une somme de 5,000 francs, transférée à l'article 44, par l'article 2 de la même loi.

d) Le crédit primitif de l'article 47 de 15,500 francs a été augmenté d'une somme de fr. 422 01 c, transférée de l'article 82, par l'article 2 de la loi précitée.

e) Le crédit primitif de l'article 50 de 14,000 francs, a été diminué d'une somme de 5,000 francs, transférée à l'article 44, par l'article 2 de la loi précitée.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	8,050,254 55	7,837,000 07	5,322,442 03	2,519,770 03
XII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
		indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Ecoles et sections normales de l'enseignement moyen du premier et du second degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	170,515 *	107,172 54	148,238 37	18,894 27
	54	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; matériel. Ecoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, matériel. Ecoles et sections normales de l'enseignement moyen du premier et du second degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du premier degré ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	00,780 *	77,933 30	58,508 25	18,711 29
	55	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 *	46,081 20	25,000 20	23,282 *
	56	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	1,500 *	1,405 44	500 30	988 04
	57	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Ecoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Ecoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux a)	3,051,509 68	2,224,313 47	1,000,658 20	218,502 02
	58	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 *	3,000 *	3,000 *	*
	59	Ecoles moyennes. — Bourses	53,300 *	53,500 *	8,825 *	25,050 *
	60	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	154,371 *	153,084 60	141,084 60	12,000 »
	61	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides.	25,000 *	21,230 *	21,230 *	*
	62	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers b)	26,500 *	26,460 45	19,400 40	7,037 05
		A REPORTER. fr.	11,076,008 25	10,615,771 07	7,744,312 62	2,843,163 40

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par l'article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
7,842,218 96	15,682 01	°	1 2,261 02 9	41 06	°	
167,152 64	10 00	"	3,340 46	°	°	
77,019 52	915 78	°	21,846 70	°	"	
46,981 20	°	"	13,218 80	°	°	
1,495 44	°	°	4 56	°	°	
2,215,160 51	9,153 16	°	827,286 21	°	°	a) Le crédit primitif de l'article 37 de 3,111,198 francs, a été diminué d'une somme de fr. 59,398 32 ct, transférée à l'article 44, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225.
3,900 "	°	"	100 "	°	°	
32,775 "	525 "	"	°	°	"	
153,084 60	°	"	1,286 40	°	°	
21,230 "	°	"	3,770 "	°	°	
26,458 35	2 10	°	39 55	°	°	b) Le crédit primitif de l'article 62 de 20,000 francs, a été diminué d'une somme de 3,500 francs, transférée à l'article 44, par l'article 2 de la loi susdite.
10,587,476 02	26,295 95	"	1,063,184 60	41 06	°	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1880.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	11,670,008 25	10,013,771 97	7,744,312 02	2,843,165 40
		Enseignement moyen (suite).				
	03	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. Indemnités.	3,120 »	3,120 »	3,120 »	»
	04	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen	63,000 »	60,665 58	58,041 50	2,583 46
	05	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.	17,500 »	10,819 »	9,506 50	1,312 50
	06	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	2,000 »	1,944 32	1,931 72	12 00
	07	Frais de rédaction et de publication du 11 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.	10,000 »	9,315 75	»	8,890 75
		Enseignement primaire.				
	08	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	401,000 »	397,749 20	387,228 58	10,520 82
	09	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées	164,800 »	133,683 15	90,059 99	43,623 10
	70	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les institutrices et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers a)	705,370 »	780,544 85	770,687 25	12,631 35
	71	Frais des divers jurys de l'enseignement primaire. b)	36,000 »	36,000 »	21,353 45	14,646 53
	72	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil, indemnité du secrétaire, du secrétaire adjoint, etc.; impressions et dépenses diverses	7,000 »	5,554 92	4,255 56	1,299 30
	73	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 »	5,516 25	1,592 80	3,923 45
		A REPORTER. fr.	13,182,788 25	12,087,884 90	9,008,089 77	2,942,607 40

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
10,537,476 02	26,395 95	»	1,065,184 60	41 66	»	
5,120 »	»	»	»	»	»	
60,624 00	40 62	»	2,564 42	»	»	
10,810 »	»	»	6,681 »	»	»	
1,944 32	»	»	55 08	»	»	
8,800 75	625 »	»	484 25	»	»	
307,749 20	»	»	5,250 80	»	»	
156,683 15	»	»	31,116 85	»	»	
780,518 60	226 25	»	5,825 15	»	»	
56,000 »	»	»	»	»	»	
5,554 92	»	»	1,445 08	»	»	
5,516 25	»	»	483 75	»	»	
12,040,607 17	27,187 82	»	1,114,861 58	41 66	»	

a) Le crédit primitif de l'article 70 de 809,370 francs, a été diminué d'une somme de 14,000 francs, transférée à l'article 71, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, *Moniteur* n° 925.

b) Le crédit primitif de l'article 71 de 22,000 francs, a été augmenté d'une somme de 14,000 francs, transférée de l'article 70, par l'article 2 de la loi susdite.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1886, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	15,182,788 23	12,067,884 99	9,098,089 77	2,042,607 40
		Enseignement primaire (suite).				
XIII (suite).	74	Amélioration et location de locaux et matériel des écoles et sections normales de l'État a)	121,581	120,563 95	88,442 75	51,453 68
	75	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agrées	400,000	508,296	508,140	"
	76	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs b)	129,924 68	82,060	460	82,059
	77	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types	100,000	99,999 88	5,251 70	76,086 13
	78	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,050,000	8,018,815 81	5,078,041 48	3,926,274 58
	79	Frais des concours entre les élèves des écoles primaires; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. Frais de concours entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours	40,000	59,998 68	17,429 22	22,531 96
	80	Publications intéressant l'enseignement primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	54,000	54,201 72	12,065 45	21,174 27
	81	Frais de rédaction du 14 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1882 à 1884), et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale	15,000	14,597 80	"	14,597 80
		Dépenses imprévues.				
XIV.	82	Dépenses imprévues non libellées au Budget c)	2,077 00	891 74	681 55	210 19
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,075,171	20,876,008 55	15,600,085 92	7,116,995 01

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
12,040,697 17	27,187 82	"	1,114,861 58	41 66	"	
119,896 45	467 50	"	1,017 07	"	"	a) Par l'article 4 de la loi du 6 août 1887, Moni- teur n° 225, le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique a été autorisé à imputer sur l'article 74 une somme de 4,700 francs, destinée à payer les frais relatifs au placement d'appareils d'éclairage à la section normale de l'État, à Couvin, ayant fait l'objet d'un contrat en date du 4 août 1885.
398,146 "	150 "	"	1,704 "	"	"	
82,519 "	441 "	"	46,964 68	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 76 de 145,000 francs, a été diminué d'une somme de fr. 15,075 32 c, transférée, savoir : à l'ar- ticle 3, 1,600 francs et à l'article 19, fr. 13,475 32 c, par l'article 2 de la même loi.
81,317 85	18,682 05	"	" 12	"	"	
7,904,916 06	115,897 75	"	11,186 19	"	"	
39,961 18	37 50	"	1 32	"	"	
34,137 72	64 "	"	19,798 28	"	"	
14,597 80	"	"	402 20	"	"	
891 74	"	"	1,185 35	"	"	c) Par l'article 2 de la loi précitée, le crédit pri- mitif de l'article 82 de 6,000 francs a été diminué d'une somme de fr. 3,922 81 c, trans- férée, savoir : à l'article 3, 3,500 francs, et à l'article 47, fr. 422 81 c.
20,717,080 93	160,927 62	"	1,197,120 70	41 66	"	Par l'article 4 de ladite loi, le Ministre de l'Inté- rieur et de l'Instruction publique a été auto- risé à imputer sur l'article 82, une somme de 1,150 francs, pour les frais incombant à l'État du chef d'honoraires et débours dans diverses instances en remboursement de bourses d'études accordées à d'anciens élèves norma- listes, et se rapportant à des exercices anté- rieurs au 1 ^{er} janvier 1886.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1886.	en 1887, jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transferts de l'exercice 1885. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	270,340 07	80,461 54	"	73,662 26
		TOTAL du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1886	22,075,171	20,878,008 55	13,600,085 02	7,116,995 01
		TOTAUX. fr.	22,354,511 07	20,958,470 09	13,600,085 02	7,100,657 27

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
73,002 26	6,700 28	*	198,878 53	"	*	
20,717,080 93	160,927 62	*	1,107,120 79	41 66	*	
20,790,743 19	167,726 00	*	1,305,999 32	41 66	*	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1886, a été fixé par l'article unique de la loi du 24 mai 1886, *Moniteur* du 30, n° 150, à la somme de . . . fr. 22,075,171 .

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1885 au Budget de l'exercice 1886, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État 279,340 07

TOTAL fr. 22,354,511 07

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.				
		EXERCICE 1882 a).				
		<i>Report de l'exercice 1882 à l'exercice 1886, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . -- PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	470 •	470 •	•	470 •
		EXERCICE 1884 a).				
		<i>Reports de l'exercice 1884 à l'exercice 1886.</i>				
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	64	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	210 •	210 •	•	210 •
		SECTION 5. — SERVICES DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		Cours de la Meuse.				
	68	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	9,130 67	9,130 67	•	9,130 67
	69	Rivière et canal de l'Ourthe.	14,987 64	14,861 50	•	14,861 59
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	97	Études de projets; frais de lever de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	200 •	200 •	•	200 •
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1884.	24,528 31	24,402 26	•	24,402 26

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.			
470		n) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes le 17 décembre 1880.
210		
9,130 67		
14,861 59	.	.	126 05	.	.		
200		
24,402 26	.	.	126 05	.	.		

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1880.	En 1887. <i>(jusqu'au 31 octobre.)</i>
		TRANSFERTS. — EXERCICE 1885.				
		<i>Reports de l'exercice 1885 à l'exercice 1886.</i>				
V.		Poids et mesures a).				
	54	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	1,786 •	1,786 •	•	1,786 •
VII		Beaux-arts b).				
		<i>Encouragement en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	40	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	9,014 50	9,014 50	•	9,014 50
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art c).</i>				
	59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	1,000 •	•	•	•
		A REPORTER. fr.	12,499 50	10,800 50	•	10,800 50

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
1,780 »	»	»	»	»	»	a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des comptes, le 11 janvier 1887.
9,014 50	»	»	»	»	»	b) Ce transfert a été approuvé par la Cour des comptes, le 7 décembre 1886.
»	»	»	»	1,600 »	»	
10,800 50	»	»	»	1,600 »	»	c) Ce transfert a été approuvé par la Cour des comptes, le 7 décembre 1886.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	12,499 50	10,800 50	•	10,800 50
		TRANSFERTS. — EXERCICE 1885 (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1885 à l'exercice 1886 (suite).</i>				
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils a).				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	68	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	4,905 68	1,821 95	1,518 47	503 40
	69	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	2,438 »	2,410 »	•	2,410 »
		SECTION 2. — BÂTIMENS CIVILS.				
	71	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtimens civils; établissement de paratonnerres (charge extraordinaire). . .	30,660 »	6,660 »	•	6,660 »
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
	72	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	62,554 75	40,535 55	878 95	59,656 60
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières. Bacs et bateaux de passage.</i>				
	95	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	50 »	50 »	•	50 »
		SECTION 4. — PONTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	96	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . .	179 16	179 16	•	179 16
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	97	Port de Nicuport.	4,926 02	4,926 02	•	4,926 02
XIV.	126	Frais d'études et d'adjudications. (Exercices périmés et clos).	7,880 »	7,878 84	•	7,878 84
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1885	126,091 11	75,262 »	2,397 42	72,864 58

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.		
10,800 50	•	•	•	1,000 •	•		
1,821 95	•	•	2,610 •	471 75	•		
2,410 •	•	•	28 •	•	•		
6,060 •	•	•	•	24,000 •	•		
40,535 55	•	•	3,059 20	18,060 •	•		
50 •	•	•	•	•	•		
179 16	•	•	•	•	•		
4,926 02	•	•	•	•	•		
7,878 84	•	•	1 16	•	•		
75,262 •	•	•	5,698 36	45,130 75	•		

a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes, le 17 décembre 1880.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1886 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		I. Administration centrale.				
		<i>Personnel.</i>				
	1	Traitement du Ministre	21,000	21,000	21,000	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	618,991	618,993 81	590,947 02	27,710 19
		<i>Matériel.</i>				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; sous- cription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	93,060	93,111 64	71,578 50	20,533 05
		<i>Frais de déplacement.</i>				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . a)	50,712	50,695 43	26,254 58	4,441 05
		<i>Honoraires des avocats.</i>				
	5	Honoraires des avocats du Département b)	28,050	27,780	22,250	5,550
		II. Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement c)	11,000	10,052 19	8,086 72	1,934 31
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	7,500	7,300	7,300	•
		III. Agriculture.				
	8	Indemnités pour bestiaux abattus. d) (Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 12, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	143,000	126,733 42	76,656 77	49,726 65
	9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens mé- decins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	142,000	138,637 01	74,689 80	63,220 81
	10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces	113,100	113,077 94	31,648 99	81,428 03
		A REPORTER fr.	1,210,216	1,187,281 44	931,292 87	254,545 01

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés d'exercices suivants, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
618,057 81	556 »	»	» 19	»	»	
92,111 64	»	»	043 50	»	»	
50,695 45	»	»	16 37	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 4 de 26,400 francs, a été augmenté d'une somme de 4,312 francs, transférée de l'article 103, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225.
27,780 »	»	»	270 »	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 5 de 25,000 francs, a été augmenté d'une somme de 3,050 francs, transférée de l'article 103, par l'article 2 de la loi susdite.
10,921 05	51 16	»	47 81	»	»	c) Le crédit primitif de l'article 6 de 10,800 francs, a été augmenté d'une somme de 200 francs, transférée de l'article 119, par l'article 2 de la loi susmentionnée.
7,500 »	»	»	»	»	»	
126,585 42	550 »	»	18,266 58	»	»	d) Le crédit primitif de l'article 8 de 180,000 francs, a été diminué d'une somme de 35,000 francs, transférée à l'article 12, par deux arrêtés royaux, savoir : 35,000 francs, par arrêté royal du 23 octobre 1886, n° 51,509; et 2,000 francs, par arrêté royal du 8 novembre 1886.
157,910 61	726 40	»	5,562 00	»	»	
115,077 94	»	»	22 06	»	»	
1,185,857 88	1,445 56	»	22,954 56	»	»	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DEPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	1,910,216 *	1,187,281 44	951,292 87	251,545 01
III (suite).		Agriculture (suite).				
	11	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture . .	11,600 *	0,600 *	0,600 *	*
	12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Stations agronomiques et laboratoires agricoles. Personnel et subsides; dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture . . . a)	248,100 *	247,582 61	212,425 50	53,071 11
	13	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	120,000 *	117,357 16	109,837 19	7,499 97
	14	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles . .	72,200 *	71,077 59	70,154 99	1,528 60
	15	Personnel du service des défrichements en Campine . . . b)	20,800 *	20,630 *	17,710 38	2,928 62
	16	Frais relatifs aux irrigations de la Campine.	6,000 *	5,825 11	2,145 56	1,214 75
	17	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	102,525 *	102,235 96	99,051 65	5,184 53
	18	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire (y compris 6,000 francs en charge extraordinaire)	57,800 *	57,767 75	45,866 50	11,901 45
	19	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel. . .	54,500 *	54,300 *	55,800 *	500 *
	20	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture.	54,700 *	54,699 55	53,422 10	1,277 45
	21	A. Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État; frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr. 46,850 *	154,850 *	143,922 07	101,078 72	42,658 77
		B. Frais des champs d'expériences 35,000 *				
		C. Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. Subsides. 75,000 *				
	22	Eaux et Forêts. — Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc.; traitements de disponibilité; dépenses diverses. c)	477,255 *	477,250 32	585,675 04	82,782 50
	23	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État.	89,500 *	85,612 17	67,598 45	15,617 72
	24	Défrichement; reboisement; pisciculture; subsides aux communes; dépenses diverses; repeuplement des cours d'eau.	24,000 *	23,402 31	15,213 69	8,188 62
		A REPORTER. fr.	2,085,846 *	2,637,433 02	2,154,050 22	468,878 68

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
1,185,857 88	1,443 50	"	22,954 50	"	"	
9,600 "	"	"	2,000 "	"	"	
247,400 61	80 "	"	517 50	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 12 de 213,100 francs a été augmenté d'une somme de 33,000 francs, transférée de l'article 3, par deux arrêtés royaux, savoir : 35,000 francs, par arrêté royal du 23 octobre 1886, n° 31,309 ; et 2,000 francs, par arrêté royal du 8 novembre 1886.
117,557 16	"	"	2,662 84	"	"	
71,665 50	514 "	"	272 41	"	"	
20,650 "	"	"	161 "	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 15 de 17,800 francs a été augmenté d'une somme de 3,000 francs, transférée de l'article 22, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, Moniteur n° 223.
5,660 11	165 "	"	2,174 89	"	"	
102,235 96	"	"	280 04	"	"	
57,767 75	"	"	52 27	"	"	
34,500 "	"	"	"	"	"	
54,009 55	"	"	" 45	"	"	
143,717 49	204 58	"	10,927 93	"	"	
468,455 54	8,704 08	"	4 68	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 22 de 480,255 francs a été diminué d'une somme de 3,010 francs, transférée à l'article 15, par l'article 2 de la loi précitée.
83,016 17	2,500 "	"	3,887 83	"	"	
25,402 51	"	"	897 60	"	"	
2,623,828 00	13,604 12	"	46,412 98	"	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS. — Droits constatés et ordonnancés au profil des arriérés de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,083,846 *	2,057,433 02	2,154,950 22	468,878 68
IV.		Industrie.				
	25	Traitement et frais de route de l'inspecteur de l'industrie	9,500 *	7,307 50	7,337 90	259 60
	26	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	55,000 *	46,850 *	48,843 *	7 *
	27	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspections, missions, dépenses diverses; commission du travail industriel. — Frais de route et dépenses diverses.	354,500 *	353,400 56	210,616 97	143,016 37
	28	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles, dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels a)	22,155 *	22,154 78	18,734 78	3,420 *
	29	Participation de la Belgique à l'exposition de Liverpool	8,000 *	5,776 95	4,633 95	1,143 *
	30	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	21,000 *	20,332 60	19,716 66	616 *
	31	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impression	3,500 *	2,008 *	.	2,608 *
	32	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du recueil des marques. — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879.	3,700 *	3,030 20	2,880 20	210 *
	33	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle.	3,000 *	2,664 32	2,430 32	235 *
		<i>Musée de l'industrie.</i>				
	34	Personnel, traitements de disponibilité.	7,000 *	5,999 86	5,999 80	.
V.		Poids et mesures.				
	35	Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection.	82,350 *	74,749 65	71,749 65	3,000 *
	36	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 *	34,076 80	32,800 *	885 *
	37	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures b)	11,295 *	5,658 41	4,215 30	1,443 11
		À REPORTER. fr.	3,300,846 *	3,225,200 77	2,584,026 87	625,700 76

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.		
2,623,828 90	13,604 12	.	46,412 98	.	.	
7,597 56	.	.	1,002 44	.	.	
48,850 .	.	.	6,150 .	.	.	
353,633 34	57 92	.	800 44	.	.	
22,154 78	.	.	. 22	.	.	a) Le crédit primitif de l'article 28 de 21,450 francs, a été augmenté d'une somme de 703 francs, transférée de l'article 37, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225.
5,776 95	.	.	2,223 05	.	.	
20,532 66	.	.	607 34	.	.	
2,608 .	.	.	892 .	.	.	
3,099 20	.	.	600 80	.	.	
2,664 32	.	.	335 68	.	.	
5,999 86	.	.	1,000 14	.	.	
74,749 65	.	.	7,600 35	.	.	
33,685 .	002 80	.	1,524 20	.	.	
5,658 41	.	.	5,656 69	.	.	
5,210,636 65	14,634 14	.	75,555 23	.	.	b) Le crédit primitif de l'article 37 de 19,000 francs, a été diminué d'une somme de 705 francs, transférée à l'article 28 par l'article 2 de la loi susmentionnée.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,500,846	3,225,290 77	2,384,926 87	625,709 70
VI.		Lettres et sciences.				
	38	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise. Académie flamande, publication des anciens monuments de la littérature flamande, publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux; publication d'une bibliographie nationale; (y compris 31,700 francs en charge extraordinaire et temporaire)	178,100	161,917 81	86,827 87	64,801 00
	39	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e ; section stratigraphique	188,473	186,562 72	98,282 00	88,026 72
	40	Palais des Académies. — Traitement du gardien et salaire des gens de peine; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8 850	6,076 23	4,925 10	2,051 18
	41	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	55,750	55,749 56	55,449 56	500
	42	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	54,400	54,599 04	21,675 70	7,639 54
	43	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général.	92,400	92,400	90,743 53	1,656 67
	44	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700	75,700	71,924 94	3,775 06
	45	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	75,700	69,214 04	65,984 94	5,250
		A REPORTER. fr.	4,007,819	3,908,210 92	3,080,721 01	707,320 69

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,210,050 65	14,654 14	•	75,555 25	»	•	
151,719 83	10,197 98	•	16,182 10	•	•	
186,509 02	253 10	•	1,510 28	•	•	
6,976 28	•	•	1,873 72	•	•	
55,740 36	•	•	0 61	•	•	
29,335 04	5,064 •	•	0 90	•	•	
92,400 •	•	•	•	•	•	
75,700 •	•	•	•	•	•	
69,214 94	•	•	4,485 00	•	•	
5,878,041 70	30,169 22	•	90,608 08	•	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHIFFRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	4,007,819 *	3,908,210 92	3,080,721 01	797,320 69
		VI <i>(suite).</i>				
		Lettres et sciences (suite).				
	46	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions (y compris 47,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	69,350 *	63,151 26	46,564 83	10,728 43
	47	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	60,000 »	58,516 56	53,216 56	5,100 »
	48	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	8,200 »	8,109 01	4,717 19	5,481 82
	49	Archives de l'État dans les provinces; personnel	59,750 *	56,133 01	53,383 01	750 »
	50	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	17,200 *	14,496 18	6,465 62	7,877 56
		VII.				
		Beaux-arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	51	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	351,750 »	306,199 06	116,450 79	105,156 17
		A REPORTER. . . . fr.	4,574,000 *	4,414,686 00	3,363,317 01	900,414 67

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANTS A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
	5,878,041 70	50,169 92	.	90,608 08	.	.
	63,093 26	33 .	.	0,218 74	.	.
	58,310 50	.	.	1,683 44	.	.
	8,199 01	.	.	. 09	.	.
	56,133 01	.	.	3,616 09	.	.
	14,341 18	155 .	.	2,705 82	.	.
	281,000 00	24,593 .	.	36,350 04	0,200 .	.
	4,359,731 68	54,053 22	.	150,182 10	0,200 .	.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,374,060	4,414,086 00	3,365,517 01	996,414 67
VII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques (suite).</i>				
	52	Expositions générales des beaux-arts	50,000	15,600	7,500	0,100
	53	Palais des beaux-arts, à Bruxelles — Traitement du gardien; frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien. . .	8,850	7,617 09	6,151 94	1,465 15
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	54	Institut supérieur et académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'Anvers; école des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	424,580	420,467 07	305,586 55	102,744 16
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz.</i>				
	55	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; personnel, surveillance	35,500	35,299 04	31,799 04	500
	56	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	95,060	68,060	51,157 52	14,815 48
	57	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250	21,250	19,250	2,000
	58	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	5,400	59,591 51	15,610 50	25,780 81
		<i>Monuments publics.</i>				
	59	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000	14,596	3,500	11,096
		A REPORTER. fr.	5,307,518	5,034,007 41	3,802,872 56	1,167,014 27

DUSTRIE ET TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
4,359,731 68	54,955 22	°	150,182 10	0,200 °	°	
13,000 °	°	°	22,400 °	°	°	
7,617 09	°	°	1,252 91	°	°	
413,330 71	7,136 36	°	4,121 95	°	°	
35,209 04	°	°	° 06	°	°	
65,070 80	2,080 20	°	25,000 °	°	°	
21,250 °	°	°	°	°	°	
39,301 31	°	°	8 60	°	°	
14,506 °	°	°	60,404 °	°	°	
4,070,786 63	64,180 78	°	263,350 60	0,200 °	°	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,307,518 *	5,054,967 41	5,802,872 36	1,167,914 27
VII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	60	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 *	65,165 56	"	5,200 *
	61	Commission royale des monuments. — Personnel.	17,950 *	17,866 52	17,866 52	"
	62	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte-rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	17,200 "	16,450 80	11,738 45	4,712 35
	63	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	3,000 "	1,006 80	84 80	922 *
	64	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 "	6,696 61	3,657 77	3,058 84
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	160,060 *	160,060 "	160,060 *	"
	66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	77,208 "	77,208 "	77,208 "	"
	67	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	53,726 "	53,726 "	53,726 "	"
	68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux fa-				
		A REPORTER. fr.	5,730,162 *	5,433,147 70	4,127,103 00	1,181,807 46

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
4,970,786 65	64,180 78	"	263,350 59	9,200 "	"	
5,200 "	59,865 56	"	20,854 44	"	"	
17,860 52	"	"	83 48	"	"	
10,450 80	"	"	740 20	"	"	
1,006 80	"	"	1,993 20	"	"	
6,690 61	"	"	803 30	"	"	
160,060 "	"	"	"	"	"	
77,208 "	"	"	"	"	"	
53,726 "	"	"	"	"	"	
5,300,001 36	124,146 54	"	287,814 30	9,200 "	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,750,102	5,433,147 70	4,127,103 00	1,181,807 46
VII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i>				
	68 (suite).	milles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseils de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'article 68 à l'article 54 du Budget.)	175,000	172,078 84	152,905 04	10,412 00
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	69	Entretien de routes et de parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides.	5,670,000	5,651,648 04	1,007,040 17	1,712,891 35
	70	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des haux d'entretien des routes	41,000	40,508 41	12,035 38	27,549 23
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	71	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; (travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc. (Charge extraordinaire.)	630,000	611,217 38	422,754 10	187,936 62
	72	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres, achat d'appareils extincteurs d'incendie et travaux divers pour prévenir les incendies (charge extraordinaire)	199,000	169,558 50	48,194 74	121,363 76
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
	75	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,057,800	1,926,041 40	922,255 70	1,004,092 45
		A REPORTER. fr.	12,480,902	11,980,000 36	7,593,340 02	4,255,053 75

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
5,309,001 56	124,146 54	.	287,814 50	9,200 .	.	
172,378 84	600 .	.	21 16	.	.	
3,010,031 52	11,716 52	.	21,777 50	16,574 57	.	
40,484 61	23 80	.	257 06	255 65	.	
610,690 72	526 66	.	15,054 35	2,828 20	.	
169,558 50	.	.	1,749 25	27,692 25	.	
1,026,548 22	595 27	.	64,696 64	40,161 87	.	
11,848,395 77	137,606 89	.	302,271 23	102,690 41	.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1886.	en 1887, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	12,480,062	11,986,000 36	7,503,540 02	4,255,055 75
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (suite).				
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		<i>Bassin de la Meuse.</i>				
	74	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	70,000	69,328 11	55,555 00	53,972 12
	75	Rivière et canal de l'Ourthe	15,000	14,908 85	"	14,908 85
	76	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	40,000	"	"	"
	77	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	6,000	5,986 53	800	5,186 53
	78	— de jonction de la Meuse à l'Escaut.	5,000	5,000	3,282 12	1,717 88
	79	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	2,500	2,470 21	2,470 21	"
	80	— — vers Hasselt.	6,000	5,997 54	"	5,997 54
	81	Sambre canalisée.	16,000	12,948 29	5,546 81	7,601 48
	82	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchemens	5,000	4,990 98	"	4,990 98
		<i>Bassin de l'Escaut.</i>				
	85	Escaut	20,000	18,350 85	10,000	8,350 85
	84	Canal de Mons à Condé.	9,000	8,555 02	7,696 54	837 28
	85	— de Pommerœul à Antoing	4,800	"	"	"
	86	Lys.	5,000	4,999 15	4,322 62	676 51
	87	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.	500	"	"	"
	88	— de Roulers à la Lys	5,000	2,400 49	"	2,400 49
	89	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.	5,000	1,287 22	1,158 50	128 72
	90	— de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France.	5,000	"	"	"
	91	— de Gand à Torneuzen	15,500	14,540	15,540	1,000
92	Durme	2,000	"	"	"	
93	Rupel.	6,000	"	"	"	
94	Dyle et Demer	5,000	5,000	"	5,000	
	<i>Plantations.</i>					
95	Plantations nouvelles	15,000	14,466 85	921	15,545 85	
		A REPORTER. fr.	12,738,062	12,177,516 79	7,678,235 61	4,361,476 59

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comp- tabilité.		
11,848,393 77	157,606 50	•	392,271 23	102,600 41	•	
69,528 11	•	•	671 80	•	•	
14,908 83	•	•	91 17	•	•	
•	•	•	22,501 •	17,400 •	•	
5,986 53	•	•	13 47	•	•	
5,000 •	•	•	•	•	•	
2,470 21	•	•	20 79	•	•	
5,997 34	•	•	2 66	•	•	
12,048 29	•	•	3,051 71	•	•	
4,909 98	•	•	• 02	•	•	
18,550 83	•	•	1,649 17	•	•	
8,533 02	•	•	466 38	•	•	
•	•	•	4,600 •	•	•	
4,909 13	•	•	• 87	•	•	
•	•	•	500 •	•	•	
2,499 49	•	•	500 31	•	•	
1,287 22	•	•	1,712 78	•	•	
•	•	•	3,000 •	•	•	
14,540 •	•	•	960 •	•	•	
•	•	•	2,000 •	•	•	
•	•	•	6,000 •	•	•	
5,000 •	•	•	•	•	•	
14,466 85	•	•	421 71	111 44	•	
12,059,710 20	137,606 50	•	440,444 30	120,300 85	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Étal.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	12,738,002	12,177,316 79	7,678,255 61	4,561,476 59
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (suite).				
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
	96	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances a)	51,745	29,909 43	12,837 41	17,072 02
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	97	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	1,021,000	907,587 09	510,151 85	481,584 30
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	98	Port de Nicuport	20,000	19,998 13	285	19,713 13
	99	Côtes	50,000	48,840 25	25,215 72	25,026 53
	100	Phares et fanaux	2,000	1,979 83	"	1,979 83
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	101	Études de projets; frais de lever de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	75,000	54,827 91	44,877 52	9,046 07
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
102	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,007,800	1,006,988 17	934,513 84	70,949 33	
103	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen b)	1,087,160	1,079,444 73	941,879 74	128,441 60	
104	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	25,000	18,488 20	8,828 20	9,660	
	SECTION 7. — SERVICES DES BÂTIMENTS CIVILS.					
105	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments	96,050	96,050 04	93,041 71	2,988 53	
	A REPORTER. fr.	16,163,817	15,531,210 57	10,249,862 58	5,127,237 79	

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
12,039,710 20	157,606 30	•	440,444 36	120,300 85	•	
20,009 43	•	•	1,835 57	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 96 de 30,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,745 francs, transférée de l'article 103, par l'article 2 de la loi du 8 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225.
991,536 15	5,850 96	•	5,084 25	17,628 66	•	
19,098 13	•	•	1 87	•	•	
48,840 25	•	•	1,150 75	•	•	
1,079 83	•	•	20 17	•	•	
54,823 39	4 32	•	20,172 09	•	•	
1,005,463 17	1,525 •	•	811 83	•	•	
1,070,521 40	0,123 35	•	7,715 27	•	•	b) Par l'article 2 de la loi prémentionnée, le crédit primitif de l'article 103 de 1,098,000 francs, a été diminué d'une somme de 10,840 francs, transférée, savoir: à l'article 4, 4,312 francs; à l'article 5, 3,030 francs; à l'article 96, 1,745 francs et à l'article 118, 1,753 francs.
18,488 20	•	•	6,511 80	•	•	
98,030 04	•	•	19 96	•	•	
15,377,100 37	154,110 20	•	484,676 02	137,920 51	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	16,155,817	15,551,210 57	10,249,802 58	5,127,257 79
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).				
		SECTION 7. — SERVICE DES BÂTIMENS CIVILS (suite).				
	106	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel: fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage des bureaux; menues dépenses; frais d'adjudications	8,000	7,859 56	4,710 28	2,940 28
IX.		Mines.				
		SECTION 1 ^{re} . — PERSONNEL DU CONSEIL DES MINES.				
	107	Personnel du conseil des mines. — Traitemens et frais de déplacement	32,000	32,000	28,225 12	3,774 88
	108	Matériel	640	639	200	439
		SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS DES MINES.				
	100	Traitemens et indemnités du personnel du corps des mines et traitemens des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	321,350	321,344 51	295,271 05	26,073 26
	110	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000	10,000	10,000	•
	111	Confection de la carte générale des mines	15,000	14,917 63	14,017 63	•
		SECTION 3. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	112	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance, et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	45,000	45,000	•	45,000
		SECTION 4. — IMPRESSIONS, ETC.				
	113	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragemens et subventions; essais et expériences	7,000	6,982 30	2,250 84	4,722 55
		A REPORTER. fr.	16,502,807	15,069,753 46	10,605,455 50	5,210,187 76

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant		
15,377,100 57	154,110 20	.	484,676 02	137,020 51	.		
7,659 56	.	.	340 44	.	.		
32,000 "	"	"	"	"	"		
659 "	"	"	1 "	"	"		
321,344 31	"	"	5 00	"	"		
10,000 "	"	"	"	"	"		
14,917 63	"	"	82 37	"	"		
45,000 .	"	"	"	"	"		
6,982 30	"	"	17 61	"	"		
15,815,645 26	154,110 20	.	485,124 03	137,020 51	.		

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	16,592,807	15,969,753 46	10,005,455 50	5,210,187 76
X.		SECTION 1 ^{re} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	114	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500	420	225	204
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	115	Frais de route et de séjour.	300	91 50	50	61 50
	116	Publication du recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,000	7,526	4,776	2,750
		SECTION 3. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	117	Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500	422	215	207
XI.		Traitements de disponibilité.				
	118	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés a) (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'article 2 Personnel).	51,949	51,924 33	27,434 64	5,515 07
XII.		Dépenses imprévues.				
	119	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse b)	17 800	16,657 50	11,935 50	4,711 80
	120	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100	1,100	1,100	.
XIII.		Liquidation de dépenses se rattachant à des exercices périmés et clos c).				
	121	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières. (Exercices clos et périmés.)	358 55	358 55	.	202 14
	122	Travaux d'amélioration des canaux et rivières. (Exercices clos.)	9,734 77	9,020 80	.	9,020 80
		A REPORTER. fr.	16,665,929 32	16,037,262 04	10,051,171 64	5,230,950 07

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.		
	Sur ordonnances en circulation)	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.			
15,815,645 26	154,110 20	•	485,124 05	137,020 51	•		
420 •	•	•	71 •	•	•		
01 50	•	•	208 50	•	•		
7,526 •	•	•	374 •	•	•		
423 •	•	•	1,078 •	•	•		
30,950 61	073 72	•	24 67	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 118 de 50,216 francs, a été augmenté d'une somme de 1,753 francs, transférée de l'article 103, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 223.	
16,647 30	10 •	•	1,142 70	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 119 de 18,000 francs, a été diminué d'une somme de 200 francs, transférée à l'article 6, par l'article 2 de la loi susdite.	
1,100 •	•	•	•	•	•		
202 14	46 41	•	•	•	•		
9,020 80	•	•	713 97	•	•		
15,882,122 01	153,140 33	•	488,738 87	137,020 51	•	c) Les crédits formant les articles 121 à 127 ont été accordés par l'article 107 de la loi prérap- pelée.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	16,605,020 52	16,037,202 94	10,651,171 64	5,260,050 97
XIII (suite).		Liquidation de dépenses se rattachant à des exercices périmés et clos (suite).				
	125	Bassin de l'Escaut. (Exercice 1884, clos.)	75 11	75 11	"	75 11
	124	Canal de Mons à Condé (Exercices clos et périmés.)	112 50	56 25	"	"
	125	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux. (Exercice 1884, clos.)	111 84	111 84	"	"
	126	Frais d'études et d'adjudications. (Exercice 1884, clos.)	125 26	125 26	"	125 26
	127	Honoraires dus à M. l'architecte De Keyser	10,666 60	10,666 60	"	10,666 60
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	16,675,018 63	16,048,206 "	10,651,171 64	5,241,815 94
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1882. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	470 "	470 "	"	470 "
		— 1884. —	24,528 51	24,402 26	"	24,402 26
		— 1885. —	126,091 11	75,262 "	2,507 42	72,864 58
		Total des transferts des exercices précédents	151,089 42	100,154 26	2,507 42	97,736 84
		Total du Budget pour l'exercice 1886.	16,675,018 63	16,048,206 "	10,651,171 64	5,241,815 94
		TOTAUX. fr.	16,926,108 05	16,148,450 26	10,653,569 06	5,530,552 78

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,882,122 61	155,140 33	"	488,736 87	137,929 51	"	
75 11	"	"	"	"	"	
"	56 25	"	56 25	"	"	
"	111 84	"	"	"	"	
123 20	"	"	"	"	"	
10,666 60	"	"	"	"	"	
15,892,987 58	155,308 42	"	488,793 12	137,929 51	"	
470 "	"	"	"	"	"	
24,402 26	"	"	126 05	"	"	
75,262 "	"	"	5,698 36	45,130 75	"	
100,154 20	"	"	5,824 41	45,130 75	"	
15,892,987 58	155,308 42	"	488,793 12	137,929 51	"	
13,993,121 84	155,308 42	"	494,617 53	183,060 26	"	

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1886 a été fixé, par l'article 1^{er} de la loi du 23 mai 1886, *Moniteur* du 3 juin, n° 154, à la somme de. fr. 16,653,856 "

A Y AJOUTER : 1^{er} Les crédits supplémentaires. 21,162 83

2^o Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1882, 1884 et 1885 au Budget de l'exercice 1886, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État. 151,089 42

TOTAL. fr. 16,826,108 05

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales,	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, Jusqu'au 31 octobre.
IV.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1882.				
		<i>Reports de l'exercice 1882 à l'exercice 1886, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Chemins de fer.				
		SECTION 5. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	68	Primes d'économie et de régularité	9,072 05	•	•	•
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	70	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	275 88	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1882 fr.	9,045 93	•	•	•
II.		EXERCICE 1883.				
		<i>Reports de l'exercice 1883 à l'exercice 1886.</i>				
		Chemins de fer.				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
		10	Primes d'économie et de régularité	588 70	•	•
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	18 92	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1883 fr.	607 62	•	•	•
II.		EXERCICE 1884.				
		<i>Reports de l'exercice 1884 à l'exercice 1886.</i>				
		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	0	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	1,103 33	•	•	•
		À REPORTER fr.	1,103 33	•	•	•

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS <small>RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER</small>		CRÉDITS <small>EXCÉDANT LES DÉPENSES</small>		DÉPENSES <small>excédant</small>	Observations.
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.		
							a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes, le 3 décembre 1886.
»	»	•	9,672 05	»	•		
»	»	•	275 88	•	•		
»	»	•	9,945 95	»	•		
»	•	•	588 70	•	•		
•	•	•	18 02	•	•		
•	•	•	607 62	•	•		
•	•	•	•	1,105 35	•		
•	•	•	•	1,105 35	•		

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,103 53	"	"	"
		TRANSFERTS. — EXERCICE 1884 (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1884 à l'exercice 1886 (suite).</i>				
		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyer de locaux.	1,011 "	300 60	"	300 60
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	100 "	100 "	"	100 "
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	4,468 08	4,444 08	"	4,444 08
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1884	6,682 41	4,854 58	"	4,854 58
		EXERCICE 1885 a).				
		<i>Reports de l'exercice 1885 à l'exercice 1886.</i>				
		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	7,993 62	7,993 62	"	7,993 62
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	71 30	71 30	"	71 30
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	52,152 12	50,919 58	"	50,919 58
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	2,537 40	"	"	"
	10	Primes d'économie et de régularité.	282 53	44 80	"	44 80
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	27,500 95	21,051 68	"	21,051 68
		A REPORTER. fr.	90,543 72	80,080 98	"	80,080 98

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
.	.	.	.	1,103 53	.	
309 60	.	.	.	701 40	.	
100 "	
4,444 08	.	.	23 10	.	.	
4,854 58	.	.	25 10	1,804 75	.	
7,093 62	
71 30	
50,919 58	.	.	1,252 54	.	.	
.	.	.	2,537 40	.	.	
44 80	.	.	237 53	.	.	
21,051 68	.	.	1,816 27	4,630 "	.	
80,080 98	.	.	5,823 74	4,050 "	.	

n) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes, le 31 décembre 1886.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	90,543 72	80,080 08	•	80,080 98
		TRANSFERTS. — EXERCICE 1888 (suite).				
		—				
		<i>Reports de l'exercice 1885 à l'exercice 1886 (suite).</i>				
		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
II (suite).	25	Frais d'exploitation	7,043 50	6,410 05	•	6,410 05
	26	Camionnage	35,141 50	•	•	•
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	2,875 57	2,871 96	•	2,871 96
III.		Postes et télégraphes.				
		SECTION 2. — POSTES.				
	30	Matériel, fournitures de bureau; frais de loyer et de régie	19,352 02	19,352 02	•	19,352 02
IV.		Marine.				
	40	Traction et matériel.	18,400 55	11,900 95	•	11,900 95
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1885 fr.	174,546 66	120,615 96	•	120,615 96
I.		EXERCICE 1886 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	Traitements des fonctionnaires et employés	167,850 •	167,512 35	167,065 35	447 •
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	6,500 •	6,415 50	4,830 •	1,683 50
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 •	41,806 02	41,077 02	819 •
		À REPORTER. . . . fr.	237,250 •	236,822 77	235,973 27	2,840 50

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comp- tabilité.			
80,080 98	"	"	5,825 74	4,630 "	"		
6,410 05	"	"	158 45	1,594 80	"		
"	"	"	"	55,141 50	"		
2,871 96	"	"	3 61	"	"		
19,552 02	"	"	"	"	"		
11,900 95	"	"	"	6,589 60	"		
120,615 96	"	"	5,985 80	47,764 90	"		
21,000 "	"	"	"	"	"		
167,512 35	"	"	537 65	"	"		
6,413 50	"	"	86 50	"	"		
41,896 92	"	"	5 08	"	"		
236,822 77	"	"	427 23	"	"		

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CARRIÈRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	257,250	256,822 77	255,075 27	2,849 50
I (suite).		Administration centrale (suite).				
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	65,000	45,506 74	52,855 40	12,451 54
	6	Honoraires des avocats du Département.	35,000	34,040	28,495	5,545
II.		Chemins de fer				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	475,764 91	475,764 91	199,150	276,159 91
	8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	123,000	120,535 76	43,508 41	77,157 35
	9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	700,000	489,640 54	409,174 28	78,172 51
	10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000	40,000	40,000	.
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	40,000	40,000	55,553 60	6,446 40
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	11,000	9,355 31	8,518 61	854 70
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	1,580,096 67	1,580,096 67	644,448 62	935,461 17
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	9,587,000	9,470,556 42	2,389,490 07	7,087,066 35
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	2,500,000	2,500,000	2,500,000	.
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,595,000	2,425,995 06	1,342,577 21	1,073,861 67
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés c)	1,628,637 05	1,628,637 05	673,394 54	955,242 51
	18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,783,700	10,470,916 31	2,705,881 95	7,764,596 76
	19	Primes d'économie et de régularité	555,400	550,175 70	.	550,175 70
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	3,900,400	3,500,001 12	3,076,442 24	430,454 88
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	11,800,000	11,334,915 37	6,308,304 52	5,026,500 25
		A REPORTER fr.	46,658,148 65	44,965,655 75	20,669,637 72	24,282,724 98

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESERVES A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
256,822 77	"	"	427 25	"	"	
45,300 74	"	"	19,603 26	"	"	
34,040 "	"	"	900 "	"	"	
475,260 01	405 "	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 7 de 488,815 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 17,940 91 c ^{ts} , transférée de l'article 22, par deux dépêches ministérielles, savoir : fr. 16,054 91 c ^{ts} , le 24 août 1887, et 1,193 francs, le 14 octobre 1887.
120,555 70	"	"	3,304 24	"	"	
487,346 70	2,203 75	"	210,350 46	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	
0,555 51	"	"	1,040 60	"	"	
1,579,909 70	180 88	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 13 de 1,460,840 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 119,386 67 c ^{ts} , transférée de l'article 22, par deux dépêches ministérielles, savoir : 96,531 francs, le 24 août 1887, et fr. 23,025 67 c ^{ts} , le 9 septembre 1887.
0,476,556 42	"	"	110,443 58	"	"	
2,500,000 "	"	"	"	"	"	
2,416,458 88	9,654 18	"	117,872 22	51,154 72	"	
1,628,657 05	"	"	"	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 17 de 1,619,870 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 8,767 05 c ^{ts} , transférée de l'article 22, par deux dépêches ministérielles, savoir : fr. 7,890 48 c ^{ts} , le 24 août 1887, et fr. 870 67 c ^{ts} , le 9 septembre 1887.
10,470,478 71	457 60	"	312,783 60	"	"	
550,175 70	"	"	5,224 50	"	"	
3,500,877 12	24 "	"	503,498 88	"	"	
11,334,613 75	200 02	"	379,450 00	85,050 57	"	
44,052,362 70	15,291 03	"	1,555,700 01	130,785 29	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		Report fr.	40,058,148 65	44,065,053 75	20,860,657 72	24,282,724 98
		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 4. — TRANSPORTS				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	8,854,504 44	8,854,502 55	3,705,189 79	5,129,062 74
	23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux.	6,027,540 "	6,011,570 79	2,167,706 40	3,845,004 53
	24	Primes pour encourager la marche régulière des convois	300,000 "	388,918 28	48,037 22	340,842 23
	25	Frais d'exploitation	2,050,000 "	1,777,505 91	1,510,701 38	459,105 67
	26	Camionnage	1,760,000 "	1,719,395 60	1,478,584 00	240,660 04
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	650,000 "	476,088 60	248,470 78	226,133 44
	28	Relevances aux compagnies	35,000 "	31,852 52	18,027 29	13,225 23
	29	Ristournes à des établissements industriels du bassin du Centre, d'une partie des frais de transport de leurs produits pendant la période de chômage de la navigation sur certaines sections du canal de Charleroi, par suite des travaux d'élargissement des embranchements de ce canal.	45,000 "	11,219 06	"	11,210 00
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
	30	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	1,760,111 93	1,760,111 95	742,572 29	1,017,539 04
	31	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	84,520 "	84,541 61	29,237 16	55,044 45
		(Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 30 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
		Postes et télégraphes.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS				
	32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés c)	113,597 94	113,597 94	52,510 98	81,086 96
	33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	102,150 "	94,818 80	37,752 60	57,066 20
	34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . . d)	161,422 "	152,170 45	103,691 34	42,473 41
		SECTION 2. — POSTES				
	35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés e)	3,438,521 74	3,433,440 06	1,105,940 72	2,331,266 34
	36	— — des facteurs et autres agents subalternes	3,804,559 "	3,893,689 29	1,658,328 72	2,235,210 57
	37	Transport des dépêches.	526,340 "	515,415 09	223,671 21	291,742 48
		A REPORTER. fr.	70,531,195 68	74,268,897 85	33,592,789 30	40,058,008 67

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité	excédant LES CRÉDITS.	
44,952,362 70	13,201 03	•	1,555,700 01	156,785 20	•	
8,854,252 53	50 •	•	201 91	•	•	
6,011,570 70	•	•	10,169 21	•	•	
388,879 45	38 85	•	1,081 72	•	•	
1,775,807 05	1,606 88	•	268,081 07	4,415 02	•	
1,719,245 60	150 •	•	40,604 40	•	•	
474,604 22	1,484 44	•	173,911 34	•	•	
31,852 52	•	•	3,147 48	•	•	
11,219 06	•	•	33,780 04	•	•	
1,760,111 93	•	•	•	•	•	
84,341 61	•	•	178 59	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 22 de 9,033,820 francs, a été diminué d'une somme de fr. 129,315 56 c ^t , transférée par trois dépêches ministérielles, savoir : fr. 16,051 91 c ^t , à l'article 7; 96,531 francs, à l'article 13; fr. 7,890 48 c ^t , à l'article 17; et fr. 53,741 93 c ^t , à l'article 30, le 24 août 1887; — fr. 23,025 67 c ^t , à l'article 13 et fr. 876 57 c ^t , à l'article 17, le 9 septembre 1887; — à l'article 7, 1,105 francs, le 14 octobre 1887.
113,597 94	•	•	•	•	•	
94,818 80	•	•	7,331 20	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 30 de 1,706,370 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 33,741 93 c ^t , transférée de l'article 23, par dépêche ministérielle du 24 août 1887.
152,164 76	3 70	•	9,251 55	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 32 de 97,889 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 19,708 91 c ^t , transférée de l'article 42, par trois dépêches ministérielles, savoir : fr. 11,208 96 c ^t , le 29 avril 1887; fr. 8,374 98 c ^t , le 11 mai 1887, et 125 francs, le 14 octobre 1887.
3,437,216 06	1,233 •	•	72 68	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 34 de 171,422 francs, a été diminué d'une somme de 10,000 francs, transférée à l'article 43, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225
3,893,539 29	150 •	•	649 71	•	•	e) Le crédit primitif de l'article 35 de 3,411,613 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 26,913 58 c ^t , transférée de l'article 42, par dépêche ministérielle du 14 octobre 1887. Par contre, il a été diminué d'une somme de fr. 6 64 c ^t , transférée à l'article 42, par dépêche ministérielle du 18 octobre 1887.
515,413 69	•	•	10,926 31	•	•	
74,250,797 97	18,000 88	•	2,121,097 52	141,200 31	•	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	70,531,195 08	74,208,697 85	53,592,780 30	40,058,008 07
III (suite).		Postes et télégraphes (suite).				
		SECTION 2. — POSTES (suite).				
	38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (Crédit non limitatif).	643,000	609,717 12	207,310 14	312,406 98
	39	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif).	10,000	2,740 03	1,025 60	1,124 03
	40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, armement des facteurs ruraux	738,820	700,056 34	348,401 18	347,107 88
	41	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne.	3,250	2,048 67	"	2,048 67
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.				
	42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	2,243,003 32	2,245,005 52	536,949 53	1,706,049 15
	45	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. b)	1,078,180	1,078,120 97	398,219 60	679,822 62
	44	Entretien	290,000	289,968 82	235,709 53	34,253 30
	45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	2,000	1,587 24	"	1,587 24
		(Les crédits portés aux articles 32, 33 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
	IV.		Marine.			
46		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	905,110	880,018 14	637,425 38	42,568 76
47		Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	185,180	175,802 96	66,625 11	107,177 85
48		Remises. (Crédit non limitatif).	1,400,000	1,552,280 92	755,654 11	796,626 81
49		Subsides c)	213,153	213,153 75	158,544 03	74,609 72
50		Traction et matériel. d)	1,102,67	952,344 25	723,281 45	227,968 07
V.		Comité mixte de législation.				
51	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000	2,370	1,160	1,210	
VI.	52	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité. (Charge extraordinaire et temporaire).	67,000	60,181 90	33,107 18	33,074 72
		A REPORTER. fr.	85,117,674	83,037,210 88	57,060,802 14	45,045,643 30

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
74,250,797 87	18,099 88	•	2,121,007 52	141,200 31	•	
600,717 12	•	•	33,282 88	•	•	
2,749 65	•	•	7,250 37	•	•	
605,500 00	5,447 28	•	37,863 60	•	•	
2,048 67	•	•	1,201 53	•	•	
2,242,998 68	4 64	•	•	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 42 de 2,280,621 francs, a été diminué d'une somme de fr. 46,622 32 c., transférée par trois dépêches ministérielles, savoir : à l'article 32, fr. 11,308 96 c., le 29 avril 1887; à l'article 32, fr. 8,374 98 c., le 4 mai 1887; à l'article 32, 125 francs et à l'article 35, fr. 26,913 38 c., le 14 octobre 1887. Par contre, il a été augmenté d'une somme de fr. 4 64 c., transférée de l'article 35, par dépêche ministérielle du 15 octobre 1887.
1,078,042 22	87 75	•	50 05	•	•	
280,965 12	5 70	•	51 18	•	•	
1,587 24	•	•	412 76	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 45 de 1,068,180 francs, a été augmenté d'une somme de 10,000 francs, transférée de l'article 34, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225.
879,994 14	24 •	•	25,100 86	•	•	
175,802 96	•	•	11,377 04	•	•	
1,552,280 92	•	•	•	•	152,280 02	
215,153 75	•	•	1 25	•	•	
951,250 12	1,004 13	•	145,671 79	6,654 96	•	c) Le crédit primitif de l'article 49 de 193,133 francs, a été augmenté d'une somme de 20,000 francs, transférée de l'article 30, par l'article 2 de la loi susdite.
2,570 •	•	•	2,650 •	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 50 de 1,122,671 francs, a été diminué d'une somme de 20,000 francs, transférée à l'article 49, par l'article 2 de la loi précitée.
66,181 00	•	•	818 10	•	•	
85,012,447 50	24,763 38	•	2,384,788 77	147,855 27	152,280 02	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	85,417,574	85,057,210 88	37,066,802 14	45,045,645 30
VII.	53	Pensions : premier terme	22,200	15,353 53	8,100 53	7,247
VIII.	54	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	20,326	20,323	21,150	8,093
IX.	55	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,750	15,661 20	12,400 05	5,261 24
X.		Liquidation de créances se rattachant à des exercices périmés ou clos a).				
	56	Honoraires des avocats du Département. (Exercice 1884)	150	150	"	150
	57	Voies et travaux — Salaires. (Exercice 1880, périmé).	74 90	74 90	"	74 90
	58	Traction et matériel. — Entretien et réparation. (Exercice 1881, périmé.)	383 88	383 88	"	383 88
	59	Transport. — Pertes et avaries. (Exercices clos et périmés).	40,400	59,817 98	"	39,806 17
	"	Convention conclue, le 1 ^{er} mai 1886, entre l'État belge et le Norddeutscher-Lloyd, relativement à l'escale des navires des lignes subventionnées allemandes b)	40,000	40,000	20,000	20,000
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	85,565,857 78	83,177,977 46	38,028,458 72	45,124,665 55
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1882. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	9,945 95	"	"	"
		— 1883. —	607 62	"	"	"
		— 1884. —	6,682 41	4,854 58	"	4,854 58
		— 1885. —	174,346 66	120,615 96	"	120,615 96
		TOTAL des transferts des exercices précédents	191,582 62	125,470 54	"	125,470 54
		TOTAL du Budget pour l'exercice 1886	85,565,857 78	83,177,977 46	38,028,458 72	45,124,665 55
		TOTAUX. fr.	85,757,440 40	83,303,448	38,028,458 72	45,250,134 09

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
85,012,447 30	24,765 38	•	2,384,788 77	147,855 27	152,280 02	
15,353 55	•	•	6,846 47	•	•	
20,225 •	100 •	•	•	•	•	
15,661 20	•	•	88 71	•	•	
150 •	•	•	•	•	•	a) Les crédits formant les articles 56 à 69 ont été accordés par l'article 1 ^{er} de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225.
74 90	•	•	•	•	•	
585 88	•	•	•	•	•	
50,806 17	11 81	•	582 02	•	•	
40,000 •	•	•	•	•	•	b) Ce crédit a été accordé par l'article 9 de la loi du 21 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 26, n° 13.
85,155,102 27	24,875 10	•	2,392,505 07	147,855 27	152,280 02	
•	•	•	9,045 93	•	•	
•	•	•	607 62	•	•	
4,854 58	•	•	25 10	1,804 75	•	
120,615 96	•	•	5,065 80	47,764 90	•	
125,470 54	•	•	16,542 45	40,560 65	•	
85,155,102 27	24,875 19	•	2,392,505 07	147,855 27	152,280 02	
83,278,572 81	24,875 19	•	2,408,848 42	197,424 90	152,280 92	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1886, a été fixé, par l'article unique de la loi du 20 mai 1886, *Moniteur* des 4 et 5 juin 1886, n° 155-156, à la somme de fr. 85,484,840 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 81,008 78

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1882, 1883, 1884 et 1885 au Budget de l'exercice 1886, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 191,582 02

TOTAL fr. 85,757,440 40

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, (jusqu'au 31 octobre.)
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT c).				
		EXERCICE 1885.				
		<i>Report de l'exercice 1885 à l'exercice 1886, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État.</i>				
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	10,500 »	10,500 »	»	10,500 »
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	1,714 90	1,023 00	276 46	1,347 50
	15	— — de la cavalerie	2,421 02	1,093 72	1,728 50	265 56
V.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	20	Matériel de l'artillerie	1,210 »	1,210 »	»	1,210 »
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie.	005 »	»	»	»
VIII.		Pain, viandes, fourrages et autres prestations.				
	24	Casernement des hommes.	10,748 50	10,748 50	»	10,748 50
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1885 fr.	27,560 52	26,076 18	2,004 82	24,071 56
		EXERCICE 1886 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 »	200,000 »	107,415 01	2,544 09
		A REPORTER. . . . fr.	221,000 »	221,000 »	218,415 01	2,544 09

LA GUERRE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
10,500	•	•	•	•	•	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes le 30 novembre 1886.
1,023 96	»	»	90 94	•	»	
1,995 72	•	•	428 20	•	•	
1,210	»	•	•	•	•	
•	•	•	•	965	•	
10,748 50	•	•	•	•	•	
26,976 18	•	•	519 14	965	•	
21,000	•	•	•	•	•	
199,960	40	•	•	•	•	
220,960	40	•	•	•	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		Report. . . . fr.	221,000	221,000	218,415 01	2,544 09
I (suite).		Administration centrale (suite).				
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	10,000	15,951 47	7,040 91	8,001 56
	4	Matériel a)	77,000	77,000	63,252 40	13,747 60
	5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire. . (Y compris 140,000 francs en charges extraordinaires et temporaires.)	100,000	180,088 02	158,125 87	31,862 15
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général b)	825,600	824,456 14	120,598 55	603,106 94
	7	— — des provinces et des places . .	270,400	268,461 60	45,063 14	223,308 46
	8	— du service de l'intendance c)	242,200	241,297 70	41,400 44	100,888 32
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitement des officiers de santé	508,400	506,775 62	50,226 59	256,547 05
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux. d)	718,800	718,467 17	177,408 82	540,968 35
	11	Service pharmaceutique.	200,000	199,990 28	190,696 57	302 71
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie. e)	16,473,200	16,444,226 84	4,134,843 49	12,508,088 71
	13	— — de la cavalerie f)	3,890,500	3,887,145 52	875,519 35	3,011,621 35
	14	— — de l'artillerie.	5,557,700	5,357,295 07	1,255,453 33	4,122,861 62
	15	— — du génie	1,343,900	1,342,966 57	266,088 64	1,076,845 74
	16	— — du bataillon d'administration. . . g) (Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)	682,400	681,028 56	162,982 38	518,946 18
V.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'école militaire et de l'école de guerre. . h)	216,600	215,830 02	60,362 67	155,467 35
	18	Dépenses d'administration.	44,900	44,897 53	27,083 34	17,703 82
		A REPORTER. . . . fr.	31,078,000	31,037,004 07	7,850,460 50	23,182,802 88

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RÉSULTANT A EFFETUERS OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
220,960	40	•	•	•	•	
15,951 47	•	•	48 53	•	•	
77,000	•	•	•	•	•	
189,088 03	•	•	11 08	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 4 de 65,000 francs, a été augmenté d'une somme de 12,000 francs, par l'article 4 de la loi du 5 avril 1887, <i>Moniteur</i> du 7, n° 97.
822,705 40	1,750 05	•	1,165 80	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 6 de 878,600 francs, a été diminué d'une somme de 53,000 francs, par l'article 3 de la loi précitée.
268,461 60	•	•	1,958 40	•	•	
241,207 76	•	•	902 24	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 8 de 257,700 francs, a été diminué d'une somme de 15,500 francs, par l'article 3 de la loi prémentionnée.
306,775 02	•	•	1,026 38	•	•	
718,467 17	•	•	552 83	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 10 de 709,800 francs, a été augmenté d'une somme de 9,000 francs, par l'article 4 de la susdite loi.
199,999 28	•	•	0 72	•	•	
16,422,952 20	1,204 64	•	41 82	28,951 54	•	e) Le crédit primitif de l'article 12 de 14,593,200 francs, a été augmenté d'une somme de 998,500 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi précitée, et d'une somme de 881,500 francs, par l'article 4 de la même loi.
5,886,040 70	204 82	•	45 48	3,509	•	
5,556,314 05	979 02	•	52 98	553 05	•	f) Le crédit primitif de l'article 13 de 3,800,500 francs, a été augmenté d'une somme de 90,000 francs, par l'article 4 de la loi susmentionnée.
1,542,054 58	52 10	•	57 43	876	•	
681,928 56	•	•	53 44	458	•	g) Le crédit primitif de l'article 16 de 673,400 francs, a été augmenté d'une somme de 9,000 francs, par l'article 4 de la loi susdite.
215,850 02	•	•	760 98	•	•	
44,877 16	20 37	•	2 47	•	•	h) Le crédit primitif de l'article 17 de 252,100 francs, a été diminué d'une somme de 18,500 francs, par l'article 3 de la dite loi.
31,033,562 38	4,301 60	•	7,028 54	33,007 39	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	51,078,600	51,057,664 07	7,850,460 50	23 182,892 88
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	10	Traitement du personnel des établissements	60,375	60,374 34	9,760 38	56,007 96
	20	Matériel de l'artillerie	1,502,430	1,502,440 80	848,643 65	453,806 15
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie. a)	1,605,000	1,500,226 72	1,145,201 70	452,451 48
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	22	Pain et viande b)	6,405,500	6,402,565 75	2,021,265 82	4,471,099 91
	23	Fourrages en nature. c)	3,377,000	3,374,050 92	840,670 32	2,533,371 60
	24	Casernement des hommes d)	808,500	755,684 01	506,200 64	247,150 17
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . e)	156,700	150,001 99	15,085 64	134,016 35
	26	Frais de route et de séjour f)	118,000	115,890 50	11,740 05	104,143 85
	27	Transports généraux g)	105,000	103,765 76	55,659 42	48,126 34
	28	Chauffage et éclairage des corps de garde h)	170,500	170,927 07	125,751 98	45,175 00
	29	Remonte i)	967,700	965,950	810,150	155,800
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires. j)	148,700	148,700	24,374 15	119,343 87
	31	Frais de représentation. k)	9,000	8,251 29	1,810 55	6,431 74
X.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours l)	168,600	168,395 34	61,081 38	106,905 39
XI.		Dépenses imprévues.				
	33	Dépenses imprévues non libellées au Budget. m)	37,075	32,388 09	14,706 43	17,681 66
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Ministère de la Guerre fr.	46,622,600	46,402,085 63	14,342,575 50	32,135,911 44

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
31,053,502 58	4,501 09	•	7,028 54	33,907 59	•	
00,374 34	•	•	• 00	•	•	
1,502,440 80	•	•	• 20	•	•	
1,507,653 18	1,573 54	•	1 28	5,772 •	•	a) Le crédit primitif de l'article 21 de 1,470,000 francs, a été augmenté d'une somme de 135,000 francs, par l'article 4 de la loi du 5 avril 1887, <i>Moniteur</i> du 7, n° 97.
6,402,305 73	•	•	1,154 27	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 22 de 6,975,800 francs, a été diminué d'une somme de 480,000 francs, par l'article 3 de la loi précitée.
3,374,050 92	•	•	3,849 08	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 23 de 4,209,400 francs, a été diminué d'une somme de 831,500 francs, par l'article 3 de la susdite loi.
755,359 81	2,324 20	•	2,554 49	50,461 50	•	d) Le crédit primitif de l'article 24 de 767,000 francs, a été augmenté d'une somme de 41,500 francs, par l'article 4 de la même loi.
150,001 99	•	•	38 17	6,650 84	•	e) Le crédit primitif de l'article 25 de 105,000 francs, a été augmenté d'une somme de 51,700 francs, par l'article 4 de la loi susmentionnée.
115,885 90	0 60	•	2,100 50	•	•	f) Le crédit primitif de l'article 26 de 130,000 francs, a été diminué d'une somme de 12,000 francs, par l'article 3 de la loi susdite.
103,705 76	•	•	1,254 24	•	•	g) Le crédit primitif de l'article 27 de 100,000 francs, a été augmenté d'une somme de 5,000 francs, par l'article 4 de la dite loi.
170,927 07	•	•	8,572 95	•	•	h) Le crédit primitif de l'article 28 de 170,000 francs, a été augmenté d'une somme de 9,500 francs, par l'article 4 de la loi précitée.
965,950 •	•	•	1,750 •	•	•	i) Le crédit primitif de l'article 29 de 832,700 francs, a été augmenté d'une somme de 138,000 francs, par l'article 4 de la loi précitée.
143,718 •	4,982 •	•	•	•	•	j) Le crédit primitif de l'article 30 de 143,000 francs, a été augmenté d'une somme de 3,700 francs, par l'article 4 de la susdite loi.
8,251 29	•	•	748 71	•	•	k) Le crédit primitif de l'article 31 de 20,000 francs, a été diminué d'une somme de 11,000 francs, par l'article 3 de la même loi.
167,984 77	410 57	•	204 60	•	•	l) Le crédit primitif de l'article 32 de 153,000 francs, a été augmenté d'une somme de 13,600 francs, par l'article 4 de la loi susmentionnée.
32,388 09	•	•	4,686 91	•	•	m) Le crédit primitif de l'article 33 de 18,075 francs, a été augmenté d'une somme de 22,000 francs, par l'article 4 de la loi précitée.
40,478,487 03	13,508 60	•	33,713 04	96,800 73	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DEPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, Jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transferts de l'exercice 1885. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	27,560 52	26,076 18	2,004 82	24,071 36
		Total du Budget pour l'exercice 1886	46,622,600	46,402,085 65	14,542,575 59	32,155,011 44
		TOTAUX. fr.	46,650,160 52	46,518,161 81	14,544,580 41	32,159,082 80

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
	20,076 18	•	•	519 14	965 •	•
	40,478,487 03	13,598 60	•	55,715 04	96,800 75	•
	46,504,563 21	13,598 00	•	54,252 78	97,765 75	•

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1886 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 21 mars 1886, *Moniteur* du 27, n° 86, à la somme de fr. 45,624,100 »

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire. (Loi du 5 avril 1887.) 998,500 »

2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1885 au Budget de l'exercice 1886, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. 27,560 52

TOTAL fr. 46,650,160 52

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1880 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
	Unique.	Traitement et solde de la gendarmerie. — Dépenses diverses.	3,711,550	3,708,032 50	3,087,038 98	020,995 52

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
	5,708,032 50	•	•	3,221 30	200 •	•

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1886 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi
du 18 mars 1886, *Moniteur* du 10, n° 78, à la somme de fr. 3,403,800 •

A Y AJOUTER : Le crédit supplémentaire alloué par l'article 1^{er} de la loi du 23 mai 1886,
Moniteur du 26, n° 140 217,750 •

TOTAL fr. 3,711,550 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT. — EXERCICE 1885 a).				
		— <i>Report de l'exercice 1885 à l'exercice 1886 conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	32	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat	1,456 40	1,456 40	.	1,456 40
		EXERCICE 1886 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité.	899,350 »	899,516 56	864,847 56	54,409 »
	3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. b)	96,358 95	81,653 15	52,052 94	20,580 21
	4	Frais de tournées	6,400 »	6,590 40	4,105 50	2,205 00
	5	Matériel	151,100 »	151,021 53	109,199 00	41,821 65
	6	Magasin général des papiers	171,140 »	160,026 91	159,280 05	740 88
	7	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 »	4,200 »	4,200 »	»
	8	Service de la Monnaie	12,100 »	9,855 10	5,502 97	4,550 13
	9	Documents statistiques	18,000 »	17,964 05	16,452 05	1,552 »
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	10	Traitements des agents du Trésor	166,500 »	166,392 11	166,686 28	5,605 83
	11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . .	46,400 »	46,400 »	46,100 »	300 »
		A REPORTER. . . . fr.	1,592,548 93	1,564,086 85	1,443,505 25	120,785 00

DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	
1,436 40	»	»	»	»	»	a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des comptes le 12 novembre 1880.
21,000 »	»	»	»	»	»	
899,316 56	»	»	33 44	»	»	
81,635 15	»	»	14,925 78	»	»	
6,599 40	»	»	» 60	»	»	
151,021 55	»	»	78 45	»	»	
160,026 91	»	»	11,115 09	»	»	
4,200 »	»	»	»	»	»	
9,833 10	»	»	2,360 00	»	»	
17,964 05	»	»	55 95	»	»	
166,292 11	»	»	7 89	»	»	
46,400 »	»	»	»	»	»	
1,564,086 83	»	»	28,402 10	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 3 de 75,000 francs, a été augmenté : 1° d'une somme de fr. 7,528 93 c., crédit supplémentaire alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 223; 2° d'une somme de 16,000 francs, transférée de l'article 23, par l'article 2 de la dite loi.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,502,548 95	1,504,086 85	1,443,503 23	120,783 60
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises.				
	12	Surveillance générale. — Traitements	471,350 »	424,851 52	245,858 82	170,012 70
	13	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	708,600 »	701,924 »	405,361 54	206,562 46
	14	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. { Traitements fixes . a)	2,067,500 »	2,056,971 10	1,202,949 50	854,021 71
	15		{ Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif). .	2,265,000 »	2,320,058 67	77,894 »
	16	Service des douanes et de la recherche maritime . . . b) (Les excédents disponibles sur les articles 12, 14, 18 et 19 pour- ront être reportés à l'article 16).	4,890,925 »	4,883,783 77	2,786,467 87	2,097,315 00
	17	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	9,500 »	9,299 88	5,424 93	3,874 95
	18	Suppléments de traitement.	254,225 »	210,373 »	55,278 »	161,095 »
	19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	56,000 »	41,043 11	24,785 57	16,257 54
	20	Frais de bureau et de tournées	94,580 »	84,834 »	58,999 »	25,855 »
	21	Indemnités, primes et dépenses diverses.	548,200 »	521,658 86	161,880 90	358,904 46
	22	Police douanière.	5,000 »	5,000 »	1,452 »	3,568 »
	23	Matériel	201,425 »	189,351 58	74,926 77	114,000 46
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre c)	479,650 »	478,611 20	158,924 52	319,686 68
	25	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	7,500 »	4,333 26	1,199 98	3,133 28
	26	Frais de bureau et dépenses diverses	46,300 »	45,199 36	35,808 12	9,591 24
	27	Traitements du personnel du domaine	117,110 »	116,174 08	35,995 94	80,158 14
	28	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,322,600 »	1,323,205 15	2 75	1,323,202 40
	29	Remises des greffiers (crédit non limitatif)	75,000 »	77,590 81	16,683 74	60,707 07
	30	Matériel	15,800 »	14,832 17	7,150 52	7,681 65
	31	Dépenses du domaine d)	47,141 56	52,902 29	12,959 97	19,942 32
	32	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés domaniales de l'État autres que les forêts	1,000 »	450 »	450 »	»
	33	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif).	1,500 »	719 38	40 63	678 75
		A REPORTER. fr.	13,277,855 40	13,113,034 02	6,815,767 10	8,297,957 98

FINANCES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,564,086 85	"	"	28,462 10	"	"	
424,851 52	"	"	46,498 48	"	"	
701,924 "	"	"	6,676 "	"	"	
2,056,971 10	"	"	10,328 90	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 14 de 9,112,300 francs, a été diminué d'une somme de 45,000 francs, transférée à l'article 16, par dépêche de la Cour des comptes du 24 juin 1887.
2,520,058 07	"	"	"	"	55,058 07	
4,885,785 77	"	"	7,141 25	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 16 de 4,848,925 francs, a été augmenté d'une somme de 45,000 francs, transférée de l'article 14 par la dépêche précitée.
0,299 88	"	"	" 12	"	"	
216,573 "	"	"	57,852 "	"	"	
41,043 11	"	"	14,950 89	"	"	
84,854 "	"	"	9,740 "	"	"	
520,704 56	844 50	"	26,561 14	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
188,027 25	424 85	"	12,075 42	"	"	
478,611 20	"	"	1,058 80	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 24 de 495,680 francs, a été diminué d'une somme de 16,060 francs, transférée à l'article 3, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225.
4,555 26	"	"	2,966 74	"	"	
45,199 56	"	"	1,100 64	"	"	
116,154 08	40 "	"	955 92	"	"	
1,525,205 15	"	"	"	"	605 15	
77,590 81	"	"	"	"	2,390 81	
14,852 17	"	"	967 85	"	"	
52,902 29	"	"	14,259 27	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 51 de 33,200 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 15,941 56 et, crédit supplémentaire alloué par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
450 "	"	"	550 "	"	"	
719 58	"	"	780 62	"	"	
15,111,725 17	1,508 85	"	222,876 10	"	58,054 03	

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1886.	En 1887, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,277,833 40	15,115,034 02	6,813,767 19	8,297,957 98
V.		Pensions et secours.				
	54	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . a)	26,950 .	26,282 74	22,034 99	4,247 75
	55	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	15,700 .	12,175 .	12,175 .	.
VI.		Dépenses imprévues.				
	56	Dépenses imprévues non libellées au Budget b)	5,150 .	5,055 52	4,880 17	101 05
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Finances	15,325,055 40	15,156,545 08	6,852,866 55	8,502,566 78
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1885. (Art. 50 de la loi de comp- tabilité.)	1,456 40	1,456 40	"	1,456 40
		Total du Budget pour l'exercice 1886	15,525,055 49	15,156,545 08	6,852,866 55	8,502,566 78
		TOTAUX. fr.	15,525,001 89	15,157,981 48	6,852,866 35	8,503,805 18

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1886.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EXÉCUTER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,111,725 17	1,508 85	"	222,876 10	"	58,054 65	
26,282 74	"	"	667 26	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 34 de 27,200 francs, a été diminué d'une somme de 250 francs, transférée à l'article 36, par l'article 2 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225.
12,175 "	"	"	1,525 "	"	"	
5,050 22	5 10	"	96 68	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 36 de 4,000 francs, a été augmenté d'une somme de 250 francs, transférée de l'article 34, par l'article 2 de la loi précitée.
15,155,255 15	1,511 95	"	225,105 04	"	58,054 65	
1,456 40	"	"	"	"	"	
15,155,255 15	1,511 95	"	225,105 04	"	58,054 65	
15,156,660 55	1,511 95	"	225,105 04	"	58,054 65	

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1886 a été fixé par l'article unique de la loi du 18 mars 1886, *Moniteur* du 25, n° 82, à la somme de fr. 15,502,155 "

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 21,500 40

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1885 au Budget de l'exercice 1886, conformément à l'article 59 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 1,456 40

TOTAL fr. 15,525,091 80

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1886.	en 1887, Jusqu'au 31 octobre
EXERCICE 1886. — (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Non-Valeurs.						
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	195,000 *	254,521 80	6,578 40	227,045 40
	2	— — personnelle	515,000 *	590,950 40	10,806 46	580,155 05
	5	— sur le droit de patente	150,000 *	557,789 57	4,540 21	555,249 16
	4	— sur les redevances des mines	5,000 *	5,247 99	*	5,247 99
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 *	6,046 99	*	6,046 99
II. Remboursements.						
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitution de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000 *	227,089 60	145,554 50	81,755 30
	7	Enregistrement et domaines. — Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	520,000 *	549,049 08	259,726 79	282,175 48
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000 *	1,354 06	1,551 90	*
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	2,000 *	979 27	515 16	464 11
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux	220,000 *	258,556 88	258,556 88	*
	11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 *	74,216 95	5,071 48	71,145 47
TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements fr.			1,687,000 *	2,501,752 98	690,244 61	1,606,758 95

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

CHIFFRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
234,521 80	"	"	"	"	30,321 80	
500,030 49	"	"	"	"	75,939 40	
557,789 57	"	"	"	"	427,789 57	
3,247 00	"	"	1,752 01	"	"	
0,046 00	"	"	2,355 01	"	"	
227,089 60	"	"	22,910 40	"	"	
541,900 27	7,749 41	"	"	"	29,649 08	
1,554 06	"	"	"	"	334 06	
970 27	"	"	1,020 73	"	"	
258,556 88	"	"	"	"	38,556 88	
74 216 95	"	"	"	"	34,216 95	
2,207,003 57	7,749 41	"	28,056 15	"	645,789 13	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exercice 1880, a été fixé par l'article unique
de la loi du 26 décembre 1885, *Moniteur* du 31, n° 505, à la somme de fr. 1,687,000

EXERCICE 1886. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			En 1886.	En 1887, jusqu'au 31 octobre.
Dette publique	103,714,781 40	102,071,067 85	80,237,220 42	16,702,037 00
Dotations	4,587,940 .	4,587,353 19	4,542,084 07	235,545 84
Ministère de la Justice	15,387,741 .	13,740,617 00	11,374,024 07	4,326,743 26
— des Affaires Étrangères	2,404,085 .	2,352,806 31	1,024,221 83	424,323 83
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,354,611 07	20,958,470 00	13,600,085 92	7,190,657 27
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	16,826,108 03	16,148,430 26	10,653,500 00	5,530,552 78
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	85,757,440 40	85,303,448 .	38,028,438 72	45,250,134 00
— de la Guerre	46,050,100 32	46,518,161 81	14,344,580 41	52,159,982 80
Corps de la Gendarmerie	3,711,550 .	3,708,052 50	3,087,038 98	620,003 52
Ministère des Finances	15,325,091 80	15,157,981 48	6,852,866 35	8,303,803 18
Non-Valeurs et Remboursements	1,687,000 .	2,304,752 98	600,244 64	1,606,758 93
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	318,407,300 13	313,757,122 11	101,154,075 07	122,161,252 59

PITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS.		
102,940,177 51	30,800 32	.	1,002,728 02	.	250,015 05		
4,577,429 01	0,025 28	.	586 81	.	"		
15,701,567 95	45,240 73	.	265,067 50	.	021,944 16		
2,548,545 66	4,260 65	.	57,778 69	14,400 .	.		
20,790,745 19	167,726 00	.	1,395,099 32	41 66	.		
15,005,121 84	155,508 42	.	494,617 55	185,000 26	.		
85,278,572 81	24,875 10	.	2,408,848 42	107,424 90	152,280 02		
40,504,565 21	13,598 60	.	54,252 78	97,765 75	.		
5,708,052 50	.	.	3,221 50	206 .	.		
15,150,669 55	1,511 95	.	225,165 04	.	58,054 65		
2,207,005 57	7,749 41	.	28,056 15	.	645,789 13		
515,296,227 66	460,804 45	.	5,804,282 36	402,088 55	1,737,085 89		

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1886, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1886.	
	1886.	1885.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	102,971,067 85	100,613,770 69	2,357,297 14	•
Dotations	4,587,353 10	4,678,090 47	•	90,737 28
Ministère de la Justice	15,746,617 60	15,788 ,106 44	•	41,488 78
— des Affaires Étrangères	2,352,806 51	2,208,370 66	54,435 05	•
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	20,958,470 00	21,700,587 21	•	741,917 12
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics	10,148,450 26	15,454,050 89	715,700 37	•
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	85,505,448 •	87,457,062 45	•	4,155,614 45
— de la Guerre	40,518,161 81	44,858,502 54	1,670,050 27	•
Corps de la Gendarmerie	3,708,032 50	3,427,280 55	280,751 07	•
Ministère des Finances	15,157,081 48	15,714,847 65	•	556,866 15
Non-Valeurs et Remboursements	2,304,752 08	1,984,702 46	319,060 52	•
TOTAUX	313,757,122 11	315,015,850 95	5,405,804 92	5,564,623 76
				EN MOINS A L'EXERCICE 1886.
				158,728 84

TABLEAU LITT. X



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1883 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.					TOTAL.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)		
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	"	"	"	"	26,502,221 36
1851	66,942,211 82	40,205,354 62	78,248 59	"	"	113,225,815 03
1852	77,811,942 41	74,592,463 76	60,099 80	"	"	152,464,505 97
1853	86,037,982 "	"	54,005 48	"	"	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	"	321,239 55	10,000,000 "	"	94,600,817 35
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	"	91,851,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 73	15,574,165 74	"	101,376,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,036 25	10,000,000 "	"	98,220,556 25
1858	94,606,326 "	"	44,855 50	25,778,035 70	"	120,429,195 "
1859	104,095,531 "	"	151,714 05	15,896,897 40	"	120,144,145 05
1840	101,955,369 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	"	170,775,074 27
1841	101,464,464 "	"	39,052 92	"	"	101,505,516 92
1842	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,537,424 68	"	128,509,071 45
1845	109,650,033 "	50,000 "	16,536,755 36	1,099,763 61	"	127,016,571 97
1844	109,581,034 "	"	5,738,820 54	84,656,000 "	"	197,965,904 54
1845	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	"	128,717,472 99
1846	113,014,070 "	"	489,001 00	328,005 56	"	113,851,076 65
1847	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	"	115,657,555 12
1848	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,016 01	"	155,882,288 01
1849	116,797,920 "	800,000 "	"	24,500 06	"	117,621,320 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	16,347,668 69	"	"	154,258,488 69
1851	117,532,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	"	118,122,834 84
1852	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	"	122,455,500 99
1853	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 53	"	135,404,596 80
1854	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 20	"	146,825,820 46
1855	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	"	135,680,565 15
1856	152,698,540 "	1,264,000 "	125,248 63	3,108,865 86	"	157,194,654 49
1857	159,604,090 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	"	144,117,471 92
1858	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,631 15	"	144,905,488 77
1859	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	"	150,554,559 15
1860	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 01	14,096,647 44	"	165,087,475 35
1861	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 07	"	160,421,094 92
1862	153,614,490 "	1,000,000 "	"	3,421,575 01	"	158,036,065 01
1863	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	"	162,750,469 35
1864	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	"	175,847,714 25
1865	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	3,180,053 64	"	169,460,080 89
1866	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	"	182,295,866 99
1867	166,046,290 "	"	10,259,231 38	39,925,729 80	"	216,229,251 18
1868	169,190,780 "	"	956,758 44	32,410,381 63	"	202,557,900 07
1869	174,691,700 "	"	3,662,227 06	22,229,054 20	"	200,582,961 26
1870	176,725,000 "	"	5,588,118 37	9,516,989 10	"	191,650,107 47
1871	178,329,000 "	"	4,578,316 59	44,559,658 95	"	227,266,975 54
1872	188,914,000 "	"	5,803,026 77	22,784,721 73	"	215,501,748 50
1875	205,985,500 "	"	5,909,558 54	110,148,510 97	"	320,045,149 51
1874	229,645,000 "	"	7,997,355 52	64,462,094 50	"	302,102,447 82
1875	243,052,600 "	"	6,578,327 41	25,147,717 51	"	274,558,644 92
1876	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	"	321,244,504 45
1877	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 95	"	340,737,029 34
1878	260,555,860 "	"	7,779,547 19	101,271,595 50	"	569,584,800 40
1879	264,455,260 "	"	8,105,464 16	22,041,400 "	"	294,580,124 16
1880	273,497,060 "	"	6,055,657 49	97,208,952 50	"	376,761,049 99
1881	289,568,650 "	"	6,711,960 63	75,664,010 "	"	368,745,209 63
1882	296,647,769 "	"	7,471,222 69	128,875,555 45	"	432,994,467 14
1885	299,571,760 "	"	8,247,565 59	144,826,113 85	"	452,645,437 22
1884	320,448,727 "	"	5,470,584 "	49,552,795 "	"	375,472,106 "
1885	319,861,190 "	"	800,584 "	19,769,518 55	"	340,451,292 55
	8,858,025,049 59	145,104,385 53	217,860,280 48	1,502,697,208 74		10,735,686,984 50
	8,985,120,435 14					

CLOS DE 1850 A 1885 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECOUVREMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	
26,502,221 50	"	"	
115,225,815 05	"	"	
152,464,505 07	"	"	
84,058,515 02	"	"	1,965,728 44
96,701,337 76	"	"	2,100,520 41
91,075,225 70	756,533 02	"	"
102,632,032 30	"	"	1,250,517 02
101,715,250 24	"	"	5,404,015 00
125,500,014 81	"	"	5,080,719 81
115,857,428 97	4,508,714 08	"	"
169,370,235 86	1,590,820 41	"	"
101,542,826 17	160,690 75	"	"
126,766,056 35	1,542,114 00	"	"
125,289,847 48	4,626,724 49	"	"
198,810,508 75	"	"	844,604 30
129,855,951 97	"	"	1,158,478 98
114,061,045 57	"	"	252,966 72
115,528,065 84	2,129,280 28	"	"
146,117,886 55	9,764,401 40	"	"
115,871,437 38	5,749,882 48	"	"
152,877,187 86	1,581,500 83	"	"
110,545,051 04	"	"	1,220,817 10
128,451,208 79	"	"	6,017,817 80
150,468,270 19	"	"	4,065,075 30
152,075,052 50	"	"	5,840,252 04
144,502,166 65	"	"	8,821,603 50
146,239,211 01	"	"	9,044,557 42
149,145,925 05	"	"	5,026,452 01
155,880,739 37 $\frac{1}{2}$	"	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$
158,549,645 85	"	"	7,995,286 70
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	"	4,621,745 20 $\frac{1}{2}$
172,254,411 84	"	"	5,815,516 02
164,557,914 52 $\frac{1}{2}$	"	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$
168,925,520 40	"	"	0,194,851 14
181,514,254 07 $\frac{1}{2}$	"	"	5,660,540 74 $\frac{1}{2}$
178,086,951 17	"	"	8,026,870 28
187,047,478 55	"	"	4,751,611 54
225,404,895 42	"	"	7,175,642 24
200,641,495 41	"	"	7,105,595 54
211,092,455 85	"	"	10,509,472 59
205,442,100 40	"	"	15,812,001 05
250,645,968 44	"	"	20,576,992 00
259,940,457 90	"	"	24,458,689 40
541,086,178 65	"	"	21,045,029 52
515,913,640 21	"	"	15,811,192 39
278,711,580 65	"	"	4,152,941 71
526,620,745 06	"	"	5,576,459 21
546,284,526 27	"	"	5,547,496 95
567,590,461 95	1,794,538 56	"	"
500,801,815 57	"	"	6,221,680 21
504,215,051 71	"	"	17,454,281 72
578,005,780 85	"	"	9,258,580 22
450,506,919 84	"	"	5,512,452 70
454,076,925 48	"	"	2,551,488 76
570,022,152 10	25,419,975 00	"	"
555,085,425 76	7,345,868 77	"	"
10,967,716,443 05	62,404,455 85	200,455,012 50	
		254,020,458 67	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE. ou crédits afférents à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales. déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites ou de la loi de comptabilité.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	
1830 (4 ^{me} trimestre).	27,081,168 79	.	.	.	27,081,168 79	.	27,081,168 79
1831.	115,806,850 65	.	.	.	115,806,850 65	.	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,802,226 55	.	.	164,305,401 81	.	164,305,401 81
1855.	94,149,855 55	.	.	.	94,149,855 55	.	94,149,855 55
1854.	85,272,610 32	5,601,590 11	.	.	88,874,000 45	.	88,874,000 45
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	.	.	88,069,554 28	.	88,069,554 28
1836.	85,058,557 45	1,167,450 59	.	.	86,225,788 04	.	86,225,788 04
1837.	01,948,402 16	4,177,701 55	.	.	95,226,105 69	.	95,226,105 69
1838.	94,947,052 10	1,840,906 98	.	.	96,796,959 08	.	96,796,959 08
1839.	104,899,097 55	7,795,917 90	.	.	112,695,015 45	.	112,695,015 45
1840.	99,150,590 04	6,454,054 64	.	.	105,584,425 58	.	105,584,425 58
1841.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	.	117,467,425 97	.	117,467,425 97
1842.	105,566,062 81	3,522,447 65	.	.	109,089,410 44	.	109,089,410 44
1845.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 25	.	120,289,725 95	.	120,289,725 95
1844.	110,125,796 07	6,659,150 59	12,775 60	.	116,795,700 66	.	116,795,700 66
1845.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	.	114,872,538 75	.	114,872,538 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	.	118,895,188 25	.	118,895,188 25
1847.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,643 10	.	125,216,732 87	.	125,216,732 87
1848.	118,195,870 65	13,185,567 64	275,427 52	.	151,652,865 81	.	151,652,865 81
1849.	111,655,105 81	3,566,095 66	554,255 64	.	115,555,451 11	550,555 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,502 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	109,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 05	17,026,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,466,750 25
1855.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,328 72	672,045 61	1,410,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	158,590,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,941 08	1,400,544 57	1,645,625 55	140,555,598 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	155,050,047 56	5,464,878 19	1,225,064 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,854,759 09	141,416,720 52
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 .	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,007 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1860.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 35	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,370 15	1,551,755 46	148,755,654 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	153,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 .	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,060 51	161,241,928 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1868.	r) 171,530,259 14	5,821,720 79	1,261,159 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,641 65	1,550,409 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,500,217 99
1870.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 56	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
1871.	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 53
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,180,554 82	2,541,548 68	204,647,986 10
1875.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 68	222,700,259 56	2,596,426 68	220,103,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	5,151,924 82	245,595,170 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 07	6,465,412 59	1,925,585 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1877.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,256,861 86
1878.	266,590,515 25	7,552,585 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 29	2,125,924 08	269,145,975 14
1879.	274,544,517 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 08	280,595,442 69	1,622,828 46	278,970,614 25
1880.	278,818,549 04	16,557,256 49	1,561,595 55	1,622,828 46	298,145,299 54	1,554,463 50	296,788,746 24
1881.	296,210,571 97	9,160,851 56	1,688,978 28	1,554,463 50	508,425,164 91	1,255,520 96	507,167,845 95
1882.	510,755,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	521,288,459 28	669,894 14	520,618,565 14
1885.	522,870,816 47	5,255,652 01	1,865,289 41	669,894 14	528,650,652 06	950,574 55	527,720,077 51
1884.	526,870,741 71	2,227,597 97	1,177,015 28	950,574 55	551,206,629 51	1,044,414 50	550,162,215 21
1885.	519,465,295 .	199,650 10	1,268,264 16	1,044,414 50	521,915,625 56	700,254 15	521,215,569 45
	8,962,280,964 24	419,975,550 14	40,157,458 25	62,251,567 04	9,484,645,078 67	62,931,621 17	9,421,691,457 50

CLOS DE 1850 A 1888 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CREDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.	Excédents		Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	DE CREDITS à annuler.		
.	27,981,168 79	27,981,168 79	.	.	
.	115,800,850 65	112,415,965 51	3,384,885 14		
.	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86		
.	94,140,855 55	91,904,974 94	2,235,880 61		
10,000,000 "	98,874,000 45	96,515,600 96	2,358,399 49		
b) 1,490,000 "	80,559,554 28	87,104,004 96	2,455,329 52		a) Après déduction de fr. 37,546,350 74 c ^t pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
c) 15,374,165 74	101,599,951 78	90,528,487 96	2,071,465 82		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 "	105,226,105 69	103,351,731 64	1,874,372 05		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,414 34		d) Non compris fr. 103,102 60 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 34		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
65,074,267 65	168,658,685 21	165,914,570 95	2,744,112 26		f) Y compris fr. 114,682 66 c ^t , même objet que ci-dessus.
.	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,839 86		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,992,495 75		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
a) 1,639,765 61	121,989,489 56	119,855,050 53	2,134,439 03		i) Non compris fr. 22,656 51 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
84,656,000 "	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 37		j) Non compris fr. 4 57 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,349 80	1,635,355 76		k) Non compris fr. 0 81 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,990 29	1,363,898 05		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
g) 3,768,642 11	128,985,574 08	127,572,574 09	1,412,999 99		m) Non compris fr. 120,587 18 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	5,516,961 12		n) Non compris fr. 2,005,567 59 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,004 28		o) Non compris fr. 5 80 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,359,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80		p) Non compris fr. 560 86 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94		q) Non compris 1,005 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 99	153,809,105 22	151,843,564 95	1,965,540 27		r) Après déduction d'une somme de fr. 601,510 65 c ^t portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le Budget de la Dette publique, et pour lesquelles les crédits restent à demander à la Législature.
4,069,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,945,554 54		s) Non compris fr. 15,253 10 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
9,656,500 56	144,613,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22		t) Non compris fr. 8,633 15 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
10,561,522 01	148,915,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85		u) Non compris fr. 47,586 87 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,878,878 91	155,857,819 23	149,727,649 92	4,150,169 31		v) Non compris fr. 107,168 71 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21		w) Non compris fr. 2,412 45 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20		x) Non compris fr. 4,810 74 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 92	4,222,206 64		y) Non compris fr. 28,259 01 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,568 02		z) Non compris fr. 77,676 52 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
17,657,007 78	166,412,642 45	163,451,869 31	2,980,773 14		a') Non compris fr. 41,677,936 59 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,285,825 02 c ^t par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	3,196,279 95		b') Non compris fr. 915,909 68 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,703,093 68		c') Non compris fr. 18,470 02 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59		d') Non compris fr. 15,811 25 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,398 34		e') Non compris fr. 27,674 87 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
37,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	1,398,790 07		f') Non compris fr. 17,075 75 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 92	4,650,739 35		g') Non compris fr. 158,455 19 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
19,225,511 50	196,565,094 82	191,920,940 52	4,644,154 30		h') Non compris fr. 64,279,519 16 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,596,688 93	207,786,906 92	199,635,875 76	8,151,031 16		i') Non compris fr. 350 20 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
25,065,874 13	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,205 95		j') Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux.
45,924,116 81	241,568,865 54	258,191,225 11	5,577,642 25		
51,086,352 17	255,754,558 55	251,974,512 80	3,780,045 75		
154,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	3,346,850 52		
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	4,549,816 57		
45,164,484 58	296,990,205 65	292,222,405 21	4,767,799 44		
44,586,605 24	298,659,555 54	294,555,925 86	4,103,629 68		
124,698,774 20	590,955,656 06	586,073,145 99	4,882,510 07		
85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,757 90	3,251,169 38		
70,052,545 17	549,005,157 40	545,659,016 07	3,346,141 33		
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	4,779,092 46		
99,490,450 45	406,658,274 40	402,528,405 06	4,129,869 34		
106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	4,294,666 96		
85,065,072 49	412,794,150 "	406,422,767 95	6,371,382 15		
59,526,942 75	569,689,157 06	561,699,505 71	7,989,651 35		
37,555,587 58	558,595,957 01	551,251,458 55	7,344,498 46		
1,760,451,950 74	11,182,145,408 24	10,967,561,746 80	214,791,661 55		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850 4 ^{me} trimestre).	25,860,417 15	27,548,564 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	.	.
1851.	66,042,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	115,225,815 05	112,415,965 51	755,602 91	.
1852.	77,811,042 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,464,505 07	158,500,918 05	.	.
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	.	88,058,515 92	91,904,974 94	.	.
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 55	10,000,000 "	96,701,537 76	96,515,600 96	.	.
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	3,557,529 34	.
1856.	85,815,668 92	84,154,524 25	16,818,965 47	15,374,165 71	102,652,652 59	99,528,487 96	1,059,544 67	.
1857.	89,406,615 99	95,551,751 04	12,508,056 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 04	.	.
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,378 44	3,266,701 07	.
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,890,807 40	115,357,428 97	124,196,508 51	.	.
1860.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95	.	.
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	.	101,542,826 17	114,976,586 11	.	.
1862.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,450 45	23,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	.	.
1863.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	.	.
1864.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	.	.
1865.	112,276,648 98	113,056,985 06	17,570,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	.	.
1866.	113,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	.	.
1867.	115,544,360 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	.	.
1868.	108,957,848 54	126,156,104 69	37,180,058 01	8,924,400 68	146,117,886 55	155,050,595 57	.	.
1869.	113,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	.
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,517 70	.
1851.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	.
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 09	128,451,208 79	151,848,564 95	.	.
1855.	128,857,925 59	129,541,070 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	.	.
1854.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,070 46	9,656,500 50	152,675,052 50	145,172,277 02	.	.
1855.	159,568,193 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,920,211 95	2,805,505 56	.
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	3,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	.
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90	.
1858.	155,154,108 22	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	10,010,598 52½	.
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,404 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	.
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	.
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,860 51	10,097,065 54	.
1862.	161,116,559 51½	149,551,221 29	3,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,280 69	11,785,118 22½	.
1865.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	35,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99	.
1864.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½	.
1865.	169,059,660 28	156,741,911 79	9,047,290 89	32,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	.
1866.	168,841,161 54	165,481,967 11	18,206,376 99	37,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25	.
1867.	172,971,932 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,698 68	225,404,895 42	191,604,515 92	3,271,225 "	.
1868.	176,294,575 54	172,697,628 82	35,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52	.
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 27	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,961,987 76	.
1870.	190,557,091 95	191,845,925 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	.	.
1871.	207,705,902 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60	.
1872.	215,552,689 40	209,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77	.
1873.	227,028,520 52	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	341,086,178 65	350,898,578 60	10,271,766 96	.
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	315,915,640 21	301,642,754 68	2,410,658 05	.
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	.	.
1876.	255,103,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	320,620,745 66	294,555,925 86	5,555,402 08	.
1877.	257,514,920 47	261,374,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	346,284,526 27	386,075,145 99	.	.
1878.	260,240,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	367,590,461 95	349,427,757 90	.	.
1879.	270,491,119 90	273,606,472 90	50,310,695 47	70,032,545 17	390,401,815 57	345,659,016 07	.	.
1880.	291,021,128 65	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	504,215,951 71	382,008,428 75	.	.
1881.	296,777,023 06	301,857,975 51	81,226,166 79	90,490,450 45	578,005,789 85	402,528,405 96	.	.
1882.	501,112,055 94	516,525,898 16	155,594,805 90	106,625,052 87	456,506,919 84	422,949,551 03	.	.
1883.	503,105,767 55	521,557,655 46	151,875,158 15	85,065,072 49	454,976,925 48	406,422,707 05	.	.
1884.	505,955,128 51	522,172,562 90	44,087,005 79	59,526,042 75	550,022,152 10	361,699,505 71	.	.
1885	515,170,502 59	515,915,850 95	19,915,121 57	37,555,587 58	553,085,425 76	551,251,458 55	.	.
	9,108,092,670 85	9,085,460,175 50	1,858,723,772 18	1,881,882,573 50	10,067,716,443 05	10,067,351,746 80	189,821,957 75	.
							25,525,	

DE 1850 A 1885 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 43	°	°	°	1,478,947 43	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 01	"	811,851 52	"	Idem.
6,006,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
3,001,264 50	54,005 48	"	"	3,840,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	521,259 35	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 70	"	5,104,144 43	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
3,025,117 05	2,508,056 25	"	"	1,610,481 40	Idem.
"	44,855 30	"	3,311,536 57	"	Idem.
8,510,794 10	151,714 05	"	"	8,359,070 54	Idem.
2,281,564 73	5,743,247 64	"	3,461,882 01	"	Idem.
13,672,812 86	39,052 92	°	"	15,633,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,535 72	"	2,606,953 55	Idem.
13,102,858 21	10,556,755 30	"	3,453,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	"	3,024,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,534 08	"	3,773,003 84	"	4,533,397 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,693 44	°	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	"	3,584,958 90	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,236 15	28,255,547 53	"	11,037,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,368 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	13,787,935 40	"	14,140,283 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,397,350 14	Idem.
705,136 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,504 42	10,665,309 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,348 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,640,764 42	"	3,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,883,864 51	11,135,734 01 ¹ / ₂	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,939 98	10,683,841 29 ¹ / ₂	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,302,542 53	"	Idem.
"	"	24,529,484 50	"	12,544,366 07 ¹ / ₂	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	30,282,265 67	"	18,137,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	13,242,526 46	"	4,708,874 60 ¹ / ₂	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	23,004,534 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,327 84	"	16,159,193 01	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,352 50	"	31,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 67	"	12,034,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 53	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,430,435 42	"	13,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	20,030,415 72	"	32,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
3,839,440 32	"	55,920,168 40	"	39,738,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 35	23,807,908 38	"	18,162,704 05	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
3,115,353 "	"	30,721,849 70	"	42,857,202 70	Idem.
88,525 15	11,590,028 00	"	11,307,502 06	"	Idem.
6,060,532 45	"	18,264,263 66	"	24,321,616 11	Réglé définitivement par la loi du 20 juil. 1885.
15,211,344 22	28,769,215 05	"	15,537,368 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,233,868 11	66,808,085 64	"	48,534,217 53	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1887.
16,237,234 65	4,560,061 04	"	"	11,677,173 61	Idem.
745,348 36	"	17,420,466 21	"	18,166,014 77	
166,298,440 49	512,877,065 71	536,055,866 83	320,392,217 21	520,027,521 07	
407 26	23,158,801 12		364,696 14		

(298)

RÉSULTAT GÉNÉRAL**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1886.**

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à	fr. 315,941,955 22
et pour les ressources extraordinaires, à	55,549,151 92
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 371,291,105 14
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice montent à	fr. 315,757,122 41
et les dépenses sur ressources extraordinaires à	35,799,486 41
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 349,556,608 52
Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de	fr. 21,734,496 62
Mais comme l'exercice 1885 a laissé un excédent de recettes de fr. 364,696 14 c ^s qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci	364,696 14
	<hr/>
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1886, présente un excédent de recettes de	fr. 22,099,192 76
	<hr/> <hr/>

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1886.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1886, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de recettes de	21,243,168 36
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un boni de	22,099,192 76

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit : DIFFÉRENCE. fr. 856,024 40

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

RESSOURCES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises.	2,016,724 50	"
	{ Enregistrement et domaines	"	138,021 03
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	6,315 34	"
	{ Chemins de fer, etc.	"	1,057,722 03
<i>Capitiaux et revenus</i>	{ Enregistrement et domaines	14,747 05	"
	{ Prisons	100,522 74	"
	{ Trésorerie générale, etc.	"	30,028 80
<i>Remboursements.</i>	{ Contributions directes, etc.	5,206 70	"
	{ Enregistrement et domaines	"	227,893 00
	{ Prisons	153,109 88	"
	{ Trésorerie générale, etc.	"	459,221 33
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		"	41,780 89
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)		"	340,759 35
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		"	148,581 62
Remboursement d'avances de traitements d'attente à des instituteurs communaux. (Loi du 31 décembre 1884)		"	102,182 09
Excédent de recettes de l'exercice 1885		504,696 14	"
		2,661,182 05	2,645,101 34
			15,991 61
		RESTE en augmentation de recettes. fr.	

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

DÉPENSES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Dette publique		285,497 38	"
Ministère de la Justice.		645,444 10	"
— des Affaires Étrangères		"	18,000 "
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		"	"
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		21,162 65	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes		193,289 70	"
— de la Guerre.		998,500 "	"
Corps de la Gendarmerie		"	"
Ministère des Finances		79,555 12	"
Non-Valeurs et Remboursements		645,780 13	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 2,700,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 5,894,282 36 c ⁵ ; par conséquent, une diminution de dépense de		"	5,104,282 36
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1884 à 1886, et dont le transfert à l'exercice 1887 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	492,988 55
		2,865,238 12	3,705,270 01
			840,032 79
		RESTE en diminution de dépenses fr.	

Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1886. 856,024 40

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1887.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du Budget de l'exercice 1887, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1887, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les charges de l'exercice 1887 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	314,421,809	»
<i>Dépenses</i> , à		312,211,772	30
		<hr/>	
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE RECETTE.	fr.	2,210,036	70
		<hr/> <hr/>	

D'autre part, il a été rattaché au compte du Budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Produit des ventes de biens domaniaux	2,186,000	»	
2° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	170,584	»	
3° Remboursement au Trésor d'une partie du crédit extraordinaire de 2 millions de francs alloué par le § 23 de la loi du 24 mai 1882.	1,000,000	»	
4° Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux. (Loi du 27 juin 1887.).	375,000	»	
5° Remboursement au Trésor de l'avance de 121,000 francs destinée à couvrir les frais de transformation des pièces belges de 5 francs en monnaies divisionnaires. (Loi du 17 mai 1886.)	121,000	»	
6° Titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer. (Lois du 27 mai 1876 et du 26 juin 1877)	6,000,000	»	
		<hr/>	
A REPORTER.	fr.	9,852,584	»

REPORT. fr. 9,852,584 »

7° Solde du produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. %, au capital nominal de 50 millions de francs (Arrêté royal du 11 juin 1886. — Partie recouvrée en 1887). Ce capital sera ajouté à la dette à 5 1/2 p. %, émise en vertu de la loi du 26 août 1885. 9,752,349 »

ENSEMBLE. fr. 19,604,933 »

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires qui, comme on l'a vu, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 312,211,772 30
se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires, s'élevant à 756,981 56

2° Du transfert de l'article 27 du Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1886 à l'article 28 du Budget du même Département pour l'exercice 1887 18,000 »

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1884, 1885 et 1886, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité 492,988 55

ENSEMBLE. fr. 313,479,742 41

D'autre part, il est ouvert aux Départements ministériels pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1887 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1885. — Art. 4 de la loi du 24 juin 1885 fr. 14,278,409 58

b) De l'exercice 1886. — Art. 4 de la loi du 26 mai 1886 32,926,554 24

47,204,963 82

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 27 juin 1887 fr. 50,030,896 »

b) — 14 août 1887 3,875,490 60

c) Crédit complémentaire à solliciter de la Législature. 19,700 »

53,926,086 60

ENSEMBLE. fr. 101,131,050 42

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1888 effectué en conformité de l'article 4 de la loi du 27 juin 1887, ci. fr. 57,038,773 15

2° La somme à annuler en exécution de l'article 4 § 2 de la loi du 24 juin 1885, ci. , . 7,170,010 48

64,208,783 63

de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1887, s'élèvent à fr. 36,922,266 79

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr. 314,421,809	} 334,026,742	»
— extraordinaires	19,604,933		

DÉPENSES.

Service ordinaire	fr. 313,479,742	} 350,402,009	20
Services spéciaux	36,922,266		

L'exercice se serait donc fermé par un EXCÉDENT DE DÉPENSE de . . fr. 16,375,267 20

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1887, jusqu'au 1^{er} janvier 1888, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1887 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	354,026,742	»
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	341,373,583	60
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1887 sont de	329,664,026	21
Au 1 ^{er} janvier 1888, il restait à recouvrer . . . fr.	11,709,557	39
Les droits constatés	341,373,583	60
sont donc supérieurs aux évaluations de fr.	7,346,841	60

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	350,402,009	20
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1888, montent à fr.	261,585,250	78
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à	85,416,758	42
ENSEMBLE. . . . fr.	347,002,009	20
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1887 n'ont été que de	215,070,705	47
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1888 fr.	131,931,243	73
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1887.	347,082,009	20
l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de fr.	3,400,000	»

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

La situation du Budget de l'exercice 1887 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr.	341,373,583 60
Dépenses — — — — —		347,002,009 20
		<hr/>
Excédent probable de dépenses à la clôture de l'exercice . . .	fr.	<u>5,628,425 60</u>

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1887.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	18 févr. 1887. (Mon. n° 85.)	Budget primitif.	100,873,361 50	»	100,873,361 50
<i>Dotations.</i>	20 déc. 1886. (Mon. n° 335.)	Budget primitif.	4,624,040 »	»	4,753,796 56
	30 déc. 1887. (Mon. n° 365.)	Augmentation de l'article 4	»	108,856 56	
<i>Ministère de la Justice.</i>	22 févr. 1887. (Mon. n° 86.)	Budget primitif.	15,120,361 »	»	15,142,486 »
	30 déc. 1887. (Mon. n° 365.)	Augmentation des articles 11 et 61 du Budget de 1887	»	16,125 »	
<i>Ministère des Affaires Étrang.</i>	17 févr. 1887. (Mon. n° 88.)	Budget primitif.	2,377,020 »	»	2,595,020 »
	6 août 1887. (Mon. n° 227 à 229.)	Transfert de l'art. 27 du Budget de 1886 à l'art. 28 du Budget de 1887	»	18,000 »	
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>	1 ^{er} mai 1887. (Mon. n° 129-130.)	Budget primitif.	21,903,864 »	»	21,903,864 »
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>	6 avril 1887. (Mon. n° 100.)	Budget primitif.	16,758,171 »	»	16,758,171 »
	6 avril 1887. (Mon. n° 107.)	Budget primitif.	83,968,550 »	»	84,568,550 »
<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>	6 août 1887. (Mon. n° 227 à 229.)	Formation d'un chapitre X nouveau, art 55	»	600,000 »	
	<i>Ministère de la Guerre.</i>	21 déc. 1886. (Mon. n° 358.)	Budget primitif.	45,624,100 »	»
36 déc. 1887. (Mon. n° 365.)		A déduire : la somme distracte de ce Budget pour être rattachée à celui du Corps de la Gendarmerie	75,000 »	»	
<i>Gendarmerie.</i>	21 déc. 1886. (Mon. n° 358.)	Budget primitif.	3,976,550 »	»	4,051,550 »
	30 déc. 1887. (Mon. n° 365.)	Transfert du Budget du Ministère de la Guerre	»	75,000 »	
<i>Ministère des Finances.</i>	11 févr. 1887. (Mon. n° 87.)	Budget primitif.	15,291,655 »	»	15,323,655 »
	14 août 1887. (Mon. n° 233.)	Formation de l'article 8 ^{bis} pour les dé- penses à résulter de la fabrication de pièces d'un centime	»	32,000 »	
<i>Non- Valeurs et Remboursements.</i>	20 déc. 1886. (Mon. n° 358.)	Budget primitif.	1,687,000 »	»	1,687,000 »
TOTAUX.			312,156,772 50	849,081 56	312,986,753 86

(308)

COMPTE PROVISoire
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1887,

AU 1^{er} JANVIER 1888

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises.	114,552,500 »
	{ Enregistrement et domaines.	51,235,000 »
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines.	1,055,000 »
	{ Chemins de fer, Postes, etc.	126,065,250 »
	{ Trésorerie générale, etc.	300,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines.	2,690,000 »
	{ Chemins de fer, Postes, etc.	145,000 »
	{ Prisons	258,600 »
	{ Trésorerie générale, etc.	13,979,000 »
REMBOURSEMENTS	{ Contributions directes.	600,000 »
	{ Enregistrement et domaines.	558,000 »
	{ Prisons	21,500 »
	{ Trésorerie générale, etc.	2,002,350 »
		314,421,800 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.)		
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem.		
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.		
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879).		
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes).		2,186,000 »
Produit d'aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais d'Anvers. (Convention-loi des 16 janvier/17 avril 1874.)		
Intérêts du 1 ^{er} août 1886 jusqu'au 31 juillet 1887, de la somme de 3,776,000 francs, formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention du 10 janvier 1881.)		
Prix de vente d'arbres du domaine de Tervueren		•
À REPORTER. fr.		2,186,000 »

L'EXERCICE 1887.

recettes, au 1^{er} janvier 1888.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÉGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1887.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
114,075,002 51	111,291,496 53	2,784,496 18	470,507 40	°	114,075,002 51	
53,205,863 77	52,509,005 66	696,858 11	°	1,070,863 77	53,205,863 77	
1,210,478 13	1,210,189 85	288 28	°	153,478 13	1,210,478 13	
134,045,344 60	129,159,455 09	4,885,888 61	171,450 99	7,251,545 59	134,045,344 60	
"	"	"	300,000 "	"	"	
2,782,350 21	2,734,136 80	48,215 41	"	92,350 21	2,782,350 21	
93,223 05	93,223 05	"	51,776 05	"	93,223 05	
105,581 12	97,358 53	8,222 59	153,018 88	"	105,581 12	
13,714,449 32	11,700,223 58	1,954,225 74	264,350 68	"	13,714,449 32	
648,836 04	622,153 60	26,682 44	"	48,836 04	648,836 04	
696,726 52	453,047 13	240,779 39	"	158,726 52	696,726 52	
22,984 "	22,984 "	"	"	1,684 "	22,984 "	
2,454,448 82	2,090,039 17	364,409 65	"	392,089 82	2,454,448 82	
323,056,278 09	312,046,213 69	11,010,064 40	1,417,104 99	10,951,574 08	323,056,278 09	
362,976 92	359,358 55	3,618 37			362,976 92	
77,405 56	77,405 56	"			77,405 56	
386,024 96	330,408 21	55,616 75			386,024 96	
349,759 35	"	349,759 35			349,759 35	
13,690 29	13,690 29	"	706,971 25	"	13,690 29	
21,156 78	21,156 78	"			21,156 78	
141,600 "	141,600 "	"			141,600 "	
36,414 89	36,414 89	"			36,414 89	
1,380,028 75	980,034 28	408,994 47	706,971 25	"	1,380,028 75	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	2,186,000 »
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1865	170,584 »
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 27 décembre 1834 et 24 juin 1885.)
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)
Remboursement de traitements d'attente avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux. (Loi du 27 juin 1887.)	575,000 »
Remboursement au Trésor d'une partie du crédit extraordinaire de 2 millions de francs alloué par le § 25 de la loi du 24 mai 1882.	1,000,000 »
Solde des sommes à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyk et de l'embranchement de Roosendaël à Bréda
Solde de la part contributive des Pays-Bas dans le prix de rachat du chemin de fer d'Anvers au Moerdyk et de l'embranchement de Roosendaël à Bréda, déduction faite des sommes dépensées par ce pays pour l'amélioration du canal de Terneuzen. (Convention-loi des 31 octobre 1879/29 avril 1880.)
Remboursement au Trésor de l'avance de 121,000 francs destinée à couvrir les frais de transformation des pièces belges de 5 francs en monnaies divisionnaires (Loi du 17 mai 1885.)	121,000 »
Solde du produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. o/o au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 11 juin 1886. — Partie recouvrée en 1887.) Ce capital sera ajouté à la dette à 5 1/2 p. o/o, émise en vertu de la loi du 26 août 1885	9,752,549 »
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 4 p. o/o, au capital nominal de 5,900,000 francs, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer. (Lois des 27 mai 1876, 26 juin 1877 et 25 août 1885.)
Titres de la Dette publique, à 4 o/o p., émis pendant l'exercice 1887 :	
1 ^o En vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	6,000,000 »
2 ^o En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876, à valoir sur le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter, ci
TOTALS fr.	19,604,955 »
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES . . fr.	514,421,809 »
TOTALS GÉNÉRAUX fr.	534,026,742 »

CICE 1887 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1888 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÉGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1887.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
1,589,028 75	980,034 28	408,094 47	790,071 25	.	1,589,028 75	Articles annulés. fr. 746 44 Sommes portées en surséance indéfinie. 2,597 50 Articles reportés. 106,385 41 Fr. 109,329 35 a) Articles annulés. fr. 1,338 12 Sommes portées en surséance indéfinie. 56,344 38 Articles reportés. 58,102 50 Fr. 58,102 50 b) Articles annulés. fr. — Sommes portées en surséance indéfinie. — Articles reportés. — Fr. —
170,584 .	170,584	170,584 .	
1,611 32	1,611 32	.	.	.	1,611 32	
148,581 62	39,052 47	a) 109,529 15	.	358,158 11	148,581 62	
207,065 17	149,862 67	b) 58,102 50	.	.	207,065 17	
212,087 00	80,220 22	122,866 87	162,912 91	.	212,087 00	
1,500,000 .	1,500,000 .	.	.	500,000 .	1,500,000 .	
48,185 56	48,185 53	.	.	254,577 86	48,185 56	
186,594 50	186,594 50	.	.	.	186,594 50	
121,000 .	121,000	121,000 .	
9,752,340 .	9,752,340	9,752,340 .	
3,985,120 70	3,985,120 70	.	.	.	3,985,120 70	
574,700 .	574,700 .	.	1,420,470 30	.	574,700 .	
19,700 .	19,700	19,700 .	
18,517,305 51	17,617,812 52	699,492 99	2,580,365 45	1,082,755 07	18,517,305 51	
525,056,278 09	512,046,215 69	11,010,064 40	1,417,104 99	10,051,574 08	525,056,278 09	
541,575,585 60	529,064,026 21	11,709,557 39	5,797,468 45	11,144,510 05	541,575,585 60	
			7,346,841 60			

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1884.

Ministère des Affaires Étrangères
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

Exercice 1885.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre

Exercice 1886.

Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique
 — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre
 Corps de la Gendarmerie

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique
 Dotations
 { Liste civile
 { Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre
 { Sénat
 { Chambre des Représentants
 { Cour des comptes
 Ministère de la Justice
 — des Affaires Étrangères
 — de l'Intérieur et l'Instruction publique
 — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre
 Corps de la Gendarmerie
 Ministère des Finances
 Non-valeurs et remboursements

CICE 1887 (SUITE).

dépenses, au 1^{er} janvier 1888.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
14,400 » 1,804 75	» »	» »	» »	14,400 » 1,804 75	
16,204 75	»	»	»	16,204 75	
45,150 75 47,764 90 905 »	» 697 40 »	» » »	» 697 40 »	45,150 75 47,067 50 905 »	
95,860 65	697 40	»	697 40	95,163 25	
41 66 137,929 51 147,855 27 96,800 75 296 »	41 66 68,149 12 25,700 71 24,715 57 »	41 66 64,103 58 16,579 71 24,610 31 »	» 4,045 54 9,127 » 105 06 »	» 69,780 39 122,148 56 72,085 56 296 »	
582,925 17	118,012 86	105,335 26	15,277 60	264,510 31	
100,873,561 50 5,500,000 » 200,000 » 105,000 » 900,121 56 228,675 » 15,142,486 » 2,505,020 » 21,905,864 » 16,758,171 » 84,568,550 » 45,510,100 » 4,051,550 » 15,525,655 » 1,687,090 »	85,192,546 81 5,500,000 » 200,000 » 88,000 » 754,256 20 225,826 46 15,181,687 00 2,190,526 08 18,442,250 62 10,950,187 16 53,998,981 58 45,272,835 21 5,916,561 08 6,185,044 25 667,170 58	81,771,496 » 5,500,000 » 200,000 » 88,000 » 710,254 97 214,655 02 11,141,724 56 2,092,976 48 17,552,218 55 10,474,478 81 55,555,264 19 8,785,754 77 5,225,821 57 6,142,515 06 667,170 58	3,421,050 81 » » » 44,021 25 11,179 81 2,059,963 54 97,550 50 910,052 27 455,708 55 645,717 59 56,487,078 44 692,540 41 40,529 19 »	15,631,014 49 » » 17,000 » 145,865 56 2,848 54 1,960,798 10 204,495 02 5,461,613 58 5,827,085 84 50,569,568 42 276,266 79 155,188 02 9,140,610 75 1,019,820 42	
512,980,753 86	224,543,675 75	179,709,310 76	44,843,562 97	88,445,980 15	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 14 août 1887.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			—			
			MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
1	•	1	Palais de Justice. — Travaux	5,408 01	•	•
1a	1	•	Id. Travaux	•	•	61,000 •
2	•	2	Id. Ameublement.	447 07	•	•
3	•	3	Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre	50,000 •	•	•
4	•	4	Travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons	7,767 12	•	•
5	2	•	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers	•	•	200,000 •
			TOTAUX pour le Ministère de la Justice. . . . fr.	65,625 10	•	261,000 •
			MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
6	3	•	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique à Pékin	•	•	90,000 •
			TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères . . . fr.	•	•	90,000 •
			MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
			Anciens services.			
7	•	5	Avances aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	54,214 21	•	•
8	•	6	Travaux de voirie vicinale, d'hygiène et d'amélioration des cours d'eau non navigables	169,024 16	•	•
9	•	7	Continuation de l'armement de la garde civique	107,125 29	•	•
			TOTAUX. . . . fr.	551,265 00	•	•
10	•	8	Nouvelles installations du Tir national.	•	525,000 •	•
10a	4	•	Id. id.	•	•	500,000 •
			TOTAUX fr.	•	525,000 •	500,000 •
			Service de l'instruction publique.			
11	•	9	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités	188,509 24	•	•
11a	5	•	Id. id.	•	•	600,000 •
			A REPORTER. . . . fr.	188,509 24	•	600,000 •

CICE 1887 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1888 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art 4 de la loi du 27 juin 1887.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
60,408 01	4,466 20	4,466 20		042 71	•	942 71
	60,749 01	60,749 01	•	250 99	250 99	•
447 07	400 •	400 •	•	47 07	•	47 07
50,000 •	•	•	•	50,000 •	•	50,000 •
7,767 12	7,767 12	7,767 12	•	•	•	•
200,000 •	52,148 65	52,148 65	•	147,851 35	147,851 35	•
524,625 10	125,550 08	125,550 08	•	199,092 42	148,102 34	50,989 78
00,000 •	•	•	•	90,000 •	90,000 •	•
00,000 •	•	•	•	90,600 •	90,000 •	•
54,214 21	•	•	•	54,214 21	•	54,214 21
169,924 16	105,500 99	65,265 51	40,055 48	64,625 17	•	64,625 17
107,125 29	107,021 20	107,021 20	•	104 09	•	104 09
351,265 66	212,522 19	172,286 71	40,055 48	118,941 47	•	118,941 47
625,000 •	209,364 27	120,541 09	88,823 18	115,635 73	115,635 73	•
	8,195 •	8,195 •	•	291,807 •	291,807 •	•
625,000 •	217,557 27	128,734 09	88,823 18	407,442 73	407,442 73	•
788,599 24	188,598 10	188,598 10	•	1 14	•	1 14
	517,427 62	517,219 77	207 85	282,572 38	282,572 38	•
788,599 24	506,025 72	505,817 87	207 85	282,573 52	282,572 38	1 14

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 14 août 1887.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.	
			REPORT. fr.	188,599 24	- »	600,000 »
12	•	10	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux .	59,907 97	»	»
12a	•	10a	Id. id.	»	246,928 05	»
12b	•	6	Id. id.	»	»	300,000 »
13	•	11a	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux.	»	295,068 19	»
13a	•	7	Id. id.	»	»	800,000 »
14	•	12	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques	32,092 51	»	»
14a	•	12a	Id. id.	»	40,000 »	»
15	•	13	Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. — Amélioration de locaux	4,143 72	»	»
16	•	14	Ameublement des écoles et sections normales	64,812 90	»	»
17	•	15	Bibliothèque centrale du Département de l'Instruction publique. .	1 05	»	»
18	•	16	Installation du musée scolaire de l'État au pavillon du Champ des manoeuvres.	5,082 85	»	»
19	•	17	Avance des traitements d'attente des instituteurs communaux. (Loi du 31 décembre 1884).	15,785 60	»	»
19a	•	8	Avances, pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux	»	»	375,000 »
•	•	•	Exécution de la convention du 13 décembre 1886 entre l'État et la ville d'Anvers. (Loi du 14 août 1887.)	»	»	357,490 60
			TOTAUX. fr.	351,025 70	591,894 24	2,432,490 60
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	682,287 58	916,894 24	2,752,490 60
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.						
Beaux-arts.						
20	•	18	Acquisitions d'œuvres d'art pour les collections de la galerie ancienne des musées de peinture et de sculpture de l'État. . .	100,000 »	»	»
21	•	19	Exposition universelle d'Anvers	11,792 08	»	»
21a	•	19a	Id.	»	40,000 »	»
			TOTAUX. fr.	111,792 08	40,000 »	»

CICE 1887 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1888 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art. 4 de la loi du 27 juin 1887.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
788,509 24	500,025 72	505,817 87	207 85	282,573 52	282,572 58	1 14
586,834 02	30,907 07	30,907 07
	246,020 05	246,020 05	500
1,095,908 10	14,465 98	14,465 98	.	285,534 02	285,534 02	.
	205,908 10	205,414 60	30,553 53	.	.	.
81,692 31	202,440 15	71,000 .	151,530 15	597,559 85	597,559 85	.
	9,784 07	0,380 33	597 74	22,908 24	.	22,008 24
4,145 72	20,851 38	20,851 38	.	22,168 02	22,168 62	.
	4,140 94	3,279 40	861 54	2 78	.	2 78
64,812 00	20,907 07	12,518 05	17,070 02	54,814 95	.	34,814 03
1 05	.	.	.	1 05	.	1 05
5,082 85	.	.	.	5,082 85	.	5,082 85
590,785 66	15,785 08	15,785 08	.	0 58	.	0 58
	912,087 09	194,272 44	17,814 65	162,012 91	162,012 91	.
357,400 60	357,490 60	357,490 60
3,575,408 54	1,061,849 19	1,702,684 71	100,104 48	1,413,550 35	1,350,747 78	62,811 57
4,331,672 20	2,591,728 65	2,065,705 51	328,023 14	1,050,945 55	1,758,100 51	181,755 04
100,000 .	100,000 .	100,000
51,792 08	11,792 08	11,792 08
	14,545 17	14,049 52	405 03	25,454 83	25,454 83	.
151,792 08	126,337 25	125,841 60	495 65	25,454 83	25,454 83	.

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTES		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 14 août 1887.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.	
Routes et bâtiments civils.						
22	•	20	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), redressement et amélioration des routes; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés.	526 01	•	•
22a	•	20a	Id. id.	•	582,568 82	•
22b	9	•	Id. id.	•	•	1,700,000 •
23	•	21	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges.	220,011 08	•	•
24	24	•	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand . .	•	•	217,000 •
25	•	22	Id. id. du Brabant.	•	50,000 •	•
25a	19	•	Id. id.	•	•	60,000 •
26	•	23	Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles	08,158 01	•	•
26a	•	23a	Id. id.	•	175,000 •	•
26b	10	•	Id. id.	•	•	300,000 •
27	•	24	Locaux pour l'enseignement normal primaire; solde des travaux exécutés en 1884 à l'école des humanités de Liège.	84,517 61	•	•
27a	•	24a	Id. id.	•	100,000 •	•
28	•	26	Reconstruction et agrandissement du Palais de la Nation.	1 12	•	•
28a	•	26a	Id. id.	•	11,375 48	•
28b	15	•	Id. id.	•	•	950,000 •
29	•	27a	Agrandissement des Ministères; transfert du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	•	84,002 45	•
29a	12	•	Id. id.	•	•	200,000 •
30	•	28	Préservation des bâtiments civils contre les dangers d'incendie; exécution de travaux; acquisition de matériel, etc.	92,983 51	•	•
31	•	29a	Palais des beaux-arts	•	53,150 •	•
31a	11	•	Id. Transfert du musée ancien.	•	•	50,000 •
32	26	•	Part de l'État dans les frais de construction d'un musée des beaux-arts à Anvers	•	•	86,000 •
33	•	30	Transfert du musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du parc Léopold.	120,017 25	•	•
33a	•	30a	Id. id.	•	200,000 •	•
33b	17	•	Id. id.	•	•	100,000 •
A REPORTER. . . . fr.				617,305 49	1,056,304 75	5,643,000 •

CICE 1887 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1888 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des établissements de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art. 4 de la loi du 27 juin 1887.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
	326 01	326 01	•	•	•	•
2,082,894 83	582,518 21	382,439 84	78 37	50 61	50 61	•
	1,256,445 20	1,151,035 63	105,589 63	443,554 74	443,554 74	•
220,911 08	109,258 30	81,258 30	25,000 •	111,072 78	•	111,072 78
217,000 •	•	•	•	217,000 •	217,000 •	•
110,000 •	50,000 •	50,000 •	•	•	•	•
	60,000 •	60,000 •	•	•	•	•
	98,138 90	98,138 90	•	• 01	•	• 01
573,138 91	167,090 43	167,090 43	•	7,000 57	7,000 57	•
	•	•	•	300,000 •	300,000 •	•
184,317 61	945 •	945 •	•	83,372 61	•	83,372 61
	•	•	•	100,000 •	100,000 •	•
	1 12	1 12	•	•	•	•
941,374 60	11,361 65	11,361 65	•	11 85	11 85	•
	790,483 87	790,383 87	100 •	139,516 13	139,516 13	•
284,002 43	84,002 43	84,002 43	•	•	•	•
	116,311 06	116,311 06	•	83,688 94	83,688 94	•
92,983 51	6,846 50	6,846 50	•	86,137 01	•	86,137 01
83,450 •	6,872 01	6,872 01	•	26,577 99	26,577 99	•
	33,239 65	33,239 65	•	16,760 35	16,760 35	•
86,000 •	•	•	•	86,000 •	86,000 •	•
	120,917 25	120,917 25	•	•	•	•
420,917 25	35,384 63	35,141 35	243 28	164,615 57	164,615 57	•
	•	•	•	100,000 •	100,000 •	•
5,206,900 22	3,350,122 28	3,109,511 •	130,811 28	1,966,867 94	1,685,685 53	281,182 41

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 14 août 1887.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.	
			REPORT. fr.	617,595 49	1,050,594 75	5,643,000 »
34	18	•	Musée d'histoire naturelle. — Mobilier	»	»	50,000 »
35	22	•	Transfert du Musée d'antiquités	»	»	90,000 »
36	14	•	Établissement d'un musée d'art monumental et industriel à Bruxelles. — Construction. — Participation de l'État dans les frais du grand concours industriel de 1888. — Raccordement au chemin de fer de l'État	»	»	1,800,000 »
37	•	38	Bibliothèque royale. — Établissement d'un plancher et de rayons en fer; transformation intérieure de l'aile droite.	»	75,000 »	»
37 a	31	•	Id. id.	»	»	75,000 »
38	•	39	Hôtel des Monnaies	3,808 74	»	»
39	•	35	Prison de Saint-Gilles	663 49	»	»
40	15	•	Bâtiments de l'ancien champ des manœuvres à Bruxelles	»	»	110,000 »
41	•	38 a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles.	»	1,000,142 54	»
41 a	16	•	Id. id.	»	»	500,000 »
42	•	37	Partie du prix de l'acquisition de l'ancien château des Comtes de Flandre à Gand	100,000 »	»	»
43	•	31 a	Conservatoire royal de musique de Liège	»	48,440 »	»
43 a	20	•	Id. id.	»	»	66,560 »
44	25	•	Palais de Justice. — Travaux de peinture.	»	»	40,000 »
45	25	•	École vétérinaire de Cureghem. — Lazarets démontables.	»	»	30,000 »
46	27	•	Acquisition d'une propriété formant enclave dans la forêt de Soignes	»	»	124,000 »
			TOTAUX. fr.	722,127 72	2,159,977 07	6,528,560 »
Travaux hydrauliques.						
47	•	39	Meuse. — Expropriations et travaux	1,449,269 50	»	»
47 a	•	39 a	Id. id.	»	700,000 »	»
47 b	28	•	Id. id.	»	»	700,000 »
48	•	40	Sambre. — Expropriations et travaux.	»	59,940 02	»
48 a	29	•	Id. id.	»	»	100,000 »
49	•	41	Ourthe. — Expropriations et travaux. — Rectification du Fourchu-Fossé	117,116 40	»	»
49 a	•	41 a	Id. id.	»	125,000 »	»
49 b	30	•	Id. id.	»	»	200,000 »
			A REPORTER. fr.	1,566,385 88	884,940 02	1,000,000 »

CICE 1887 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1888 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art. 4 de la loi du 27 juin 1887.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler
5,290,900 22	3,530,122 28	3,199,311 »	130,811 28	1,960,867 04	1,685,685 53	281,182 41
50,000 »	»	»	»	50,000 »	50,000 »	»
90,000 »	53,071 84	53,071 84	»	50,928 16	50,928 16	»
1,800,000 »	588,475 15	587,876 85	596 30	1,211,526 85	1,211,526 85	»
150,000 »	»	»	»	75,000 »	75,000 »	»
»	»	»	»	75,000 »	75,000 »	»
3,868 74	3,537 11	3,537 11	»	331 63	»	331 03
653 49	555 50	555 50	»	107 90	»	107 00
110,000 »	»	»	»	110,000 »	110,000 »	»
1,500,142 54	747,880 70	742,880 70	5,000 »	252,252 55	252,252 55	»
»	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
100,000 »	87,505 82	»	87,505 82	12,494 18	»	12,494 18
115,000 »	»	»	»	48,440 »	48,440 »	»
»	»	»	»	66,560 »	66,560 »	»
40,000 »	»	»	»	40,000 »	40,000 »	»
50,000 »	»	»	»	50,000 »	30,000 »	»
124,000 »	»	»	»	124,000 »	124,000 »	»
9,410,064 70	4,701,155 49	4,567,242 09	223,913 40	4,619,509 30	4,325,393 00	294,116 21
2,840,269 50	955,855 47	955,811 47	42 »	493,415 02	»	493,415 02
»	»	»	»	700,000 »	700,000 »	»
»	»	»	»	700,000 »	700,000 »	»
159,940 02	59,760 02	59,700 02	»	180 »	180 »	»
»	1,762 25	1,702 25	»	98,237 75	98,237 75	»
442,116 40	51,405 87	51,405 87	»	85,020 62	»	85,020 62
»	»	»	»	125,000 »	125,000 »	»
»	»	»	»	200,000 »	200,000 »	»
3,451,325 00	1,048,871 61	1,048,820 61	42 »	2,402,464 20	1,823,417 75	579,030 54

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTES		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 14 août 1887.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.	
			REPORT fr.	1,506,385 88	884,940 02	1,000,000 *
50	•	42a	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc. — Expropriations	•	1,810,402 81	•
50a	33	•	Id. id.	•	•	1,000,000 *
51	•	45	Ruisseau de l'Espierres. — Travaux d'amélioration et subsides aux provinces pour le recréusement du ruisseau	53,075 31	•	•
51a	54	•	Id. id.	•	•	30,000 *
52	•	44	Haine. — Travaux d'amélioration. — Expropriations	121,591 00	•	•
52a	•	44a	Id. id.	•	50,000 *	•
53	•	45	Dendre. — Travaux de parachèvement.	3,437 90	•	•
53a	50	•	Id. id.	•	•	250,000 *
54	•	40	Rupel. — Travaux divers d'amélioration. — Expropriations	35,090 38	•	•
54a	•	40a	Id. id.	•	150,000 *	•
55	•	47	Senne et Dyle. — Travaux et expropriations.	872,018 18	•	•
55a	•	47a	Id. id.	•	100,000 *	•
55b	37	•	Id. id.	•	•	500,000 *
56	•	48	Petite Senne. — Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	•	475 35	•
57	•	40	Grande-Néthe. — Construction d'un pont tournant au barrage du Bockt.	3,643 60	•	•
58	•	50	Endiguement du Zwyn. — Frais judiciaires, d'avoués et autres.	517 23	•	•
59	58	•	Démer. — Expropriations et travaux	•	•	250,000 *
60	•	51	Barrage de la Gileppe. — Expropriations	104,000 *	•	•
60a	•	51a	Id. id.	•	230 *	•
61	•	52	Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec la Hollande (travaux d'amélioration à la rivière le Dommel)	24,201 64	•	•
62	•	53	Détournement du Schyn, à Anvers.	7,675 83	•	•
63	•	54	Yser. — Expropriations et travaux	•	50,000 *	•
63a	45	•	Id. id.	•	•	50,000 *
64	•	55	Lys. — Expropriations et travaux	4,054 42	•	•
64a	•	55a	Id. id.	•	40,988 17	•
64b	35	•	Id. id.	•	•	80,000 *
			A REPORTER. fr.	2,779,390 06	3,102,146 55	3,100,000 *

CICE 1887 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1888 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art. 4 de la loi du 27 juin 1887.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.
3,451,325 00	1,048,871 61	1,048,820 61	42 0	2,402,454 20	1,823,417 75	579,030 54
2,810,462 81	1,350,039 51	1,107,229 0	141,810 51	477,425 50	477,425 50	0
	"	"	"	1,000,000 0	1,000,000 0	0
63,075 31	4,192 07	4,192 07	"	28,883 24	"	28,883 24
	"	"	"	30,000 0	30,000 0	0
171,591 60	12,132 34	11,631 84	500 50	109,459 26	"	109,459 26
	"	"	"	50,000 0	50,000 0	0
253,437 99	3,437 99	3,437 99	"	"	"	0
	27,581 10	27,581 16	"	222,418 84	222,418 84	0
185,096 58	33,696 38	33,696 58	"	"	"	0
	32,011 21	31,988 71	22 50	117,988 70	117,988 79	0
1,472,918 18	133,902 17	133,902 17	"	739,016 01	"	739,016 01
	"	"	"	100,000 0	100,000 0	0
	"	"	"	500,000 0	500,000 0	0
475 55	"	"	"	475 55	475 55	0
5,643 60	"	"	"	5,643 60	"	5,643 60
517 23	161 50	"	161 50	355 73	"	355 73
250,000 0	29,409 05	28,409 05	1,000 0	220,590 95	220,590 95	0
104,280 0	"	"	"	104,000 0	"	104,000 0
	44 72	44 72	"	255 28	255 28	0
24,201 64	1,600 0	1,600 0	"	22,601 64	"	22,601 64
7,873 85	450 0	450 0	"	7,423 83	"	7,423 83
100,000 0	50,000 0	50,000 0	"	"	"	0
	5,495 52	5,495 52	"	44,504 48	44,504 48	0
	4,054 42	4,054 42	"	"	"	0
134,042 59	40,988 17	45,445 41	4,542 76	"	"	0
	5,972 40	"	5,972 46	74,027 54	74,027 54	0
9,041,542 61	2,784,040 28	2,020,988 05	154,052 23	6,257,502 33	4,661,082 48	1,596,410 85

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 14 août 1887.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.	
			Report. fr.	2,779,396 06	3,102,146 55	5,100,000
03	•	50	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux. . .	•	200,000	•
05a	42	•	Id. id.	•	•	175,000
66	•	59	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Reprise du canal et achèvement des travaux	141,222 25	•	•
06a	•	50a	Id. id.	•	500,000	•
06b	59	•	Id. id.	•	•	200,000
07	•	62a	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux	•	26,027 53	•
07a	40	•	Id. id.	•	•	25,000
68	•	37a	Canaux de Liège à Anvers. — Gares de croisement. — Expropriations et travaux	•	14,958 10	•
08a	32	•	Id. id.	•	•	100,000
69	•	58	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi. — Expropriations. . .	23,462 06	•	•
60a	•	58a	Id. id.	•	5,689,531 67	•
69b	31	•	Id. id.	•	•	1,000,000
70	•	60	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise	1,276,743 14	•	•
70a	•	60a	Id. id.	•	160,000	•
71	•	61	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux.	58,151 02	•	•
71a	•	61a	Id. id.	•	50,000	•
71b	41	•	Id. id.	•	•	50,000
72	•	63	Canal de Nieuport par Furnes à Dunkerque. — Amélioration du bief de Furnes à la frontière	250,000	•	•
73	•	64	Port de Nieuport. — Travaux.	•	60,000	•
74	•	65	Nouvelles installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux, honoraires	593,099 56	•	•
74a	44	•	Id. id.	•	•	1,000,000
75	•	66	Port d'Ostende. — Agrandissement du bassin d'échouage. . . .	55,335 47	•	•
75a	•	66a	Id. id.	•	108,444 68	•
76	•	67	Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port et de la navigation vers Bruges	2,848	•	•
76a	46	•	Id. id.	•	•	250,000
77	47	•	Côtes. — Expropriations et travaux.	•	•	80,000
78	48	•	Maréographes. — Expropriations et travaux.	•	•	10,000
79	•	69	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables.	55,054 55	•	•
			TOTAUX. fr.	34,075,871 91	10,001,808 55	6,050,000

CICE 1887 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1888 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art 4 de la loi du 27 juin 1887.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
0,041,542 61	2,784,040 28	2,020,988 05	154,052 25	0,257,502 55	4,001,082 48	1,506,410 85
575,000 "	157,910 21	157,910 21	"	42,089 70	42,089 70	"
	"	"	"	175,000 "	175,000 "	"
	64,881 46	64,800 46	75 "	76,540 70	"	76,540 70
841,222 25	"	"	"	500,000 "	500,000 "	"
	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
51,027 55	26,606 26	26,606 26	"	321 27	321 27	"
	"	"	"	25,000 "	25,000 "	"
114,058 10	14,058 10	14,058 10	"	"	"	"
	14,660 29	9,660 29	5,000 "	85,559 71	85,559 71	"
	25,462 06	25,462 06	"	"	"	"
6,712,703 73	1,802,850 50	1,753,058 59	69,800 71	3,886,472 37	3,886,472 57	"
	7,554 35	6,717 83	616 50	992,665 67	992,665 67	"
1,436,743 14	855,262 68	805,220 28	50,053 40	421,480 46	"	421,480 46
	"	"	"	160,000 "	160,000 "	"
	58,151 02	56,848 57	1,282 45	"	"	"
158,151 02	16,053 60	14,043 77	2,509 85	55,046 40	55,046 40	"
	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
250,000 "	"	"	"	250,000 "	"	250,000 "
60,000 "	15,445 76	15,435 60	8 16	46,556 24	46,556 24	"
1,505,609 56	170,948 40	170,948 40	"	222,751 16	"	222,751 16
	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	"
255,780 15	2,055 80	2,055 80	"	52,379 67	"	52,379 67
	145,244 55	145,244 55	"	55,200 15	55,200 15	"
252,848 "	4 87	4 87	"	2,843 15	"	2,843 15
	159,540 "	158,581 75	767 25	90,051 "	90,051 "	"
80,000 "	"	"	"	80,000 "	80,000 "	"
10,000 "	95 10	95 10	"	9,904 90	9,904 90	"
35,054 35	11,000 67	10,411 79	588 88	24,055 68	"	24,055 68
21,027,680 44	6,510,101 74	6,025,567 55	284,534 41	14,717,578 70	12,001,520 96	2,626,248 74

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget ordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 14 août 1887.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.	
Chemins de fer en construction.						
80	•	70	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873 et travaux faisant l'objet de la loi du 31 décembre 1883, portant autorisation pour le Gouvernement de régler avec la Société anonyme de construction, le compte de la ligne de Bastogne à Gouvy et de lui confier les travaux supplémentaires à cette ligne. Construction, par voie d'adjudication publique, d'un chemin de fer de Bastogne à la frontière du Grand-Duché de Luxembourg dans la direction de Wiltz. (Loi du 27 juillet 1884)	166,952 60	•	•
81	•	71	Lignes de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877.	406,990 80	•	•
81a	•	71a	Id. id.	•	750,000 •	•
82	•	72	Travaux supplémentaires à faire exécuter et terrains supplémentaires à faire acquérir par les sociétés chargées de construire les chemins de fer faisant l'objet des conventions-lois des 31 janvier/15 mars 1873 et 1 ^{er} /26 juin 1877, et frais de procès avec ces mêmes sociétés	63,407 25	•	•
83	•	73	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	•	363,343 07	•
83a	49	•	Id. id.	•	•	5,000,000 •
84	•	74	Wanlin à Anseremme. (Loi du 25 août 1885.)	•	991,975 50	•
84a	50	•	— et communauté avec la ligne de Namur à Givet entre Anseremme et Anhée ou Yvoir	•	•	1,000,000 •
85	•	75	Ceinture de Bruxelles	19,082 80	•	•
85a	•	75a	Id.	•	250,000 •	•
85b	51	•	Id.	•	•	150,000 •
86	•	76	Amblève.	13,859 17	•	•
86a	•	76a	Id.	•	2,865,080 12	•
86b	55	•	Id.	•	•	1,200,000 •
87	•	77	Libramont à Bertrix.	128,019 11	•	•
88	•	78	Wavre à Jodoigne par Gastuche	726,601 10	•	•
89	•	79	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles	16,865 20	•	•
89a	52	•	Id. id.	•	•	500,000 •
90	•	80	Station de Dison.	2,790 43	•	•
91	•	81	Thielt à Lichtervelde	734 20	•	•
92	•	82	Station de Braine-l'Alleud	203,643 73	•	•
93	•	83	Gare industrielle de Tournai	5,490 39	•	•
94	•	84	Lignes de Tirlemont à Moll et de Tongres à Neerlinter	9,382 78	•	•
•	•	•	Loi du 14 août 1887, <i>Moniteur</i> du 18 :			
•	•	•	§ 2. Travaux à exécuter au port d'Ostende pour l'exploitation du service des paquebots-poste de l'État.	•	•	1,000,000 •
•	•	•	§ 5. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. — Procès Boltin.	•	•	445,000 •
•	•	•	§ 4. Chemin de fer de ceinture à Liège. — Transaction Prévôt	•	•	745,000 •
•	•	•	§ 5. Acquisition de constructions environnant l'ancien château des Comtes de Flandre, à Gand	•	•	30,000 •
TOTAUX. fr.				1,765,907 65	5,221,298 60	10,068,000 •
TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics fr.				7,575,600 36	17,423,084 20	22,640,500 •

CICE 1887 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1888 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUDICIAIRES.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art. 6 de la loi du 27 juin 1887.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
166,952 00	163,553 54	128,206 53	35,250 81	5,399 26	•	5,399 0
1,156,900 80	(¹) 406,900 •	406,000 •	•	99 80	•	99 80
	(¹) 167,800 •	167,800 •	•	557,948 80	557,948 80	•
	44,251 20	44,251 20	•			
63,407 25	10,770 06	10,108 80	661 77	45,636 50	•	45,636 59
5,365,345 07	865,545 07	505,345 07	•	•	•	•
	5,456,593 57	5,225,402 62	210,990 75	1,565,606 65	1,565,606 65	•
	20,242 12	17,057 12	2,285 •	971,735 38	971,735 38	•
1,001,975 50	•	•	•	1,000,000 •	1,000,000 •	•
	10,082 80	10,082 80	•	•	•	•
419,082 80	245,983 74	245,983 74	•	4,016 26	4,016 26	•
	60,967 56	52,997 94	16,069 42	80,032 64	80,032 64	•
	13,859 17	13,859 17	•	•	•	•
4,079,819 20	2,510,120 53	2,318,565 46	855 07	546,559 59	546,559 59	•
	•	•	•	1,200,000 •	1,200,000 •	•
128,010 11	128,019 11	121,042 95	6,076 16	•	•	•
726,691 19	•	•	•	726,691 10	•	726,691 19
516,865 20	4,006 54	3,046 54	300 •	12,858 86	•	12,858 86
	•	•	•	500,000 •	500,000 •	•
2,790 45	•	•	•	2,790 45	•	2,790 45
754 20	580 46	•	380 46	555 74	•	555 74
205,645 73	51,045 85	50,280 85	765 •	174,599 88	•	174,599 88
5,400 30	5,453 74	5,453 74	•	56 05	•	56 05
9,582 78	9,582 78	9,582 78	•	•	•	•
	(¹) 10,700 •	19,700 •	•	•	•	•
1,000,000 •	1,935 50	1,835 50	•	998,164 50	998,164 50	•
445,000 •	438,164 55	438,164 55	•	6,835 67	6,835 67	•
745,000 •	736,191 56	736,191 56	•	6,808 64	6,808 64	•
30,000 •	•	•	•	30,000 •	50,000 •	•
17,055,206 54	8,664,724 85	8,390,126 39	274,508 44	8,410,181 51	7,445,706 11	964,475 40
47,645,345 65	10,892,519 51	19,108,777 41	785,541 90	27,772,724 34	25,887,885 99	3,884,840 66

(1) Ces sommes représentent le montant des ordonnances de titres créées à charge de ces allocations.

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 14 août 1887.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.	
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
95	"	85	Chemins de fer. — Voies et travaux.	336,145 53	"	"
95a	"	85a	Id.	"	5,600,325 57	"
95b	54	"	Id.	"	"	5,000,000 "
96	"	86a	Chemins de fer. — Traction et matériel. — Extension du matériel roulant du réseau de l'État. — Reprise du matériel, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Lierre-Turnhout, dont la concession a été rachetée en exécution de la loi du 2 avril 1881.	"	1,017,152 11	"
96a	35	"	Id. id.	"	"	2,000,000 "
97	"	87	Postes. — Construction de bâtiments pour bureaux.	240,468 10	"	"
97a	56	"	Id. id.	"	"	100,000 "
98	57	"	Id. Construction de voitures-poste.	"	"	50,000 "
99	"	88a	Télégraphes. — Construction de lignes, de locaux, et établissements télégraphiques et téléphoniques.	"	67,687 50	"
99a	58	"	Id. id.	"	"	200,000 "
100	"	89	Rachat de la ligne de Marbehan à Virton	105,244 90	"	"
101	"	90a	Marine. — Matériel divers	"	1,361 80	"
102	"	91	Construction de deux paquebots pour le service de la ligne d'Ostende à Douvres	156,288 22	"	"
102a	"	91a	Id. id.	"	1,150,000 "	"
105	"	92	Construction d'un steamer pour le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre	"	200,000 "	"
104	"	93	Construction de bateaux-pilotes	"	96,674 01	"
104a	59	"	Id. id.	"	"	65,000 "
105	60	"	Transformation d'un bateau-phare et installation nouvelles à bord de ce bateau	"	"	111,500 "
"	"	"	Loi du 14 août 1887, § 1 ^{er} (Moniteur n° 18). — Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs entre Ostende et Douvres.	"	"	1,300,000 "
Totaux pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.				847,146 84	8,742,400 70	8,826,500 "

CICE 1887 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1888 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art 4 de la loi du 27 juin 1887.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler
	550,113 55	550,113 55.	"	52 "	"	52 "
10,945,671 10	3,070,759 05	3,845,162 58	127,596 65	1,638,766 54	1,658,766 54	"
	207,575 72	245,326 55	54,246 17	4,702,424 28	4,702,424 28	"
	1,243,380 40	1,255,951 62	7,428 78	375,771 71	575,771 71	"
3,617,152 11	"	"	"	2,000,000 "	2,000,000 "	"
	80,051 66	72,501 97	7,720 69	169,456 55	"	169,456 55
540,468 10	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
50,000 "	21,424 "	21,424 "	"	28,576 "	28,576 "	"
	67,687 50	67,687 50	"	"	"	"
267,687 30	174,955 54	174,874 04	81 50	25,044 46	25,044 46	"
105,244 90	94,390 49	94,390 49	"	10,854 41	"	10,854 41
1,561 80	529 10	529 10	"	1,052 70	1,052 70	"
	150,288 22	150,288 22	"	"	"	"
1,506,288 22	612,685 75	612,685 75	"	537,514 25	537,514 25	"
200,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
	74,105 42	74,000 92	14 50	22,568 59	22,568 59	"
161,674 01	"	"	"	65,000 "	65,000 "	"
111,500 "	"	"	"	111,500 "	111,500 "	"
1,500,000 "	"	"	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"
18,416,047 63	7,129,726 16	6,952,625 87	197,100 20	11,286,521 47	11,105,008 53	180,522 04

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 14 août 1887.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
106	•	94a	Amélioration du casernement.	•	2,310,220 55	•
106a	71	•	Id.	•	•	1,700,000 •
107	•	95	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord . . .	997,879 25	•	•
107a	64	•	Id. id.	•	•	1,000,000 •
108	•	96	Achèvement du fort La Perle.	•	40,900 •	•
109	•	97	Construction et achèvement du fort de Rupelmonde.	49,956 64	•	•
109a	•	97a	Id. id.	•	172,000 •	•
109b	61	•	Id. id.	•	•	990,000 •
110	•	98	Construction d'une redoute à Duffel.	•	398,844 58	•
111	•	99	Construction des forts de Lierre et de Waelhem.	17,142 47	•	•
112	•	100a	Armement des forts de Merxem, Zwyndrecht, Cruybeke, Waelhem, Lierre et Rupelmonde	•	72,406 50	•
113	•	101	Construction et achèvement du fort de Schooten.	700,684 86	•	•
113a	•	101a	Id. id.	•	850,000 •	•
113b	62	•	Id. id.	•	•	617,856 •
114	66	•	Ligne de la Meuse	•	•	8,000,000 •
115	65	•	Armement du camp retranché.	•	•	1,200,000 •
116	•	102	Transaction Pauwels.	10,812 50	•	•
117	•	103	— Keller	15,038 60	•	•
118	•	104	Complément et amélioration de l'artillerie.	100,000 •	•	•
118a	•	104a	Id. id.	•	655,467 30	•
118b	68	•	Id. id. de campagne	•	•	316,000 •
119	•	105a	Amélioration des armes portatives. Voitures à bagages	•	42,604 82	•
119a	69	•	Id. id.	•	•	50,000 •
120	70	•	Habillement de la troupe	•	•	400,000 •
121	07	•	Armement de l'infanterie.	•	•	5,000,000 •
TOTAUX pour le Ministère de la Guerre fr.				1,891,514 32	4,560,539 84	19,273,856 •

CICE 1887 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1888 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art. 6 de la loi du 27 juin 1887.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
4,019,220 55	2,003,306 57	1,817,003 04	186,500 63	315,620 98	315,620 98	.
	.	.	.	1,700,000 .	1,700,000 .	.
1,997,870 25	315,004 14	280,437 82	25,506 32	682,875 11	.	682,875 11
	.	.	.	1,000,000 .	1,000,000 .	.
40,900 .	45,668 .	45,668 .	.	4,252 .	4,252 .	.
	40,956 64	40,956 64
1,211,956 64	172,000 .	172,000
	170,777 68	168,664 96	2,112 72	819,222 52	819,222 52	.
308,444 58	255,298 00	255,298 60	.	143,545 98	143,545 98	.
17,142 47	653 02	653 02	.	16,488 55	.	16,488 55
72,496 50	72,496 50	72,496 50
	700,684 86	700,684 86
2,168,320 86	345,362 52	345,362 52	.	504,637 48	504,637 48	.
	.	.	.	617,856 .	617,856 .	.
8,000,000 .	75,217 49	71,938 98	3,278 51	7,924,782 51	7,924,782 51	.
1,200,000 .	258,772 92	255,788 60	4,984 32	941,227 08	941,227 08	.
10,812 50	.	.	.	10,812 50	.	10,812 50
15,038 00	.	.	.	15,038 60	.	15,038 60
	100,000 .	100,000
1,071,467 39	655,467 39	655,467 59
	316,000 .	280,202 .	35,798
92,604 82	42,604 82	42,604 82
	.	.	.	50,000 .	50,000 .	.
400,000 .	295,371 39	251,874 28	43,497 11	104,628 61	104,628 61	.
5,000,000 .	21,951 76	21,969 26	982 50	4,977,048 24	4,977,048 24	.
25,725,890 16	5,807,885 20	5,505,165 09	302,720 11	19,828,004 06	19,102,790 20	725,214 70

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 14 août 1887.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.	
MINISTÈRE DES FINANCES.						
122	•	100	Appropriation des places fortes démantelées	25,048 45	•	•
122a	•	100a	Id. id.	•	200,000	•
123	•	107	Loi du 28 mai 1884, <i>Moniteur</i> du 29, n° 130. Intervention de l'État dans la formation du capital de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.	2,000,000	•	•
124	•	108	Frais de premier établissement de ladite Société.	150,000	•	•
125	•	109	Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.	•	300,000	•
126	•	110	Construction de deux canots à vapeur pour la surveillance de l'Escaut par la douane d'Anvers	40,000	•	•
127	75	•	Construction d'une embarcation dite « stationnaire » pour le service des douanes du port d'Anvers	•	•	40,000
128	•	111	Loi du 26 août 1885, <i>Moniteur</i> du 5 septembre, n° 246. — Art. 10. Frais de confection et d'émission de titres à 5 1/2 %, 80,440 fr. 25 c. Règlement des bonifications allouées pour remboursement des obligations et actions privilégiées du Grand-Luxembourg, fr. 979,539 75 c.	1,025,090 15	•	•
129	•	112	Loi du 10 janvier 1886, <i>Moniteur</i> du 15, n° 15. Art. 5. Revision des pensions civiles	•	6,124	•
130	•	113	Loi du 17 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 18, n° 138. Frais de transformation de pièces belges de 5 francs en monnaies divisionnaires	•	75,511 08	•
131	•	114	Loi du 24 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 50, n° 150. Avances à divers établissements industriels récemment détruits ou endommagés	•	175,000	•
132	•	115	Domaine de Tervueren	•	40,000	•
132a	72	•	Id.	•	•	56,000
135	•	•	Loi du 19 novembre 1886, <i>Moniteur</i> du 20, n° 524. Frais de confection de titres à 5 1/2 p. %. (Conversion du 4 %).	•	487,200	•
TOTALS pour le Ministère des Finances fr.				5,218,158 60	1,285,655 08	76,000
RÉCAPITULATION.						
Totals pour le Ministère de la Justice				65,025 10	•	261,000
— — des Affaires Étrangères				•	•	90,000
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				682,287 56	916,894 24	2,732,400 60
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics				7,575,699 56	17,425,034 29	22,646,500
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				847,146 84	8,742,400 70	8,826,500
— — de la Guerre				1,801,514 52	4,500,559 84	19,275,856
— — des Finances				5,218,158 60	1,285,655 08	76,000
TOTALS des dépenses sur ressources extraordinaires fr.				14,278,400 58	52,026,554 24	55,006,586 60

CICE 1887 (suite).

au 1^{er} janvier 1888 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art. 3 de la loi du 27 juin 1887.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
225,048 45	25,048 45 69,515 26	25,048 45 69,487 26	• 28 •	• 130,484 74	• 130,484 74	• •
2,000,000 »	•	•	•	2,000,000 »	•	2,000,000 •
150,000 »	59,988 54	•	59,988 54	90,011 40	•	90,011 46
500,000 •	•	•	•	500,000 •	500,000 •	•
40,000 •	20,000 •	20,000 •	•	11,000 •	•	11,000 •
40,000 »	20,065 05	23,550 •	5,513 05	10,936 05	10,936 05	•
1,025,000 15	977,912 •	977,212 •	•	45,878 15	•	45,878 15
6,124 •	•	•	•	6,124 •	6,124 •	•
75,511 08	74,666 08	74,666 08	•	645 •	645 •	•
175,000 »	120,000 •	120,000 •	•	55,000 •	55,000 •	•
70,000 »	7,490 34 •	7,258 05 •	231 41 •	32,509 66 36,000 •	32,509 66 36,000 •	• •
487,200 •	115,091 87	115,091 87	•	574,108 15	374,108 15	•
4,577,773 68	1,485,076 40	1,439,314 50	45,761 90	3,092,697 19	945,807 58	2,146,889 61
324,625 10	125,530 08	125,530 08	•	100,092 12	148,102 34	50,080 78
90,000 •	•	•	•	90,000 •	90,000 •	•
4,351,672 20	2,591,728 65	2,063,705 51	528,023 14	1,959,943 55	1,758,190 51	181,753 04
47,045,545 65	19,892,519 31	19,108,777 41	783,541 90	27,772,724 34	25,887,883 90	3,884,840 35
18,410,047 63	7,129,726 16	6,932,025 87	197,100 29	11,280,521 47	11,105,008 53	180,322 94
25,725,800 16	5,897,885 20	5,505,165 09	302,720 11	19,828,004 96	19,102,700 20	725,214 76
4,577,773 68	1,485,076 40	1,439,314 59	45,761 90	3,092,697 19	945,807 58	2,146,889 61
101,111,550 42	36,922,266 70	35,205,119 45	1,657,147 34	64,208,783 65	57,058,773 15	7,170,010 48

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 14 août 1887.	
	de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.		
RÉCAPITULATION.				
—				
SERVICE ORDINAIRE. {	Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1884	»	»	»
	— — — 1885	»	»	»
	— — — 1886	»	»	»
	— propres à l'exercice	»	»	»
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1887 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 27 juin et 14 août 1887 et à l'arrêté royal du 4 juillet 1887				
	14,278,400 58	32,926,554 24	53,006,386 60	
TOTAUX. . . fr.	14,278,400 58	32,926,554 24	53,006,386 60	

CICE 1887 (suite).

au 1^{er} janvier 1888 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art. 4 de la loi du 27 juin 1887.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
16,204 73	•	•	•	16,204 73	•	•
03,860 65	697 40	•	697 40	03,163 25	•	•
382,923 17	118,612 86	105,335 26	13,277 60	264,310 31	•	•
312,986,753 86	224,543,673 75	179,700,310 76	44,843,362 97	88,443,080 13	•	•
101,111,350 42	36,922,266 79	35,365,119 45	1,657,147 34	64,208,783 63	57,038,773 15	7,170,010 48
414,591,093 83	261,585,250 78	215,070,763 47	46,514,465 31	153,025,542 05	57,038,773 15	7,170,010 48

(338)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1882 A 1886.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1882 A 1886.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de
» la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont
» acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à
» l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte
» de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été
» réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait
» pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter
» du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-
» position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées
» de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
» de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la
» clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année
» de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents
» du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs
» aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du Département des Finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des Finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du Budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1882 à 1886 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1887 pour l'apurement final de l'exercice 1882, qui a atteint, le 31 décembre 1886, le terme de sa prescription quinquennale, et, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1888, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1882.

Cet exercice, qui a achevé sa cinquième année le 31 décembre 1886, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885) étaient de fr. 1,216,786 10

Sur ces ordonnances il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1886 1,184,269 93

Il a été versé, en 1887, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. 2,532 40

Et il a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1887, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor 29,983 77

SOMME ÉGALE. fr. 1,216,786 10

EXERCICE 1883.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1887, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1884) fr.	1,929,273 97
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1884 à 1887	1,907,644 28
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1888. fr.	<u>21,629 69</u>

EXERCICE 1884.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1888, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1885).	663,920 37
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1885 à 1887	622,465 40
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1888 fr.	<u>41,454 97</u>

EXERCICE 1885.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1889, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1886).	660,403 96
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1886 et 1887.	549,155 01
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1888 fr.	<u>111,248 95</u>

EXERCICE 1886.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1890, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1887).	494,953 90
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1887	279,359 21
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1888. fr.	<u>215,594 69</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1882.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1883).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1885 (novemb. et déc.).	EN 1884.	EN 1885.	EN 1886.	TOTAL.	
SERVICE ORDINAIRE.							
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>							
Ministère de la Guerre. Exercice 1881.	5,371 81	5,371 81	.	.	.	5,371 81	
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>							
Dette publique	25,056 60	2,710 57	7,456 60	2,521 74	1,371 98	14,040 80	
Ministère de la Justice	24,429 70	5,890 60	18,092 07	.	.	23,002 57	
— des Affaires Etrangères	15,079 "	8,202 61	4,550 74	325 65	.	15,079 "	
— de l'Intérieur	207,970 05	159,717 20	33,327 "	45,809 65	75,861 11	204,714 00	
— de l'Instruction publique	591,756 07	125,140 80	463,300 11	250 "	377 "	589,076 91	
— des Travaux publics	56,207 "	50,621 50	5,291 57	511 31	509 12	34,953 50	
— de la Guerre.	18,917 52	15,460 80	3,328 54	1 85	99 94	18,891 02	
Corps de la gendarmerie	4 70	.	4 70	.	.	4 70	
Ministère des Finances	52,421 18	18,050 55	15,570 85	.	60 60	52,287 84	
Non- Valeurs et Remboursements	3,611 20	549 91	440 10	540 05	318 67	1,855 33	
	1,041,443 07	340,953 43	547,351 76	49,966 85	78,604 48	1,022,876 52	
SERVICES SPÉCIAUX.							
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1881, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>							
Ministère des Travaux publics.							
Loi du 4 août 1879.	1° A. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes.	361 53	.	350 28	.	11 25	301 53
	11° Restauration du Palais des princes-évêques, à Liège.	8,694 90	8,694 90	.	.	.	8,694 90
	20° Canaux houillers du Hainaut	2,755 98	940 18	.	.	.	940 18
	21° Escaut. — Travaux d'amélioration.	102 95	20 "	75 "	7 95	.	102 95
	39° Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est-Français.	18 35
	40° Chemin de fer de la vallée de l'Amblève.	450 68	.	.	19 "	411 68	450 68
	42. Chemin de fer d'Audenarde à Orroir	180 "	180 "	.	.	.	180 "
45° Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément	327 41	.	190 16	120 60	.	319 85	
Ministère de la Guerre.							
Construction et amélioration de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 27 avril 1880.)	3,017 05	.	.	3,017 05	.	3,017 05	
A REPORTER.fr.	15,888 85	9,844 08	615 44	3,175 60	422 93	14,056 14	

RIMÉ DE 1882.

à l'époque du 1^{er} janvier 1887.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1887).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES trappées de saisie- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1887.	TOTAL, égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1887.	
0	0	0	0	
9,015 71	2,070 85	6,944 88	9,015 71	
437 22	»	437 22	437 22	
0	»	»	0	
5,264 00	»	5,264 00	5,264 00	
2,660 06	»	2,660 06	2,660 06	
1,275 70	»	1,275 70	1,275 70	
26 50	0	26 50	26 50	
0	0	0	0	
155 34	»	155 34	155 34	
1,755 03	»	1,755 05	1,755 03	
18,567 45	2,070 85	10,406 02	18,567 45	
»	0	0	0	
»	0	0	0	
1,806 80	»	1,806 80	1,806 80	
0	0	0	0	
18 53	»	18 53	18 53	
»	»	0	0	
»	»	0	0	
7 56	»	7 56	7 56	
»	0	0	0	
1,852 60	0	1,852 60	1,852 60	

EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1883).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1883 (novemb. et déc.).	EN 1884.	EN 1885.	EN 1886.	TOTAL.	
REPORT. fr.	15,888 85	0,844 08	615 44	5,175 00	422 95	14,056 14	
SERVICES SPÉCIAUX (suite.)							
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1881 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 34 de la loi de comptabilité (suite).</i>							
Ministère de l'Intérieur.							
Recensement décennal de la population, à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880).	207 25	"	206 95	"	"	206 95	
Ministère des Travaux publics.							
Loi du 14 août 1881.	§ 1. Construction et reconstruction de ponts. Raccordement de routes. Subsidés	2,046 "	1,500 "	889 "	101 60	500 "	2,650 60
	§ 4. Prison cellulaire à Saint-Gilles-lez-Bruxelles	200 "	200 "	"	"	"	200 "
	§ 14. Escout. Travaux d'amélioration	484 "	"	84 "	"	15 "	99 "
	§ 16. Installations maritimes d'Anvers	550 "	"	"	"	"	"
	§ 54. Voies et travaux. Constructions nouvelles	99 20	"	"	"	67 50	67 50
§ 57. Création et extension de bureaux télégraphiques; établissements de lignes nouvelles, etc.	1,001 15	1,001 15	"	"	"	1,001 15	
	21,176 47	12,345 21	1,705 59	5,355 29	805 45	18,281 52	
<i>Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>							
Ministère de la Guerre.							
Amélioration des casernes et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes; travaux de reconstruction et d'amélioration à exécuter aux hôpitaux militaires. (Loi du 3 avril 1882, art. 1 ^{er}).	461 57	"	"	"	"	"	
Loi du 24 mai 1882.	§ 1. Raccordement de routes aux chemins de fer. Construction et amélioration de routes. Subsidés.	264 28	255 16	"	"	11 12	264 28
	§ 16. Installations maritimes d'Anvers.	60,700 "	44,400 "	14,900 "	500 "	800 "	60,400 "
§ 27 Travaux de voirie vicinale	87,568 "	52,019 "	15,740 "	29,517 "	"	77,076 "	
	148,793 85	76,672 16	50,640 "	29,617 "	881 12	157,740 28	
RÉCAPITULATION.							
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits transférés.	5,371 81	5,371 81	"	"	"	5,371 81
	— propres à l'exercice	1,041,443 07	540,955 45	547,351 76	40,966 85	78,604 48	1,022,876 52
SERVICES SPÉCIAUX.	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1881	21,176 47	12,345 21	1,705 59	5,355 29	805 45	18,281 52
	Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	148,793 85	76,672 16	50,640 "	29,617 "	811 12	137,740 28
TOTAUX. fr.	1,216,780 10	441,342 61	579,787 15	82,919 14	80,221 05	1,184,260 05	

DE 1882 (SUITE).

du 1^{er} janvier 1887 (suite).

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1887).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1887.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1887.	
1,832 69	"	1,832 69	1,832 69	
" 30	"	" 30	" 30	
295 40	"	295 40	295 40	
"	"	"	"	
385 "	"	385 "	385 "	
350 "	"	350 "	350 "	
31 76	"	31 76	31 76	
"	"	"	"	
2,805 15	"	2,805 15	2,805 15	
461 57	461 57	"	461 57	
"	"	"	"	
500 "	"	500 "	500 "	
10,292 "	"	10,292 "	10,292 "	
11,055 57	461 57	10,592 "	11,055 57	
"	"	"	"	
18,567 45	2,070 83	10,496 62	18,567 45	
2,805 15	"	2,805 15	2,805 15	
11,055 57	461 57	10,592 "	11,055 57	
32,516 17	2,532 40	20,083 77	32,516 17	

(348)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1883 A 1887.

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1888.

1885.

à payer au 1^{er} janvier 1888.

TUES ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1888.	OBSERVATIONS.
EN 1886.	EN 1887.	TOTAL.		
		2,916 73	•	
		3,250 •	•	
		2,545 50	•	
		8,711 23	•	
2,677 66	855 13	10,432 74	9,520 10	
66 •	691 50	3,325 03	1,058 87	
1,500 •	1,500 •	10,822 89	400 •	
1,765 88	110,050 •	437,865 50	1,857 00	
20,045 20	•	203,477 46	4,092 50	
148 78	2,396 28	10,570 27	703 25	
52 00	8 15	0,502 81	504 00	
•	•	38,897 86	55 •	
21 66	465 55	1,097 40	1,074 15	
26,278 08	125 566 01	835,991 70	10,762 60	
2,005 91	•	2,005 91	•	
•	•	2,159 52	•	
•	•	12 25	45 •	
2,530 11	•	2,530 11	•	
5 25	•	919 22	10 94	
•	573 •	5,025 35	•	
•	•	100 •	•	
5,459 27	573 •	11,632 32	64 94	

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1884).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1884 (novemb. et déc.).	EN 1885.
REPORT. fr.	11,697 26	3,380 55	2,250 52
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).			
—			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1882, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>			
Ministère des Travaux publics (suite).			
Loi du 4 août 1870 (suite) { 45° Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton	164 33	155 70	28 63
{ 45° Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément.	643 48	"	643 48
Ministère de l'Instruction publique.			
Création d'une bibliothèque centrale. (Loi du 18 mai 1880.)	54 05	"	"
Ministère des Travaux publics.			
Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc. (Loi du 25 mai 1880.)	8,020 77	"	8,020 77
Ministère de l'Intérieur.			
Recensement décennal de la population, à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880.)	70 50	2 75	17 25
Ministère de l'Instruction publique.			
Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes. (Loi du 25 août 1880.)	1,008 0	"	"
Ministère des Travaux publics.			
Rachat de la concession du chemin de fer de Virton. (Loi du 26 août 1880.)	53,607 77	099 41	51,155 09
Travaux d'extension et d'amélioration sur les chemins de fer de l'État, expropriations et constructions. (Loi du 2 avril 1881.)	41 48	"	"
Loi du 14 août 1881. { § 13. Canaux houillers du Hainaut	9 65	5 20	4 45
{ § 14. Escaut. — Travaux d'amélioration	682 67	"	460 "
{ § 35. Matériel de traction et de transport. — Chauffage des trains	" 82	"	"
Ministère de l'Intérieur.			
Armement et équipement de la garde civique. (Loi du 25 août 1881.)	0 "	"	"
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 24 mai 1882. { § 1. Raccordements de routes aux chemins de fer. Construction et amélioration de routes. Subsidés	1,062 06	"	"
{ § 14. Sambre canalisée	1 50	1 30	"
{ § 16. Installations maritimes d'Anvers.	100 "	100 "	"
{ § 25. Voies et travaux. Consolidation des voies. — Signaux et appareils de sécurité	528,746 26	525,763 16	4,700 81
{ § 24. Matériel de traction et de transport; pièces de rechange	1,562 88	"	1,562 88
Ministère de l'Instruction publique.			
Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes. (Loi du 22 mai 1882, art. 2.)	1,564 49	"	1,514 40
	500,827 07	528,588 05	50,153 37

1883 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1888 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1888.	OBSERVATIONS.
EN 1886.	EN 1887.	TOTAL.		
5,439 27	575 .	11,632 32	64 94	
•	•	164 33	•	
•	•	613 48	•	
•	•	•	34 05	
•	•	8,020 77	•	
14 25	1 .	35 25	35 25	
•	1,008 .	1,008 .	•	
1,527 23	•	33,481 73	126 04	
•	41 48	41 48	•	
•	•	0 65	•	
•	•	460 .	222 67	
•	•	•	0 82	
•	•	•	0 .	
535 90	33 .	588 90	1,373 16	
•	•	1 30	•	
•	•	100 .	•	
93 20	183 .	528,746 26	•	
•	•	1,562 88	•	
250 .	•	1,564 40	•	
7,670 94	2,730 48	588,960 84	1,866 83	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1884).	PAYEMENTS EFFEC		
			EN 1884 (novemb. et déc.).	EN 1883	
SERVICES SPÉCIAUX (suiv.).					
<i>Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
<i>Ministère de l'Instruction publique.</i>					
Loi du 1 ^{er} août 1883.	§ 8. Construction et ameublement d'établissements d'enseignement primaire . . .	7,596 25	6,930 25	•	
	§ 10. Construction d'athénées et d'écoles moyennes et acquisition du mobilier scolaire.	462,689 56	117,148 61	12,471 25	
	§ 11. Appropriation et ameublement des nouveaux instituts universitaires, acquisition d'appareils	1,233 12	1,233 12	•	
<i>Ministère des Travaux publics.</i>					
	§ 16. Remboursement de la part mise à la charge de l'État des cautionnements des agents des lignes des Flandres	1,067 82	•	534 21	
<i>Ministère de la Guerre.</i>					
	§ 17. Amélioration du casernement.	1,303 70	•	1,303 70	
		473,980 45	125,311 08	14,309 16	
RÉCAPITULATION.					
—					
SERVICE ORDINAIRE	{	Dépenses sur des crédits transférés	8,711 23	6,163 73	2,545 50
		— propres à l'exercice	855,754 62	275,279 58	408,867 49
SERVICES SPÉCIAUX	{	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1882	500,827 07	528,388 05	50,153 37
		— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	473,980 45	125,311 08	14,309 16
TOTAUX. fr.		1,020,273 97	935,145 34	473,065 32	

1885 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1888 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restent encore à payer au 1 ^{er} janvier 1888.	OBSERVATIONS.
EN 1886.	EN 1887.	TOTAL.		
•	666 •	7,596 25	•	
353,069 70	•	462,689 56	•	
•	•	1,253 12	•	
•	533 61	1,067 82	•	
•	•	1,593 70	•	
333,069 70	1,199 61	473,980 45	•	
•	•	8,711 25	•	
26,278 08	125,566 61	855,991 76	19,762 86	
7,679 94	2,759 48	588,960 84	1,866 83	
353,069 70	1,199 61	473,980 45	•	
567,027 72	129,505 70	1,907,644 28	21,629 69	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1885 (novemb et déc)	EN 1886.
SERVICE ORDINAIRE.			
—			
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
EXERCICE 1880.			
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	048 90	048 00	•
EXERCICE 1885.			
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	360 40	184 70	184 70
	1,018 30	533 00	184 70
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique	27,987 75	5,299 36	0,237 28
Dotations.	559 82	•	•
{ Chambres des Représentants	36 04	•	•
{ Cour des Comptes			
Ministère de la Justice	40,096 60	11,373 23	10,929 42
— des Affaires Étrangères.	12,012 57	7,591 22	1,615 33
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	238,546 10	164,852 41	68,112 68
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	282,857 23	123,856 93	105,571 89
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	17,106 11	3,900 92	606 41
— de la Guerre	0,780 72	7,532 70	92 07
Corps de la Gendarmerie	3,322 60	3,322 60	•
Ministère des Finances	4,916 03	4,306 61	562 42
Non-Valeurs et Remboursements.	3,480 96	631 66	240 73
	049,711 08	332,737 82	106,760 13

1884.

à payer au 1^{er} janvier 1888.

TUNÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1888.	OBSERVATIONS.
EX 1887.	TOTAL.		
•	648 80	•	
•	360 40	•	
•	1,018 30	•	
1,008 11	10,204 75	11,783 •	
•	•	550 82	
•	•	30 04	
20,066 67	48,309 32	727 28	
•	0,206 35	2,606 02	
228 20	235,105 20	5,352 87	
31,218 51	280,427 35	2,420 90	
385 85	4,083 10	12,122 05	
1 45	7,027 21	2,153 51	
•	3,322 60	•	
•	4,800 05	47 •	
70 83	052 22	2,537 74	
79,048 60	600,155 35	40,556 13	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885).	PAYEMENTS EFFEC	
			EN 1885 (novemb. et déc.).	EN 1886
	DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. Tableau XIV du Budget général. — Loi du 7 mai 1884.			
	<i>Ministère de la Justice.</i>			
1a	Palais de Justice — Travaux	5 496 74	25 »	5,471 74
	<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>			
	<i>Service de l'instruction publique.</i>			
33	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux.	3,103 50	»	»
	<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>			
	<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
6	Construction de routes, raccordements de routes aux stations (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), construction de ponts, rachat de ponts concédés, rachat du droit de barrière sur les routes de l'État construites au moyen de capitaux fournis par des actionnaires	9 10	»	9 10
	<i>Travaux hydrauliques.</i>			
14	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi.	1,094 22	1,087 20	»
15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	114 »	»	»
18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers.	300 »	»	»
	<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>			
36	Chemins de fer. — Voies et Travaux	1,072 83	»	205 01
		13,190 50	1,112 20	5,775 85
	RÉCAPITULATION.			
	—			
	SERVICE ORDINAIRE.			
	{ Dépenses sur des crédits transférés	1,018 50	833 60	184 70
	{ — propres à l'exercice.	649,711 68	332,737 82	196,769 13
	DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1883 et sur crédits nouveaux conformément à l'article 3 de la loi du Budget de 1884.	13,190 39	1,112 20	5,775 85
	TOTAUX. fr.	663,920 37	334,683 62	202,729 68

1884 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1888 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1888.	OBSERVATIONS.
EN 1887.	TOTAL.		
•	5,406 74	•	
8,103 50	5,103 50	•	
•	0 10	•	
•	1,087 20	7 02	
•	•	114 •	
300 •	300 •	•	
•	205 01	777 82	
5,403 50	12,201 55	898 84	
•	1,018 50	•	
79,048 00	609,155 55	40,556 13	
5,403 50	12,201 55	898 84	
85,052 10	622,465 40	41,454 97	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1886.	Articles du tableau XLY du Budget de 1884.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1886).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
					EN 1886 (novemb. et déc.).	EN 1887.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			—			
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	27,221 81	6,890 45	8,453 28
			Ministère de la Justice	37,105 86	2,504 84	105 45
			— des Affaires Étrangères.	6,784 91	1,810 20	2,074 72
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	302,320 03	283,440 12	12,050 21
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	188,110 89	136,186 92	50,567 77
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	57,208 75	5,248 48	4,028 16
			— de la Guerre	13,374 10	0,300 12	3,773 88
			Corps de la Gendarmerie	15,162 56	•	15,162 56
			Ministère des Finances	909 65	481 45	110 •
			Non-Valeurs et Remboursements	7,410 31	2,852 36	3,160 84
				655,806 05	448,523 04	100,176 85
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			—			
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
8	•	31	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités	31 50	•	•
16	•	•	Avances des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 31 décembre 1884.)	1,050 16	•	•
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
19	7	6	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration des routes; établissement d'un parc public à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	165 32	•	•
			A REPORTER, . . . fr.	1,846 08	•	•

1885.

à payer au 1^{er} janvier 1888.

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
TOTAL.	en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1888.	
15,543 71	11,878 10	
2,700 20	34,405 57	
4,484 92	2,200 99	
205,490 33	0,838 09	
186,754 60	1,556 20	
0,270 64	48,022 11	
15,085 »	291 10	
15,102 56	»	
591 45	408 20	
5,815 20	1,606 11	
548,700 79	107,106 16	
»	51 50	
»	1,050 16	
»	165 52	
»	1,840 98	

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1886).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
					EN 1886 (novemb. et déc.).	EN 1887.
			REPORT. fr.	1,846 98	"	"
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			—			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (suite).			
			Travaux hydrauliques.			
39	18	11	Meuse	50 90	"	50 90
43	21	14	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi.	22 91	13 52	"
43	22	15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	00 "	"	"
45	25	18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers.	29 10	"	29 10
48	50	21	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise.	17 "	"	"
			Chemins de fer en construction.			
64	35	28	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873 et travaux faisant l'objet de la loi du 31 décembre 1885, portant autorisation pour le Gouvernement de régler avec la Société anonyme de construction, le compte de la ligne de Bastogne à Gouvy et de lui confier les travaux supplémentaires à cette ligne Construction, par voie d'adjudication publique, d'un chemin de fer de Bastogne à la frontière du Grand-Duché de Luxembourg dans la direction de Wiltz. (Loi du 27 juillet 1884.)	117 25	"	117 25
67	38	30	Ambiève.	105 60	"	"
			Ministère des Chemins fer, Postes et Télégraphes.			
80	59	36	Chemins de fer. — Voies et travaux	2,547 27	3 50	240 15
				4,597 01	16 82	437 40
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice	655,806 95	448,523 94	100,176 85
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1884 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 24 juin 1885 et à l'arrêté royal du 9 juillet 1885	4,597 01	16 82	437 40
			TOTAUX. fr.	600,403 96	448,540 76	100,614 25

1885 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1888 (suite).

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1888.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
•	1,846 98	
50 90	•	
13 52	0 39	
•	60 •	
20 10	•	
•	17 •	
117 25	•	
•	105 60	
245 45	2,105 82	
454 22	4,142 70	
548,700 70	107,106 16	
454 22	4,142 70	
540,155 01	111,248 95	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1887).
nouveaux.	du Budget extraordinaire de 1886.	de l'arrêté royal du 9 juil. 1885.		
			SERVICE ORDINAIRE.	
			—	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>	
			EXERCICE 1885.	
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	6,700 28
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	30,800 32
			Dotations. — Chambre des Représentants	0,023 28
			Ministère de la Justice.	45,240 75
			— des Affaires Étrangères	4,260 65
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	100,927 02
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	155,308 42
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	24,875 19
			— de la Guerre	13,508 00
			Ministère des Finances	1,311 05
			Non-Valeurs et Remboursements	7,740 41
				454,095 17
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
			—	
			<i>Ministère de la Justice.</i>	
4	»	4	Travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons	26 25
			<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>	
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>	
10	»	9	Enseignement moyen. — Construction et ameublement des locaux	250 »
17	»	10	Avance des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 31 décembre 1884)	818 70
			A REPORTER. fr.	1,095 04

1886.

à payer au 1^{er} janvier 1888.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1887 (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1888.	OBSERVATIONS.
1,101 82	5,607 46	
4,911 25	25,970 07	
6,500 "	3,423 28	
1,036 77	44,212 06	
2,708 45	1,462 22	
150,458 11	10,469 51	
60,451 07	88,857 35	
21,916 42	2,058 77	
11,237 17	2,361 45	
1,111 60	200 35	
2,691 57	5,057 84	
269,112 50	184,982 78	
"	26 25	
250 "	"	
"	818 79	
250 "	845 04	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1887.)
nouveaux.	du Budget extraordinaire de 1886.	de l'arrêté royal du 9 juil. 1885.		
			REPORT. fr.	1,093 04
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).	
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>	
20	"	10	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), redressement et amélioration des routes; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	2,754 81
20a	5	"	Id. id.	2,000 31
			<i>Travaux hydrauliques</i>	
44	"	44	Haine. — Travaux d'amélioration. — Expropriations.	075 70
45	"	50	Dendre. — Travaux de parachèvement	48 01
58	"	42	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi. — Expropriations	282 22
60	"	48	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise	1 30
			<i>Chemins de fer en construction.</i>	
76	"	67	Amblève	11 05
76a	41	"	Id.	5 18
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	
85	"	80	Chemins de fer. — Voies et travaux	8,678 25
			Ministère de la Guerre.	
04	"	88	Amélioration du casernement	17,200 58
			Ministère des Finances.	
112	"	"	Revision des pensions civiles. (Loi du 10 janvier 1886, <i>Moniteur</i> du 15, n° 15, art. 5)	10 "
			RÉCAPITULATION.	
				34,050 45
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	6,700 28
			{ — propres à l'exercice.	454,006 17
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux conformément à la loi du 26 mai 1886 et à l'arrêté royal du 8 juin 1886	34,050 45
			TOTAUX fr.	494,953 00

1886 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1888 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1887. (novemb. et décemb.)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1888.	OBSERVATIONS.
250 -	845 04	
825 -	1,920 81	
-	2,900 31	
-	975 70	
-	48 01	
-	282 22	
-	1 30	
-	11 05	
-	5 18	
8,070 -	608 25	
-	17,200 58	
-	10 -	
0,145 -	24,014 45	
1,101 82	5,697 46	
209,112 50	184,082 78	
0,145 -	24,014 45	
279,350 21	215,504 60	

(328)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1887.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1887.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1887, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'Administration des Finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette Administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1887; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'Administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1887.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . fr.	97,114,780 45
		Encaisses au 31 décembre 1886	942,836,133 62
			<hr/>
			1,039,950,914 07
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . .	1,039,950,914 07
			<hr/> <hr/>

Situation au 1^{er} janvier 1888.

ACTIF.	{	Créances diverses	95,208,448 70
		Encaisses au 31 décembre 1887	1,584,662,594 45
			<hr/>
			1,679,871,043 15
PASSIF	.	.	1,679,871,043 15
			<hr/> <hr/>

Les opérations de l'année 1887 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	4,969,258,680 82
Dépenses		4,327,432,219 99
		<hr/>

Les recettes excèdent les dépenses de fr. 641,826,460 83

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1886	942,836,133 62
— au 31 décembre 1887	1,584,662,594 45
	<hr/>

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . fr. 641,826,460 83

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1887, les opérations de l'année 1887,
et la situation au 1^{er} janvier 1888.*



COMPTES DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1887, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1886.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.	
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	3,753,755 22	18,200,201 22	21,954,046 44		
— de l'enregistrement et des domaines . .	1,077,772 22	1,654,087 50	2,732,459 72		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,005,936 37	1,327,044 38	3,392,980 75		
— de l'administration des postes et télé- graphes	13,043,014 57	601,189 27	13,734,203 84		
— de l'administration de la marine . . .	101,266 06	»	101,266 06		
— de l'administration des prisons . . .	27,659 58	117,561 61	145,201 19		
Comptable du Jardin Botanique de l'État . . .	412 98	»	412 98		
— de l'Institut agricole de l'État . . .	24,766 66	»	24,766 66		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	14,724 99	»	14,724 99		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	492 08	»	492 08		
— des écoles agricoles	2,334 20	»	2,334 20		
— des laboratoires agricoles	952 16	»	952 16		
— S/C de recettes et de paiements . . .	36,250,059 86	»	36,250,059 86		
Caissier de l'État. } S/C Portefeuille du Trésor	48,084,427 75	»	48,084,427 75		
— } S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	482,195 59	718,508,785 »	718,850,978 50		
Agents du Trésor dans les provinces	»	20,383,885 15	20,383,885 15		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	»	76,273,940 30	76,273,940 30		
	105,818,751 10	857,017,382 45	942,836,133 62	942,836,133 62	»

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1887.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1886	»	134,280,100 75
— — 1887	»	»

b. Opérations sur les Budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1882	»	32,516 17
— — — 1883	»	151,135 30
— — — 1884	»	120,507 07
— — — 1885	»	211,863 20
— — — 1886	»	494,953 00
	»	135,297,076 48

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1887, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.	
	ACTIF. <small>(Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)</small>	PASSIF. <small>(Sommes dont le Trésor est débiteur.)</small>
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
<i>a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	"	50,565,937 00
— d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	"	4,301,100 76
Fonds provinciaux	"	4,701,458 22
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	"	1,601,117 83
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	"	0,207,223 36
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	"	154,141 20
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	68,809 00	"
— — — de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	"	"
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	"	6,137 67
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	"	2,081,257 94
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	2,058 08	"
— des veuves et orphelins du Département des Finances	45,122 57	"
— des veuves et orphelins du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"	250,484 48
— des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique	"	45,720 12
— des veuves et orphelins du Département des Affaires Étrangères	"	10,036 74
— des veuves et orphelins du Département de la Justice.	"	22,471 40
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'Instruction publique	"	108,558 24
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	"	500,578 74
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	"	55,776 05
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	185,190 51
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	"	20,722 52
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	116,052 20
Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"	140,410 16
Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	"	196,875 58
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	"	17,512 79
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer pour le compte des sociétés concessionnaires avec lesquelles elle est en relation	"	1,025,101 70
Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte d'administrations postales étrangères, d'offices télégraphiques, etc., avec lesquels elle est en relation.	"	643,267 76
Fonds pour l'encouragement du service militaire	"	2,204 84
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	"	26,686 61
Encaissement des effets de commerce par la poste	"	13,530,954 04
Fonds spécial de rémunération des miliciens.	"	75,851 45
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	"	522,884 01
Fonds pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture. (Arrêté royal du 25 novembre 1839, <i>Moniteur</i> n° 541.).	"	"
Fonds disponible des caisses de prévoyance des instituteurs primaires et urbains en liquidation.	"	5,407 77
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1883.)	"	68 43
Fonds provenant de la donation Van Culssem instituant un prix annuel de piano au Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. (Arrêté royal du 30 juin 1885.)	"	510 "
Payements de la caisse des dépôts et consignations P/C de la caisse d'épargne.	"	"
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	"	"
Fonds de souscriptions pour un monument à ériger à la mémoire de Ch. Rogier	"	"
	115,071 54	78,458,720 50

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1887, et la situation au 1^{er} janvier 1888 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1887.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses.			
5,092,715 35	6,011,569 06	"	918,654 35	"	38,447,283 57	
2,008,100 27	1,670,611 59	557,488 08	"	"	4,731,589 44	
10,718,146 31	10,609,573 31	18,773 20	"	"	4,720,231 42	
29,735,682 54	31,157,113 84	"	1,421,431 30	"	179,686 53	
528,420 87	1,205,152 87	"	876,712 "	"	8,420,511 50	
206,732 37	240,798 55	"	34,066 18	"	100,075 02	
688,887 20	676,562 41	12,324 79	"	56,283 20	"	
24,663 "	24,663 "	"	"	"	"	
48,805 95	47,923 22	942 75	"	"	7,080 40	
61,220,292 20	61,567,048 61	"	146,756 41	"	1,534,481 53	
173,411 05	171,431 46	1,979 59	"	50 39	"	
1,546,978 85	1,480,922 06	66,055 80	"	"	50,935 52	
1,565,297 22	1,563,164 34	2,132 88	"	"	241,617 36	
505,841 54	317,801 97	"	11,960 43	"	33,768 69	
130,379 33	122,291 48	8,088 07	"	"	27,124 81	
171,423 75	184,033 "	"	12,609 27	"	10,262 22	
467,186 "	473,077 59	"	5,891 59	"	102,466 63	
1,082,858 25	1,021,583 60	61,274 63	"	"	361,853 39	
364,878 90	353,140 13	9,738 77	"	"	43,514 80	
840,135 64	802,376 19	"	22,240 35	"	162,949 96	
158,581 73	153,994 81	4,586 92	"	"	23,309 24	
299,362 74	344,469 18	"	45,106 44	"	70,925 76	
1,134,686 04	1,142,876 78	"	8,190 74	"	152,219 42	
4,052,644 82	3,072,298 19	980,346 63	"	"	1,177,222 01	
1,871,113 59	1,946,966 09	"	75,852 50	58,539 71	"	
4,465,459 75	4,374,015 85	89,443 90	"	"	1,114,545 60	
4,403,206 20	4,382,040 11	26,166 09	"	"	609,453 85	
15,000 "	14,550 "	450 "	"	"	2,744 84	
4,372,256 46	4,461,356 48	110,899 98	"	"	157,386 59	
350,157,433 56	340,665,909 47	493,544 09	"	"	13,824,478 13	
2,264 55	1,933 94	360 61	"	"	76,102 06	
8,700 21	7,289 87	1,410 34	"	"	624,295 25	
"	"	"	"	"	"	
"	1,050 "	"	1,050 "	"	2,337 77	
1,023 "	1,027 14	"	4 14	"	64 20	
1,020 "	1,020 "	"	"	"	510 "	
250,050 "	250,050 "	"	"	"	"	
434,063 75	"	434,063 75	"	"	434,063 76	
25,581 04	25,373 92	7 12	"	"	7 12	
488,577,064 41	489,497,311 61	2,000,278 68	3,580,525 88	114,884 50	77,337,386 35	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

représentant la situation au 1^{er} janvier 1887, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
<i>b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
Administration des contributions directes, douanes et accises.		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	•	11,773 09
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	•	71,729 66
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	•	17,053,555 07
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	•	83,294 08
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	•	209,643 40
Travaux d'irrigation dans la Campine.	•	253 60
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	•	568 55
Administration de l'enregistrement et des domaines.		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	•	337,518 30
Amendes et frais de justice en matière forestière	•	12,105 86
Consignations de toute nature	•	41,231,204 45
Administration des chemins de fer.		
Encaissements et paiements pour le compte de tiers, du chef du transport de marchandises	•	110,513 38
Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays. (Ports au delà.)	•	•
Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels	•	440 36
Administration des postes et télégraphes.		
Encaissements et paiements de quittances pour compte de tiers	•	1,050,186 22
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue et bons de poste.	•	1,502,101 56
Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	•	1,471,242 64
Encaissement et paiement de coupons	•	2,661 65
Administration de la marine.		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise.	•	•
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses	•	489 65
Ministère de la Justice.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	•	145,201 10
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	•	24,706 06
Produits de l'école de médecine vétérinaire de l'État	•	14,724 09
— du Jardin Botanique de l'État.	•	412 08
— des laboratoires agricoles de l'État.	•	952 10
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
Produit des conférences données aux élèves droguistes	•	•
	•	63,394,429 68

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1887, et la situation au 1^{er} janvier 1888 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1887.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débité.)	
		de recettes.	de dépenses.			
376,432 08	557,850 07	18,575 01	•	•	30,546 10	
78,702 45	70,829 41	•	1,126 96	•	70,602 70	
18,465,877 77	18,106,781 74	359,096 05	•	•	17,412,051 10	
119,405 15	75,475 54	43,929 61	•	•	126,225 00	
1,299,749 75	1,225,898 85	75,850 90	•	•	285,494 50	
1,008 89	2,001 77	•	2 88	•	250 72	
1,820 40	1,546 42	274 07	•	•	842 00	
285,501 78	287,007 45	•	1,705 07	•	355,812 83	
15,951 25	15,156 06	2,775 17	•	•	14,909 05	
9,252,701 94	14,269,115 20	•	5,050,411 26	•	56,194,793 19	
54,774,716 24	54,781,020 29	•	6,910 05	•	105,605 35	
167,019 06	167,019 06	•	•	•	•	
255,176 85	255,158 17	38 68	•	•	470 04	
61,006,976 51	60,989,255 29	17,721 02	•	•	1,067,007 24	
131,805,544 07	131,609,842 06	135,502 91	•	•	1,697,604 47	
1,918,801 75	1,892,185 02	26,675 85	•	•	1,497,918 47	
1,515,778 29	1,515,425 11	2,555 18	•	•	5,016 85	
22,557 25	22,557 25	•	•	•	•	
4,995 98	5,101 09	•	106 01	•	585 64	
201,271 70	207,145 09	•	5,871 59	•	139,329 80	
61,866 54	58,465 46	3,402 88	•	•	28,169 54	
56,900 •	51,452 28	5,467 72	•	•	20,192 71	
1,005 •	1,521 98	•	516 98	•	96 •	
109,016 28	104,384 07	4,631 61	•	•	5,585 77	
1,818 •	1,818 •	•	•	•	•	
281,581,005 55	285,057,100 15	606,294 62	5,052,451 20	•	50,058,275 10	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1887, les opérations

TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES. <i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
SUBSIDES.		
Subsidés offerts à l'État pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.)	•	181,030 84
Subsidés pour travaux d'utilité publique	•	272,720 73
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	•	60,105 26
Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer de l'État.	•	280,560 51
FONDS DE EMPLOI.		
Fonds de emploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>		
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	•	2,118 12
Expositions générales des beaux-arts	•	•
<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>		
A. CHEMINS DE FER.		
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	•	2,552,510 05
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	•	76,058 18
Service de la traction et du matériel	•	278,743 20
Service des transports	•	515,248 55
Services en général	•	155,527 01
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	•	•
B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
Service des postes et télégraphes	•	150,595 55
C. MARINE.		
Service de la traction et du matériel	•	17,516 08
<i>Ministère de la Guerre.</i>		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	•	96,140 10
Service de l'Institut cartographique militaire.	•	14,298 66
Service des objets de couchage de l'État	•	1,500 82
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	•	54,890 19
Service de la remonte spéciale des officiers	•	158,888 74
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>		
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	•	300,479 •
Droits d'inscription pour la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, etc.	•	•
SERVICES DIVERS.		
Cautionnements des entrepreneurs défallants	•	69,578 06
Frais d'administration de la masse d'habillement du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	•	1,821 73
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 14 août 1875, 4 juin 1878 et 27 août 1880.)	•	•
Fonds de emploi créé au moyen du produit des recettes de l'Exposition nationale	•	10,851 59
Id. id. de la souscription id.	•	551,952 44
Produit du matériel des fêtes de 1880	•	24,170 00
Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nicuport	•	•
	•	5,384,305 87

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1887, et la situation au 1^{er} janvier 1888 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1887.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
144,580 94	184,168 60	•	39,578 72	•	111,432 12	
98,725 59	209,245 01	•	161,518 02	•	111,202 71	
29,558 75	•	29,558 75	•	•	98,644 01	
142,258 98	153,292 51	8,946 47	•	•	289,503 98	
7,416 90	7,235 23	185 63	•	•	2,501 77	
53,644 74	•	53,644 74	•	•	53,644 74	
809,795 47	1,074,520 02	•	864,725 45	•	1,687,689 58	
148,108 47	117,191 42	50,917 05	•	•	106,975 25	
945,506 03	723,963 35	221,542 68	•	•	500,180 97	
199,117 44	196,525 60	2,591 75	•	•	317,840 08	
157,426 22	122,249 10	15,177 12	•	•	170,505 05	
81,250 •	65,000 •	16,250 •	•	•	16,250 •	
134,845 92	117,589 19	17,254 73	•	•	176,848 08	
4,753 57	405 46	4,348 11	•	•	21,664 19	
67,253 15	145,804 57	•	76,551 42	•	19,588 68	
30,511 45	35,692 36	•	5,180 91	•	9,117 75	
20,837 56	866 50	19,971 06	•	•	21,271 88	
54,157 28	38,888 29	15,268 99	•	•	50,159 18	
95,422 92	107,918 •	•	14,495 08	•	124,395 66	
188,206 44	134,699 48	35,506 96	•	•	333,985 96	
5,660 •	2,814 19	845 81	•	•	845 81	
11,882 97	15,938 03	•	4,055 66	•	65,323 50	
•	1,821 78	•	1,821 78	•	•	
1,611 32	1,611 32	•	•	•	•	
50 •	5,334 80	•	5,304 80	•	5,546 70	
•	318,996 48	•	318,996 48	•	12,055 06	
•	24,170 06	•	24,170 06	•	•	
•	•	•	•	•	•	
5,388,528 91	4,454,940 32	440,987 87	1,510,309 28	•	4,317,804 46	

COMPTES DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1887, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du Trésor pour le paiement des intérêts sur les	Inscriptions nominatives	16,220,812 20
	Titres au porteur en circulation.	1,053,715 25
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique	400,354 00	»
Baring frères et C ^e , à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique	11,520 78	»
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.	•	3,505,873 37
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. 0/0, émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	•	242,641 •
Amortissement des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. 0/0, émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	•	150,108 •
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. 0/0, émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	3,505,655 20
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	1,121,102 03
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites en vertu des lois des 14 août 1875, 4 juin 1878 et 27 août 1880, pour construction de maisons d'école	30,406 95	•
Amortissement des actions et obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg.	•	28,625 •
Emprunt de 50 millions de francs à 5 1/2 p. 0/0, autorisé par diverses lois (arrêté royal du 27 avril 1883).	•	•
Obligations de la Dette publique à 4 p. 0/0, émises en vertu de la loi du 26 juin 1877 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)	•	•
Obligations de la Dette publique à 4 p. 0/0, émises en vertu de la loi du 10 décembre 1876 (capital rat- taché à l'emprunt de 1871)	•	•
Bons du Trésor en circulation	•	10,000,000 •
	460,181 70	30,325,530 05

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1887, et la situation au 1^{er} janvier 1888 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1887.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débitur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
54,764,212 48	35,179,146 76	•	414,934 28	•	15,814,877 92	
50,285,055 26	29,005,382 27	520,552 90	•	•	1,974,266 24	
9,794,307 61	10,535,210 03	•	740,902 42	1,150,257 41	•	
42,330 47	50,500 •	•	8,169 53	19,499 31	•	
40,856,826 58	51,651,136 43	•	1,794,300 85	•	1,001,563 32	
500,000 •	515,550 •	•	5,560 •	•	257,281 •	
102,001 •	89,000 •	13,001 •	•	•	165,100 •	
6,877,778 50	6,920,734 90	•	42,056 40	•	3,460,608 80	
784,058 50	649,960 •	134,098 50	•	•	1,255,200 53	
1,611 32	•	1,611 32	•	37,885 61	•	
1,200 •	16,250 •	•	15,050 •	•	15 575 •	
9,752,349 •	9,752,349 •	•	•	•	•	
574,700 •	574,700 •	•	•	•	•	
19,700 •	19,700 •	•	•	•	•	
50,000,000 •	40,000,000 •	10,000,000 •	•	•	20,000,000 •	
193,367,000 72	185,919,428 30	10,460,263 81	3,021,682 48	1,207,042 33	44,520,572 01	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1887, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la Dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	85,906,502 01	•
— — pour emploi de la réserve du fonds communal	9,296,481 15	•
— — pour le compte d'établissements publics	•	40,178 72
Ventes de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics	•	•
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	235,565 25	•
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,027,000 •	•
Subsides des comptables entre eux	•	•
Titres de la Dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	•	718,850,978 59
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du Trésor.	•	275 74
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	•	410,326 46
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	•	1,355,554 42
Trésor public, S/C de placements	•	579,462 18
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes. (Lois des 14 août 1873, 4 juin 1878 et 27 août 1880.) Construction de maisons d'école	•	39,496 93
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes. S/C d'effets à encaisser à l'étranger	•	•
— — S/C de versements à Paris par l'Office des postes de France.	•	1,518 08
Valeurs déposées au Trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	55 08
Avances au Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à régulariser.	•	•
Avances au Département des Finances, à régulariser	•	•
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg	•	7,024 •
Émission de mandats pour le paiement en numéraire de fractions de capital 3 1/4 p. o/o. (Loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	50,441 65	•
Émission de mandats pour le remboursement en numéraire d'obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885.)	2,637 59	•
	96,538,627 41	721,090,851 40

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1887, et la situation au 1^{er} janvier 1888 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1887.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
49,620,856 01	47,502,234 55	2,524,572 56	•	85,581,029 65	•	
1,205,055 86	528,895 44	876,160 42	•	8,420,520 71	•	
2,001,528 05	2,021,462 77	•	20,154 72	•	26,044 •	
1,585,002 42	1,548,700 32	54,902 10	•	•	54,902 10	
2,070,864 55	2,542,550 20	•	271,685 65	527,250 90	•	
25,155,032 25	25,281,432 25	•	148,400 •	1,175,400 •	•	
152,101,597 95	152,101,597 95	•	•	•	•	
1,410,251,504 20	775,742,718 14	654,488,876 06	•	•	1,555,539,854 05	
105 •	278 74	•	110 74	•	105 •	
894,988,052 05	894,044,722 72	345,900 55	•	•	754,255 79	
520,557,407 12	528,550,044 06	807,565 06	•	•	2,162,917 48	
501,995,077 48	501,565,550 13	627,727 55	•	•	1,007,189 55	
•	1,611 52	•	1,611 52	•	57,885 61	
•	•	•	•	•	•	
519,887 67	521,406 55	•	1,518 68	•	•	
10,700 75	7,519 16	3,181 59	•	•	5,217 27	
1,020,807 45	1,145,927 45	•	123,120 •	123,120 •	•	
120,000 •	120,000 •	•	•	•	•	
1,100 •	•	1,100 •	•	•	8,124 •	
•	4,821 79	•	4,821 79	55,265 42	•	
•	•	•	•	2,657 50	•	
5,662,025 779 67	5,025,080,599 50	659,507,792 27	571,402 00	95,885,922 07	1,557,574,555 45	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1887, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1887.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.		
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dues le Trésor et créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions, directes douanes et accises	5,842,170 17	18,644,777 51	22,486,947 68		
— de l'enregistrement et des domaines . . .	1,080,587 80	1,712,708 35	2,793,296 15		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	1,806,190 30	1,475,501 95	3,281,692 25		
— de l'administration des postes et télé- graphes	15,675,666 03	719,580 15	16,395,246 18		
— de l'administration de la marine	98,120 05	•	98,120 05		
— de l'administration des prisons	26,245 23	115,054 57	141,299 80		
Comptable du Jardin Botanique de l'État	96 •	•	96 •		
— de l'Institut agricole de l'État	28,169 54	•	28,169 54		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	20,192 71	•	20,192 71		
— des conférences données aux élèves- droguistes	•	•	•		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	400 84	•	400 84		
— des écoles agricoles	264 75	•	264 75		
— des laboratoires agricoles de l'État	5,585 77	•	5,585 77		
Caissier de l'État. { S/C de recettes et de paiements	20,217,953 90	•	20,217,953 90		
{ S/C Portefeuille du Trésor	54,537,526 69	•	54,537,526 69		
{ S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	456,746 65	1,352,903,108 •	1,353,359,854 05		
Agents du Trésor dans les provinces	•	20,171,155 27	20,171,155 27		
Mandats et autres pièces acquittées en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	•	84,057,575 28	84,057,575 28		
	104,805,494 50	1,479,707,100 06	1,584,602,594 45	•	•
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1887.					
Service des recettes et dépenses de l'État				•	135,207,076 48
Service des recettes et dépenses pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances			115,971 54	78,458,720 59
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette			•	63,594,429 68
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des Comptes			•	5,584,505 87
Opérations de trésorerie relatives au service de la Dette publique				460,181 70	50,525,530 05
Opérations diverses en dehors du service des Budgets				96,558,627 41	721,090,851 40
				97,114,780 45	1,030,950,914 07
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1887				942,856,153 02	•
				1,050,950,914 07	1,050,950,914 07

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1887, et la situation au 1^{er} janvier 1888 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1887.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
				1,584,662.594 45		

RÉCAPITULATION.

540,519,294 56	558,535,989 24	114,595,260 74	112,807,955 42	•	157,082,581 80
488,577,064 41	489,497,511 61	2,660,278 68	3,580,525 88	114,884 50	77,557,586 35
281,581,005 55	285,957,160 13	696,294 62	5,052,451 20	•	59,058,275 10
3,388,528 01	4,454,940 32	449,987 87	1,516,599 28	•	4,517,894 46
195,567,009 72	185,919,428 59	10,469,265 81	3,021,682 48	1,207,642 35	44,520,572 01
3,662,025,779 67	3,025,089,590 50	659,507,792 27	571,402 90	95,885,922 07	1,357,374,555 45
4,900,258,680 82	4,527,452,219 09	768,576,877 99	126,550,417 16	95,208,448 70	1,070,871,043 15
641,826,460 85		641,826,460 85			
				1,584,002,594 45	•
				1,070,871,043 15	1,070,871,043 15

(386)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1887.



NOTE
SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1887.

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

- 1° Dette à 2 1/2 p. ‰.
 - 2° *Emprunt de 306,859,000 francs*, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120), et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt en 1878 et en 1882. — Rente 3 p. ‰.
 - 3° Dette à 3 1/2 p. ‰, 1^{re} série, dont l'émission a été autorisée par la loi du 26 août 1885 (*Moniteur* n° 246), et emprunt de 50,000,000 de francs émis en vertu de l'arrêté royal du 11 juin 1886 (*Moniteur* n° 164).
 - 4° Dette à 3 1/2 p. ‰, 2^e série, dont l'émission a été autorisée par la loi du 19 novembre 1886 (*Moniteur* n° 324).
 - 5° Dette à 3 1/2 p. ‰, 3^e série, émise en vertu de la même loi.
 - 6° *Emprunt de 51,000,000 de francs*, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211), et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt jusqu'en 1883. — Rente 4 p. ‰ (1^{re} série).
 - 7° *Emprunt de 134,719,000 francs*, autorisé par diverses lois et émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (*Moniteur* n° 9). — Rente 4 p. ‰ (2^e série).
 - 8° Rentes 3 p. ‰ à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.
 - 9° Dette flottante.
-

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bull. offic.* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. % que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c.

DEUXIÈME PARTIE.

1. DETTE A 2 1/2 p. %.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. % dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

A et *B*. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges 7,266,666 66

A REPORTER. fr. 31,742,433 86

	REPORT. fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843)	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention)	211,005 08
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.		169,312,000 »
	TOTAL. fr.	389,417,631 74

Il faut en déduire :

1^o Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci. fr. 169,312,000 »

2^o Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. 0/0, au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872 rappelée plus haut, soit. 146,000 »

169,458,000 .

RESTE. fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet. (Tableau n° 1).

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 234) a soumis la dette à 2 1/2 p. 0/0 au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais les fonds d'amortissement des dettes à 4 et à 3 1/2 p. 0/0 qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. 0/0. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune.	fr.	8,000,000	»
34,000 — — — — — 2,000 —		68,000,000	»
8,000 — — — — — 1,000 —		8,000,000	»
6,000 — — — — — 200 —		1,200,000	»
<u>soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de</u>		<u>85,200,000</u>	<u>»</u>

2° EMPRUNT DE 306,859,000 FRANCS

et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt.

(Rente 3 p. 0/0.)

La dette à 3 p. 0/0 se compose de l'emprunt de 306,859,000 francs de capital nominal (240,000,000 de francs effectifs) autorisé par la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120) et des capitaux qui y ont été ajoutés en 1878 et en 1882.

Ces divers capitaux ont été négociés de la manière indiquée au tableau suivant :

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif. (Produit brut.)
A. — Emprunt de 306,859,000 francs.					
Convent ^o du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1873.	francs. 100,000,000	p. 0/0. 81. »	francs. 81,000,000 »
		Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »
1 ^o Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873	Souscription publique	Id.	65,000,000	81. »	52,650,000 »
		2 ^o Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.)	1 ^{er} mai 1874.	15,250,000
5 ^o — du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	53,000,000	72.15	25,809,300 »
4 ^o — du 14 sept. 1876.		Les mêmes	1 ^{er} mai 1876. 1 ^{er} nov. 1876. Id.	6,855,000 13,670,000 10,104,000	73.15
			fr. 306,859,000		
TAUX MOYEN D'ÉMISSION.				78.21 ²	
B. — Dette de 80,000,000 de francs. (Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes.)					
Convention du 25 janv. 1878.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000	75. »	60,000,000 »
		1 ^{er} mai. 1878.	16,000,000		
			fr. 80,000,000		
C. — Dette de 133,000,000 de francs. (Arrêté royal du 22 janvier 1882, pris en vertu de diverses lois.)					
Convention du 29 juin 1882	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1882	96,585,300	82. »	109,060,000 »
		1 ^{er} nov. 1882	36,414,700		
			fr. 133,000,000		
TOTAL de la dette à 3 p. 0/0			fr. 519,859,000		de capital nominal.

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. L'excédent de fr. 608 50 c^{ts} a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor (compte de l'exercice 1876).

Quant aux sommes provenant des émissions faites en 1878 et en 1882, elles ont servi à couvrir en tout ou en partie des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. $\frac{0}{100}$ est représentée, à concurrence de 386,859,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

4,000 obligations de 10,000 francs	fr. 40,000,000	»
3,800 — 5,000 —	19,000,000	»
45,000 — 2,000 —	90,000,000	»
212,859 — 1,000 —	212,859,000	»
14,000 — 500 —	7,000,000	»
20,000 — 200 —	4,000,000	»
140,000 — 100 —	14,000,000	»
<u>439,659 obligations.</u>		<u>fr. 386,859,000</u>	»

Il n'a pas été créé d'obligations pour le capital de 133,000,000 de francs mentionné sous le litt. C du tableau qui précède. Ce capital a été inscrit sur le grand-livre de la Dette publique, au nom des preneurs, conformément à l'article 1^{er}, § 2, de l'arrêté royal du 29 juin 1882.

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. $\frac{0}{100}$.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882.

L'amortissement sera facultatif lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. $\frac{0}{100}$ ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 4 et à 3 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre pourront être affectés au rachat de la dette à 3 p. $\frac{0}{100}$ (article 2 de la loi du 19 décembre 1874). Cette disposition n'a encore reçu aucune application.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1887, ont été réparties comme il suit (voir les tableaux n^{os} 2 et 3 ci-joints) :

	INTÉRÊTS.	FOKDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1885.	fr. 159,141,087	» 8,927,444 50	148,068,531 50
Année 1886	15,298,053	» 1,337,435	16,635,488 »
— 1887	15,298,053	» 1,337,435	16,635,488 »
	<u>Fr. 169,737,193</u>	<u>» 11,602,314 50</u>	<u>181,339,507 50</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1876 à 1887 s'élève à la somme totale de fr. 11,602,314 50 c^t, dont fr. 8,293,216 76 c^t ont servi à amortir un capital nominal de 9,923,900 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à 509,935,100 francs.

La somme de fr. 5,309,097 74 c^t, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pas été employée à cause de l'élévation du cours au-dessus de 90 %. Elle a fait retour au Trésor.

3^o DETTE A 3 1/2 P. %. — 1^{re} série.

La dette à 3 1/2 p. %, 1^{re} série, se compose :

A. Des capitaux émis en vertu de la loi du 26 août 1885 (*Moniteur* n° 246), qui autorise le Gouvernement : 1^o à rembourser les obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg, ou à les échanger contre des titres de la Dette publique à 3 1/2 p. %; 2^o à offrir aux propriétaires d'actions privilégiées de la même Compagnie l'échange de leurs titres contre des obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. %.

Les capitaux délivrés au 1^{er} janvier 1888, en vertu de cette loi, s'élèvent, savoir :

Avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1886, à	fr. 86,653,325	»
— 1 ^{er} juillet 1886, à	253,200	»
— 1 ^{er} janvier 1887 à	39,600	»
ENSEMBLE	<u>fr. 86,948,125</u>	»

B. De l'emprunt d'un capital nominal de 50,000,000 de francs, émis aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 11 juin 1886 (*Moniteur* n° 164). Ce capital a été négocié, au taux de 103 p. %, de la manière suivante :

1^o Avec jouissance du 1^{er} janvier 1886 :

A divers	fr. 1,593,100	»
A la Caisse générale d'épargne et de retraite.	20,000,000	»
	<u>21,593,100</u>	»

2^o Avec jouissance du 1^{er} juillet 1886, à MM. de Rothschild frères, à la Banque nationale et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles (contrat du 1^{er} juillet 1886)

3^o Avec jouissance du 1^{er} janvier 1887, aux mêmes

TOTAL DE L'EMPRUNT fr. 50,000,000 »

Cet emprunt, destiné à l'exécution de travaux d'utilité publique, etc., a produit une somme effective de fr. 51,498,717 87 c^t.

La dette à 3 1/2 p. %, 1^{re} série, est représentée, à concurrence de 110,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, savoir :

18,000 obligations de 2,000 francs	fr.	36,000,000	»
61,000 — 1,000 —		61,000,000	»
18,000 — 500 —		9,000,000	»
7,000 — 200 —		1,400,000	»
26,000 — 100 —		2,600,000	»
<hr/>		<hr/>	
130,000 obligations.	Fr.	110,000,000	»
<hr/>		<hr/>	

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. %, 1^{re} série; elle prend cours à partir du 1^{er} janvier 1888.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts de cette dette, pour les années 1886 et 1887, s'élèvent à fr. 8,918,920 49 c^t, savoir :

Année 1886.	fr.	4,125,729 56
— 1887.		4,793,190 93
		<hr/>
	Fr.	8,918,920 49
		<hr/>

DETTES A 3 1/2 P. % — 2^e série.

La loi du 19 novembre 1886 (*Moniteur* n° 324) a autorisé le Gouvernement à rembourser, au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 4 p. %, ou à convertir ces fonds en 3 1/2 p. %.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de douze jours à compter du 20 novembre 1886. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 4 p. % ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1887 et ont été converties en titres à 3 1/2 p. %, au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

A l'échéance du 1^{er} mai 1887, le capital non amorti de la dette à 4 p. %, 1^{re} série, s'élevait à fr. 912,896,882 22

En exécution de l'article 3 de la loi précitée du 19 novembre 1886, des porteurs d'obligations et des titulaires d'inscriptions nominatives de la dette à 4 p. %, 1^{re} série (échéances de mai-novembre), ont obtenu la conversion de leurs titres en 3 1/2 p. %, 3^e série, (échéances de février-août). Les échanges de l'espèce ont porté sur un capital nominal de 30,302,800 »

De sorte que le capital de la dette à 3 1/2 p. %, 2^e série, a été fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887 (voir annexe n° 9), à fr. 882,594,082 22

Cette dette est représentée, à concurrence de 584,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, qui sont munies de coupons d'intérêt, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année; savoir :

170,000 obligations de 2,000 francs	fr.	340,000,000	»
214,000 — 1,000 —		214,000,000	»
54,000 — 500 —		17,000,000	»
30,000 — 200 —		6,000,000	»
70,000 — 100 —		7,000,000	»
<hr/>			
518,000 obligations.	Fr.	584,000,000	»
<hr/>			

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. %, 2^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} mai 1887. Le montant du fonds d'amortissement afférent au semestre échu le 1^{er} novembre 1887, soit fr. 882,594 08 c^s, n'a pu être employé à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair. Il a fait retour au Trésor.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts de la même dette, pour l'année 1887, s'élèvent à fr. 15,445,396 44 c^s, montant du semestre d'intérêt au 1^{er} novembre 1887 sur le capital de fr. 882,594,082 22 c^s.

DETTE A 3 1/2 P. % — 3^e série.

A l'échéance du 1^{er} mai 1887, le capital non amorti de la dette à 4 p. %, 2^e série, s'élevait à fr. 134,697,200 »
D'autre part, les échanges effectués en exécution de l'article 3 de la loi du 19 novembre 1886, ont porté, comme il est dit ci-dessus, sur un capital nominal de 50,302,800 »

Le capital de la dette à 3 1/2 p. %, 3^e série, a donc été fixé à . . . fr. 165,000,000 »

Cette dette est représentée, à concurrence de 85,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

25,000 obligations de 2,000 francs.	fr.	50,000,000	»
30,000 — 1,000 —		30,000,000	»
6,000 — 500 —		3,000,000	»
4,000 — 200 —		800,000	»
12,000 — 100 —		1,200,000	»
<hr/>			
77,000 obligations.	Fr.	85,000,000	»
<hr/>			

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. %, 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1887.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts de cette dette, pour l'année 1887, s'élèvent à 1,443,750 francs, représentant un trimestre d'intérêt à 3 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ sur le capital de 165,000,000 de francs. (Période du 1^{er} mai au 31 juillet 1887.)

4^e EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS
et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt.
Rente 4 p. $\frac{1}{100}$ (1^{re} série).

La dette à 4 p. $\frac{1}{100}$ (1^{re} série) se composait :

A. De l'emprunt de 51,000,000 de francs de capital nominal, émis avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1871, en vertu de la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211) et conformément aux conditions déterminées par l'arrêté royal et la décision ministérielle du 29 du même mois. Réalisé au taux de 98 p. $\frac{1}{100}$, cet emprunt a produit une somme effective de 49,980,000 francs, qui a été employée à l'exécution de travaux d'utilité publique.

Un capital nominal de 51,000,000 de francs a été mis en souscription publique le 8 août 1871, et le restant de l'emprunt, soit 20,000,000 de francs, a été négocié à MM. de Rothschild frères, la Société Générale et la Banque de Belgique, par contrat du 29 juillet 1871.

B. Des capitaux dont l'émission a été autorisée par les lois suivantes, pour effectuer le paiement de lignes de chemins de fer reprises par l'État ou en construction, et qui peuvent s'élever ensemble à 255,248,900 francs (chiffre approximatif).

Savoir :

1^o Loi du 27 mai 1876 (*Moniteur* n° 152) et arrêté royal du 9 septembre suivant (*Moniteur* n° 256), qui autorisent l'émission d'un capital nominal de 46,000,000 de francs, pour le paiement des lignes à établir dans le Luxembourg et la province de Namur, par la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873, modifiée par celle des 21 juillet/25 août 1885);

2^o Loi du 19 décembre 1876 (*Moniteur* n° 355) autorisant l'émission de titres 4 p. $\frac{1}{100}$ à concurrence du capital nécessaire pour acquitter le prix de construction d'un chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers à Gladbach et de Tongres à Neerlinter, conformément à la convention intervenue le 13 novembre 1876 entre l'État et la Banque de Belgique;

3^o Loi du 23 juin 1877 (*Moniteur* n° 177) qui autorise l'émission de titres, ensemble de 59,277,000 francs, pour la capitalisation des annuités de rachat des chemins de fer de Dendre et Waes (Convention des 18 avril/31 mai 1877) et de Pepinster à Spa (Convention du 8 juin suivant);

4^o Loi du 26 juin 1877 (*Moniteur* n° 178) autorisant l'émission du capital nécessaire pour acquitter le prix de diverses lignes à construire en vertu de la convention-loi des 1^{er}/26 juin 1877, modifiée par celle des 12 février/7 avril 1885.

5^o Loi du 31 mai 1878 (*Moniteur* nos 151-152) approuvant diverses conventions conclues pour le rachat de concessions de lignes du réseau des Flandres, et autorisant le Gouvernement à opérer le rachat d'autres lignes de ce réseau. La même loi autorise l'émission, en titres 4 p. $\frac{1}{100}$, du capital (18,989,500 francs) nécessaire au paiement de ces lignes;

6° Arrêté royal du 10 juin 1878 (*Moniteur* n° 166) pris en conformité de la loi du 3 du même mois, et approuvant la convention conclue le 9 pour la construction de l'embranchement de Battice à Aubel. Le montant des titres 4 p. % à émettre en vertu de l'article 13 de cette convention est de 2,632,400 francs.

Les capitaux délivrés ou à délivrer en vertu de ces lois, avec jouissance du 1^{er} novembre 1886 et jouissances antérieures, s'élèvent à :

1°	fr.	40,002,000
2°		14,355,500
3°		52,550,000
		{ 6,727,000
4°		97,665,100
5°		18,989,500
6°		2,632,400

ENSEMBLE. . . fr. 252,919,500

C. Du capital de fr. 466,178,182 22 c^s, provenant de la conversion décrétée par la loi du 23 juillet 1879 (*Moniteur* n° 205) des dettes à 4 1/2 p. % indiquées ci-après :

4 1/2 p. % 1 ^{re} série (conversion de 1844)	fr.	55,364,182 22
— 2 ^e » (emprunt de 1844)		67,483,000 »
— 3 ^e » (conversion de 1853)		141,284,900 »
— 4 ^e » (conversion de 1857 et emprunt de 1860)		65,846,400 »
— 5 ^e » (emprunt de 1865)		58,581,000 »
— 6 ^e » (emprunt de 1867 et dettes qui y ont été ajoutées)		77,618,700 »

TOTAL ÉGAL. . . fr. 466,178,182 22

Conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 23 juillet 1879 réglant l'exécution de la loi précitée, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives des dettes 4 1/2 p. % avaient la faculté d'en réclamer le remboursement *au pair*, pendant un délai de douze jours à compter du 25 du même mois; mais aucune demande de remboursement de titres de cette nature n'ayant été déposée, le capital restant de ces dettes s'est trouvé intégralement soumis à la conversion, avec jouissance des intérêts à 4 p. % à compter du 1^{er} novembre 1879.

Le capital précité de fr. 466,178,182 22 c^s était représenté originairement par des obligations au porteur à concurrence de fr. 265,655,450 » et par des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office au grand-livre des rentes 4 p. %, 1^{re} série, conformément à l'article 8 de l'arrêté royal du 23 juillet 1879, ensemble de fr. 8,020,909 28 c^s de rente 4 p. % au capital de 200,522,732 22

fr. 466,178,182 22

D. De l'emprunt d'un capital nominal de 164,796,000 francs, émis, avec jouissance du 1^{er} mai 1883, aux conditions déterminées par l'arrêté royal et par la décision ministérielle du 27 avril de la même année (*Moniteur*, n° 119).

SAVOIR :

- 1° 60,000,000 de francs mis en souscription publique le 9 mai 1883, au taux de fr. 104 28 c' p. %;
- 2° 65,580,000 francs négociés, au même taux, à MM. de Rothschild frères, à la Banque Nationale et à la Société Générale à Bruxelles, par contrat du 28 avril 1885;
- 3° 39,216,000 francs cédés à la Caisse générale d'épargne et de retraite et à la Caisse des dépôts et consignations, au taux de 102 p. %.
- 164,796,000 francs.

La somme effective de 170,955,144 francs, produit de cet emprunt, est destinée à l'exécution de travaux d'utilité publique, etc.

En récapitulant les capitaux *primitifs* qui constituent la dette à 4 p. %, 1^{re} série, on constate qu'ils s'élevaient, à l'échéance du 1^{er} mai 1887, savoir :

a. Emprunt émis avec jouissance du 1 ^{er} août 1871	fr. 51,000,000 »
b. Capitaux délivrés ou à délivrer avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1886 et jouissances antérieures	232,919,500 »
c. Capital provenant de la conversion effectuée avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1879	466,178,182 22
d. Emprunt négocié avec jouissance du 1 ^{er} mai 1883	164,796,000 »
TOTAL DE LA DETTE.	<u><u>fr 914,893,682 22</u></u>

Il a été créé pour cette dette, abstraction faite d'un capital de fr. 192,678,252 22 c' représentant une partie des rentes transférées d'office en vertu de l'arrêté royal du 25 juillet 1879⁽¹⁾, des obligations au porteur, munies de coupons d'intérêt semestriels payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, à concurrence d'un capital nominal de 722,215,500 francs⁽²⁾, savoir :

6,000 obligations de 10,000 francs	fr. 60,000,000 »
4,000 — 5,000 —	20,000,000 »
110,000 — 2,000 —	220,000,000 »
380,800 — 1,000 —	380,800,000 »
42,000 — 500 —	21,000,000 »
48,000 — 200 —	9,600,000 »
108,155 — 100 —	10,815,500 »
<u>698,955 obligations.</u>	<u>Fr. 722,215,500 »</u>

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal est affectée à l'amortissement de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées.

Cette dotation a pris cours : pour l'emprunt de 51,000,000 de francs, à partir du 1^{er} novembre 1872; pour les 59,277,000 francs émis en conformité de la loi du 23 juin 1877, à partir du

(1) Le capital des rentes transférées d'office et non représentées par des titres au porteur était primitivement de fr. 200,522,732 22 c'. Il a été réduit de 7,844,500 francs par suite du dépôt fait à la Banque Nationale, au compte : « Obligations au porteur converties en inscriptions nominatives » de l'excédent disponible des titres à 4 p. %, créés pour servir à l'échange des titres à 4 1/2 p. %.

Il n'est donc plus aujourd'hui que de fr. 192,678,252 22 c'.

(2) Y compris un capital de 50 francs destiné à faciliter l'échange d'une obligation de 250 francs à 4 1/2 p. %.

1^{er} mai 1877; pour les 18,989,500 francs (Loi du 31 mai 1878), à partir du 1^{er} novembre suivant; pour les fr. 466,178,182 22 c^t dérivant de la conversion des dettes à 4 1/2 p. %, à partir du 1^{er} novembre 1879; et pour l'emprunt de 164,796,000 francs négocié en 1883, à partir du 1^{er} mai 1885. Quant aux capitaux qui sont émis en vertu des lois du 27 mai 1876, du 19 décembre même année, du 26 juin 1877 et de l'arrêté royal du 10 juin 1878, la dotation ne prend cours qu'à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette à 4 p. % (1^{re} série), pour les années 1871 à 1887, ont été réparties comme il suit (voir les tableaux n^{os} 4 et 5 ci-joints) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1871 à 1885	fr. 217,234,713 01	25,576,189 93	242,850,902 94
Année 1886.	36,286,743 28	4,618,431 65	40,905,196 93
— 1887.	18,237,937 64	2,328,440 45	20,586,378 09
	<u>Fr. 271,799,393 93</u>	<u>32,523,082 03</u>	<u>304,322,477 96</u>

Le fonds d'amortissement, pour les années 1873 à 1887, s'élève à la somme totale de fr. 32,523,082 03 c^t, dont fr. 2,000,886 55 c^t ont servi à amortir un capital nominal de 1,996,800 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à fr. 912,896,882 22 c^t.

La somme de fr. 30,522,195 48 c^t, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du fonds au-dessus du pair; elle a été versée au Trésor à concurrence de fr. 28,193,733 03 c^t, et le surplus, soit fr. 2,328,440 45 c^t, est resté disponible sur le Budget par suite de la conversion, en rentes 3 1/2 p. %, des dettes 4 p. % (Loi du 19 novembre 1886).

5^e EMPRUNT DE 134,719,000 FRANCS.

Rente 4 p. % (2^e série).

Diverses lois ont autorisé le Gouvernement à émettre des titres de la Dette publique à concurrence d'une somme effective de fr. 142,465,171 93 c^t, destinée à l'exécution des travaux publics décrétés par ces lois.

Conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 et à la décision ministérielle du même jour (*Moniteur* n^o 9), un capital nominal de 134,719,000 francs, en dette à 4 p. % (2^e série), a été négocié au taux de fr. 105 75 c^t p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1880, SAVOIR :

- 1^o Fr. 68,000,000 mis en souscription publique, le 17 janvier 1880;
- 2^o 66,719,000 cédés à MM. de Rothschild, frères, à la Banque Nationale et à la Société Générale à Bruxelles, par contrat du 8 du même mois.

Fr. 134,719,000

La négociation de ces 134,719,000 fr. a produit une somme brute de fr. 142,465,342 50 c^t, soit fr. 170 57 c^t en sus du montant des crédits qu'elle avait pour but de couvrir.

Cette somme de fr. 142,465,342 50 c^e figure comme ressource extraordinaire au compte des Budgets de 1880, 1881 et 1882, dans les proportions suivantes :

Exercice 1880	fr.	77,594,052 50
— 1881		60,011,510 »
— 1882		4,859,780 »
	Fr.	<u>142,465,342 50</u>

Il a été créé pour représenter le capital de l'emprunt :

1,000 obligations au porteur de fr. 10,000 chacune.	fr.	10,000,000 »
2,000 — — — — — 5,000 —		10,000,000 »
22,500 — — — — — 2,000 —		45,000,000 »
62,000 — — — — — 1,000 —		62,000,000 »
8,000 — — — — — 500 —		4,000,000 »
9,000 — — — — — 200 —		1,800,000 »
19,190 — — — — — 100 —		1,919,000 »

Soit 123,690 obligations, ensemble d'un capital égal de fr. 134,719,000 » munies de coupons d'intérêt échéant le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal, ayant pris cours à partir du 1^{er} février 1882, est affectée à l'amortissement de cet emprunt.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1880 à 1887, ont été réparties comme il suit (voir les tableaux ci-joints, n^{os} 6 et 7) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1880 à 1885 fr.	29,638,180 »	2,357,582 50	31,995,762 50
Année 1886.	5,588,760 »	673,595 »	6,062,355 »
— 1887.	4,041,352 »	336,797 50	4,378,149 50
Fr.	<u>39,068,292</u>	<u>3,367,975</u>	<u>42,436,267</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1882 à 1887 s'élève à la somme totale de 3,367,975 francs, dont fr. 21,792 18 c^e ont servi à amortir un capital nominal de 21,800 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à 134,697,200 francs.

Le complément du fonds d'amortissement, soit fr. 3,346,182 82 c^e, n'a pu être employé à cause de l'élévation du fonds au-dessus du pair, et a fait retour au Trésor.

On sait qu'une loi du 19 novembre 1886 (*Moniteur* n^o 324) a autorisé le Gouvernement à rembourser, au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 4 p. o/o, ou à convertir ces fonds en 3 1/2 p. o/o (voir ci-dessus, dettes à 3 1/4 p. o/o, 2^e et 3^e série).

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. o/o, A 3 P. o/o, A 3 1/2 P. o/o, 1^{re}, 2^e et 3^e série, ET A 4 P. o/o, 1^{re} et 2^e série.

Paiement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix

des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 13,250,000 francs en dette à 3 p. % négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours du 4 p. % au-dessus du pair, l'action de l'amortissement est suspendue, et les fonds non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor. Ces fonds peuvent également être affectés au rachat des dettes à 2 1/2 et à 3 p. % (art. 2 de la loi du 19 décembre 1874). Il en sera de même des fonds d'amortissement des nouvelles dettes à 3 1/2 p. %.

En ce qui concerne la dette à 3 p. %, l'amortissement sera *facultatif* lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des Comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Les dépenses occasionnées par chaque dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement (sauf pour le 2 1/2 p. % qui n'a pas de dotation spéciale);

La troisième provient de frais divers, tels que :

1° Commission de 1/2 p. % sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres ;

2° Frais de courtage résultant de l'amortissement;

3° Frais de transport d'espèces, d'impressions, de vérification des coupons acquittés, etc.

Ces frais se sont élevés, pour l'exercice 1886, à fr. 58,874 09 c.; ceux de l'exercice 1887 se montent, au 31 décembre 1887, à fr. 3,426 75 c.

6. RENTES 5 POUR CENT

à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

La loi du 2 avril 1875 a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p. % destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1875 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 955 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette somme de fr. 42,287 74 c^s a donné lieu à 975 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 15 avril 1875.

Les arrérages en sont payables annuellement au porteur de l'extrait du grand-livre, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant droit.

Les rentes dont il s'agit peuvent être annulées ou réduites par suite de dégrèvement total ou partiel des immeubles grevés de servitudes.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives.	Nombre.	Montant des rentes.
2 1/2 p. %	1 ^{er} janvier 1888 .	210,959,651 74	45,815,400 "	176,144,251 74	5,675	4,405,605 78
5 p. %	1 ^{er} novembre 1887.	509,935,100 "	179,085,100 "	329,050,000 "	8,566	9,898,500 "
5 1/2 p. % (1 ^{re} série) .	1 ^{er} janvier 1888 .	150,948,125 "	40,978,850 "	95,069,275 "	1,059	3,358,924 62
5 1/2 p. % (2 ^e série) .	1 ^{er} novembre 1887.	882,594,082 22	550,276,750 22	352,517,352 "	21,485	12,551,106 62
5 1/2 p. % (3 ^e série) .	1 ^{er} août 1887 . .	165,000,000 "	57,081,600 "	107,918,400 "	2,182	3,777,144 "
5 % (servitudes mili- taires)	15 avril 1887 . .	1,409,634 95	"	1,409,634 95	975	42,287 74
TOTAUX		1,915,846,573 91	852,157,700 22	1,063,708,873 69	37,958	55,811,568 76

• DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1^{er} janvier 1887, il restait en circulation, sur les émissions de l'année 1886, un bon du Trésor d'un capital de fr. 10,000,000 »

Pendant l'année 1887, il a été créé des bons à cent jours ou un an, à concurrence de fr. 50,000,000 »

y compris les renouvellements qui se sont élevés à 40,000,000 »

L'émission réelle pour cette année est par conséquent de 10,000,000 »

Total des bons en circulation au 1^{er} janvier 1888 fr. 20,000,000 »

TROISIÈME PARTIE.

ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o *Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 13 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1887.)* fr. 672,330 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 13 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

2^o *Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal. (Article 14 du Budget de l'exercice 1887.)* fr. 500,000 »

Conformément à l'art. 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne — traité qui a été approuvé par la loi du 16 décembre suivant, publiée au *Moniteur* du 5 février 1873, n° 36, — le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868 en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de la ligne, d'une étendue de 53 kilomètres, s'est faite moyennant le paiement à la Société Guillaume-Luxembourg, à partir du 16 septembre 1872 et jusqu'en 1912 inclusivement, d'une annuité de 500,000 francs, sous réserve du droit de révision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Le paiement de l'annuité s'effectue par trimestre, et les frais qui en résultent sont à la charge du Gouvernement belge.

Le Trésor n'a eu à supporter aucuns frais pour l'année 1887.

3^o *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour 1887, l'article 15 du Budget de la Dette publique de cet exercice.

4^o *Annuités résultant de la reprise, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

La loi du 26 août 1885 (*Moniteur* n° 246) a autorisé le Gouvernement : 1^o à rembourser les obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg ou à les échanger contre des titres de la Dette publique à 3 $\frac{1}{2}$ p. %; 2^o à offrir aux propriétaires d'actions privilégiées de la même Compagnie l'échange de leurs titres contre des obligations de la Dette publique à 3 $\frac{1}{2}$ p. %.

En exécution de cette loi, il a été remboursé en numéraire 266 obligations de 500 francs, et 741 obligations de 100 francs. Les autres obligations dont le remboursement n'a pas été demandé, sont converties en titres de la Dette à 3 $\frac{1}{2}$ p %, aux conditions déterminées par l'article 2 de la loi précitée. Exception est faite pour les obligations dont les porteurs ont assigné le Gouvernement en justice à l'effet de contester son droit de rembourser anticipativement; le remboursement de ces titres aura lieu en numéraire.

Le tribunal de première instance de Bruxelles a rendu, le 23 janvier 1886, un jugement qui consacre les droits de l'État. Ce jugement a été confirmé par un arrêt de la cour d'appel du 18 février 1888.

D'autre part, à la date du 31 décembre 1886, les propriétaires de 9,963 actions privilégiées avaient demandé l'échange de leurs titres contre des obligations de la Dette publique à 3 $\frac{1}{2}$ p. %, savoir : 9,541 actions avec jouissance du 1^{er} janvier 1886, 422 actions avec celle du 1^{er} juillet 1886, et 66 avec celle du 1^{er} janvier 1887.

L'annuité nécessaire pour le service des actions en circulation pendant l'année 1887, a donc été réduite pour cette année, à 15,300 francs, savoir :

Somme applicable au paiement des intérêts.	fr.	14,100	»
— à l'amortissement		1,200	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL	fr.	15,300	»
		<hr/>	

Cette somme a fait l'objet d'un crédit dont le transfert, de l'article 11 à l'article 16 du Budget, a été autorisé par l'article 2, 1^o, de la loi du 5 mai 1888 (*Moniteur* n° 134).

Quant aux annuités qui étaient portées au Budget de la Dette publique pour le service des obligations, elles ont été supprimées, ces obligations ayant cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} janvier 1886, conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 26 août 1885, pris en exécution de la loi du même jour.

5^o *Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877. (Art. 17 du Budget de l'exercice 1887.)*

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef s'élève à la somme de 5,591,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait;

Savoir :

Pour l'année 1877, à 2,400 fr. par kilom., soit pour 770,167 mètres	. fr.	1,848,400	80
— 1878, 2,560	—	1,971,627	52
— 1879, 2,720	—	2,094,854	24
— 1880, 2,880	—	2,218,080	96
— 1881, 3,040	—	2,541,307	68
— 1882, 3,200	—	2,464,554	40
— 1883, 3,360	—	2,587,761	12
— 1884, 3,520	—	2,710,987	84
— 1885, 3,680	—	2,834,214	56
— 1886, 3,840	—	2,957,441	28

Pour l'année 1887 et pour les années ultérieures, jusqu'à l'expiration des concessions respectives, à 4,000 fr. par kilom., soit pour 770,167 mètres . . 3,080,668

De plus, l'État s'est engagé, par l'article 37 de la convention du 1^{er} juin 1877, à servir le complément, jusqu'à 4,000 francs par kilomètre, des annuités ci-dessus, à la condition pour les ayants droit de fournir les sommes nécessaires à cette fin.

Cette condition a été remplie par la remise à la Caisse des dépôts et consignations d'un capital de fr. 5,875,091 81 c^t.

En conséquence, il a été inscrit, à titre extraordinaire, d'une part au Budget des Voies et Moyens, et d'autre part à celui de la Dette publique, les produits et les charges correspondantes ci-après :

Pour l'année 1877, à 1,600 francs par kilomètre sur 770,167 mètres	. .	1,252,267	20
— 1878, 1,440	—	1,109,040	48
— 1879, 1,280	—	985,813	76
— 1880, 1,120	—	862,587	04
— 1881, 960	—	739,360	52
— 1882, 800	—	616,133	60
— 1883, 640	—	492,906	88
— 1884, 480	—	369,680	16
— 1885, 320	—	246,453	44
— 1886, 160	—	123,226	72

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de (7,000 + 4,000) 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE		DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
		de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.			
Houdeng à Soignies	13.514	27 septembre 1946, art. 35, litt. C. . .		69 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} janvier 1874.	640.351	31 décembre 1948, id. D. . .	de la convention du 1 ^{er} juin 1877.	72 " "	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n°5		72 " "	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1904, id. G. . .		88 " "	
Gilly à Châtelineau	2.647	Id. id. G. . .		88 " "	
Gilly à Lambussart	1.497	Id. id. G. . .		88 " "	
Noir-Dieu aux Haies et raccordement vers Fleurus.	10.283	Id. id. G. . .		88 " "	523,930
Raccordement du Petit-Try.	497	Id. id. G. . .		88 " "	
Fleurus à Nivelles.	21.983	Id. id. G. . .		88 " "	
Blaton à Bernissart	3.806	Id. id. G. . .		88 " "	
Berzée-Thuillies à Beaumont	16.883	31 décembre 1905, id. H. . .		89 " "	526,394
Anvers à Boom et embranchement Contich.	21.180	Id. id. H. . .		89 " "	
Piéton à Buvrines-Mont	9.791	Id. id. H. . .		89 " "	
Alost à Burst	10.359	31 décembre 1906, id. I. . .		90 " "	113,949
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.		fr.	8,471,837

6° Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam. (Art. 18 du Budget de l'exercice 1887) fr. 1,000,000 »

Conformément à l'article 14 de la convention conclue le 31 octobre 1879 entre la Belgique et les Pays-Bas, approuvée par la loi du 29 avril 1880, l'État a pris possession, le 1^{er} juillet 1880, de la partie belge de la ligne du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait, lors de la convention, de déterminer le prix de rachat des lignes reprises et par conséquent la part contributive des Pays-Bas dans ce prix, il a été stipulé que le Gouvernement belge payerait à la Société concessionnaire un loyer provisionnel de 1,000,000 de francs par an, pour la partie belge et les parties néerlandaises du chemin de fer réunies, et ce par termes semestriels de 500,000 francs, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

En remboursement des paiements faits à titre de loyer pour compte du Gouvernement néerlandais, l'État reçoit un intérêt de 4 p. % sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix total de rachat, qui a été fixé provisoirement à 6,000,000 de florins.

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 23 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic. n° 30*) et loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic. n° 24*).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1840 (*Bull. offic. n° 29*), 23 février 1842 (*Bull. offic. n° 5*), 19 mai 1845 (*Bull. offic. n° 8*), 10 mars 1847 (*Bull. offic. n° 5*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 4 juillet 1860 (*Bull. offic. n° 27*), 19 janvier 1870 (*Bull. offic. n° 2*) et 14 mars 1880 (*Bull. offic. n° 15*).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic. n° 52*).
- e. *Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.* — Loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad n° 3*).
- f. *Secours sur le fonds dit de Waterloo.* — Arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur ce fonds.
- g. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Bull. offic. n° 59*), 17 février 1849 (*Bull. offic. n° 50*), 1^{er} juin 1850 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 26 avril 1865 (*Bull. offic. n° 25*) et 25 juillet 1867 (*Bull. offic. n° 29*), et 10 janvier 1886 (*Bull. offic. n° 3*).
- h. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* du 18 mai 1876, n° 139) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* du 18 avril 1884, n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 12, présente la situation, au 1^{er} janvier 1887 et au 1^{er} janvier 1888, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1887, il présentait les résultats suivants :

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL amorti.	RESTE A AMORTIR.
PREMIÈRE PARTIE.				
<i>Rentes créées sans expression de capital</i> fr.	.	380,508 14	.	.
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 ½ p. %</i>	210,050,631 74	5,408,900 78	.	210,050,631 74
<i>Emprunt de 500,850,000 francs, autorisé en 1873, et dettes ajoutées à cet emprunt en 1878 et en 1882 (rente 3 p. %)</i>	519,850,000 .	15,595,770 .	9,025,000 .	500,855,100 .
<i>Dette à 3 ½ p. % . 1^{re} série</i>	150,048,125 .	4,705,134 37	.	150,048,125 .
— 2 ^e série	882,594,082 22	50,890,702 87	.	882,594,082 22
— 3 ^e série	105,000,000 .	5,775,000 .	.	105,000,000 .
<i>Rentes 5 p. % à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires</i>	1,400,654 05	42,287 74	.	1,400,654 05
<i>Dette flottante</i>	60,000,000 .	458,553 31	40,090,000 .	20,000,000 .
Fr.	1,085,770,473 01	63,454,057 21	40,025,000 .	1,055,840,573 91
TROISIÈME PARTIE.				
Reprise de chemins de fer.				
		ANNUITÉS.		
1 ^o Ligne de Mons à Manage		672,550 .		
2 ^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal		500,000 .		
3 ^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut		612,000 .		
4 ^o Ligne de la Grande Compagnie du Luxembourg		15,300 .		
5 ^o Diverses lignes (convention du 1 ^{er} juin 1877)		8,471,857 .		
6 ^o Ligne d'Anvers à Rotterdam (loyer provisionnel)		1,000,000 .		
Fr.		11,271,467 .		
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature</i> fr.		(1) 11,133,122 .		

(1) Y compris 1,432,744 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux et dont 2/3 sont payés à titre d'avance pour le compte des communes et des provinces.

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1887.



TABLEAU N° 1.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 219,959,631
dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE

	ANNÉE 1886.	
	1 ^{er} JUILLET 1886.	1 ^{er} JANVIER 1887.
Capital des obligations au porteur.	44,150,000 »	43,875,000 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	175,800,631 74	176,084,631 74
	219,959,631 74	219,959,631 74
Capital amorti.
TOTAUX. fr.	219,959,631 74	219,959,631 74

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE

	ANNÉE 1886.		CHARGES ANNUELLES.
	1 ^{er} JUILLET 1886.	1 ^{er} JANVIER 1887.	
6 mois d'intérêt des obligations au porteur.	551,987 50	548,457 50	1,100,425 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	2,197,507 80	2,201,057 80	4,598,565 78
TOTAUX. fr.	2,749,495 30	2,749,495 30	5,498,991 78

74 C. DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1887.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1887.	1 ^{er} JANVIER 1888.	
44,434,400 » 175,525,251 74	43,815,400 » 176,144,251 74	Aucune somme provenant des fonds d'amortissement non employés des dettes à 4 1/2 et à 4 p. %, n'a été appliquée au rachat de la dette à 2 1/2 p. %.
210,950,051 74	210,950,651 74	
»	»	
210,950,631 74	210,950,631 74	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1887.		CHARGES ANNUELLES.	OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1887.	1 ^{er} JANVIER 1888.		
555,450 »	547,692 50	1,103,122 50	
2,194,065 59	2,201,802 89	4,595,868 28	
2,749,495 59	2,749,495 59	5,498,990 78	

DETTE PUBLIQUE — EMPRUNT DE 506,859,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

ET DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A

MONTANT DU CAPITAL A

	ANNÉE 1886.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	187,784,700 *	180,200,400 *
— des inscriptions nominatives	322,150,400 *	320,734,700 *
	509,935,100 *	500,935,100 *
Capital amorti	9,925,000 *	9,925,000 *
TOTAUX fr.	519,859,000 *	519,859,000 *

MONTANT DES INTÉRÊTS A

	ANNÉE 1886.		CHARGES ANNUELLES.
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	2,816,770 50	2,703,006 *	5,519,776 50
— des inscriptions nominatives	4,852,256 *	4,946,020 50	9,778,276 50
	7,649,026 50	7,649,026 50	15,298,053 *
Intérêts du capital amorti	148,858 50	148,858 50	297,717 *
TOTAUX fr.	7,797,885 *	7,797,885 *	15,895,770 *

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures,

CET EMPRUNT, AVEC DIVERSES JOUISSANCES.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1887.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
181,734,800 •	170,985,100 •	
528,200,500 •	520,950,000 •	
509,055,100 •	509,055,100 •	
0,925,000 •	0,925,000 •	
519,850,000 •	519,850,000 •	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1887.		CHARGES ANNUELLES.	OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.		
2,726,022 •	2,699,776 50	5,425,798 50	
4,025,004 50	4,040,250 •	9,872,254 50	
7,649,026 50	7,649,026 50	15,298,053 •	
148,858 50	148,858 50	207,717 •	
7,797,885 •	7,797,885 •	15,505,770 •	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 506,859,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

ET DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1870 A 1888.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêts du capital amorti
	ANNÉE 1886.
1 ^{er} mai 1886.	Dotation : 10 c ^e p. % de 519,859,000 francs, capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 4 1/2 p. % de 9,925,900 francs
1 ^{er} novembre 1886.	Dotation ; 10 c ^e p. % du capital précité de 519,859,000 francs 6 mois d'intérêt du capital amorti : 4 1/2 p. % de 9,925,900 francs
	ANNÉE 1887.
1 ^{er} mai 1887.	Dotation : 10 c ^e p. % de 519,859,000 francs, capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 4 1/2 p. % de 9,925,900 francs
1 ^{er} novembre 1887.	Dotation : 10 c ^e p. % de 519,859,000 francs, capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 4 1/2 p. % de 9,925,900 francs
	TOTAUX. . . . fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures,

CET EMPRUNT, AVEC DIVERSES JOUISSANCES.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées et versées au Trésor, le cours ayant dépassé 90 p. ‰.	<i>Observations.</i>
7,671,547 » 4,255,897 50	8,293,216 76	9,923,900 »	634,227 74	
8,927,444 50				
519,859 » 148,858 50				
519,859 » 148,858 50			1,557,435 »	
519,859 » 148,858 50				
519,859 » 148,858 50			1,537,435 »	
11,602,314 50	8,293,216 76	9,923,900 »	3,309,097 74	

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 51,000,000 DE*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1886.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur.	(¹) 551,475,250 »	(¹) 556,717,550 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	374,649,252 22	371,400,232 22
	906,122,482 22	908,207,782 22
Capital amorti	1,066,500 »	1,066,500 »
	908,088,782 22	910,174,082 22
TOTAUX. fr.		

MONTANT DES INTÉRÊTS A

	ANNÉE 1886.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Intérêts des obligations au porteur	10,620,465 »	10,734,351 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	7,492,984 64	7,429,804 64
	18,122,449 64	18,164,155 64
Intérêts du capital amorti.	59,326 »	59,326 »
	18,161,775 64	18,203,481 64
TOTAUX. fr.		

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1^{re} SÉRIE),du 1^{er} août 1871;AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1887. 1 ^{er} MAI.	OBSERVATIONS.
(1) 541,469,450 • 571,427,432 22	(1) La fraction de 50 francs provient d'une obligation de 250 francs de l'emprunt à 4 1/2 p. % de 1844.
012,806,882 22 1,006,800 •	
014,805,682 22	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

CHARGES ANNUELLES.	ANNÉE 1887. 1 ^{er} MAI (1).	OBSERVATIONS.
21,565,816 • 14,922,780 28	10,829,580 • 7,428,548 64	(1) La dette à 4 p. %, 1 ^{re} série a été convertie en 3 1/2 p. %, avec jouissance du 1 ^{er} mai 1887, en exécution de la loi du 19 novembre 1886.
56,286,605 28 78,652 •	18,257,037 64 39,030 •	
56,565,257 28	18,207,875 64	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉE 1875 A 1885.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêts du capital amorti.
	ANNÉE 1886.
1 ^{er} mai 1886.	Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 907,831,082 22 c ^t , capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,300 francs.
1 ^{er} novembre 1886.	Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 908,088,782 22 c ^t , capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,300 francs.
	ANNÉE 1887.
1 ^{er} mai 1887.	Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 913,401,782 22 c ^t , capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,996,800 francs.
	TOTAUX. . . fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1^{re} SÉRIE),du 1^{er} août 1871;▶ AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci contre	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair.		Observations.
			qui ont été versées AU TRÉSOR.	qui sont restées disponibles sur le Budget.	
24,832,923 95					
745,266 »					
25,576,189 95	1,970,091 72	1,966,300 »	23,606,098 21	»	
2,269,577 70					
39,526 »					
2,270,221 95					
39,526 »					
4,618,451 65	50,794 83	(1) 30,500 »	4,587,656 82	»	(1) Ce capital de 50,500 francs a été racheté, en 1887, avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1886.
2,288,504 48					
39,936 »					
2,328,440 48	»	»	»	2,328,440 45	
32,523,082 03	2,000,886 58	1,996,800 »	28,193,758 03	2,328,440 45	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 134,719,000 FRANCS

émis avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1886.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
	Capital des obligations au porteur	50,647,000 »
— des inscriptions nominatives	75,072,000 »	76,714,100 »
	134,719,000 »	134,719,000 »
Capital amorti	»	»
TOTAUX. fr.	134,719,000 »	134,719,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1886.		CHARGES ANNUELLES.
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
	Intérêts des obligations au porteur	1,102,940 »	
— des inscriptions nominatives	1,501,440 »	1,554,282 »	5,055,722 »
	2,604,380 »	2,604,380 »	5,388,760 »
6 mois d'intérêt du capital amorti.	»	»	»
TOTAUX. fr.	2,604,380 »	2,604,380 »	5,388,760 »

DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (2^e SÉRIE),

du 1 février 1880.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1887.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} MAI.	
58,775,900 »	58,714,800 »	
75,045,100 »	75,982,400 »	
154,719,000 »	154,697,200 »	
»	21,800 »	
154,719,000 »	154,719,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1887.		CHARGES AU 1 ^{er} MAI 1887 (1).	OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} MAI.		
1,175,478 »	587,148 »	1,762,626 »	(1) La dette à 4 %, 2 ^e série, a été convertie en 3 1/2 p. %, avec jouissance du 1 ^{er} mai 1887, en exécution de la loi du 19 novembre 1886.
1,518,902 »	759,824 »	2,278,726 »	
2,694,580 »	1,540,972 »	4,041,552 »	
»	218 »	218 »	
2,694,580 »	1,547,190 »	4,041,570 »	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1885 A 1885.
	Dotation de l'amortissement.
	Intérêt du capital amorti.
	ANNÉE 1886.
1 ^{er} février 1886.	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 134,719,000 francs, capital de l'emprunt
	{ Intérêt du capital amorti.
	—
1 ^{er} août 1886	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 134,719,000 francs, capital de l'emprunt
	{ Intérêt du capital amorti.
	ANNÉE 1887.
1 ^{er} février 1887	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 134,719,000 francs, capital de l'emprunt
	{ Intérêt du capital amorti.
	TOTAUX. fr.

DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (2^e SÉRIE),du 1^{er} février 1880.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	<i>Observations.</i>
2,557,582 50 »	»	»	2,557,582 50	
536,797 50 »	»	»	675,593 »	
536,797 50 »	21,792 18	21,800 »	315,005 32	
5,567,975 »	21,792 18	21,800 »	3,346,182 82	

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1887.	MOUVEMENT pendant l'année 1887.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1888.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1887.	MOUVEMENT pendant l'année 1887.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Civiles et autres accordées avant 1850 . . .	3	•	•	3	864	•	•
Civiques	17	•	6	11	5,781	•	2,025
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite	2	•	•	2	355	•	•
Militaires	3,071	107	200	3,062	4,041,460	529,617	269,247
Ordre de Léopold	107	9	20	180	19,700	900	2,000
Marine (militaires de la)	18	•	2	16	22,112	•	1,124
Secours sur le fonds dit de Waterloo . . .	1	•	•	1	86	•	•
<i>Pensions civiles.</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	27	•	5	24	68,841	•	15,510
— de la Justice	270	20	18	272	699,114	59,525	49,527
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	287	42	33	204	509,311	89,212	67,808
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	838	80	62	856	925,199	94,078	75,719
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	169	56	24	181	325,786	66,552	46,956
— de la Guerre	53	8	6	55	121,150	12,363	5,804
— des Finances	1,775	117	143	1,749	2,218,420	191,313	185,403
— de la Cour des Comptes	2	1	•	3	4,441	7,500	•
Pensions ecclésiastiques	473	58	65	466	478,271	62,073	68,004
Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	67	•	0	58	38,303	•	3,816
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (1)	1,284	146	65	1,563	1,337,203	171,789	76,250
TOTAUX	8,554	714	664	8,604	10,906,583	1,086,622	800,083
AUGMENTATION :				AUGMENTATION :			
50 pensions.				226,530 francs.			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1888.

SIONS.		MOTIFS DES AGGROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.	Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janv. 1888.				
804	
5,756	6 pensions éteintes par suite de décès.	
355	
4,108,856	194 pensions accordées nouvellement. 5 id. id. par suite de revision.	203 pensions éteintes par suite de décès. 3 id. id. par suite de revision.	
18,600	9 id. id. nouvellement.	20 id. id. par suite de décès.	
20,988	2 id. id. id.	
86	
55,551	3 pensions éteintes par suite de décès.	
709,512	20 pensions accordées nouvellement.	18 id. id. id.	
620,915	58 id. id. id. 4 id. id. par suite de revision dont une qui était précédemment ins- crite au Département des Finances.	55 id. id. id. 2 id. id. par suite de revision.	
944,158	80 pensions accordées nouvellement.	62 id. id. par suite de décès.	
345,582	35 id. id. id. 1 id. id. par suite de revision.	25 id. id. id. 1 id. id. par suite de revision.	
127,689	7 id. id. nouvellement. 1 id. id. par suite de revision.	5 id. id. par suite de décès. 1 id. id. par suite de revision.	
2,226,550	117 id. id. nouvellement.	142 id. id. par suite de décès. 1 id. id. par suite de revision et ac- tuell ^e réinscrite au Départem ^t de l'Ind ^e .	
11,941	1 id. id. id.	
475,150	57 pensions accordées nouvellement. 1 id. id. par suite de revision.	64 pensions éteintes par suite de décès. 1 id. id. par suite de revision.	
54,487	9 id. id. par suite de décès.	
1,432,742	142 pensions accordées nouvellement. 4 id. id. par suite de revision.	61 id. id. id. 4 id. id. par suite de revision.	
11,133,122	714 pensions.	664 pensions.	

(1) Aux termes de l'article 8 de la loi du 10 mai 1876, et de l'article 1er de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de ces lois, sont payées :
 $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État.
Ces diverses quotités sont portées au Budget de la Dette publique.

ANNEXE N° 9.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu l'article 3 de la loi du 19 novembre 1886 autorisant le remboursement des dettes de l'État à 4 p. % ou leur conversion en 3 1/2 p. %, article ainsi conçu :

« Les titres nouveaux constitueront deux séries, l'une aux échéances du
» 1^{er} février et du 1^{er} août, l'autre aux échéances du 1^{er} mai et du 1^{er} no-
» vembre.
» Le Ministre des Finances déterminera l'importance respective des deux
» séries. »

Vu l'article 6 de l'arrêté du 19 novembre 1886, pris en exécution de la loi du même jour, et disposant que les titres 4 p. % dont le remboursement n'aura pas été réclamé seront convertis en dette à 3 1/2 p. %, à compter du 1^{er} mai 1887 ;

Considérant qu'aucune demande de remboursement n'a été présentée ;

Attendu que le capital non amorti des dettes à 4 p. %, 1^{re} et 2^e série, s'élevait respectivement, au 1^{er} mai 1887, à fr. 912,896,882 22 c^s et à 134,697,200 francs ;

Vu l'avis du 28 janvier 1887 (*Moniteur* n° 28) faisant connaître aux détenteurs d'obligations 4 p. %, 1^{re} série et aux titulaires d'inscriptions nominatives au Grand-livre de la même dette, qu'ils avaient la faculté de demander — pendant un délai déterminé — en échange de leurs titres aux échéances du 1^{er} mai et du 1^{er} novembre, des obligations et des inscriptions 3 1/2 p. % dont les intérêts ou les arrérages seraient payables le 1^{er} février et le 1^{er} août ;

Considérant qu'il a été fait des demandes de l'espèce pour un capital de 30,302,800 francs ;

Sur la proposition du directeur général de la trésorerie et de la dette publique,

Décide :

Le capital nominal des dettes à 3 1/2 p. % résultant de la conversion décrétée par la loi du 19 novembre 1886, est fixé à fr. 882,594,082 22 c^s pour la 2^e série aux échéances du 1^{er} mai et du 1^{er} novembre, et à 165,000,000 de francs pour la 3^e série aux échéances du 1^{er} février et du 1^{er} août.

Une expédition de la présente décision sera transmise à la Cour des comptes, pour information.

Bruxelles, le 9 mai 1887.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

